


CHÂTEAU
DE LA NOË
EN BAIN
EX LIBRIS AMEDÆI
GUILLOTIN DE CORSON
INSIGN. ECCL. METROP. REDON.
AD HON. CANONICI
1875



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU MORBIHAN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1879.

VANNES

IMPRIMERIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1879.

ALLOCUTION DE M. LE MENÉ

EN PRENANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En venant prendre possession du fauteuil de la présidence, mon premier besoin est de vous exprimer toute ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait. J'étais loin de m'y attendre, je vous l'ai dit dès le premier moment; mais l'expression de vos vœux a été pour moi la voix de Dieu et je me suis soumis.

Toutefois, en me soumettant, je ne me dissimule pas le péril que renferme cet honneur. Quand je considère la science, l'expérience et l'érudition de mon honorable prédécesseur et de tous ceux qui avant lui ont représenté la Société polymathique du Morbihan, je sens toute mon incapacité, et je serais tenté de me laisser déconcerter si je ne comptais sur votre indulgence et sur le bon esprit de confraternité qui anime la Société.

Travaillons, Messieurs, chacun de son mieux, à faire connaître de plus en plus l'histoire civile, religieuse et naturelle de notre département. N'oublions pas surtout les fouilles qui ont fait, il y a quelques années, la gloire de la Société polymathique du Morbihan. Pour la période celtique ou mégalithique, il nous reste encore bien des points obscurs à élucider, et des fouilles heureuses pratiquées, non-seulement sur les côtes, mais encore et surtout dans l'intérieur du département, peuvent nous fixer sur des questions controversées. Pour la période gallo-romaine, nous avons sur notre territoire au moins quatre cités, Vannes, Locmariaquer, Castennec et Rieux, qui n'ont pas dit leur dernier mot, et qui renferment encore, j'en suis persuadé, bien des trésors enfouis dans le sol.

J'insiste d'autant plus sur la nécessité de faire des fouilles que les crédits votés l'année dernière sont restés sans emploi et pourront s'ajouter à ceux qu'on votera pour l'année courante. J'y insiste encore

parce que d'autres Sociétés savantes attendent de nous cet exemple et ont exprimé le regret de voir nos recherches suspendues à cet égard.

Ne pourrait-on pas aussi, pour enrichir nos Bulletins, y décrire et surtout y dessiner des monuments déjà connus, il est vrai, mais dont l'importance est capitale : je veux parler des alignements de Carnac, de Plouharnel, d'Erdeven, etc.; des dolmens de Gavr'inis, du Petit-Mont, etc. C'est ainsi que notre Bulletin deviendrait peu à peu un répertoire complet des principaux monuments antiques de la Vénétie.

Pour la période du Moyen âge et de la Renaissance, nous avons les archives départementales et les archives particulières qui, elles aussi, renferment d'inappréciables trésors : mais là encore, il faut fouiller si l'on veut arriver à un résultat sérieux. Enfin nous avons l'histoire naturelle, avec toutes ses divisions et subdivisions, qui offre à ses amateurs les jouissances les plus agréables et souvent les plus instructives.

Le champ dans lequel se meut notre activité, est donc très vaste. Je me propose, pendant l'année 1879, d'en toucher quelques points. Je fais appel à tous ceux de mes collègues qui ont déjà préparé des travaux ou qui désirent en préparer. Ils seront toujours les bienvenus et ils contribueront pour leur part à conserver et peut-être à augmenter le renom de la Société polymathique du Morbihan.

GÉNÉALOGIE DES SIRES DE RIEUX.

(Par M. Le Mené.)

Rieux, située sur les bords de la Vilaine, dans le diocèse de Vannes, était, au temps des Romains, une cité considérable appelée *Durétie.* Au IXe siècle, son château fut habité, peut-être même bâti, par Alain Ier le Grand, comte de Vannes et de Nantes et duc de Bretagne ; il paraît encore avoir été le séjour de Rudalt, fils d'Alain Ier, également comte de Vannes.

Après les ravages des Normands du Xe siècle, Rieux donna son nom à une famille de puissants barons, dont la juridiction s'étendait sur les deux rives de la Vilaine et finit même par absorber Peillac. D'après une prise de possession de 1761, la seigneurie de Rieux s'étendait alors dans Rieux, Saint-Jean-la-Poterie, Allaire, Saint-Gorgon, Béganne, Saint-Jacut, Saint-Congard, Saint-Gravé, Peillac, Saint-Vincent, Saint-Perreux, Saint-Martin, Les Fougerêts, Glénac, Cournon, Avessac et Fégréac.

Cette seigneurie relevait directement du Duc et plus tard du Roi; elle fut érigée en *comté* en 1667. Le château, pris en 1488 par les Français, fut condamné à la démolition en 1629 par le cardinal de Richelieu, et renversé définitivement en 1779 par un tremblement de terre.

Armes : D'azur à 10 besants d'or, 4, 3, 2, 1.

Ier degré.

Rodald est le premier seigneur qu'on trouve avec le nom de Rieux. Il était vraisemblablement fils d'Alain et petit-fils de Rudalt, qui était lui-même fils d'un autre Alain et petit-fils de Rudalt, comte de Vannes, et il avait dû être réduit au second rang par suite des épouvantables dévastations des Normands du Xe siècle. Il souscrivit, en 1021, avec son fils Alain, à la confirmation des droits de l'abbaye de Redon. (Pr. I, 362.)

IIe degré.

Alain de Rieux ou de Rex, fils du précédent, souscrivit, en 1026, à la donation de Belle-île à l'abbaye de Redon. (Pr. I. 357) Il fut témoin, en 1037, des commencements du prieuré de Locoal, et vers 1050 de la fondation de celui du Pèlerin. (*Ib.* 364, 384.) En 1065, il aida le duc Conan II à prendre Combourg. (H. I, 75.)

IIe degré.

1. **Rodald**, fils d'Alain de Reus, fut témoin vers 1062 de la confirmation de certains droits des abbayes de Saint-Georges et de Saint-Sauveur, et peu après d'une donation faite par Rivallon de Combourg. Il accompagna le duc Conan II à Blois en 1065, et fut témoin d'une donation faite par ce prince à Marmoutier (Pr. I, 404, 406, 409, 426.)

2. *Auffred*, fils d'Alain de Reus et frère de Rodald, accompagna aussi le Duc à Blois en 1065. (*Ib.* 409.)

3. *Guethenoc* de Reus, fils d'Alain, fut témoin de quelques actes vers 1062 et 1066. (*Ib.* 404. Cart. R. 312.)

IVe degré.

Goscelin ou Josselin de Reus fut témoin en 1089 d'un jugement rendu entre les moines de Redon et les chapelains du duc Alain Fergent. (Pr. I, 466.) Il est probable qu'il prolongea son existence jusqu'à la fin du siècle, et peut-être au delà, et qu'il fut par conséquent témoin, en 1096, de la première Croisade à laquelle tant de Bretons prirent part.

Ve degré.

« **Guéthenoc** de Reus, surnommé le Mauvais voisin, » assista en 1112, avec sa suite militaire, à deux donations faites à Redon par les ducs Alain Fergent et Conan III. (Pr. I, 526, 527.) Il fut ensuite témoin de l'odieux procès intenté par l'abbé de Redon à celui de Quimperlé, de la profanation de l'église de Saint-Sauveur et de sa réconciliation solennelle en 1127. (*Ib.* 557.)

VIe degré.

Après Guéthenoc jusqu'à Rolland il y a une lacune historique qui embrasse plus d'un demi-siècle : il faut y intercaler pour le moins une génération restée inconnue.

C'est l'époque si agitée par les luttes de Hoel, d'Eudon, de Porhoet, de Conan IV et de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre.

VIIe degré.

1. **Rolland** de Rieux prit la croix en 1185. (Courcy, Arm.) On prétend qu'il ramena de la Terre sainte quelques religieux Trinitaires et qu'il les établit dans son château de Rieux. L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs n'ayant été fondé qu'en 1198, Rolland de Rieux n'a pu les ramener de Palestine dès 1185 ; il faut donc fixer, tout au plus, á l'an 1200 leur établissement à Rieux. Rolland assista aux États de Vannes en 1203, et prit part aux sièges de Loches et de Chinon en 1205. (H. I, 132, 134.)

2. *Guillaume* de Rieux prit part aux sièges du Mont-Saint-Michel en 1203, de Loches et de Chinon en 1205. (*Ib.*)

VIIIe degré.

1. Alain de Rieux, fils de Rolland, épousa, dit-on, Berthe de Léon, ou plutôt Marie de Rostrenen. Il vit l'avènement de Pierre de Dreux en 1213, se souleva contre les violences de ce prince, et prit sans doute part à la bataille de Châteaubriant en 1222. Il mourut le 27 mars 1225, suivant Moréri.

2. N., sa sœur, fut mariée à Guillaume de Beaumont.

IXe degré.

Gilles de Rieux, fils d'Alain, suivant Moréri, recueillit son héritage en 1225. Il prit la croix en 1239 suivant les uns, en 1248 suivant les autres. Son alliance est inconnue. Il mourut en 1255.

Désormais les documents abondent.

Xe degré.

« Monsour Geffray de Reux, » fils de Gilles, épousa vers 1235 Nicole Le Bœuf, fille de Briant Le Bœuf, qui lui apporta les fiefs de Fougeray, Issé, Nozay, etc... Il succéda à son père en 1255. « Il laissa et déguerpit au duc Jean I le pont de Reux, parce que il ne le voloit pas tenir en estat. » (Pr. i, 1058). Il continua néanmoins d'entretenir dans son château quelques religieux Trinitaires. Il mourut vers 1275.

XIe degré.

« Guillaume, seignour de Reux, chevalier, » obtint du Duc en 1281 la restitution du pont de Rieux, et s'engagea « sus tous ses biens meubles et immeubles à tenir le dit pont en bon point à toujours-mais de totes façons. » (Pr. i, 1058. Cart. 403). Il épousa Louise de Mâchecoul, dont il eut plusieurs enfants, et fonda avec elle le couvent des Cordeliers de Nantes. En 1294, il reconnut devoir au Duc cinq chevaliers d'ost pour sa terre de Rieux (Pr i, 1111). Il perdit sa femme en 1307 et mourut lui-même en 1310 à Lestreille en Espagne; son corps fut rapporté en Bretagne et inhumé chez les Cordeliers de Nantes, à côté de sa femme. (H. i. 228.)

Olivier de Rieux était Écuyer en 1276 (Pr. i. 1040).

Anne de Rieux donna, sur la fin du xiiie siècle, aux Trinitaires, quelques rentes et une chapelle garnie. (Ogée ii, 679.)

XIIe degré.

1. Jehan Ier de Rieux, fils aîné de Guillaume et de Louise de Mâchecoul, leur succéda en 1310. Il épousa Isabeau de Clisson et commença avec elle l'établissement définitif des Trinitaires auprès de son château.

En 1341, il embrassa le parti de Charles de Blois, servit ensuite le roi de France dans le midi, et reçut en Languedoc des domaines qui furent remplacés par une somme d'argent en 1343. (Biog. b. II, 707). En cette même année, le 5 avril, il perdit sa femme, la fit inhumer dans l'église des Trinitaires et fixa en 1345 la dotation de ces religieux (Pr. I, 1456). Il se remaria à Jeanne de Sion, veuve de Jean de Ꝃgorlay, et en eut des enfants. Jean de Rieux était chevalier banneret; il reçut du roi en 1350 le gouvernement de Redon, et puis diverses gratifications. (Pr. I, 1473, 1484, 1497.) Son sceau portait dix bezants, rangés 4, 3, 2, 1. En 1352 il prit part à la bataille de Mauron (H. I, 282), et contribua ensuite à envoyer une ambassade à Londres (Pr. I, 1486). Il mourut à Paris le 11 août 1357 et fut inhumé chez les Trinitaires de Rieux, dans le tombeau de sa 1re femme.

2. *Guillaume* de Rieux, son frère, servit aussi Charles de Blois, fut tué au siège de la Roche-Derrien en 1347, et inhumé chez les Trinitaires de Rieux.

3° *Jeanne* fut mariée à Jean, seigneur de Ꝃgorlay.

XIIIe degré.

1. Guillaume de Rieux, fils aîné de Jean Ier et d'Isabeau de Clisson, vit confirmer par le Pape en 1359 la fondation des Trinitaires de Rieux. Fidèle à Charles de Blois, il fut l'un des otages du traité conclu en 1363 dans les landes d'Évran (H. I, 300). En 1364, il alla rejoindre Charles à Nantes, et le suivit à Auray, où il eut à commander une partie de l'arrière-garde. Il y fut fait prisonnier suivant les Bénédictins (*Ib.* I, 308, 310, 311), où plutôt il y fut tué, puisqu'on n'en trouve plus désormais la trace. Il ne laissa aucune postérité.

2. *Jean II* de Rieux, son frère, recueillit son héritage en 1364, et commença la série des puissants seigneurs de Rieux-Rochefort par son mariage avec l'héritière de Rochefort. (Voir ci-après.)

3. *Jeanne* de Rieux épousa le seigneur de Coulonces en Normandie, et mourut le 8 septembre 1395.

Nota. — En succédant aux seigneurs de Rochefort, les sires de Rieux acquirent une importance considérable. Leur écusson, au lieu d'être simplement d'azur à 10 besants d'or, 4, 3, 2, 1, fut désormais écartelé de Rieux et de Rochefort : c'est ainsi qu'on le trouve dans plusieurs églises et chapelles du diocèse de Vannes : les besants furent habituellement rangés en sautoir, 2, 1, 2.

RIEUX-ROCHEFORT.

Jean II de Rieux, fils puiné de Jean Ier, seigneur de Rieux, né vers 1342, recueillit la seigneurie de Rieux en 1364. Il prit part en 1365 à la paix de Guérande et suivit ensuite le prince de Galles en Castille; à son retour, il servit le duc Jean IV de Bretagne, mais il l'abandonna en 1372, quand il le vit opposé à la France. (H. I, 318, 344.) Le 16 février 1374, il épousa Jeanne, dame de Rochefort, de Donges, de Châteauneuf, etc., à la condition de porter les noms et armes de Rochefort . ce mariage fit la fortune des Rieux et les plaça parmi les plus opulentes familles de Bretagne.

Jean de Rieux se réconcilia avec le Duc en 1379 et intervint à la paix de 1381. Il prit part à la guerre de Flandre en 1382, à un accord du Duc avec le comte d'Alençon en 1384, et aux États de Vannes en 1387. (H. I, 382, 386, 390, 398.) Nommé *Maréchal de France* le 29 novembre 1387, et conservateur de la trêve en 1389, il contribua à la défense de Saint-Brieuc contre le Duc en 1394, accepta la régence du duc de Bourgogne en 1402, et assista à l'hommage du jeune duc Jean V en 1404. Il prit ensuite part à la délivrance de Brest, poursuivit les Anglais jusque dans leur pays et en revint chargé de butin. (Pr. I, 115.) En 1408, il tenta, mais inutilement, de ramener à l'obéissance sa cousine Margot de Clisson, comtesse douairière de Penthièvre. Privé de sa charge de Maréchal en 1411 par les intrigues du duc de Bourgogne, il fut rétabli en 1413. Par un testament du 26 juin il augmenta la dotation des Trinitaires de Rieux et porta le nombre des religieux de 7 à 13. Son âge et ses blessures le déterminèrent à se démettre de son office de Maréchal le 12 août 1417; il mourut le 7 septembre suivant à son château de Rochefort et fut inhumé dans l'église de N.-D. de la Tronchaye (H. I, 407, 220, 432, 434, 436, 438, 442, 450, 454, 459.) Sa veuve mourut le 3 mai 1423.

XIVe degré.

1. **Jean** III de Rieux, fils aîné de Jean II et de Jeanne de Rochefort, né à Ancenis le 16 juin 1377, fut d'abord appelé le « *Vicomte de Donges.* » Il épousa Béatrix ou Jeanne de Montauban, dame de la Gacilly, fille de Guillaume de Montauban et de Marguerite de Lohéac (Pr. II, 705, III, 162), et en eut une fille nommée Marie. Il épousa en 2es noces, en 1414, Jeanne d'Harcourt, fille de Jean VII et de Marie d'Alençon, et en eut 2 fils, Jean et François. En 1417, à la mort de son père, il devint seigneur de Rieux et de Rochefort, vicomte de Donges, baron d'Ancenis, etc... Il commanda en 1420 l'un des corps de la noblesse, prit part à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, et reçut quelques

terres dans le comté de Goello. (Pr. II, 1007, 1060. H. I, 475, 476, 483, 484.) Il servit ensuite la France sous Arthur de Richemont, et accompagna le duc Jean V, lorsqu'il se rendit à Saumur en 1425. (H. I, 496.) Il mourut le 8 janvier 1431, âgé de près de 54 ans, et fut inhumé à Rochefort dans l'église de N.-D. de la Tronchaye. Sa veuve Jeanne d'Harcourt se remaria à Bertrand de Dinan, baron de Châteaubriant, qu'elle perdit en 1444; elle fonda les Cordeliers d'Ancenis en 1448, et mourut en 1456.

2. *Isabelle* de Rieux, dame de Nozay, née en 1378, mourut en 1452.

3. *Jeanne* de Rieux mourut en 1417.

4. *Béatrix* épousa Jean, seigneur de Rougé, de Derval, etc.

5. *Marguerite* de Rieux fut religieuse.

6. *Gilles* de Rieux, né en 1385, mourut sans alliance.

7. *Marie,* née en 1387, épousa J. de La Porte, et mourut en 1435.

8. *Pierre* de Rieux, dit de *Rochefort*, né à Ancenis le 9 septembre 1389, devint gouverneur de Saint-Malo, et en 1417 *Maréchal de France* après son père. En 1418, il tenta inutilement de reprendre Paris aux Bourguignons et rejoignit le Dauphin à Tours. Surpris en 1419 par les Anglais auprès du Mans, il fut conduit en Angleterre et ne recouvra la liberté qu'au prix d'une forte rançon. Le maréchal de Rochefort se remit au service, et contribua en 1429 avec Jeanne d'Arc à la levée du siège d'Orléans. Veuf depuis 1419 de Jeanne de Molac, il épousa en 1431 Marie de Bretagne, fille du comte d'Etampes. En 1435, il défendit Saint-Denis contre les Anglais et leur enleva ensuite plusieurs villes en Normandie, avec le concours des terribles Ecorcheurs. Arrêté en 1437 par Guillaume de Flavi, il fut traîné de prison en prison jusqu'à sa mort en 1439. Son corps, inhumé d'abord à Nesle, fut réclamé en 1509 par sa famille, et transféré à N.-D. de la Tronchaye en 1514. (Sceau II, 188.)

9. *Michel* de Rieux, né le 28 septembre 1394, fut seigneur de *Châteauneuf*. Il épousa en 1415 Antoinette de la Choletière, et plus tard Jeanne de Malestroit de Kaer. Il entra dans la ligue des seigneurs contre les Penthièvre en 1420 (Pr. II, 1060), servit ensuite en France contre les Anglais, et devint Capitaine de Dinan, dont il reçut décharge en 1457 (*Ib.* 1711). Il laissa 3 fils, mentionnés au degré suivant.

XVe degré.

1. *Marie* de Rieux, fille unique de Jean III et de Béatrix ou Jeanne de Montauban, fut dame de la Gacilly après sa mère. Elle épousa vers 1420 Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, dont elle eut entre autres la B. Françoise d'Amboise. Elle obtint de son frère en 1450 les terres de Nozay et de Fougeray, et mourut en 1463.

2. *Jean* de Rieux, fils de Jean III et de Jeanne d'Harcourt, eut pour parrain le duc Jean V et mourut jeune.

3. **François** de Rieux, 2e fils de Jean III et de Jeanne d'Harcourt, né le 11 août 1418, perdit son père en 1431, et se trouva à 13 ans seigneur de Rieux et de Rochefort, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, etc... Il épousa, suivant contrat du 11 février 1442 (v. s.) Jeanne de Rohan, fille d'Alain IX et de Marguerite de Bretagne (Pr. II, 1359), et en eut 5 enfants. Il assista en 1442, à Rennes, au couronnement de François Ier et devint ensuite son chambellan. Il tergiversa longtemps pour donner un partage à sa sœur Marie de Rieux. Il accéda en 1449 au traité d'alliance du Duc et de Charles VII, contre les Anglais, vit l'avènement du duc Pierre II en 1450, et assista comme baron d'Ancenis aux Etats de 1451 et années suivantes. Il reçut du Duc en 1454 le collier d'or de l'Hermine, et vendit l'hôtel de Rochefort de Nantes en 1455 à sa nièce Françoise d'Amboise. Nommé chambellan du Roi par le Dauphin, le 15 juin 1458, il mourut le 20 novembre suivant, à l'âge de 40 ans, et fut inhumé à N.-D. de la Tronchaye.

(a) *Guillaume* de Rieux, seigneur de *Châteauneuf*, cousin-germain des précédents, et fils de Michel de Rieux, épousa Jeanne de Ferrière, servit le duc François II contre les Français, et mourut le 14 février 1489, sans postérité.

(b) *Jean* de Rieux, frère de Guillaume, seigneur de Châteauneuf après lui, mourut aussi sans enfants.

(c) *Gilles* de Rieux, frère des deux précédents, épousa Anne du Chastellier, fille de Vincent vicomte de Pommerit, et en eut une fille unique, Jeanne de Rieux, dame de Châteauneuf, qui mourut sans alliance en 1522. La seigneurie de Châteauneuf retourna dès lors à la branche aînée et devint en 1531 l'apanage d'une nouvelle branche cadette.

XVIe degré.

1. **Jean** IV de Rieux, fils aîné de François de Rieux et de Jeanne de Rohan, naquit le 27 juin 1447, et se trouva en 1458, par la mort de son père, seigneur de Rieux et de Rochefort, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, etc... Il épousa, suivant contrat du 1er mars 1462 (n. s. Pr. II. 1765) Françoise Raguenel de Malestroit, riche héritière, qui lui donna une fille nommée Françoise de Rieux. Jean de Rieux fit ses premières armes en 1465 dans la guerre du Bien public, fut nommé *Maréchal de Bretagne* en 1470, et recueillit en 1471 les seigneuries de Malestroit et de Largoet. En 1472, il fut Lieutenant général du Duc, et prêta ensuite son château de Largoet pour garder le comte Henri de Richemont. Il assista aux États de Vannes en 1480 et perdit sa femme en 1481. Il prit part en 1484 à la conspiration des seigneurs contre Landais, leur ouvrit son château d'Ancenis et s'empara de Redon pour le roi en 1487. Bientôt désabusé, il se réconcilia avec le vieux Duc et s'empara de Châteaubriant et de Vannes; mais les Français reprirent

ces places en 1488 et ravagèrent ses châteaux d'Ancenis, de Rieux, de Rochefort et de Largoet. Nommé tuteur d'Anne de Bretagne, il se brouilla avec elle à l'occasion de son mariage, fit sa paix en 1490 et obtint même une indemnité de cent mille écus d'or (Pr. III, 674) qui lui servit à réparer ses châteaux et à construire la grosse tour d'Elven.

En 1494, il suivit Charles VIII en Italie et battit les ennemis à Véroli. En 1495, il se remaria à Claude de Maillé qui périt peu après, suffoquée par un feu accidentel dans le château d'Elven. En 1496, il contracta une 3e alliance avec Isabelle de Brosse ou de Bretagne, et en eut 4 enfants. En 1498, il institua à Rochefort une collégiale, composée d'un doyen et de six chapelains. (Pr. III, 776, 818.) En 1501, il eut le commandement de l'armée dirigée contre le Roussillon. C'est lui qui réclama en 1509 le corps de son grand oncle Pierre de Rochefort. Il suivit en 1511 Louis XII dans le Milanais, et organisa en 1512 la résistance de la Bretagne contre les Anglais. Il mourut le 9 février 1518 à l'âge de 71 ans et fut inhumé chez les Cordeliers d'Ancenis. (Portrait. H. II, 240. — Sceau II, 237).

2. *François* de Rieux, son frère, né le 6 octobre 1448, fut seigneur d'*Asserac;* promis en mariage à Jeanne Raguenel de Malestroit (Pr. II, 1765), il mourut sans alliance.

3. *Françoise* de Rieux, née en 1444, mourut sans alliance.

4. *Marguerite*, née en 1445, dame de Saint-Nazaire, épousa en 1460 Charles, baron de Coesmes et de Lucé.

5. *Louise* de Rieux, née en 1446, épousa en 1463 Louis II de Rohan, seigneur de Guémené.

XVIIe degré.

1. *Françoise* de Rieux, fille unique de Jean IV et de Françoise de Malestroit, recueillit en 1481 Malestroit, puis Derval, Châteaugiron, épousa en 1486 François de Laval, baron de Châteaubriant, et mourut le 30 octobre 1532.

2. CLAUDE Ier de Rieux, fils de Jean IV et d'Isabeau de Brosse, né le 15 février 1497, fut d'abord appelé le *sire d'Harcourt*. Il devint en 1518, par la mort de son père, sire de Rieux, de Rochefort, de Largoet, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, comte d'Harcourt et d'Aumale. Le 10 novembre 1518, il épousa Catherine de Laval, dame de la Roche-Bernard, fille de Guy XVI, et en eut deux filles, Renée et Claude. Il accompagna le roi François Ier en Italie, et fut fait pour son courage chevalier au combat de Sainte-Brigitte ; il remplit les fonctions de Maréchal à la bataille de Pavie en 1525 et y fut fait prisonnier. Après avoir payé sa rançon, il se rendit à Madrid comme l'un des otages du roi. A son retour, il assura, par lettres du 1er juin 1527, des revenus pour perpétuer la Collégiale de N.-D. de la Tronchaye à Rochefort. (Ogée II, 681.) Le 20 novembre 1529, il se remaria à Susanne de Bourbon,

fille de Louis, prince de la Roche-sur-Yon, et en eut un fils nommé Claude comme lui et une fille Louise. Il fit exécuter plusieurs travaux à l'église et au château de Rochefort (Stat. Arch. 39). Il mourut le 19 mai 1532 à l'âge de 35 ans. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1570.

3. *François* de Rieux, 2e fils de Jean IV et d'Isabeau de Brosse, a fait la branche d'*Assérac*. (Voir plus loin.)

4. *Jean* de Rieux, 3e fils des mêmes, a commencé la branche de *Châteauneuf*, qui a produit ensuite celle de *Sourdéac*.

5. *Perronnelle* de Rieux mourut sans alliance.

XVIIIe degré.

1. CLAUDE II de Rieux, fils unique de Claude Ier et de Suzanne de Bourbon, né en 1530, fut appelé le comte d'Harcourt. Dès 1532, il devint, par la mort de son père, seigneur de Rieux, de Rochefort, et de Largoet, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, comte d'Harcourt... En 1542, sa mère rendit pour lui au roi un aveu pour toutes ses terres. Il mourut le 26 avril 1548, à l'âge de 18 ans, sans avoir été marié. En lui s'éteignit la branche aînée et masculine des Rieux.

2. *Renée* de Rieux, fille de Claude Ier et de Catherine de Laval, née en 1524, épousa en 1541 Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, comte de Joigny... qui avait le cou tort et le caractère bizarre. En 1547, à la mort de son oncle maternel Guy XVII, elle devint comtesse de Laval, baronne de Vitré, de Montfort..., et prit le nom de Guyonne XVIII. En 1548, à la mort de son frère Claude II de Rieux, elle recueillit les seigneuries de Rieux, de Rochefort, Largoet, Ancenis, Donges.... Enflée de son immense fortune, elle commença à mépriser son époux et à réclamer l'administration de ses domaines. Son mari lui résista et la retint même captive au château de Joigny. Elle s'échappa en 1557 ; sommée de revenir, elle se fit Calviniste de dépit, et fut aussitôt surnommée *la folle*. Elle eut quelques différends avec son beau-frère François de Coligny, seigneur d'Andelot, relativement à ses partages, mais s'entendit avec lui pour protéger les huguenots. Elle fut même accusée de complicité dans une conspiration calviniste en 1567 et condamnée à perdre la tête et tous ses biens : sentence qui ne fut pas exécutée. Elle mourut peu après, le 13 décembre 1567, sans laisser de postérité, et ses biens passèrent à son neveu Paul de Coligny.

3. *Claude* ou Claudine de Rieux, sa sœur, née en 1526, épousa en 1548 François de Coligny, seigneur d'Andelot, et lui porta la Roche-Bernard, la Bretesche.... Elle se laissa gagner au Calvinisme, dans lequel elle mourut le 5 août 1561. Son fils aîné Paul de Coligny, devint en 1567 comte de Laval et d'Harcourt, vicomte de Donges, baron de Vitré, de Quintin, de la Roche-Bernard, seigneur de Rieux, de Rochefort, de Largoet, de Montfort..., et mourut en 1586. Guy de Coligny

recueillit alors presque tous ces biens et mourut en 1605, sans postérité. Son immense fortune fut aussitôt partagée entre plusieurs familles.

4. *Louise* de Rieux, sœur de Claude II, née en 1531, épousa en 1550, René de Lorraine, marquis d'Elbœuf, et lui porta la baronnie d'Ancenis; veuve en 1566, elle mourut en 1569, laissant plusieurs enfants.

Suite des Seigneurs propriétaires de Rieux.

1567. Paul de Coligny, comte de Laval, sire de Rieux, etc.
1586. Guy de Coligny, *id.* *id.*
1605. Charles Ier de Lorraine, duc d'Elbœuf, baron *id.*
16... Charles II de Lorraine, duc d'Elbœuf, *id.*
1657. François de Lorraine vendit Rieux.
1657. Henri Guénégaud de Plancy, sire et, en 1667, comte de Rieux.
1676. Les héritiers Guénégaud vendirent Rieux.
1697. Noel Danycan, secrétaire du roi, comte de Rieux.
1722. Marie Danycan, femme de Charles Huchet de la Bédoyère.
1761. Louis-Auguste-Cyr de Rieux d'Assérac, acheta Rieux en 1761.
1767. Louis-François-Cyr, comte de Rieux, son fils, mort en 18...

I. BRANCHE D'ASSÉRAC.

XVIIe degré.

FRANÇOIS de Rieux, 2e fils de Jean IV et d'Isabelle de Brosse, reçut en partage la terre d'*Assérac*. Ce domaine qui relevait primitivement de la baronnie de la Roche-Bernard, était entré dans la maison de Rochefort vers 12.. et dans celle de Rieux vers 1395, et plusieurs membres de ces deux familles en avaient porté le nom, comme on a pu le voir. François de Rieux perdit son père en 1518. Il épousa Renée de la Feuillée, dame du Gué de l'Ile, fille de François vicomte de Plouider et de Cyprienne de Rohan, et en eut 6 enfants énumérés plus bas. Il parut en 1527 à la curatelle de Louis V de Rohan, seigneur de Guémené (Pr. III, 972).

XVIIIe degré.

1. JEAN de Rieux, seigneur d'*Assérac*, après son père François, épousa Philippe de Saint-Amadour, dont il eut deux enfants, Jean et Gabrielle. Il obtint du roi Henri III, en septembre 1574, l'érection de la terre d'Assérac en *Marquisat*, avec union des châtellenies de Ranroué, Faugaret, Saint-Lyphard, etc... En 1576, il fut nommé Lieutenant du roi en Bretagne.

2. *René* de Rieux, son frère, seigneur de la Feuillée et de l'Ile-Dieu, né en 1540, épousa Marguerite de Conan, qui lui donna trois enfants.

Il devint chevalier de l'ordre du roi et son chambellan, puis Lieutenant de cent hommes d'armes sous le prince de Condé, et mourut le 25 août 1575.

3. *Claude* de Rieux, seigneur du *Gué de l'Ile,* mourut jeune.

4. *Anne* de Rieux épousa René de Carné, gouverneur de Brest.

5. *Susanne* de Rieux épousa Jacques Brossin seigneur de Mère.

6. *Renée,* femme de Pierre Tournemine seigneur de Camsillon.

XIXe degré.

1. JEAN de Rieux, fils de Jean et de Philippe de Saint-Amadour, marquis d'*Assérac*, vécut sans alliance. En 1589, il resta fidèle au Roi, et surprit la ville d'Auray; en 1590, il fut blessé au siège d'Hennebont; en 1591, il se laissa gagner par Mercœur; en 1592, il trempa dans un complot qui coûta peu après la vie au baron de Crapado. Il revint au service du roi sur la fin de 1594, et mourut l'année suivante. (Pr. III, 1703, 1711, 1728, 1732, 1744. H. II, 404, 423.)

2. *Gabrielle* de Rieux, sa sœur, mourut sans alliance en 1595.

(a) *Jean* de Rieux, cousin-germain des précédents, fils de René, seigneur de l'*Ile-Dieu*, épousa Jeanne-Hélène de la Motte de Vauclerc, et périt à Paris en 1595. Son fils unique, René de Rieux, marquis d'*Assérac* en 1595, se noya dans le Tibre, le 13 août 1609, à 17 ans, en voulant sauver son page.

(b) *Jean* de Rieux (le jeune), seigneur de *La Feuillée*, épousa sa cousine Susanne de Rieux-Châteauneuf, et en eut 2 enfants. En 1609, il devint marquis d'Assérac, seigneur de l'Ile-Dieu.... Il acheta en 1616 la seigneurie de Largoet ou d'Elven pour 66,000 livres. Il mourut en 1630.

(c) *Susanne* épousa en 1601 Pierre de Montmorency, seigneur de Lauresse.

XXe degré.

1. JEAN-EMMANUEL de Rieux, fils de Jean et de Susanne de Rieux, fut en 1630 marquis d'Assérac, comte de Largoet, seigneur de l'Ile-Dieu..., et devint gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire. Il épousa en 1639 Anne Mangot, fille du Garde des Sceaux, qui mourut sans enfants. Chargé de dettes, il vit en 1643 ses créanciers mettre saisie sur une partie de ses biens; il se remaria néanmoins en 1645 à sa cousine Jeanne-Pélagie de Rieux, héritière de Châteauneuf, de la Hunaudaye et de Donges. Enfin, pour se libérer, il vendit le 19 mars 1656, Largoet, Lanvaux, Trédion... et engagea même Assérac. Il mourut la même année.

2. *Claude-Hélène* de Rieux, sa sœur, épousa en 1632 Charles du Bellai, prince d'Yvetot.

XXIe degré.

Jean-Gustave de Rieux, fils unique de Jean-Emmanuel et de Jeanne Pélagie de Rieux, né en 1646, se trouva à dix ans *Marquis* d'*Assérac*, et devint ensuite, par sa mère, comte de Châteauneuf, vicomte de Donges, seigneur de la Hunaudaye... Le 2 mars 1677, il épousa Anne d'Aiguillon, dame de la Juliennais, qui lui donna plusieurs enfants. En 1679, il vendit à René de Lopriac les terres d'Assérac, et en 1690, celles de Donges; en ~~1702~~, il vendit à L. de Béringhen le domaine de Châteauneuf. Il mourut à Paris le 29 janvier 1713.

XXIIe degré.

1. Jean-Sévère de Rieux, fils aîné du précédent, fut baron de la Hunaudaye et de Montafilant en 1713, marquis d'Ouessant en 1721, et mourut sans alliance.

2. Louis-Auguste-Cyr de Rieux, son frère, fut nommé colonel en 1718 et traité de *cousin* par le Roi. Il devint mestre de camp en 1725, brigadier en 1734, maréchal de camp en 1738, et Lieutenant général en 1744. Il combattit ensuite en Allemagne et en Italie. Il fut marquis d'Ouessant, épousa en 1745 Claude-Louise-Jeanne d'Illiers d'Entragues, acheta le Comté de Rieux en 1761, et vendit Ouessant au Roi en 1764 pour 30,000 fr. Il mourut le 1er mars 1767.

XXIIIe degré.

Louis-François-Cyr de Rieux d'Assérac, fils de Louis.., né en 1750, comte de Rieux en 1767, épousa la même année Marie-Anne de Saulx-Tavannes, dont il eut un fils, Louis-Charles-Marie, né à Paris le 11 septembre 1768. Veuf en 1771, et maréchal de camp en 1788, il émigra, perdit son fils unique, fusillé à Auray en 1795, et mourut lui-même en Angleterre en 18.. (Cayot-D., 274.)

II. BRANCHE DE CHATEAUNEUF.

XVIIe degré.

Jean de Rieux, 3e fils de Jean IV et d'Isabelle de Brosse, né en 1507, fut destiné à l'Église, pourvu de l'abbaye de Prières en 1521, et nommé à l'Évêché de Saint-Brieuc en 1525, à 18 ans! Il ne voulut pas entrer dans les ordres sacrés. Il reçut de son frère Claude en 1531 la seigneurie de Châteauneuf, près de Saint-Malo et acquit lui-même la terre de Sourdéac en Glénac. Il se démit de son abbaye en 1533 et de son évêché en 1544, et épousa en 1548 Béatrix de Jonchères, dame de la Perrière en Anjou, qui lui donna 4 enfants. Il prit part aux affaires de son temps (Pr. iii, 972, 1046, 1259), et mourut le 24 décembre 1563.

XVIIIe degré.

1. Guy Ier de Rieux, fils aîné du précédent, devint en 1563 seigneur, puis *comte de Châteauneuf* et du Plessis-Bertrand. Il se trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis (1567), de Moncontour et de Jarnac (1569), ainsi qu'aux sièges de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely et de Lusignan. Il épousa d'abord Jeanne, dame du Chastel, de Coetivy, de la Bellière, etc., et en eut deux filles; il se remaria à Magdeleine d'Espinay, qui lui donna un fils et 4 filles. En 1582, il protesta contre le rang pris aux États de Vannes par le baron de Retz (H. II, 347), et devint ensuite chevalier de l'ordre du roi, et capitaine de 50 hommes des ordonnances. En 1589, il se déclara pour Henri IV, s'empara par surprise de Brest sur François de Carné-Rosampoul, et apprit que Mercœur s'était emparé de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand (H. II, 379. Ogée I, 116). En 1590, il accompagna le prince de Dombes à Rennes, et mourut en mer, en 1591, lorsqu'il regagnait Brest.

2. *René* de Rieux, seigneur de *Sourdéac.* (Voir plus loin.)

3. *Renée* de Rieux, dite la *belle Châteauneuf*, favorite du duc d'Anjou, puis femme de Philippe Altoviti. (Voir Biog. br. I, 336.)

4. *Françoise* de Rieux fut religieuse à Nazareth de Vannes.

XIXe degré.

1. *Marie* de Rieux, fille de Guy Ier et de Jeanne du Chastel, hérita de sa mère et épousa Guy de Scépaux.

2. *Jeanne* de Rieux, vicomtesse de la Bellière, épousa en 1587 Pierre de Boiséon, baron de Coetnizan, capitaine de Morlaix.

3. Guy II de Rieux, issu du 2e mariage, devint en 1591, *comte de Châteauneuf*, et vit cette place prise par les *royaux* en 1592 reprise peu après par Mercœur, et démolie en 1594 par ordre de Henri IV. (Ogée I, 174). Il prit ensuite une part active aux conférences d'Ancenis et à celles de Chenonceaux pour la paix. (H. II, 440, 451, 455). Vers 1605, il devint vicomte de Donges. Il épousa d'abord Léonore de Rochechouart qui mourut en 1629, puis Catherine de Rosmadec, fille de Sébastien, baron de Molac, et de Jeanne de la Motte-Vauclerc, dame de la Hunaudaye. Il laissa trois enfants de ces deux unions, mourut en 1637 et fut inhumé à Savenay.

4. *Magdeleine* de Rieux, la belle, épousa Pierre de Rohan-Guémené.

5. *Susanne* épousa son cousin Jean de Rieux, marquis d'Assérac.

6. *Renée* fut mariée à François de Kélec, seigneur du Plessis.

7. *Thomase* fut en 1605 abbesse de la Joie, près d'Hennebont, abdiqua en 1626 et mourut en 1628.

XXe degré.

1. *François-Guy* de Rieux, fils de Guy II et de Léonore de Rochechouart, appelé le vicomte de Donges, mourut jeune.

2. Jean de Rieux, fils de Guy II et de Catherine de Rosmadec, devint, en 1637, comte de Châteauneuf, vicomte de Donges..., et mourut sans alliance.

3. *Jeanne-Pélagie* de Rieux, sa sœur, épousa en 1645 son cousin Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac, et lui transmit Châteauneuf, Donges et la Hunaudaye. En elle finit sa branche.

III. BRANCHE DE SOURDÉAC.

XVIIIe degré.

René de Rieux, seigneur de *Sourdéac* en Glénac, frère de Guy Ier, seigneur de Châteauneuf, et petit-fils du maréchal de Bretagne, naquit en 1558. Il fut élevé parmi les pages de Charles IX et commença à porter les armes en 1572. Il épousa ensuite Susanne de Saint-Melaine, dame de Bourg-l'Évêque et en eut six enfants énumérés plus loin. En 1586, il reçut de Henri III une compagnie de chevau-légers, et acquit en 1589 l'île d'Ouessant. Il refusa d'entrer dans la Ligue et se déclara pour Henri IV qui le nomma gouverneur de Brest, en survivance de son frère Guy Ier de Châteauneuf, et son Lieutenant général en Bretagne. A partir de 1591, il fit de Brest le boulevard des *royaux*, repoussa les attaques des Ligueurs, défit plusieurs fois les troupes de Mercœur, dirigea maintes expéditions, et réduisit plusieurs places sous l'obéissance du Roi. (Hist. II, 335-462. Biog. II, 710. Moreau, etc... Pr. III, 1551, 1562, 1598, 1635, etc.). Ce fut en reconnaissance de ces services que le Roi lui conféra, le 3 janvier 1597, le collier de ses ordres et érigea en *Marquisat* l'île d'Ouessant. Sourdéac suivit Henri IV en 1600 à la conquête de la Savoie, et écrivit des *Mémoires*, qui depuis ont été égarés. Il perdit sa femme en 1616, et mourut lui-même le 4 décembre 1628, à Assé, dans le Maine.

XIXe degré.

1. Guy de Rieux, fils aîné du précédent, épousa en 1617 Louise de Vieux-pont, héritière de Neufbourg et de Coetmeur, et en eut 7 enfants. En 1628, à la mort de son père, il devint *Marquis d'Ouessant et de Sourdéac* et gouverneur de Brest. Premier écuyer de Marie de Médicis, il suivit son parti et s'expatria avec elle en 1631 : ce qui lui attira la perte de ses places et la confiscation de ses biens. Il mourut dans sa terre de Neubourg le 14 novembre 1640.

2. *René* de Rieux, son frère, abbé de Daoulas en 1600, Évêque de Léon en 1613, eut à soutenir plusieurs luttes, et mourut le 8 mars 1651 (Voir Biog. II, 712. Év. Léon).

3. *Charles* de Rieux mourut jeune.

4. *Anne*, Supérieure des Bénédictines du Calvaire, mourut en 1663.

5. *Marie* épousa Sébastien de Plœuc, marquis de Timeur.

6. *Magdeleine* fut religieuse à Lencloître en Poitou.

XXe degré.

1. ALEXANDRE de Rieux, fils aîné de Guy et de Louise de Vieuxpont, perdit son père en 1640 et fut dès lors *Marquis de Sourdéac et d'Ouessant*, baron de Neufbourg, en Normandie, etc. Le 10 janvier 1641, il épousa Hélène de Clère, fille de Louis, baron de Beaumetz, et en eut 5 enfants. Il a attaché une certaine célébrité à son nom en s'occupant du théâtre, comme machiniste, et en contribuant à fonder l'Opéra en France. Il mourut le 7 mai 1695; sa veuve mourut le 3 février 1703. (Biog. br. II, 712.)

2. *Armand* de Rieux embrassa l'état ecclésiastique.

3. *Louise-Marie* de Rieux fut religieuse.

4. *Renée* de Rieux mourut sans alliance.

5. *Henriette* épousa Paul des Armoises, seigneur d'Aunoi.

6. *Anne-Marie* épousa Léon de Balzac, marquis d'Entragues.

7. *Catherine* fut mariée en 1647 à Robert d'Esmalleville, baron de Fréville.

XXIe degré.

1. PAUL-HERCULE de Rieux, fils aîné d'Alexandre et d'Hélène de Clère, né en 1645, succéda à son père en 1695 comme *Marquis* de *Sourdéac, d'Ouessant*, etc., et mourut sans alliance le 3 janvier 1721. Ses titres passèrent à son cousin Jean-Sévère de Rieux, de la branche d'Assérac.

2. *Louise* de Rieux fut religieuse à Remiremont.

3. *Anne-Hélène* de Rieux embrassa le même institut.

4. *René-Louis,* dit le *Comte* de *Rieux*, épousa Anne-Élisabeth de Nivelles, et vit son mariage contesté par son père et confirmé par le Parlement. Il présenta au Roi en 1710 un « Mémoire avec la généalogie de la maison de Rieux, » et mourut en 1713 sans postérité.

5. *Henri* de Rieux, officier dans le régiment des gardes, mort le 4 décembre 1693, âgé de 35 ans.

SUR QUELQUES-UNS

DE

NOS LÉPIDOPTÈRES NUISIBLES.

(Par M. W. J. Griffith.)

L'homme le plus indifférent aux sublimes beautés de la nature n'a pu manquer d'admirer un papillon, être frêle, voltigeant de fleur en fleur, soutenu par des ailes veloutées, et de qui Lesser s'écriait : « Jamais Salomon, sur son trône replendissant, n'a été aussi magnifiquement vêtu que l'une de ces frêles créatures ! (1) »

En effet, il y a peu de personnes qui ne toucheraient assez volontiers un papillon, mais qui, pour rien au monde, ne se hasarderaient à toucher certains autres insectes ; il y en a, néanmoins, d'assez timides pour redouter les grands Sphingides et Bombycides, qui, cependant, ne peuvent faire aucun mal. Bien souvent j'ai entendu des personnes, autrement raisonnables, raconter avec beaucoup de gravité des faits venus à leur connaissance d'attaques sanguinaires perpétrées par des Sphingides. En vain je leur démontrais que pour mordre il faut avoir des dents ou tout au moins des mandibules, et que les accusés ne possédaient qu'une frêle spiritrompe, parfaitement incapable d'entamer la peau la plus délicate ; ils restaient toujours incrédules, et la réponse invariable que je recevais était : « J'ai vu la blessure de mes propres yeux ; qu'avez-vous à dire à cela ? » En somme, leur ayant expliqué la construction de la bouche d'un lépidoptère, que pouvais-je leur dire de plus ? il ne me restait que de battre en retraite, en plaignant amèrement leur ignorance entomologique ! Or, la blessure, si blessure il y avait, était incontestablement infligée par les ongles d'un des voisins de la personne attaquée ! Horrifié de voir un grand lépidoptère posé, admettons, sur le cou de la *victime*, le voisin pense faire preuve d'amitié en essayant de le saisir ; quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent il manque son but, et souvent ses ongles endommagent l'épiderme de la personne qu'il désire sauver de son triste sort !

Arrivés à l'état parfait, les lépidoptères, sauf une exception, ne font aucun dommage ; leur existence à cet état est ordinairement très courte, et le peu de nourriture qu'ils prennent ne consiste que des sucs mielleux

(1) Théologie des insectes, traduit en français par Lyonnet, 1745.

des fleurs ou des liquides sécrétés par les plaies d'arbres ; beaucoup d'espèces même, surtout parmi les bombycides et les tnéides, ne prennent aucune nouriture, leur spiritrompe étant ou très peu développée, ou manquant complètement. On peut même dire qu'à cet état les lépidoptères, comme les autres insectes qui fréquentent les fleurs, rendent service à la fertilisation des plantes en transportant le pollen d'un endroit à un autre.

Il n'en est pas de même à l'état de chenille. Mangeurs insatiables, il n'y a pas de végétaux, même les plus vénéneux, sur lesquels les mandibules infatigables de quelques espèces ne prélèvent pas une dime; et nos laines, nos pelleteries et nos provisions de bouche sont également attaquées ! D'un autre côté, certaines chenilles nous sont d'une grande utilité ; non-seulement le *Sericaria* (*Bombyx*) *mori* L. nous donne une étoffe utile et fournit de l'ouvrage à des milliers de personnes, mais à présent plusieurs grandes espèces de bombyx exotiques sont acclimatées en France.

Je vais maintenant passer sommairement en revue les espèces nuisibles dont j'ai pu constater la présence dans le département du Morbihan, en suivant la classification la plus généralement adoptée aujourd'hui, c'est-à-dire la classification par familles naturelles.

Toutes les espèces que j'indiquerai sont décrites, à l'état parfait, dans la *Faune entomologique française,* de M. Berce ; je me bornerai donc á décrire les mœurs des différentes espèces, à donner en quelques mots une idée de l'apparence des chenilles, et à indiquer les moyens propres à arrêter leurs ravages.

Rhopalocera.

(ροπαλον, *massue ;* χερας, *antenne.*)

Parmi les rhopalocères, les diurnes des auteurs, peu d'espèces sont nuisibles, et les ravages de trois ou quatre seulement sont véritablement à redouter.

Papilionidæ (1).

PAPILIO MACHAON L. — *Le grand Porte-queue.* — Ce beau papillon vole dans les prairies, les jardins et les landes en mai, et reparait vers la fin de juillet ou en août, mais il affectionne surtout, à défaut de grands champs de luzerne, les cultures de trèfles.

La chenille aussi est très belle. Elle est d'une taille assez grande, d'un vert tendre, quelquefois d'un vert brunâtre ; sur chaque segment il y a deux bandes transversales, noires, la postérieure desquelles est

(1) Les chrysalides des papilionides et des piérides sont attachées par la queue et maintenues, la tête en haut, par un lien transversal. (*Succincti.*)

marquée de six taches rondes orangées. Elle vit en mai et en septembre snr les *Anethum foeniculum, daucus carotta, peucedanum palustre* et autres ombellifères ; et, selon Kirby (1), quelquefois sur une primulacée, le *Lysimachia nemorum.* Cette chenille se trouve souvent dans les cultures de carottes, mais elle est si peu abondante chez nous qu'elle ne peut faire aucun dommage appréciable.

Pieridæ.

Leuconea (*Aporia*) cratœgi L. — *Le Gazé.* — Cette espèce est très abondante aux environs de Vannes, mais, à ce que m'a dit jadis M. Ronchail, elle est rare aux environs de Ploërmel. Elle paraît vers la fin de juin ou au commencement de juillet, et se plaît dans les prairies, les jardins et le long des haies. Les amateurs qui désirent se procurer ce joli lépidoptère doivent se hâter de le prendre dès son apparition, car quinze jours environ après il n'en rencontreraient plus un seul.

Les œufs éclosent en automne, et les jeunes chenilles passent l'automne et l'hiver dans une toile accrochée aux arbres ou aux arbustes ; au premier printemps elles se dispersent tous les matins et commencent leur œuvre dévastatrice avec acharnement, retournant chaque soir à leur asile soyeux. Comme à cette époque de l'année il n'y a que des bourgeons, et que ces chenilles attaquent également le prunelier (*Prunus spinssa*), l'aubépine (*Cratœgus oxyacantha*) et les arbres fruitiers, il est facile de se rendre compte des dégats qu'elles occasionnent aux haies et aux jardins fruitiers. Aussi, leurs ravages ont été longtemps connus, et Linné les nommait « le fléau des jardins (*hortorum pestis*). »

La chenille est très reconnaissable ; elle est couverte de poils blanchâtres, les côtés et l'abdomen sont d'un gris cendré, le dos est noir et porte deux bandes longitudinales d'un rouge jaunâtre.

Pour se débarasser de ces fléaux, il faut couper les toiles à la fin de l'hiver et les brûler avec soin ; si on les jette simplement à terre, les chenilles, quand même elles seraient en toute apparence mortes de froid, se réveilleront aux premiers rayons du soleil printannier. Il faut avoir soin de ne pas remettre cet ouvrage nécessaire trop longtemps, car dans ce cas les chenilles seraient dispersées et l'on ne détruirait que la toile. Quand le temps est pluvieux, les chenilles restent abritées toute la journée ; on peut alors arracher les toiles qui restent sur les arbres et détruire leurs habitants.

Pieris brassicæ L. — Ce papillon, malheureusement trop abondant partout et bien connu de tout le monde sous le nom de *grand papillon blanc du chou*, paraît vers le milieu ou vers la fin d'avril et, comme

---

(1) *European Butterflies and Moths.*

il y a plusieurs générations, on le rencontre jusqu'à la fin de septembre.

Cette espèce est une de celles qui font quelquefois de véritables migrations. En 1842, une volée immense de ces insectes traversa de la côte française à Douvres, d'où elle avança dans l'intérieur. Les chenilles provenant de ces papillons firent d'immenses ravages dans les cultures de choux, mais, grâce à certains ichneumonides, ces parasites si utiles des chenilles, très peu parvinrent à l'état parfait, et la presque totalité périrent avant de se chrysalider (2).

La chenille est d'un bleu-verdâtre, rayée de jaune et pointillée de noir, et de chaque point noir part un poil. Elle vit sur le chou et la plupart des crucifères comestibles, quelquefois même sur la capucine, attaquant les feuilles, et dans certaines années elle devient un véritable fléau.

Heureusement pour nous, la chenille du papillon blanc du chou ne manque pas d'ennemis. Outre les ichneumonides, les petits oiseaux en font une grande consommation, et M. Haworth (1) a vu une mésange charbonnière (*Parus major* L.) en emporter cinq ou six à son nid dans bien peu de minutes. Son principal parasite est le *Microgaster glomeratus* L., et l'on voit souvent les cocons jaunes de cét hyménoptère utile tissés autour d'une chenille morte. Beaucoup de personnes ignorantes détruisent ces cocons croyant avoir affaire aux œufs de *Brassicæ*; ainsi, tout en croyant se défaire de leurs ennemis, ils détruisent de précieux auxiliaires.

Le moyen qui paraît être le plus efficace pour nous débarasser de cette espèce très nuisible est de ramasser les chenilles pendant l'été et de les écraser ; on doit aussi prendre au filet les insectss parfaits et les tuer ; les chrysalides, qui se trouvent ordinairement fixées sous les rebords des murs, et très souvent dans les habitations, doivent également être détruites.

PIERIS RAPÆ L. — *Le petit papillon blanc du chou.* — Aussi abondant que le *brassicæ* et se trouve aux mêmes époques. Cette espèce, comme la précédente, fait quelquefois des migrations en nombres immenses. Selon la description d'une de ces migrations donnée par un journal du comté de Kent (3), les insectes traversaient le détroit de Douvres ; leur nombre était si immense que le soleil était complètement obscurci par leur passage ; et les ponts des paquebots qui faisaient ce matin-là la traversée étaient jonchés de papillons. Il était vers midi quand cette nuée vivante arriva sur la côte anglaise, et les individus qui la composaient ne tardèrent pas à se disperser. Pendant la traversée,

(1) Coleman, W. S.— *British Butterflies.*

(2) *Lepidoptera Britannica.*

(3) Coleman (*British Butterflies*) ne cite pas la date de cette migration.

le temps était excessivement calme, mais, environ une heure après leur arrivée sur la terre ferme, il venta grand frais du sud-ouest, la direction d'où venaient ces lépidoptères.

La chenille est d'un vert terne, avec une bande dorsale jaune et des taches jaunes sur les côtés. Quoique d'une taille plus faible que celle de *brassicæ*, cette chenille est peut-être encore plus nuisible; car, tandis que la première se contente de dévorer les feuilles, celle-ci pénètre jusqu'au cœur des plantes qu'elle attaque, ce qui lui a valu le nom de *ver du cœur*, et quelquefois elle détruit ainsi des cultures entières. Elle vit de juin à septembre, sur le chou (*Brassica oleracea*), le navet (*Brassica rapa*); aussi sur la capucine et, dit-on, le réséda.

Les moyens à employer pour arrêter les ravages de ses insectes sont les mêmes que ceux indiqués pour l'espèce précédente.

M. Auguste Bernède indique un autre moyen de détruire les chenilles de ces deux piérides nuisibles. Il a répandu sur les cultures envahies quelques sacs de la fourmi rousse (*Formica rufa* L.) et, en peu de temps, toutes les chenilles ont été dévorées (1).

PIERIS NAPI L. — *Le papillon blanc veiné de vert.* — Cette espèce, qui est aussi très abondante, vole, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'août, dans les bois, les prairies et les jardins.

La chenille est verte, les spiracles sont rouges et contiennent chacun une tache jaune. Elle vit, de juin à septembre, sur la rave sauvage et diverses autres crucifères, mais, comme elle vit principalement sur des espèces sauvages, elle est peu nuisible.

ANTHOCARIS CARDAMINES L. — *L'Aurore.* — Ce charmant petit papillon vole dans les bois et les prairies dans les mois d'avril et de mai. La femelle, qui est dépourvue de la grande tache orangée à l'angle apical des ailes supérieures, paraît, ordinairement, à peu près quinze jours plus tard que le mâle.

La chenille est verte, finement pubescente et très finement pointillée de noir, avec une ligne longitudinale blanche sur chaque côté. Elle vit sur diverses crucifères, entre autres le colza (*Brassica campestris*) et les *Cardamine pratensis*, *Barbarea vulgaris* et *Sisymbrium alliaria*; elle est quelquefois un peu nuisible aux plantes basses d'ornement.

COLIAS HYALE L. — *Le Soufre.* — Ce papillon vole dans les prairies et surtout dans les champs de trèfles, en mai, et encore en août et septembre. Il est assez abondant près de Vannes, où il préfère les bords de la mer; selon M. Ronchail, il est très rare aux environs de Ploërmel.

Cette espèce est une de celles qui est bien plus abondante dans

---

(1) Notice sur les papillons diurnes, *P. brassicæ* et *minor*, et sur les ravages que les chenilles de ces lépidoptères ont exercés en 1855 et 1856, dans les département de l'Ouest; Redon, 1857.

certaines années que dans d'autres, et, par une singulière coïncidence, dans plusieurs cas ces apparitions en grands nombres ont été septennales; ainsi, ce lépidoptère était très abondant en 1821, 1828, 1835, 1842, 1849 et 1856.

La chenille est d'un vert d'eau, avec une ligne longitudinale de la même couleur sur le dos; des taches noires sur chaque segment. Elle vit sur diverses légumineuses des genres *Medicago*, *Trifolium* et *Vicia*, et devient quelquefois nuisible aux prairies artificielles.

COLIAS EDUSA L. — *Le Souci.* — Ce beau lépidoptère vole avec une extrême rapidité dans les champs de trèfles et de luzerne, aux mêmes époques que le précédent, mais il est bien plus abondant en automne qu'au printemps, et on le trouve quelquefois jusqu'à la fin d'octobre. Aux environs de Vannes et sur tout le littoral il est abondant; selon M. Ronchail, il est rare dans l'intérieur du département.

La chenille est vert foncé, avec une ligne longitudinale blanche, marquée de jaune et d'orange de chaque côté. Elle vit sur diverses légumineuses, entre autres les *Medicago lupulina* et *sativa*, *Trifolium repens*, *Sarothamnus scoparius*, etc.; et, comme sa congénère *Hyale*, est quelquefois un peu nuisible aux prairies artificielles.

Lycænidæ (1).

LYCÆNA BETICA L. — *Le Porte-queue bleue strié.* — Vole en août et septembre, quelquefois même en octobre, et fréquente les parcs, les jardins et les lieux où pousse le genêt (*Sarothamnus scoparius*).

Cette espèce paraît être excessivement rare dans le Morbihan. En 1870, j'en ai pris plusieurs voltigeant autour des genêts dans une prairie près de la Chênaie; mais, quoique j'aie revisité cet endroit, à la même époque de 1871 à 1872, avec l'intention de prendre cet insecte, je n'ai pas pu le retrouver, et M. Ronchail m'a dit qu'il ne l'a jamais vu aux environs de Ploërmel. A Rennes, il est assez abondant dans le jardin des plantes.

La chenille est en forme de cloporte, verte ou d'un brun rougeâtre obscur, avec la ligne dorsale noire; une ligne et quelques traits obliques de chaque côté, et l'abdomen plus pâle que la couleur du fond. Elle vit, en juin et juillet, dans les siliques du *Colutea arborescens*, des pois verts, dit-on, et quelques autres légumineuses; mais je pense que, près de Vannes toujours, il n'y a aucun doute que son végétal nourricier est le genêt (*Sarothamnus scoparius*). Dans certains pays cette chenille devient parfois nuisible aux baguenaudiers des jardins (*Colutea arborescens*).

(1) Les chrysalides de cette famille sont attachées de la même manière que celles des papilionides et des piérides.

Nymphalidæ (1).

VANESSA POLYCHLOROS. — *La grande Tortue.* — Les premiers rayons du soleil, même aussitôt que le mois de février et de mars, réveillent les individus hivernés de cette espèce, qui n'éclot, dans notre pays, qu'en juillet et août. Les individus qui ont hiverné dans les creux des arbres ou dans les crevasses des vieux murs, fréquentent, de préférence, les murs exposés au soleil ; les individus de l'éclosion estivale volent dans les jardins, les champs, les prairies et le long des routes, et sont très abondants. Bien souvent ce papillon se pose sur le tronc des arbres et relève ses ailes ; posé ainsi, il est très difficile à apercevoir, comme les couleurs de la surface inférieure de ses ailes s'assimilent parfaitement avec l'écorce.

La chenille est épineuse, brunâtre ou noirâtre, avec une ligne latérale jaune ; les épines sont jaunes. Elle vit, en petite société, sur l'orme (*Ulmus campestris*) et divers arbres fruitiers, surtout le cerisier, et est quelquefois nuisible à l'orme.

VANESSA ATALANTA L. — *Le Vulcain.* — Ce beau lépidoptère fréquente de préférence les jardins et le voisinage des habitations. Il paraît en juillet et août et on le rencontre jusqu'à la fin d'octobre, quelquefois même en novembre ; à ces dernières époques il se plaît a se poser sur les fleurs du lierre (*Hedera helix*). Des individus hivernés se voient parfois au printemps.

Quoique ce papillon ait le vol rapide, il est très facile à prendre, car, si on le manque d'un premier coup de filet, il est sûr, dans peu d'instants, de revenir au même endroit ; il montre souvent tant de témérité qu'il semble vouloir attaquer le chasseur, et perd la vie pour sa présomption !

La chenille est d'un jaune grisâtre, avec une ligne latérale d'un jaune plus pâle ; sur les troisième et quatrième segments il y a quatre épines, sur les segments cinq à douze, sept épines ; les épines sont jaunes, la tête et les pattes écailleuses noires, et les pattes membraneuses rougeâtres (2). Elle vit solitairement, de juillet à septembre, sur l'ortie dioïque (*Urtica dioïca*) et l'ortie grièche (*U. urens*), dont elle roule les feuilles pour s'envelopper. Cette chenille est quelquefois, mais rarement, nuisible aux artichauts et à quelques plantes des jardins.

VANESSA CARDUI L. — *La Belle-dame.* — Cette charmante espèce vole, de juillet à septembre, dans les jardins, mais surtout dans les

---

(1) Les chrysalides de cette famille sont suspendues par la queue (*Suspensi*).

(2) La couleur du fond varie considérablement dans cette chenllle.

endroits incultes, et, dans le Morbihan, elle paraît se plaire particulièrement sur les petites éminences sur lesquelles sont situés les moulins primitifs si abondants dans le département. Elle se pose beaucoup sur les chardons et sur le *Scabiosa succisa*, et montre, à l'égard des êtres humains, autant de témérité que l'*Atalanta.*

Dans certains pays cette espèce est incertaine dans son apparition, et partout elle est plus abondante certaines années que d'autres, sans que cette abondance plus ou moins grande paraisse dépendre de l'influence de la température. Par exemple, en Angleterre, les étés de 1815, 1816 et 1817 furent si exceptionnellement froids et pluvieux que très peu de lépidoptères parurent ; il en fut de même avec le printemps de 1818, et dans l'été de cette année le *V. cardui* fut l'espèce la plus abondante (1).

Depuiset écrit ainsi de ce papillon :

« La vanesse belle-dame est répandue sur tout le globe, mais nous ne la considérons pas comme indigène dans toute l'acception du mot pour nos contrées, c'est-à-dire qu'elle fait partie de ces espèces qui émigrent du sud, surtout dans les années chaudes, et qui ne se reproduisent point tous les ans aux lieux de leur migration (2). » Je pense que dans ce pays-ci il n'y a aucun doute sur sa parfaite naturalisation ; les plantes nutritives de la chenille sont abondantes ; et, depuis plus de dix ans que j'habite la Bretagne, je l'ai toujours trouvée en assez grand nombre et à l'état parfait, et à l'état de chenille.

La chenille est brune, avec deux lignes dorsales et deux lignes latérales jaunes ; sur les troisième et quatrième segments il y a quatre épines, sur les cinquième à onzième, sept, sur le douzième, quatre, et sur le treizième, deux ; les épines sont jaunes. Elle vit solitairement, de juin à août, sur divers chardons, surtout le *Carduus nutans ;* elle se tient enveloppée dans un réseau près de l'embranchement des tiges, et, sortant à moitié de cet abri, ronge le parenchyme des feuilles. Elle vit aussi sur les *Urtica dioïca*, *Achillœa millefolium* et *Malva sylvestris*, et M. Berce l'a trouvée sur l'*Echium vulgare.* Comme l'*Atalanta*, elle est quelquefois, mais rarement, nuisible aux artichauts et à quelques plantes de jardin.

Les nymphes de ce genre sont toutes ornées de taches métalliques, généralement de couleur d'or ; de là vient le nom de *Chrysalide* (*χρυσός, or*) appliqué, assez mal à propos, à toutes les nymphes de lépidoptères.

---

(1) *Journal of a Naturalist.*

(2) Le Monde des Papillons.

Hesperidæ (1).

Syricthus malvæ L. — *Alveolus* Hubr. — *Le Plaint-champ.* — Ce petit lépidoptère est abondant, de mai à juillet, et fréquente de préférence le voisinage des bois.

La chenille est verte ou brune ; la ligne dorsale est plus foncée ; il y a deux lignes longitudinales sur le dos et les lignes latérales sont également blanches. Elle vit, en avril, sur le framboisier (*Rubus idæus*) et le fraisier des bois (*Fragaria vesca*), et est parfois nuisible aux roses trémières dans les jardins.

Heterocera.

(*ἑτερῖος, variable ; χερας, antenne.*)

Cette vaste division renferme les Crépusculaires et les Nocturnes des anciens auteurs.

Sphingidæ.

Acherontia atropos L. — *Le Sphinx Tête de Mort.* — Ce sphinx magnifique n'est pas rare chez nous, de septembre au commencement de novembre, et se trouve quelquefois, mais très rarement, en mai. Il vole lourdement après le coucher du soleil, et se réfugie souvent pendant le jour dans les maisons ; la lumière aussi l'attire dans les appartements.

Dans ce pays-ci cette espèce ne paraît pas être nuisible, mais dans certaines parties du midi, où l'apiculture est véritablement importante, elle est considérée comme très nuisible. On l'accuse de pénétrer dans les ruches, afin de se gorger de miel, et de tellement épouvanter les abeilles par sa présence qu'elles quittent leur asile en désespoir. Selon quelques auteurs, l'épaisse fourrure de cet insecte le garantit contre les aiguillons envenimés des habitants de la ruche ; selon Huber (2), son cri, bruit unique parmi les lépidoptères, les paralyse de peur ; tandis que Lepelletier de Saint-Fargeau (3) nie que ce sphinx mange du miel, et pense qu'il n'entre dans les ruches que pour se garantir du froid.

La chenille est la plus grande de toutes celles qui se trouvent en Europe, atteignant quelquefois douze centimètres et demi de longueur et deux centimètres de diamètre, mais elle varie considérablement de

---

(1) Les chrysalides de cette famille sont enveloppées dans des feuilles roulées, maintenues en place par des fils de soie. Elles sont attachées par la queue, et souvent par un ou plusieurs fils transversaux *(Involuti)*.

(2) Nouvelles observations sur les abeilles.

(3) Encyclopédie d'Hist. nat., d'Orbigny.

couleur. Ordinairement elle est d'un jaune citron sur le dos, et la tête et les côtés sont plus verts ; sur chaque côté il y a sept bandes violettes, obliques ; les spiracles sont noirs et cernés de blanc ; sur le sommet du onzième segment il y a une corne jaunâtre, hérissée de tubercules coniques se touchant par leur base ; cette corne est inclinée en arrière et son extrémité est recourbée en forme de crochet. Elle se trouve, depuis la mi-juillet jusqu'en octobre, principalement sur la pomme de terre (*Solanum tuberosum*) et sur divers autres végétaux, entre autres le sureau (*Sambucus nigra*), le fusain (*Evonymus europœus*) et le jasmin (*Jasminum officinale*), mais elle n'est pas assez abondante pour nous être nuisible à cet état.

Réaumur (1) rapporte qu'en 1733, cet insecte fut si remarquablement abondant en Bretagne que les habitants furent jetés dans la plus grande consternation, le regardant comme la cause des épidémies qui régnaient à cette époque. Or, comme ainsi que le constate M. Maurice Girard (2), la pomme de terre n'était pas encore introduite en Bretagne, la chenille devait forcément se nourrir des autres végétaux précités et, sans aucun doute, de nos solanées indigènes, les plus abondantes desquelles sont les *Solanum nigrum* et *dulcamara*, et les *Lycium vulgare* et *Datura stramonium*.

Le meilleur moyen de se débarrasser de cette espèce est de rechercher la chenille, surtout le soir à la lanterne, dans les champs de pommes de terre ; on doit également détruire les chrysalides que l'on trouve souvent en bêchant les pommes de terre (3).

Sphinx pinastri L. — *Le Sphinx du Pin.* — Cette espèce, qui paraît en juin ou juillet, est rare chez nous ; on la trouve le jour posée sur le tronc des pins, mais surtout au crépuscule, butinant autour des fleurs du chèvre-feuille (*Lonicera periclymenum*) dans le voisinage des bois de pins.

La chenille est verte, avec la ligne dorsale d'un brun rougeâtre, et trois lignes latérales, un peu brisées, d'un jaune citron ; les spiracles sont couleur d'orange et bordés de noir ; la corne est noire (4) et rugueuse (5). Elle vit, en août et septembre, sur différentes espèces de conifères, surtout sur le *Pinus maritima*, arbre qui peut être considéré comme naturalisé chez nous, et probablement sur le *Pinus sylvestris*,

---

(1) Mémoires pour servir d'Hist. nat. des Insectes, I, p. 294, 1734.

(2) Les végétaux importés et les insectes indigènes et réciproquement, 1876.

(3) Pour plus de détails sur cette espèce, voir la *Note sur le Sphinx Tête de Mort* (Bulletin de 1876, pages 119 à 126).

(4) Toutes les espèces citées de cette famille porte une corne sur le onzième segment.

(5) Cette chenille change beaucoup de couleur en grandissant, et cette description ne lui convient guère qu'après la dernière mue.

le sapin (*Abies pectinata*) et le mélèze (*Larix Europœa*) qui se rencontrent par-ci par-là dans le département.

Cette chenille est très vorace et devient quelquefois nuisible aux arbres qu'elle attaque ; arrivée à toute sa taille, elle s'enfonce en terre et se chrysalide, sans former de coque.

DEILEPHILA ELPENOR. L. — *Le Sphinx de la vigne.* — Ce sphinx, très rare chez nous, vole en juin et quelquefois en septembre.

La chenille est ordinairement d'un gris foncé (1) marbré de noir; sur les côtés des cinquième et sixième segments il y a une grande tache noire, contenant, vers le sommet, une tache réniforme blanche, ombrée de brun grisâtre ; la corne est courte, noire, avec l'extrémité blanche. Par le nom vulgaire de Sphinx de la vigne l'on serait porté à croire que la chenille vit surtout sur la vigne (*Vitis vinifera*), mais il n'en est pas ainsi, car sa nourriture ordinaire consiste de diverses espèces d'épilobes, surtout les *Epilobium palustre* et *hirsutum*. Il est néanmoins vrai que l'on l'a vue, en captivité, manger des feuilles de vigne, et il est probable qu'elle est polyphage, car, selon MM. Boisduval et Girard, on la trouve abondamment sur les fuchsias cultivés des jardins.

La chenille d'une autre de nos *Deilephila*, le *D. galii* W. V., attaque aussi les fuchsias ; et celle du *D. celerio* L., dont un individu fut trouvé mort près de Vannes par feu M. Taslé, se trouve parfois sur la vigne.

Sesiidæ.

Les espèces de cette famille, comme on le voit par leurs noms triviaux, ont une grande ressemblance avec diverses espèces de hyménoptères, et il faut avoir un œil assez exercé pour les distinguer de ceux-ci à première vue. Cette ressemblance est probablement la cause que ces lépidoptères ne sont pas si bien représentés dans certaines collections qu'ils devraient l'être.

Les insectes parfaits ont tous les ailes plus ou moins transparentes ou vitrées ; tous aussi volent le jour, de préférence par un soleil ardent.

Les chenilles sont vermiformes, décolorées, et munies de fortes mâchoires, mais elles n'ont pas de corne sur le onzième segment ; elles vivent et se transforment dans l'intérieur de divers végétaux.

TROCHILIUM APIFORME L. (2). — Cette espèce, assez abondante chez nous, est la plus grande des Sésiides françaises. On la trouve, depuis la fin de mai jusqu'en juillet, au vol, mais surtout posée sur le tronc de divers peupliers, où elle peut être très bien prise pour un petit frelon.

(1) Cette chenille varie beaucoup en couleur ; elle est quelquefois verte.

(2) Je crois qu'il serait inutile de citer les soi-disant noms français employés par certains entomologistes, et qui ne sont que les noms scientifiques avec les terminaisons changées.

La chenille est d'un jaune blanchâtre ; la ligne dorsale est plus foncée, et la tête est noirâtre. Elle vit, pendant deux ans, dans les troncs de divers peupliers et saules, mais semble donner la préférence au peuplier de Hollande (*Populus abba*) et au tremble (*P. tremula*).

La métamorphose a lieu en mars ou en avril, et, pour faciliter la sortie du papillon, la chenille continue la galerie qu'elle a déjà creusée jusqu'à l'extérieur de l'écorce ; la chrysalide se trouve à l'orifice de cette galerie, et souvent même elle tombe à terre avant son éclosion.

Les galeries, dont les orifices sont larges d'un centimètre environ, sont généralement situées vers la base du tronc ; elles sont parfois si nombreuses dans le même arbre que sa valeur en est très sensiblement diminuée, quelquefois même rendue nulle (1).

Afin de mettre un frein aux ravages de ces chenilles, il faut, au moment de l'éclosion, visiter avec soin le tronc des arbres sur lesquels on aperçoit les trous précités et détruire l'insecte parfait avant l'accouplement ; heureusement, celui-ci reste attaché à l'écorce de l'arbre qui l'a vu naître, non-seulement pour quelque temps après son éclosion, mais quelquefois, si le temps est froid ou pluvieux, il ne bouge pas du tronc pendant des journées entières.

En soulevant l'écorce, et en fouillant dans les débris au pied des arbres, on peut aussi détruire bon nombre de chrysalides.

SESIA TIPULIFORMIS L. — Cette espèce, qui semble être rare chez nous, paraît vers la fin de mai ou au commencement de juin, et fréquente les jardins.

La chenille est blanchâtre, avec une ligne dorsale plus foncée ; sur le segment le plus rapproché de la tête, qui est d'un brun pâle, il y a deux traits linéaires bruns. Elle vit, pendant un an, dans l'intérieur des tiges du groseiller rouge (*Ribes rubrum*) et, selon Staudinger, du groseiller noir (*Ribes nigrum*) ; elle en mange la moëlle et détruit parfois ces végétaux.

La métamorphose a lieu vers le 20 avril, à l'ouverture de la galerie, et la chrysalide est renfermée dans une coque formée de particules de bois, garnie intérieurement de beaucoup de fils.

M. Maurice Girard (2) conseille de brûler les branches attaquées avec leurs chenilles. Or, vu la petite taille de ce lépidoptère, l'on pourrait bien se demander si l'on ne risquerait pas beaucoup de détruire autant de tiges saines que de tiges attaquées ; mais heureusement pour l'œil habile qui peut les découvrir, les petits amas de sciure de bois imprégnée de sève à l'extérieur des trous révèlent clairement la présence de cette chenille, ainsi que celle de ses congénères. Il va sans dire que l'on doit

(1) Selon Laspeyres (*Sesiæ Europæ Iconibus et Descriptionibus illustratæ*) et Godart (*Hist. nat. des Lépidoptères de France*) cette chenille est solitaire.

(2) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

toujours détruire l'insecte parfait quand on le rencontre, soit posé sur les feuilles du groseiller, soit au vol.

SESIA ASILIFORMIS Rott. — *Vespiformis* W. V.— *Cynipiformis* Esp. — Cette Sesiide, qui paraît en juin et juillet, est rare chez nous.

La chenille est blanchâtre, avec la tête brune. Elle passe deux hivers et vit dans les gros troncs, dans les souches et dans les excroissances malades de chêne ; elle forme des galeries d'une direction incertaine dans le bois tendre.

La chysalide, renfermée dans une coque semblable à celle de l'espèce précédente, se trouve dans l'écorce de l'arbre, ou sous les lichens et la mousse.

Les moyens indiqués pour amoindrir les ravages du *Trochilium apiforme* sont ceux à employer contre cette espèce et la suivante.

S. CULICIFORMIS L. — Cette charmante petite espèce est assez abondante ; elle paraît vers la fin de mai ou en juin, et se plaît à butiner sur les fleurs du séringat odorant et de la bourdaine.

La chenille est d'un blanc jaunâtre, avec la tête brune et le segment après couleur de miel. Selon Staudinger (1), elle ne passe qu'un hiver, et vit dans les troncs et les branches de bouleau (*Betula alba*) et très rarement dans l'ombre (*Alnus glutinosa*), traçant un long passage dans le bois de l'arbre. Selon Laspeyres (2), Bruand et Maurice Girard (3), elle vit sous les écorces des pruniers et des pommiers.

La métamorphose a lieu vers la fin d'avril ou en mai, et la chrysalide, renfermée dans un cocon construit de longues particules de bois, se trouve à l'orifice de la galerie.

Chelonidæ.

CHELONIA CAYA L. — *L'écaille morte*.— Ce beau et grand lépidoptère est abondant en juin et en août, mais on le voit moins souvent à l'état parfait qu'à l'état de chenille.

Cette dernière, qui court très vite, est noire, avec de long poils blancs sur le dos, et des poils plus courts d'un brun rougeâtre sur les côtés et sur les segments antérieurs ; la tête et les pattes sont noires. Elle vit, au printemps, sur la plupart des plantes basses, surtout l'ortie, et est quelquefois nuisible aux laitues.

Selon M. le marquis de Lafitole (4), les années dans lesquelles sa nourriture ordinaire n'est pas suffisamment abondante, elle se jette sur

---

(1) *De sesiis agri Berolinensis.*

(2) *Sesiæ Europæ Iconibus et Descriptionibus illustratæ.*

(3) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

(4) Petites nouvelles entomologiques, N° 154, 15 août 1876.

les vignes dans le pays du Gatinais et y devient véritablement nuisible ; il ajoute que l'on peut facilement ramasser 200 de ces chenilles dans une heure.

La chrysalide est renfermée dans une coque spacieuse d'un tissu lâche, en forme de hamac.

Hepialidæ.

HEPIALUS LUPULINUS God. — Vole au crépuscule près des bois, mais surtout dans les prairies, et est assez abondant.

La chenille est blanche et presque glabre ; la tête et les pattes écailleuses sont d'un brun jaunâtre luisant, et le dessus des trois premiers segments après la tête porte une plaque de la même couleur (1). Elle vit, en mars et en septembre, sur les racines de diverses graminées qu'elle ronge facilement avec ces fortes mâchoires, et devient quelquefois nuisible.

La chrysalide est contenue dans une coque revêtue extérieurement de molécules de terre, et tapissée intérieurement d'un tissu de soie mince et très-serré ; la métamorphose a lieu dans les racines mêmes des plantes attaquées.

HEPIALUS HECTUS L. — *La pattes-en-masse.* — Cette espèce, bien moins abondante qne la précédente, vole au crépuscule sur les lisières des bois et sur les bruyères ; elle paraît en juin et juillet.

Le nom de pattes-en-masse a été donné à ce lépidoptère par de Geer, parce que les jambes et les tarses des pattes postérieures des mâles sont remplacés par une masse luisante, en forme de poire aplatie. Le savant suédois supposait que ces deux masses servent à équilibrer l'insecte qui a, comme le *Lupulinus*, un vol fort singulier, allant de droite à gauche et de gauche à droite, absolument comme s'il était attaché à un balancier de pendule.

La chenille est presque glabre et d'un grisâtre luisant ; la tête est jaune, et les trois segments suivants sont gris. Selon Stainton (2), elle vit en avril sur les feuilles du pissenlit (*Leontodon taraxacum) ;* selon d'autres sur les racines de diverses bruyères ; et selon M. Girard (3), elle est quelquefois nuisible aux graminées.

La chrysalide est renfermée dans une coque semblable à celle de l'espèce précédente.

---

(1) M. Berce *(Faune entomologique française*, vol. 2, 1868), dit que la chenille est inconnue ; j'ignore qui l'a décrite pour la première fois, mais cette description abrégée est tirée du *Manual of British Butterflies and Moths,* par H. F. Plainton, 1857.

(2) *Manual of British Butterflies and Moths.*

(3) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

Cossidæ.

Cossus ligniperda F. — *Le Cossus gatebois.* — Ce grand lépidoptère paraît en juin et en juillet ; on le trouve plus souvent posé contre les troncs d'arbres et les palissades qu'au vol.

La chenille est glabre, d'un rouge sanguin sur le dos, et d'un blanc jaunâtre en dessous ; la tête est noire et munie de très fortes mandibules. Elle vit, pendant près de trois ans, dans la partie inférieure des troncs de peupliers et de saules, mais elle attaque aussi l'orme (*Ulmus campestris*), le chêne (*Quercus robur*), le frêne (*Fraxinus excelsior)* et le tilleul (*Tilia Europœa*). Plusieurs de ces grandes chenilles vivent dans le même tronc et y percent des galeries dans lesquelles l'on peut facilement introduire le doigt ; les arbres, affaiblis par leurs attaques, sont souvent achevés par les Scolytes. Cette chenille exhale une forte odeur de bouc, et de là vient le nom de *Goat Moth* (1) donné à l'insecte parfait en Angleterre ; cette odeur est si forte qu'elle révèle parfaitement sa présence. La chenille possède aussi la faculté de dégorger une liqueur acre et forte qui sert, sans doute, à ramollir les fibres du bois.

Au commencement de chaque hiver la chenille se construit une coque de sciure de bois agglutinée, et la métamorphose a lieu dans une coque de matière semblable, garnie de soie. Les coques ont la même odeur qu'exhale la chenille, et elles la conservent fort longtemps, selon le révd J. G. Wood (2), pour plus de cinq ans.

Guidé par la sève qui s'écoule et les amas de fibres hachées au pied de l'arbre, par les grands trous dans les troncs et par l'odeur forte précitée, les arbres attaqués sont facilement reconnus ; il faut alors fouiller l'aubier avec un outil de fer afin de tuer les chenilles. L'insecte parfait, qui reste immobile sur les troncs d'arbres, doit être impitoyablement détruit.

Le développement musculaire de la chenille du Cossus est tout à fait extraordinaire. Le savant hollandais, Lyonnet, dans un ouvrage fort remarquable (3) y a reconnu 4061 muscles, répartis ainsi : — tête 228, corps 1647, intestins 2136. Or, l'homme n'a que 529 muscles en tout !

Linné et Fabricius voyaient dans cette chenille le fameux Cossus, que les Romains du temps des Césars engraissaient avec de la farine et estimaient comme un mets délicieux ; mais Godard et beaucoup d'autres sont d'opinion que le Cossus des anciens était la lave de quelque grande espèce de coléoptère lignivore, probablement du *Cerambyx heros* ou du *Prionus coriarius*. Certes, si c'était bien cette chenille, et que sa mine

---

(1) *Goat*, bouc ; *moth*, lépidoptère hétérocère (nocturne).

(2) *Common British Moths*

(3) Recherches sur l'Anatomie et les métamorphoses de différentes espèces d'insectes, 1832.

repoussante et son odeur détestable ne suffisaient point à dégoûter les gourmands d'autrefois, cela ne parle pas beaucoup en faveur de leur goût !

ZEUZERA CESCULI L.—La Zeuzère du marronnier d'Inde.— Ce charmant lépidoptère se trouve vers la mi-juillet et en août, le jour contre le tronc des arbres, le soir au vol. Orné seulement de deux simples couleurs, le blanc et le bleu noir, les taches de la dernière couleur sont si agréablement disposées, et tranchent si bien sur la couleur du fond, qu'il a reçu d'Engramelle le nom de la *Coquette*.

La chenille est jaune avec des taches noires luisantes ; le premier segment après la tête est noir antérieurement, et le dernier segment porte une tache de la même couleur. Elle vit d'octobre à mai, dans les tiges, les branches et les troncs de beaucoup d'espèces d'arbres, mais elle semble donner la préférence à l'orme (*Ulmus campestris*), au marronnier d'Inde (*Æsculus hippocastanum*), et aux pommiers et poiriers ; et M. Berce (1) constate qu'une année il l'a vue détruire tous les lilas d'un jardin (2).

La chrysalide est renfermée dans une coque semblable à celle de l'espèce précédente.

Les tiges et les branches attaquées, reconnaissables à leurs feuilles flétries et par la sciure de bois qui tombe des trous, doivent être coupées, car autrement la chenille en grandissant descendrait dans l'arbre.

Liparidæ.

ORGIA GONOSTIGMA F. — Cette espèce est bien répandue dans le département, mais elle n'y est pas abondante. Le mâle vole au soleil, en juin, août et septembre ; la femelle, qui est aptère, et qui a le corps très gros, d'un cendré obscur, avec les pattes et les antennes d'un jaune brunâtre, reste posée contre le tronc des arbres.

La chenille est noire, avec deux lignes dorsales et deux lignes latérales oranges ; sur les segments cinq à huit il y a des faisceaux de poils bruns, disposés en forme de brosses ; sur le second segment il y a deux paquets de poils noirâtres, en forme de pinceaux, dirigés en avant ; et le douzième segment porte un paquet de poils semblable, mais dirigé en arrière. Elle vit, en mai, juillet et août, sur divers arbres et arbustes,

---

(1) Fauve entomologique française.

(2) Cette chenille est aussi signalée dans les arbres et arbustes suivants : tilleul *(Tilia Europœa)*, bouleau *(Betula alba)*, chêne *(Quercus robur)*, châtaignier (*Castanea vesca)*, sorbier des oiseaux *(Sorbus accuparia)*, houx *(Ilex aquifolium)*, noisetier *(Coryllus avellana)* et troëne *(Ligustrum vulgare)* ; aussi sur le noyer et le cognassier.



entre autres, le chêne (*Quercus robur*), l'aulne (*Alnus glutinosa*), le prunellier (*Prunus spinosa*), le framboisier (*Rubus Idæus*), l'églantier (*Rosa canina*), la ronce (*Rubus fruticosus*), et le noisetier (*Corylus avellana*).

La chrysalide est contenue dans une coque d'un tissu lâche, de couleur gris jaunâtre.

ORGIA ANTIQUA L. — *L'Étoilée.* — Le mâle de cette espèce abondante vole le jour, depuis juin jusqu'à septembre; la femelle, qui est d'un gris jaunâtre, et qui n'a que des moignons d'ailes, reste auprès de la coque qui la renfermait à l'état de chrysalide, et dépose ses œufs dessus.

La chenille est noirâtre, pointillée de rose ; sur les segments cinq à huit il y a des faisceaux de poils jaunes en forme de brosses ; sur le deuxième segment il y a deux pinceaux de poils noirâtres, dirigés en avant ; sur le douzième segment un pinceau pareil, dirigé en arrière ; il y a aussi un petit fascicule de poils sur chaque côté des cinquième et sixième segments. Elle vit, depuis mai à septembre, sur une infinité d'espèces d'arbres et d'arbustes, et est surtout nuisible aux arbres fruitiers, aux rosiers et au tilleul (*Tilia Europœa*). Il y a plusieurs générations par an, et les derniers œufs pondus passent l'hiver et n'éclosent qu'au mois de mai suivant.

La chrysalide est contenue dans une coque blanchâtre de tissu lâche entremêlée de poils.

Afin d'amoindrir les ravages perpétrés par cet insecte, il faut détruire les chenilles, les coques et les femelles sédentaires.

LIPARIS DISPAR L. — Le *Zig-Zag.* — Le nom vulgaire de cette espèce, hélas ! trop abondante, provient des lignes noirâtres en zig-zag traversant les ailes supérieures des deux sexes. On l'appelle aussi le *Bombyx disparate*, parce que le mâle est d'un gris cendré ou brunâtre, tandis que la femelle, qui est bien plus grande, est blanche ou jaunâtre.

L'insecte parfait paraît en juillet et août, et, dès trois ou quatre heures de l'après-midi, quelquefois même avant si le temps est un peu couvert, le mâle vole avec une grande rapidité dans les bois, les prairies et le long des haies ; la femelle reste contre le tronc des arbres, car, quoiqu'elle ait des ailes, son corps est si lourd qu'elle ne paraît pas pouvoir voler. Elle pond ses œufs au mois d'août, les déposant en plaques sous les branches et quelquefois sur les troncs, et, comme ils doivent passer l'hiver, elle les recouvre d'un tampon de poils roussâtres, qu'elle arrache de l'extrémité de son abdomen, afin de les garantir contre les froids et les pluies de la mauvaise saison.

La chenille est d'un brun noirâtre, pointillée de jaunâtre ; sur chaque côté il y a une rangée de tubercules rougeâtres et deux rangées dorsales de tubercules, bleus, sur les segments deux à cinq, rougeâtres, sur les

segments six à douze (1). Elle vit, de mai à juillet, sur presque tous les arbres fruitiers, forestiers et d'avenue, et peut être considérée comme une de nos chenilles les plus nuisibles.

La chrysalide, à peine entourée de quelques fils de soie, se trouve dans les fentes d'écorces, au pied des arbres, et sous les décombres ; elle est garnie de bouquets de poils durs et roux.

En 1872, ces chenilles furent si abondantes près de Vannes, que l'on pouvait facilement entendre leurs mandibules entamer les feuilles, et, dans certains taillis de chênes, sauf la chaleur, l'on aurait pu se croire en plein hiver.

En 1875, encore, dans plusieurs parties de la France, les arbres furent complètement dépouillés de feuilles ; et M. Berce a vu, en 1868, plus de soixante hectares de chênes entièrement ravagés par cette chenille.

Il serait certainement bien facile, moyennant quelques recherches, de noircir bien du papier en racontant les méfaits du *Liparis dispar*, mais je me borne à citer deux cas qui ne me paraissent pas dépourvus d'intérêt.

L'infatigable observateur Réaumur (2) dit que les amas d'œufs furent si nombreux dans le bois de Boulogne, dans certaines années, qu'il fut presque impossible de trouver un chêne dont le dessous des branches n'en fut pas chargé jusqu'à une hauteur de sept ou huit pieds.

Selon Kirby (3), en 1826, ces chenilles ravagèrent les arbres de l'Allée verte et du Parc à Bruxelles ; les insectes parfaits parurent, et les œufs furent si nombreux qu'il ne parut guère possible de compter sur l'ombrage de ces deux belles promenades pour l'été suivant. A son grand étonnement, dans environ deux mois, presque tous les amas d'œufs avaient disparu, grâce, pensa-t-il, aux charmantes petites mésanges, et au joli petit grimpereau (*Certhia familiaris* L.).

Un des plus beaux coléoptères de France, le *Calosoma sycophanta* L., qui est loin d'être rare dans nos taillis de chênes, est un ennemi acharné de cette chenille et de beaucoup d'autres, et à l'état parfait, et à l'état de larve.

Le moyen le plus expéditif à employer pour la destruction de cette espèce est de l'immoler à sa juste vengeance à l'état d'œuf. Les amas d'œufs, grâce à leur couverture soyeuse, qui ressemble parfaitement à un morceau d'amadou, sont faciles à découvrir ; mais il vaut mieux employer le moyen indiqué par M. M. Girard (4), c'est-à-dire, les goudronner au pinceau, que d'essayer de les détruire autrement, car les

---

(1) Les chenilles de ce genre sont munies de tubercules surmontés de poils raides et rayonnants, dont ceux des côtés sont ordinairement plus longs.

(2) Mémoires pour servir à l'Hist. nat. des insectes.

(3) Kirby and Spence : *An Introduction to Eutomology.*

(4) Les animaux utiles et nuisibles.

œufs qui tomberaient à terre produiraient indubitablement des chenilles. La couleur blanche de la femelle et sa vie sédentaire rendent sa destruction très facile ; et si, pendant la forte chaleur de la journée, l'on se donne la peine de regarder sous les branches et dans les rides de l'écorce, du côté ombrageux des arbres, l'on pourra facilement exterminer beaucoup de chenilles.

Liparis monacha L. — *Le Moine*, ou *la Nonnette*. — Je n'ai jamais pris ce lépidoptère près de Vannes, et il ne figure point dans la liste des captures de M. Taslé ; M. Ronchail l'indique comme étant très rare dans les environs de Ploërmel. Il paraît en juillet et août, mais, à moins d'être dérangé, le mâle ne vole pas le jour, restant comme la femelle, posé contre le tronc des arbres.

La chenille est blanchâtre, avec une bande dorsale brune, assez large, brisée sur les quatrième, huitième et neuvième segments; sur le sommet du troisième segment, il y a deux grandes taches noires ; sur le sommet des segments cinq à douze, deux taches noires plus petites. Elle vit, en juin et juillet, sur bien des espèces d'arbres forestiers, surtout le hêtre (*Fagus sylvatica*), le chêne (*Quercus robur*) et le pin (*Pinus sylvestris*); et, dans le pays où elle est abondante, est très nuisible.

Liparis salicis L. — L'*Apparent*. — Cette espèce vole au crépuscule autour des saules et des peupliers, au mois de juillet, et est abondante. La femelle dépose ses œufs par rosaces sur les tiges des saules et des peupliers, et, comme les œufs doivent passer l'hiver, elle les recouvre d'un enduit écumeux, blanc et luisant.

La chenille est blanchâtre, avec deux lignes dorsales noires, interrompues chacune par une rangée de tubercules veloutés, rouges ; les côtés sont d'un bleu blanchâtre pointillé de noir, et portent chacun une rangée de tubercules rouges. Cette chenille est très nuisible et détruit quelquefois complètement les avenues de peupliers d'Italie (*Populus fastigiata*).

La chrysalide est contenue dans une coque de tissu lâche, blanchâtre, cachée parmi des feuilles liées ensemble par des fils de soie, ou dans les rides des écorces.

Pour amoindrir les dégats causés par cette espèce, il est nécessaire de gratter les rosaces d'œufs, ou, mieux encore, de les goudronner au pinceau.

Liparis chrysorrhæa L.— *Le Cul brun*.— La chenille de ce véritable fléau est noire, avec des poils rougeâtres ; elle porte une bande blanche, interrompue par un trait rougeâtre sur chaque segment, sur chaque côté du dos ; sur les deuxième, troisième et quatrième segments il y a plusieurs petites tâches rougeâtres ; et sur les onzième et douzième segments un tubercule de la même couleur. Elle vit, dès le premier printemps jusqu'en juin, sur tous les arbres et arbustes, sauf les coni-

fères, mais semble donner la préférence aux arbres fruitiers, ainsi qu'au prunellier (*Prunus spinosa*) et à l'aubépine (*Cratægus oxyacantha*) (1).

Comme la loi sur l'échenillage (2), telle qu'elle existe maintenant, ne peut guère être mise en force que contre cette espèce; il me semble qu'une description sommaire de son genre de vie ne sera pas déplacée ici.

Le papillon paraît en juillet, et, peu après, la femelle pond ses œufs. Comme ces œufs doivent éclore vers la fin de la belle saison, ils n'ont aucun besoin d'être garantis du froid de l'hiver, mais ils ont besoin de protection contre la température trop élevée de l'été; à cet effet, la femelle, qui est munie d'une sorte de forceps à l'extrémité du corps, détache les poils bruns dont l'extrémité de son corps est garnie, et en recouvre soigneusement ses œufs.

Les masses d'œufs, ainsi couvertes, sont ordinairement placées sur les feuilles; elles sont très visibles, mais souvent, faute de savoir ce qu'elles sont, l'on néglige de les détruire.

Aussitôt écloses, les petites chenilles construisent en commun une bourse en soie, dans laquelle elles passent la saison froide; mais au premier printemps elles délaissent leur asile soyeux et commencent leur œuvre de destruction sur les jeunes feuilles.

La métamorphose a lieu dans le courant de juin, dans une coque molle, entremêlée de quelques poils; et l'éclosion a lieu environ trois semaines après.

Or, l'article 3 de la loi précitée, sans indiquer la date précise pour le commencement de cette opération nécessaire, nous intime que l'échenillage doit être terminé pour le 15 mars. Eu égard aux mœurs de cet insecte, mœurs que j'ai essayé de décrire aussi succinctement que possible, il est évident que l'on obtiendrait de bien meilleurs résultats en échenillant aux mois de décembre et de janvier, non-seulement parce que l'on voit mieux les bourses à cette époque, mais parce que l'on est sûr alors de détruire les chenilles avec les bourses; tandis que, en mars et souvent même en février, les jeunes chenilles ont quitté leur asile et commencé leurs dépradations.

Il faut toujours avoir le plus grand soin de brûler les bourses et de ne pas se contenter de les laisser à terre; car, quoique les petites chenilles paraissent mortes elles ne le sont pas, et aux premiers rayons du soleil printanier, se débarrassant de leur torpeur, elles commenceraient à mordre à pleines dents sur les jeunes feuilles, avec une ardeur qui ferait croire qu'elles désirent se dédommager de leur longue période d'inactivité.

Au mois de juillet, l'on ne doit jamais manquer de détruire le papillon

(1) M. Guérin a même trouvé cette chenille sur le sumac (Rhus coriaria).

(2) La première loi sur l'échenillage fut rendue le 26 ventose, an IV (16 mars 1796) et fut remplacée par la présente le 29 janvier 1810.

qui, pendant le jour, se tient sur les feuilles, les troncs d'arbres, etc., dans une immobilité complète, et qui est très facile à voir à cause de sa couleur blanche. Vers la fin du même mois, l'on doit rechercher les amas d'œufs qui, comme je l'ai déjà dit, sont très visibles et ordinairement déposés sur les feuilles, on arrache alors ces feuilles, on en fait un tas et on les brûle; si les amas se trouvent sur les branches ou sur les troncs, il vaut mieux les goudronner au pinceau.

Lorsque les circonstances atmosphériques favorisent exceptionnellement la multiplication de cette espèce, elle est capable de faire de terribles dégâts. Réaumur (1) rapporte qu'en France, en 1731 et 1732, ces chenilles pullulèrent tellement que les ormes, les chênes, les aubépines et les arbres fruitiers parurent perdus, et que le gouvernement se trouva forcé de promulguer un édit ordonnant au peuple de les ramasser et de les détruire. Cette mesure énergique n'aurait, vraisemblablement, pas eu les résultats désirés, sans une pluie froide et abondante qui détruisit tant de ces chenilles que l'année d'après il fut difficile d'en rencontrer une.

Il faut éviter, autant que possible, de prendre cette chenille à la main, car, pour certaines personnes, le contact de ses poils avec la peau peut produire des démangeaisons irritantes; il en est de même avec la chenille de l'espèce suivante, et avec celle du *Bombyx rubi* L., espèce commune chez nous.

LIPARIS AURIFLUA F. — *Le cul doré.* — Ce lépidoptère a les mêmes mœurs et parait aux mêmes époques que le précédent.

La chenille est noire et porte une bande dorsale, deux bandes subdorsales et deux bandes latérales, rouges; la bande dorsale est interrompue sur les cinquième, sixième et douzième segments par des petites bosses; entre les bandes subdorsales et latérales il y a une rangée de taches blanches. Elle vit, en mai et juin, sur la plupart des arbres et arbustes, surtout l'aubépine (*Cratœgus oxyacantha*) et, en général, est peu nuisible.

DASYCHIRA PUDIBUNDA L. — *La Patte-étendue.* — Cette espèce paraît en mai ou juin, et se trouve ordinairement posée contre les troncs d'arbres. Pendant le repos elle étend les pattes antérieures plus en avant que les autres lépidoptères; de là son nom vulgaire.

La chenille est d'un vert jaunâtre ou d'un jaune rougeâtre; les incisions des segments cinq à huit sont d'un beau noir velouté; sur chacun des mêmes segments il y a une touffe épaisse de poils jaunes en forme de brosse; et sur le douzième segment une touffe allongée d'un rougeâtre terne. Elle vit, en septembre et octobre, sur presque tous les arbres et arbustes, et se chrysalide dans une coque légère entremêlée de poils, filée entre les feuilles ou dans les bifurcations des branches.

---

(1) Mémoires pour servir à l'hist. nat. des insectes.

En général elle est peu nuisible, mais, dans certaines circonstances, elle peut le devenir, comme le prouve le fait suivant que je transcris textuellement de l'Encyclopédie d'Histoire naturelle du docteur Chenu (1).

« Lorsque les circonstances atmosphériques favorisent la propagation des chenilles, celles de l'*Orgyia pudibunda* se montre en quantité effrayante. C'est ainsi qu'à l'automne de 1848 les journaux racontaient que, dans le département de la Meurthe, aux environs de Phalsbourg, des chenilles s'étaient montrées si nombreuses en plusieurs communes, qu'elles y avaient causé les plus grands ravages. Semblables à ces nuées innombrables de sauterelles que l'on voit s'abattre sur les plaines de l'Afrique à des époques périodiques, et dépouiller, en l'espace de quelques heures, la terre de toute végétation, puis venir empester l'air après leur mort par la décomposition rapide de leur corps, les chenilles de Phalsbourg, au dire des journaux, auraient causé des dégâts analogues et inspiré aux habitants des craintes sérieuses. La Société entomologique de France avait cru que ces récits pouvaient être exagérés ; elle s'était empressée de demander à M. le maire de Phalsbourg des documents circonstanciés et positifs sur un fait aussi extraordinaire et heureusement aussi rare. Il est résulté des renseignements qui ont été transmis à la Société entomologique, principalement par M. Reeb, que, si quelques passages de la lettre citée par les journaux étaient empreints d'exagération, les faits qu'elle contenait étaient vrais presque en tous points. Les chenilles que l'on signalait étaient celles de l'*Orgyia pudibunda* ; ce n'était ni par cent ni par mille qu'on aurait pu les compter, mais par millions. Les forêts situées dans les communes de Garbourg, Hildehousse, Trois-Maisons, Saint-Louis, avaient été entièrement dévastées. Dans les cantons de Saverne et de Sarrebourg, quelques forêts avaient été également atteintes, et on n'évalue pas à moins de quinze cents hectares la superficie des bois ravagés. Partout où les chenilles de *pudibunda* ont passé, elles ont complètement dépouillé les arbres de leurs feuilles ; en sorte que certains versants des montagnes ont présenté, au commencement de l'automne, l'aspect qu'ont ordinairement les arbres à la fin de l'hiver. Les chenilles tombées à terre et qui y étaient mortes étaient excessivement nombreuses, et formaient sur l'herbe une couche qui, dans certains endroits, avait au moins 12 centimètres d'épaisseur ; d'après cela, on conçoit que l'on a dû pendant quelque temps, craindre que leur putréfaction ne produisit dans le pays des maladies contagieuses. Heureusement que ces chenilles ont disparu presque complètement vers la fin de l'automne ; beaucoup d'entre elles ont péri faute de nourriture et n'ont heureusement pas occasionné la peste, et les autres se sont mé-

(1) Lépidoptères, vol. II, p. 26, 27. — La partie entomologique de cette encyclopédie est rédigée par M. E. Desmarest, secrétaire de la Société entomologique de France.

tamorphosées et ont perdu, en changeant de forme, tout pouvoir de nuire immédiatement. Ce fait tout accidentel ne s'est pas renouvelé l'année suivante, parce que les circonstances atmosphériques n'ont pas permis, en 1849, aux œufs, plus abondants que les années ordinaires, de se développer aussi bien qu'en 1848; cependant on gardera longtemps, dans les campagnes des environs de Phalsbourg, le souvenir des désastres causés par les *Chenilles de la République*, noms que les paysans lorrains ont donné aux chenilles de l'*Orgyia pudibunda*, à cause des trois couleurs bien distinctes que présentent leurs différentes variétés. Des faits semblables se sont déjà plusieurs fois présentés en Allemagne ; mais heureusement que l'abondance de ces chenilles est peu à redouter à une époque de l'année où la destruction des feuilles ne nuit pas à la végétation. »

Dans les parties de l'Angleterre où le houblon (*Hepialus lupulus*) est beaucoup cultivé (1), cette chenille est très abondante et les paysans la nomment *Hop-dog*, ou Chien du houblon, probablement à cause de la touffe de poils rougeâtres sur le douzième segment, qui ressemble un peu à la queue d'un chien.

NOTE

SUR QUELQUES SUBSTANCES MINÉRALES RARES

EN GISEMENT

DANS L'ILE DE GROIX (MORBIHAN).

(Par le Cte de Limur.)

Le but de notre Société polymathique du Morbihan, ainsi que le dit son nom, est d'encourager toutes les sciences, sans vouloir en exclure aucune. Si les recherches préhistoriques et l'archéologie semblent être celles qu'elle cultive de préférence, et avec un éclat qui lui a conquis un des premiers rangs au nombre des sociétés savantes, les sciences physiques et naturelles jouissent aussi de la sympathie de nos collègues, surtout quand ces questions touchent plus particulièrement à notre département.

---

(1) Comtés de Kent, Surrey, Sussex, Worcester et Hereford.

Aujourd'hui, nous voulons vous signaler l'existence de certaines substances rares, inconnues jusqu'à ce jour dans notre département et même dans notre province, dont les gîtes se trouvent dans une des îles qui bordent notre continent morbihannais, l'île de Groix.

Encore peu exploré, ce petit lambeau de terre, situé en plein océan, renferme des trésors minéralogiques. Cette île a été traitée fort légèrement par MM. les Ingénieurs des mines, chargés de la carte géologique du Morbihan, qui lui ont consacré seulement quelques lignes. Il est à regretter que, dans un travail aussi largement rétribué par le budget départemental, on rencontre si peu de renseignements, des lacunes nombreuses et souvent de grosses erreurs.

Cependant, voyons d'abord ce que va nous dire la science officielle. MM. les Ingénieurs des mines disent, dans leur notice explicative, page 74, ligne 18 : « Comme Belle-Ile, l'île de Groix est formée d'un » schiste micacé, jaunâtre, à grandes feuilles de mica, etc., etc. »; puis : « Sur les falaises septentrionales, et notamment à *Kerduit*, on » rencontre un grand nombre de petits grenats rouges, depuis la grosseur de la tête d'une épingle jusqu'à celle d'un pois, etc. »

Maintenant que la science officielle a dit son mot, voyons ce que va nous apprendre la science officieuse, par exemple celle d'un modeste professeur de physique au petit-séminaire de Sainte-Anne, M. l'abbé Guyonvarch, qui va quelquefois passer une ou deux semaines dans cette île et récolte, pendant ses promenades, tout en disant son bréviaire, des spécimens de minéraux.

1° La Mengite.

La Mengite n'est encore connue que dans les montagnes de l'Oural, au bord du lac Ilmen. C'est l'Ilménite de M. Brook.

Cette substance se montre en petits cristaux noirs, éclatants, prismatiques, qui n'ont pas beaucoup plus de 3 à 4^{mm}, la couleur est noir-foncé; la surface des cristaux est noire avec éclat métallique, surtout les faces latérales du prisme droit rhomboïdal qui est sa forme cristalline. — Selon M. Pizani, la Mengite serait voisine de la *Polygminite* et serait un titanate de zircone. C'est aussi l'avis de M. Adam; dans son tableau des espèces minérales, le savant doyen des minéralogistes français rapporte, au sujet de la Mengite, la formule de Berzélius.

$$2\,(\dddot{Zr},\ \ddot{Fe},\ \ddot{Mn})\ Ti^3 + (\dot{Y},\ \ddot{Ce},\ Ca^3\ Ti)$$

A Groix, cette rare substance existe dans un puissant filon (presque une roche) de talc chloriteux, associée à du feldspath et du sphène ou titanite (Voir notre galerie, salle n° 6, armoire n° 20. — *Collection départementale.*)

Ce filon-couche se trouve près du lieu dit la *Source minérale.*

2° Le Titanite. — *Titane Silicéo-Calcaire*,

le Titanite des Allemands.— Sphène, Spinthère.— Titane Silicéo-Calcaire.

Le Titane silicéo-calcaire est un de ces minéraux d'apparence variée, qui embarrassent souvent le minéralogiste. Aussi les cristallographes ne sont-ils pas encore bien fixés sur son système cristallin.

Il se montre sous des couleurs variées : vert et vert-rougeâtre au Saint-Gothard ; orange à l'abbaye de Laach dans l'Eïfel, à Pouzac dans les Hautes-Pyrénées ; vert-olive foncé à Arendal, en Norwège ; brun à Falhun, en Suède ; d'un gris sale dans l'Oural ; brun couleur de vin d'Espagne à Plaûeûschergrund, près Dresde, etc. (Voir notre galerie, armoire 106, salle 4) ; enfin, il affecte une couleur rose dans la Braunite, à Saint-Marcel, en Piémont (*idem*). — Difficilement fusibles, les variétés jaunâtres plus particulièrement ne changent point de couleur. L'éclat dans la cassure est vif ; adamantin, il raye fortement la Chaux carbonatée et aussi la Chaux phosphatée ; il est rayé par une pointe d'acier ou un éclat du Feldspath.

La formule du Sphène est $= \dot{Ca}\,\ddot{Si}^2, + \dot{Ca}\,\ddot{Ti}^2$, silice 30, 46, ac. titanique 41, chaux 28, 43. Dans l'échantillon que nous a remis M. l'abbé Guyonvarch, se trouvaient de petites masses laminaires, d'un jaunâtre sale, ayant fortement l'éclat adamantin dans la cassure. Ce minéral pouvait aussi se rapprocher, pour l'éclat et l'aspect, de la Mélénophane du Brévig, en Norwège, qui est un fluo-silicate de Chaux, de Glucine et de soude, dont la formule est $(\dot{Ca}, Be\ Mg)^6\ \ddot{Si}^3 + Na\ Fl$; mais il est moins fusible, moins fragile et plus rebelle à l'action du chalumeau que le Mélinophane.

Ce fait nous a donné à penser que nous avions peut-être sous la main du Sphène, un ennemi qui nous a toujours causé beaucoup de chagrins par suite de sa facilité à changer de livrée. Une parcelle fondue difficilement sur la pince de platine, nous a donné un émail brun ; puis, une coupelle avec le Borate de soude, un émail brun café. Cela nous a montré que la substance de Groix, laminaire, jaunâtre, est bien le *Sphène* associé à de la Mengite ou Chrictonite.

M. Dufrénoy fait remarquer que le Titane silicéo-calcaire accompagne assez souvent le Fer oxydulé et se montre fréquemment dans les roches chloriteuses ou feldspathiques. Cette observation du savant professeur se trouve encore une fois de plus justifiée à Groix ; car on peut récolter, dans la roche, des cristaux de Feldspath et le Fer oxydulé, dont nous parlerons plus loin.

3° La Chrictonite lamelleuse.

Le groupe des Titanates de fer comprend un certain nombre de substances assez difficiles à distinguer les unes des autres : tous ces Fers titanatés, *Fer titané (fer Oligiste axstôme de Mohs) Chrichtonite, Moshsite, Ilménite, Ménacanite, Isérine*, etc. — ont à très peu de choses près les mêmes caractères et des formules de décomposition identiques ; ils comprènnent de l'oxyde ferrique et des sesquioxydes de Titane. On donne plus particulièrement le nom de Chrictonite à des cristaux ou des lames de Fer *oligiste* titanifère contenant une certaine quantité de ce dernier métal.

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Dufrénoy, dans un traité de minéralogie, vol. 2, page 511 : « *Chrictonite lamelleuse.* – On donne ce nom à des » cristaux très minces de Fer oligiste contenant une certaine quantité de » Titane ; la *présence du Titane jointe au même gisement* sont les » deux seules raisons qui ont fait réunir ces lamelles de fer oligiste à » la Chrictonite ; elles proviennent de l'Oisans, dans le Dauphiné, et » sont disséminées dans de petites druses de Quartz. »

Ce que dit M. Dufrénoy se montre encore dans les mêmes conditions pour la Chrictonite de Groix ; seulement ici les lames sont dans le Feldspath au lieu de se trouver dans le Quartz, comme dans l'Oisans.

4° La Nigrine. — *Titane ferrifère (Nigrine).*

Voici ce que dit M. Dufrénoy : « Je dois rappeler qu'à la suite du Fer » titané, j'ai indiqué des échantillons qui ne contiennent que 14 sur cent » de *Fer* et ont été indiqués et décrits par *Klaproth*, sous le nom de » Nigrine. La grande proportion de Titane les fait regarder par beaucoup » de personnes comme du Titane ferrifère. La limite entre les Fers » titanés et les Titanes ferrifères est impossible à établir. La Nigrine » se comporte avec flux comme de l'oxydule de fer, mais si on la » dissout dans le sel de phosphore, on opère la réduction du verre et » on voit apparaître après la réduction du verre, quand elle est complète, » la couleur due à l'oxydule, la couleur rouge du Titane. »

On ne connaissait, depuis de longues années, que cette Nigrine disséminée dans les sables, qui existait dans notre galerie, et que M. d'Ault du Mesnil a citée dans le catalogue des minéraux du Morbihan ; nous devons à M. l'abbé Guyonvarch de la connaître en place, toujours dans cette roche de Chlorite, qui contient le Titane oxydé, le Sphène, etc. On peut voir dans notre galerie, salle N° 6, cette nouvelle Nigrine de Groix avec de très petits cristaux de Feldspath (armoire N° 20).

5° Le Titane oxydé.

Avant de quitter les Titanes et Titanates, quelques mots au sujet du Ruthil, le Titane oxydé (*Schorl rouge des anciens minéralogistes*). Ce minéral se présente en cristaux, en masses lamellaires, en aiguilles dans le Quartz, sous forme aciculaire, etc., soit rouge grenat foncé, soit en houppes dorées, comme à Servoz, en Savoie. Quelquefois ces aiguilles sont transparentes comme au Mont-Blanc, ou opaques comme en Bretagne, ou absolument capillaires dans le Quartz comme à Madagascar, ou dans le Quartz cristallisé transparent comme dans la Cornouailles, en Angleterre. Le Ruthil est assez dur pour rayer le verre et quelquefois même susceptible d'entamer légèrement le Quartz.

Sa forme cristalline est le prisme à base carrée. La cassure est inégale en travers de l'axe vertical du prisme. Cette substance, entièrement formée d'acide, a pour formule Ti. C'est bien du Ruthil que MM. les Ingénieurs de la Carte géologique du Morbihan ont rencontré sur leur chemin, quand ils disent, page 15 de leur notice : « entre *Kerduit* et le » *Moussero*, une carrière appelée *Kermenihy* a été exploitée pour le » phare de Groix..... A la surface, le Schiste est jaunâtre et tendre, mais » à mesure que l'on descend en profondeur, on trouve une roche plus » verte, plus tenace et moins schisteuse, — on distingue dans quelques » bancs des parties blanches, brillantes, qui paraissent être du Feldspath » cristallisé..... La face d'une des pierres nous a montré des petits » cristaux d'un millimètre de long qui, vus à la loupe, avaient une » teinte rougeâtre et une forme paraissant se rapporter au prisme à » base carrée avec pointements sur la base. (*Ces cristaux sont peut-être* » *du Ruthil* (Titane oxydé) ou du *Fer titané.*) » Nous sommes surpris de cette remarque, car la chose est claire comme de l'eau de roche, c'est le Titane oxydé. En effet, le fer titané cristallise en rhomboèdre, ou, s'il n'est pas sous une forme régulière, en petites lames métalloïdes et noires, et, de plus, jamais un solide du système rhomboédrique ne peut donner un prisme à base carrée. On peut voir dans notre galerie, salle 3, armoire N° 79, toutes les variétés de Ruthil connues, et le Ruthil en grandes masses d'Arendal, en Norwège. Même salle, armoire N° 83, pour le Morbihan, salle N° 6, armoire 21, un échantillon de cette roche avec petits cristaux de Ruthil associé à de la Chrictonite lamellaire.

M. Guyonvarch a trouvé aussi ce même minéral à l'est du Pormelin et au-dessous du Phare à la pointe, dans une roche chloritique.

6° Manganèse oxydé.

M. l'abbé Guyonvarch l'a reconnu formant un puissant filon. Il en a fait l'essai par le Borate de soude, et l'émail violet de la coupelle lui a

démontré la présence du Manganèse. De notre côté, nous avons obtenu le même résultat.

A la loupe, il est facile de remarquer de nombreux petits cristaux gris métalliques dans la masse générale, un peu terne. C'est donc de la *Pyrolusite* concrétionnée, amorphe et dont la formule est $\dot{M}n$.

Le filon très puissant reconnu par M. l'abbé Guyonvarch est le premier filon de Manganèse dont l'existence soit établie dans le Morbihan : il se montre très haut dans la falaise de la côte, aux environs d'un point connu sous le nom de la *Source minérale*. Un peu plus loin, à une soixantaine de mètres, on peut remarquer de nombreuses petites veines d'un calcaire dolomitique, contenant des petites lamelles de Titane ferrifère (Nigrine). C'est probablement par suite de l'action destructive des agents atmosphériques que se libèrent ces petits grains de Nigrine, que l'on trouve mêlés à des Spinelles et des Grenats dans ce sable rouge si fin, tout particulier, dit sable de Groix, que l'on peut récolter sur les côtes de l'île.

7° Fer oxydulé.

(*Fer magnétique, aimant Magneteisenstein des Allemands*).

C'est de toutes les espèces de la famille du Fer la substance la moins oxydée. Sa formule est $\dot{F}e\,\ddot{F}e$. Le Fer oxydulé est noir et cristallise dans le système cubique. La forme dominante est l'octaèdre ; cependant il se montre quelquefois en dodécaètre rhomboïdal, comme dans le Piémont. M. l'abbé Guyonvarch l'a trouvé non loin des points désignés sous le nom de la *Source minérale*, disséminé dans la pâte d'énormes blocs éboulés de la falaise. La roche est toujours le Schiste chloriteux vert foncé. Il est à remarquer que, dans bien des gîtes connus en Europe et sur d'autres points du globe, c'est fort souvent la gangue du Fer oxydulé en cristaux bien déterminés, comme cela existe en Corse, dans le Tyrol, dans le Valais, à Falhun en Suède, etc., etc. A Groix, il existe en cristaux octaèdres remarquables. (Voir notre galerie, collection générale, salle n° 3, armoire n° 75, et la collection départementale, salle n° 6, armoire n° 20.)

8° Sismondine.

Ce minéral, découvert, pour la première fois, par M. Bertrand de Lom, à Saint-Marcel, en Piémont, fut décrit par M. Delesse. Sa forme primitive paraît être un prisme doublement oblique : poussière gris-verdâtre, fragile, éclat demi-métallique, couleur noire.

Sa formule est $\dot{F}e$, $\ddot{\bar{A}}l$, $\dddot{S}i + \dot{H}$, généralement en petites masses feuilletées dans une roche chloriteuse. (Voir notre galerie, salle 4, des silicates, armoire 115.) C'est dans une roche chloriteuse (Ripidolite) que cette substance se trouve aussi à Groix. Quelques lames sont dissé-

minées dans la Dolomie. Comme à Saint-Marcel et à Brosso (Piémont), le *Fer titané se trouve dans la roche.* (Voir notre galerie, salle 4, pour les éch. de Brosso et de Saint-Marcel; la salle 6, collection du Morbihan, pour les éch. de Groix.)

9° Les Feldspaths.

Toujours, dans ces mêmes roches chloriteuses, avec les substances déjà indiquées, on rencontre soit des cristaux, soit des lames de substances minérales, blanches, clivables et dures.

Ce sont deux variétés du groupe des Feldspaths. Ces silicates présentent une grande similitude de Facies, bien que leur composition et leur forme cristalline diffèrent.

L'une de ces substances, l'Orthose, a pour formule : $3 \text{ Al Si}^3 + \text{K Si}^3$; son système cristallin est clinorhombique; elle possède deux clivages; sa dureté est exprimée par le nombre 6. Sous l'action du chalumeau, l'Orthose devient blanc, vitreux et se fond difficilement sur les bords en verre bulleux demi-transparent, de couleur rose, grise, jaunâtre, etc. C'est une des principales substances constitutives des granits surtout en Bretagne, et dans les autres roches granitiques du centre de la France.

L'autre, l'Albite, se montre souvent en cristaux ou en masses lamellaires d'un blanc de lait, opaque ou translucide, de là son surnom d'Albite. Il domine généralement dans les roches dioritiques et chloriteuses; sa forme cristalline n'est plus, comme pour l'Orthose, le système clinorhombique, mais l'anorthique : très fréquemment, quand il est cristallisé, ses cristaux présentent une maclure tres caractéristique (1), comme ceux de l'Oisans, dans le Dauphiné, qui suffit pour le faire reconnaître.

Espérons que M. l'abbé Guyonvarch, qui a déjà fait de si intéressantes découvertes, arrivera à nous montrer en place les Zircons et les Spinelles que l'on rencontre dans les sables.

Dans tous les cas, Messieurs, nous devons nos compliments et nos encouragements à l'explorateur de Groix, qui vient d'augmenter la liste des minéraux du Morbihan d'une manière si notable, en récoltant de belles et rares substances, dont deux étaient jusqu'à ce jour inconnues sur le sol français.

---

(1) Les faces 9, 1, n'étant pas perpendiculaires sur P, il en résulte que ce mode d'hémitropie donne lieu à un angle rentrant; c'est cette espèce de gouttière qui donne le caractère le plus saillant de l'Albite. Les cristaux sont en général fort plats. (Note de M. Dufrénoy, vol. 3, page 368.) On peut voir des exemples de ce fait sur les échantillons du Dauphiné, pour l'Albite, pour l'Orthose; les cristaux hémitropes ou maclés, de Striegano, en Silésie; du Four la Brouque, en Auvergne; du Puy de la Tache, en Auvergne; du Val d'Enfer, au mont d'Or; de Vic le Comte, en Auvergne; des Drachenfelds, près Bonn; du Vésuve; de Baveno, lac majeur; du Pont percé, Orne; de Loctudy, en Bretagne, etc. Voir notre galerie, salle 4, armoire 114.

LES PAROISSES (SUITE).

(Par M. l'abbé Luco.)

MORÉAC.

Beaucoup plus étendue autrefois qu'aujourd'hui, la paroisse de Moréac, faisant partie du doyenné de Porhoët, renfermait, encore au XIe siècle, le bourg actuel de Locminé, comme nous le révèle le passage suivant de la *Chronique de Rhuys*, à l'année 1008 : « *Loch-Menech in Moriaco situm* (1). Il s'agit, dans ce document, du monastère de Locminé, fondé au VIIIe siècle, peut-être même plus tôt et du vivant du saint abbé Gildas, sur les confins d'une forêt et dans la paroisse de Moréac. Il est impossible d'assigner la date à laquelle la paroisse de Moréac se vit démembrer pour donner naissance à celle de Locminé. Son nom a subi les transformations suivantes : *Moreyac* (2), *Moreiac* (3), et s'est arrêté, dès 1280, à la forme actuelle (4).

Soumis, pour la collation, aux réserves apostoliques en vigueur dans les pays d'obédience, et, plus tard, à l'alternative, ce bénéfice eut, pendant plusieurs siècles, son titulaire pour gros décimateur. Mais, à la mort de saint Vincent Ferrier, des oblations considérables s'étant mises aussitôt à se concentrer au tombeau de ce saint, dans la cathédrale de Vannes, le trésorier de cette église en revendiqua sa part. Avant la fin de la même année (1419), une ordonnance épiscopale vint désintéresser ce dignitaire, en lui accordant les dîmes et les gros fruits de la paroisse de Moréac et la moitié des revenus de celle de Plouay, les susdites offrandes étant attribuées au chapitre qui les réclamait. Plus tard, mais à une époque restée inconnue, ces droits du trésorier passèrent au même chapitre qui fit, avec le recteur, un concordat, en vertu duquel, les dîmes et les fruits de Moréac furent remplacés par une pension annuelle de 22 livres, qui se payait encore au commencement du XVIIe siècle. A ce prix, le titulaire du bénéfice redevint gros décimateur; mais il ne l'était pas seul. Voici comment se partageaient ici les dîmes : dans certains quartiers de la paroisse, après que, de 33 gerbes, le recteur en avait pris une, le titulaire de la chapellenie ou prieuré de Saint-Jacques de Bourgneuf en prélevait deux autres, pour son champart; dans d'autres parties, l'abbaye de Lanvaux, qui y possédait une dîme inféodée à la 11e gerbe, en gardait les deux tiers et abandonnait le reste au recteur.

(1) *Chronicon Ruyense.* Ce document a été publié par Dom Morice, P. I, col. 150.
(2) Dom Morice, P. I, col. 1030, pièce de 1273.
(3) *Id.* P. I, col. 1052, charte de 1280.
(4) Fonds de l'abbaye de Lanvaux.

Sur cette dernière, il y eut, au Présidial, de 1567 à 1571, entre l'abbé de Lanvaux et les paroissiens de Moréac, qui refusaient de la payer, un procès terminé par une transaction du 29 novembre 1571 et renouvelé en 1770 entre les mêmes parties.

Il convient d'ajouter que, parfois, le recteur de Moréac s'était vu privé des revenus de son bénéfice. Ainsi, au commencement du XVIe siècle, ils se trouvèrent réservés, pour la durée de sa vie et lui tenir lieu de pension annuelle, à Laurent Pucci, évêque de Vannes, qui résigna son siège en 1529 et vécut encore deux ans. Le titulaire de cette époque était Jean Le Texier, chanoine de Vannes et vicaire général du susdit prélat. En 1526, il résigna cette paroisse entre les mains du Souverain Pontife Clément VII, qui, par une bulle du 19 juin de la même année, l'unit à celle de Lantillac, pour la durée de la vie d'Yves Le Bellec, recteur de cette dernière et qui sollicitait ladite annexion. Ce nouveau titulaire étant décédé en 1552, elle retourna à sa condition précédente.

Sans avoir une bien grande valeur, le rectorat de Moréac n'était point encore à dédaigner; puisque le titulaire de 1619 en affermait les dîmes pour 440 livres, tout en se réservant la jouissance du presbytère et du bois taillis situé au bout de sa maison.

Placée sous le vocable du jeune martyr saint Cyr, l'église paroissiale, qui tombait en ruines, fut relevée en 1640. A la même époque, on en consolida le clocher. Il paraît que cette réédification laissait beaucoup à désirer; car, moins d'un siècle plus tard, c'est-à-dire en 1730, elle dut être renouvelée. En 1749, on travaillait encore à la tour, au rétable et au tabernacle du maître-autel. L'édifice de 1640 renfermait une chapelle du Rosaire, dans laquelle les Carmes de Quimperlé avaient érigé la confrérie de ce nom.

Outre cette église, il y avait dans la paroisse une chapelle tréviale dont le titulaire m'est inconnu. Elle était située au village de Millerou et en porta le nom qui se retrouve encore dans ceux de Keraudrain-Millero et de Talvern-Millero.

On y rencontrait, de plus, la chapelle de Saint-Yvy, au hameau de ce nom et sur une poutre de laquelle se lit encore la date de 1545; celle de Saint-Jean ou de Lojean, au château du Roscoët; du Saint-Esprit, au village du Haut-Faouët; de Saint-Jacques, au village de Bourgneuf; enfin celles de Sainte-Anne, de Notre-Dame, de la Magdelaine, en des lieux que je ne puis indiquer. La maison du Pesré? en possédait une autre; mais j'ignore si elle faisait partie de l'église paroissiale, ou si elle s'élevait sur les dépendances de ce château.

Plusieurs bénéfices secondaires s'étaient fondés ici.

Ce fut d'abord la chapellenie de Saint-Jacques ou de Bourgneuf, portant parfois le titre de *prieuré* et déjà mentionnée, au pouillé de 1516, sous le nom de *Chapellenie du Bourg*. A la présentation du seigneur de Moréac et à la collation de l'Ordinaire, elle se desservait au

maître-autel de la susdite chapelle de Saint-Jacques. Outre les dîmes, dont il a été question plus haut, sa dotation se composait d'une maison et d'un jardin, contigus à cette chapelle. Confisqués, en 1790, au profit de la nation, ces deux immeubles ne furent probablement pas aliénés pendant la Révolution ; du moins, les actes de leur vente ne se trouvent point. En retour de cette confiscation, le directoire du district de Pontivy fixa, le 15 mars 1792, la pension du dernier titulaire à 360 livres et 11 sols.

Le 27 mai 1644, les prêtres Jean Nicol et Jean Le Breton en fondèrent deux autres sous le vocable du Saint-Esprit, en réservèrent la présentation à leurs héritiers et les chargèrent de cinq messes par semaine, à célébrer, partie en la chapelle du Saint-Esprit au village du Haut-Faouët, et partie à l'autel du Saint-Sacrement dans l'église paroissiale. Le service en fut réduit, plus tard, à deux ou trois messes par semaine : une à chaque dimanche et à chaque fête, dans la susdite chapelle du Saint-Esprit, et une, chaque jeudi, à l'autel du Saint-Sacrement, comme par le passé. Réunis dès leur fondation, ces deux bénéfices n'avaient qu'un titulaire unique. Leur temporel se composait d'une maison à deux étages, d'une seconde maison, d'un verger au midi de ces bâtiments, d'un courtil au nord, des terres appelées *Clos Bellec*, clos Terniqueleux, clos du petit bois, clos parc en deure, clos d'Ahault, la Noë du Randouart, *Prat Bellec*, Pré Roh-bihan ; le tout situé au village du Bas-Faouët et ses dépendances. Le chapelain jouissait, en outre, de certaines rentes foncières sur plusieurs tenues à domaine congéable.

Fondée le 2 septembre 1718, la chapellenie de Saint-Yvy, dont le patronage appartenait au seigneur de Moréac et la collation à l'évêque, se desservait dans la chapelle dont elle portait le nom. Ses charges sont inconnues. Quant à sa dotation, elle consistait en une métairie, située au village de Talhuern ou de Talvern-Saint-Yvy, affermée 75 francs, par acte du 13 août 1798, et vendue, le 4 juin 1800, moyennant le prix de 605 francs, à un entrepreneur des subsistances militaires à l'armée d'Italie.

Il y avait, enfin, la chapellenie de Saint-Jean, dite aussi de Lojean *(Locus Johannis)* ou du Roscoët. Le service s'en faisait dans la chapelle du saint dont elle portait le nom et qui se voyait au château du Roscoët. Son temporel se composait de deux petites métairies situées au village de Talhouët-Lojean, appelées, l'une métairie de Kerponner, l'autre, métairie de Corn-er-Lann. Affermés respectivement 78 et 66 francs, ces deux immeubles furent vendus, le 4 juin 1800, le premier, 629 francs, et le second, 533 francs, au susdit entrepreneur des subsistances militaires.

Recteurs de Moréac.

1493-1501. † Jean de Lentivy, chanoine de Vannes et simultanément recteur de plusieurs autres paroisses.

1516-1526. R. Jean Le Texier, aussi chanoine de Vannes, résigne en Cour de Rome.

1526-1552. † Yves Bellec, pareillement chanoine de Vannes, pourvu par le Saint-Siège, en novembre 1526.

1552-1556. † Jean Salomon, chanoine de Vannes, pourvu en Cour de Rome.

1579. † Guy de Kersuzan.

1579-1584. † Guillaume de Bogar, archidiacre de Vannes, pourvu par l'évêque, le 12 décembre 1579, prit possession le 15.

1584-1599. † Guillaume de Fromont, commandeur du Saint-Esprit d'Auray, dut aussi recevoir ses provisions de Rome, le précédent étant mort en novembre, mois réservé au Saint-Siège.

1600. R. Julien Perrerois résigne entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1600. † Jean Le Maréchal, pourvu en Cour de Rome.

1600-1603. R. Pierre Allain, chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, résigne entre les mains de l'évêque, le 15 janvier 1603.

1603-1609. † Mathieu de Vanchelles, chanoine théologal de Vannes, pourvu par un des vicaires généraux, le jour même de la résignation du précédent.

1609-1612. Maurille ou Amaurille Audo, originaire et curé de cette paroisse, pourvu par l'évêque, le 23 avril 1609, prit possession le 3 mai.

1612-1619. R. Étienne de La Croix, recteur de Lignol, pourvu par l'évêque, le 1er août 1612, prit possession le 24. Il passa d'ici au rectorat de Brech.

1619-1643. R. Jacques Bullion, originaire de Pluneret, résigna, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Saint-Goustan d'Auray.

1643-1679. Jean de La Villéon, titulaire depuis longtemps du prieuré ou chapellenie de Bourgneuf, en cette paroisse.

1680-1684. Charles de Biennassis, étranger au diocèse de Vannes.

1691-1692. Charles Cherouvrier, également étranger au diocèse, résigne entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1692-1710. R. Benoît Guédon, diacre du diocèse de Paris, pourvu en Cour de Rome, le 25 septembre 1692, prit possession le 5 décembre. En 1700, il se fit conférer la paroisse de Biguan, dont il prit même possession; mais il ne put

s'y maintenir contre Guy de Quélen qui, en le déboutant, le força à garder Moréac. Cependant, déjà pourvu du rectorat de Pluvigner, il résigna, le 24 septembre 1710, entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant, avec réserve toutefois d'une pension annuelle de 260 liv. sur les gros fruits du bénéfice de Moréac.

1710-1740. R. Jean Gourdy, prêtre de ce diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 24 septembre 1710, prit possession le 29 décembre. Malade, il donna, le 5 janvier 1740, procuration, pour résigner aussi entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 500 livres. Resté à Moréac, il y mourut subitement, à l'âge de 69 ans, le 30 septembre 1742, et fut inhumé, le 2 octobre, dans le cimetière.

1740-1745. † Pierre-Augustin Garnier, originaire d'Hennebont et curé de Moréac, pourvu en Cour de Rome, le 21 août 1740, prit possession le 21 décembre. Décédé le 24 juin 1745, il fut enterré le 25 au cimetière.

1745-1749. † Joseph Benoit, de Langon et recteur de Redené, pourvu par l'Ordinaire, le 2 septembre 1745, prit possession le 3. Supérieur aussi des missions bretonnes du diocèse, il mourut, le 12 avril 1749, et fut inhumé, le 14, devant la croix du cimetière.

1749-1773. R. Julien-Joseph Racouet, recteur de Locminé, pourvu par l'Ordinaire, le 13 juin 1749, prit possession le 16. Il résigna entre les mains de l'évêque, le 11 juin 1773.

1773-1791. Vincent Le Gac, recteur de Plœren, pourvu par l'Ordinaire, le 22 juin 1773, prit possession le lendemain. On sait qu'il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé ; mais on ignore ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire. Après le Concordat, il ne reparut pas à la tête de son troupeau.

MOUSTOIR-REMUNGOL.

Ce nom, qui ne désigne aujourd'hui qu'une seule paroisse, s'appliquait autrefois à deux dont l'union est antérieure à 1400. Parce que celle de Remungol était la plus grande et que les recteurs y avaient fixé leur résidence, le Moustoir, comme dans tous les cas semblables, passa pour n'être que sa trève, quoique le droit lui eût conservé son titre de paroisse. Elles faisaient partie du doyenné de Porhoët, étaient à collation libre et avaient leur titulaire unique ou leur recteur pour gros décimateur à la 33e gerbe sur toute leur étendue. Mais, dans un quartier de la paroisse de Remungol, il n'était pas seul à percevoir la dîme : l'abbé de

Lanvaux y jouissait du champart ou dîme ancienne, levée par lui à la 11e gerbe, dont il gardait les deux tiers et laissait le reste au recteur. Ce droit fut concédé à son abbaye, le 18 janvier 1499 (n-st.), par le testament de Louis d'Avaugour, seigneur de la terre et du manoir de Kergrois situés en Remungol, à la condition que les moines se rendraient chaque année, le jour de la fête de saint Sébastien ou de saint Julien, à la chapelle de son susdit manoir, afin d'y célébrer une messe anniversaire à son intention durant sa vie, et, après, pour le repos de son âme. Les habitants sujets à ce devoir de dîme inféodée imitèrent ceux de Moréac soumis à la même redevance et s'unirent à eux pour soutenir, au XVIe siècle, un procès qui se termina par une transaction favorable aux intérêts du monastère. Sans qu'on puisse dire sur les fruits duquel de ces bénéfices, ou si c'était sur les revenus des deux paroisses, le recteur devait une rente ou pension annuelle de 12 livres au Grand Chantre de la cathédrale de Vannes. Malgré ces deux petites brèches, le titulaire n'était pas à plaindre, puisque, à la fin du XVIIe siècle, la ferme de ses dîmes lui rapportait cinq tonneaux de seigle, deux de froment et deux et demi d'avoine. Il avait, en outre, la jouissance de deux presbytères. Celui de Remungol, qu'il habitait, en ruine en 1580 et rebâti avant la fin du siècle, se composait d'un grand corps de logis, avec écuries, jardin et cour, le tout cerné de murailles. Au bourg du Moustoir, la maison presbytérale était petite; mais l'étendue du jardin offrait une compensation.

Partagée, je crois, entre les frairies du Bourg, de Couetbout, de Kerscoumar, et de Kervégan, la paroisse du Moustoir, dont le nom révèle une origine monastique, était, depuis l'union, desservie par un curé à la nomination et à la charge du recteur. Les chapelles de Notre-Dame des Fleurs et de Saint-Laurent s'élevaient sur son territoire, la dernière presque entièrement rebâtie, en 1717, et ne conservant de l'ancien édifice qu'une fenêtre du chœur. L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Gorgon, garde aussi des restes d'une construction plus ancienne.

Le prêtre Guillaume Querbic, qui mourut recteur de Naizin, y fonda la chapellenie du Saint-Esprit, desservie, dans la chapelle du village de Talhouet, de deux messes par semaine, le jeudi et le vendredi, au moins jusqu'en 1705, charge que, dès 1744, on trouve réduite à une seule messe, célébrée chaque lundi de l'année On ignore la dotation de ce petit bénéfice qui avait encore un titulaire en 1790; mais on sait que le fondateur en avait laissé la collation à l'évêque et réservé le patronage au seigneur du Reste, terre noble de la paroisse du Moustoir.

La paroisse de Remungol, mentionnée dès 1264 dans les archives de l'abbaye de Lanvaux, était aussi partagée entre les frairies du Bourg, de Castello, de Kerhongal, de Penbo, de Bourgerel et de la Magdelaine. Sous le vocable de sainte Julitte, son église renfermait la tombe des

seigneurs de Kergrois, qui y avaient un banc sous la voûte, entre le chancel et la chapelle de Sainte-Marguerite. Par son testament fait, le 18 janvier 1499 (n. st.), au château de Kergrois, le susdit Louis d'Avaugour exprima la volonté d'être inhumé dans cette tombe. Les autres chapelles de ce territoire étaient celles de la Magdelaine, frairienne et située au village portant son nom; de Saint-Julien, au village de Kergrois, et appartenant au château de ce nom; de Saint-Sauveur ou de la Vierge, au village du Bâtiment.

Il ne s'y était fondé qu'une seule chapellenie, déjà mentionnée au pouillé de 1516 et dite de Saint-Julien de Kergrois ou du Bâtiment, noms successifs et provenant du lieu de son service. Après s'être, en effet, desservie dans la chapelle de Saint-Julien, elle fut ensuite transférée à celle du Bâtiment, où nous la trouvons dès le milieu du siècle dernier. Ses charges consistaient alors en une seule messe par semaine et célébrée chaque mardi. Une maison, avec un jardin derrière, située au village du Bâtiment, formait son temporel. A cette époque aussi, la présentation en appartenait au marquis de Lambilly.

Le pouillé de 1516, d'après lequel cette chapellenie de Saint Julien était alors desservie dans l'église paroissiale de Remungol, en mentionne une autre en ces termes : *Capellania in capellâ manerii de Kergrois*

Recteurs du Moustoir et de Remungol.

1340-1345. N. Riac, simultanément recteur aussi de Molac.
1472. R. N. Jean.
1473. R. Olivier Phelippot.
1473-1493. R. Olivier Phelippot, parent du premier.
1493-1499. † Eustache Phelippot.
1554. R. René d'Avaugour, du château de Kergrois, en la paroisse de Remungol.
1554. . . . . . Jacques Tacquet.
1570. R. Noël le Guen. Il devint ensuite recteur de Plougoumelen.
1570 . . . . . . Guillaume Phelippot, ex-archidiacre de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 20 janvier 1570.
1577-1581. † Guillaume des Vaulx, mort au mois de février.
1581-1582. François Le Thiec, originaire d'Elven, pourvu en Cour de Rome, le 30 décembre 1581, prit possession, le 18 mars de l'année suivante. Dès 1594, on le trouve remplissant les fonctions de sous-curé dans sa paroisse natale.
1597-1601. R. René de Coëtsal résigne en faveur du suivant.
1601-1632. † François Audren, de Remungol, pourvu par le Souverain Pontife, le 11 juin 1601, prit possession le 6 octobre 1602. Il eut pour compétiteur malheureux

André Boyssart, prêtre de Rennes, qui, en le représentant comme titulaire de deux bénéfices paroissiaux distincts, réussit à obtenir, le 10 janvier 1629, de la Cour de Rome, des provisions par dévolut sur lui, et prit même possession, le 25 mars 1630. Comme les deux paroisses étaient unies et que, par suite, leur possession par un titulaire unique se trouvait parfaitement canonique, Boyssart fut facile à débouter de ses prétentions.

1632 . . . . . . Barnabé Delaizir.

1638 . . . . François Gambert.

1667-1670. R. Pierre Lorance, sieur de Kersal, en Plougoumelen, devint, après sa résignation, recteur de sa paroisse natale.

1670-1682. François Bellec, recteur de Molac.

1682-1685. † Guillaume Le Botmel, précédemment recteur de Cléguérec, sa paroisse natale, mourut, à l'âge de 41 ans, le 24 novembre 1685, et fut inhumé, le 26, dans l'église de Remungol.

1686-1712. † François Labouro, curé de la Gacilly, fut enterré, le 12 avril 1712, dans le cimetière de Remungol

1712-1733. R. Guillaume Auffret, recteur de Quistinic, pourvu par l'Ordinaire, le 1er mai 1712, prit possession le 16 juillet. Il donna, le 30 juin 1732, procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1733-1742. † Maurice Auffret, originaire de Quistinic, et curé de Remungol, pourvu en Cour de Rome, le 4 août 1733, prit possession le 16 novembre. Décédé, à l'âge de 65 ans, le 22 juin 1742, il fut inhumé, le 24, dans le cimetière de Remungol.

1742-1744. † Jean Guillo, de Cléguérec, pourvu par l'Ordinaire, mourut le 7 juin 1744 et fut inhumé, le 8, dans le même cimetière.

1744-1756. † Pierre-Anne Pocart du Cosquer, originaire de Grand-Champ, pourvu aussi par l'évêque, décéda, à l'âge de 51 ans, le 24 novembre 1756, et fut enterré, le lendemain, dans le cimetière de Remungol.

1757-1771. R. Guillaume Le Cocq, de Malguénac, heureux au concours du 17 février 1757 et pourvu par le Pape, le 16 mars suivant, prit possession le 28 avril. A son départ d'ici, il devint recteur d'Arzano.

1771. R. Vincent Le Gac, vicaire perpétuel de l'Ile-d'Arz, ne garda le titre de recteur d'ici que pendant peu de jours; il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 10 avril 1771, et passa à Plœren.

1771-1793. † Jean-Alain Guégano, de Languidic et prêtre à Remungol, pourvu par l'évêque, le 10 avril 1771, prit possession le 24. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et forcé de quitter son troupeau, il se déporta en Espagne, où il mourut en 1793. Il possédait une maison au bourg de Languidic et les métairies du Petit-Chemin et de Kerjouan-le-Nineth, sur la même paroisse. Le tout fut vendu, au profit de la nation, le 7 novembre 1794, pour la somme de 43,700 livres en assignats.

NAIZIN.

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette paroisse avait pour patrons saint Cosme et saint Damien, tandis que son église se trouvait placée sous le vocable du Saint-Sauveur. Les anciens documents la mentionnent sous les noms de *Neiden* (1), *Neizin* (2), *et Neyzin* (3).

Sous son épiscopat (1182-1222), Guihenoc, évêque de Vannes, donna, avec le consentement du chapitre de sa cathédrale, les dîmes de cette paroisse à l'abbaye de Lanvaux. Cette concession fut confirmée, en mars 1253 (sic), par Cadioc, un de ses successeurs sur le siège épiscopal. Deux siècles plus tard, le recteur voulait se revendiquer les novales. Cette prétention engagea, dès 1456, entre lui et l'abbé de Lanvaux, un procès terminé, en 1460, par un concordat, confirmé par le nouveau recteur, le 20 juillet 1478, et en vertu duquel l'abbaye, qui percevait la dîme à la 33e gerbe, abandonnait, chaque année, un tonneau de froment à ce titulaire, pour ces novales et pour lui tenir lieu de portion congrue. Entre 1615 et 1619, les moines améliorèrent le sort du recteur, en lui accordant treize perrées de froment, mesure de Pontivy. Malgré cela, ce dernier se hâta, en 1759, d'opter pour la pension annuelle de 300 livres et les novales qu'il obtint. Dix ans plus tard, le 6 juin 1769, il déclara abandonner ces novales, pour s'en tenir à la pension de 500 livres à laquelle lui donnaient droit les récents édits royaux. Il avait, en outre, la jouissance de son presbytère composé d'un grand corps de logis, avec cour, jardin, verger et un petit clos sous labeur (4). Mais il devait aussi fournir, chaque année, une pension de 12 livres au Grand Chantre de la cathédrale de Vannes.

---

(1) *Archives de L'abbaye de Lanvaux,* à l'année 1253.

(2) *Ibid.*, année 1254.

(3) *Archives du duché de Rohan-Chabot,* année 1296.

(4) Le 7 mars 1791, un bosquet en futaie et bois d'émonde et une prairie contiguë à ce bosquet, dépendant du pourpris de ce presbytère et mis à la disposition de la nation, furent vendus au prix de 990 livres.

La concession de ces dîmes à l'abbaye de Lanvaux n'entraîna point le droit de patronage. Il en résulte qu'Ogée a commis une erreur, en prétendant que la paroisse a été desservie par les Cisterciens. Le catalogue des recteurs, n'offrant aucune trace de présentation, fera justice de cette assertion.

Le monastère de Saint-Gildas-des-Bois jouissait aussi, dans cette paroisse et dans celle de Pluvigner, d'une partie des dîmes et y possédait quelques biens et revenus. L'abbaye de Lanvaux lui acheta le tout, à la date du 25 avril 1254, moyennant 70 livres monnaie, une fois payées.

Le territoire de Naizin se partageait entre les frairies du Bourg, de Stimoise, de la Poste, de Guénolay, du Guern, du Resto, de Luzunin, de Siviec, de Kerdec et de Penvern. Une partie de cette dernière se trouve maintenant dans la nouvelle paroisse de Kerfourn. Si des chapelles ont, aux temps reculés, correspondu à chacune de ces divisions, je ne puis le dire ; puisque, dans les derniers siècles, on ne rencontre que celles de Saint-André et de Sainte-Brigitte. Cette dernière avait un placitre planté de bois, qui, confisqué au profit de la nation, fut vendu le 22 juillet 1793, moyennant 350 francs. Je ne sais sur quels renseignements, les nouveaux éditeurs du Dictionnaire d'Ogée ont pu dire que, avant la Révolution, cette paroisse renfermait cinq chapelles desservies, à moins de tenir compte de celle de Saint-Nicolas, au château de Kerdréan, et de celles du Saint-Sauveur et de la Couronne, qui faisaient partie de l'église paroissiale.

Très ancienne et souvent réparée, l'église paroissiale reçut, en 1691, de grandes restaurations. Néanmoins, vers le milieu du siècle dernier, son mauvais état détermina le général de la paroisse à y entreprendre des travaux considérables. Mais elle renfermait alors deux chapelles latérales qui appartenaient, à titre de fondateur, à M. de Langle, président à mortier au Parlement de Bretagne. Celle du côté de l'épître portait le nom de chapelle de Cléguenec ; l'autre, celui de chapelle de Kerguzangol, deux terres et châteaux nobles de Naizin, réunis sur la tête dudit président. Une partie de l'église paroissiale elle-même, depuis le côté de l'évangile jusqu'au bas du cimetière, se trouvait bâtie sur la terre et dans le fief de l'une de ces seigneuries. Or, ces conditions formaient un obstacle à l'exécution de l'entreprise projetée. Il fallut donc s'adresser à M. de Langle, auprès duquel on trouva la plus louable générosité. Ce propriétaire délégua son fils, le marquis de Langle, pour le représenter à l'assemblée du général, qui eut lieu le 10 octobre 1756. Là, ce député déclara céder, au nom de son père, tous les droits des seigneuries de Cléguenec et de Kerguzangol sur les susdites chapelles, que le général pourrait au besoin faire démolir, pour agrandir et embellir l'église, à condition toutefois, 1° de placer, dans le mur du pignon, deux pierres chargées, l'une des armes de Cléguenec, l'autre de celles de Kerguzangol, 2° de faire dresser par le présidial de Vannes

procès-verbal de l'état de ces deux chapelles, avant leur démolition, et d'en remettre une copie au généreux donateur.

Rédigé sur place, le 18 octobre de l'année suivante, ce procès-verbal nous fournit une description de l'église elle-même. Le délégué du général, dit le juge du Présidial, « nous a conduit au-devant du frontispice de l'église, où il nous a fait voir et avons vu deux escussons dont un, joignant la voûte de la porte principale de ladite église, est à la croix ancrée dont le blason n'est pas visible ; et l'autre, au-dessus, est de gueules à neuf macles d'or, 3, 3 et 3 ; une bande de sable sur le tout. »

Il « nous a aussi fait voir et avons vu qu'en devant dudit frontispice, à droite et à gauche, en entrant dans l'église, il y a deux vieilles chapelles, dont il nous a dit que celle à droite se nomme de Cléguenec, et celle à gauche, de Kerguzangol. Nous sommes tous de compagnie entrés dans celle nommée de Cléguenec, où il nous a fait voir et avons vu que, sur la sablière joignant le frontispice de l'église, il y a trois escussons placés en forme de lizière, tous trois semblables, portant écartelés au premier trois croissants, deux en chef et un en pointe ; au second, quatre billettes ; au troisième, quatre macles ; et au quatrième, vuide ; desquels escussons de blason n'est pas visible, estant couvert de chaux comme le reste de la sablière ; que, dans ladite chapelle, il y a un autel adossant le mur du frontispice, au-devant du marchepied duquel est une pierre tombale sur laquelle est une figure de femme, aux deux costés de la tête de laquelle sont deux escussons à trois croissants, deux en chef et un en pointe, dont le blason n'est pas non plus visible ; que, du costé de l'évangile dudit autel, il y a un banc à acoudoir, sur lequel est un escusson semblable à ceux ci-dessus mentionnés sur la sablière ; et qu'audevant dudit banc, il y a, dans le mur du frontispice, une grande fenêtre grillée de fer d'où l'on voit jusqu'au maistre-autel de l'église ;

» Nous sommes ensuite tous entrés dans l'autre chapelle, nommée de Kerguzangol, où nous n'avons rien vu de remarquable qu'une petite fenêtre percée dans le mur du frontispice, par laquelle on voit aussi jusqu'au maistre-autel de l'église (1) ». En 1670, une de ces chapelles était sous le vocable de la Sainte Couronne, l'autre avait pour titulaire le Saint-Sauveur.

Bientôt après, les travaux furent entrepris. Commencée en 1773, sur un plan fourni par le célèbre Pierre Nourry, recteur de Bignan, la construction de la tour exigea plus de temps : elle ne s'acheva qu'en 1780.

Touchant la chapellenie de Saint-André, desservie probablement dans la susdite chapelle de ce Saint et probablement aussi l'unique bénéfice

---

(1) *Archives départementales du Morbihan*, Série B, n° 464.

secondaire fondé ici, nous n'avons trouvé que deux immeubles qui faisaient partie de sa dotation : la *prairie de la chapellenie* et la *tenue de la chapelle de Saint-André*, vendues au profit de la nation, les 22 août et 6 septembre 1791, pour la somme totale de 961 livres.

Recteurs de Naizin

....1453.... Yves Gludic, du diocèse de Léon et attaché au chœur de la cathédrale de Vannes. Il fut, à Vannes, commensal de saint Vincent Ferrier et déposa, en 1453, à l'enquête pour sa canonisation, étant alors âgé de 64 ans.

1456-1470 Gilles Le Goeff, aussi choriste de la cathédrale, déposa, à l'âge de 34 ans, à la même enquête.

1478-1488 † Guillaume de Cléguennec, originaire de la paroisse de Naizin et du château de ce nom ou de celui de Kerdréan, fit le voyage de Rome, l'année qui précéda son décès.

1504 R. Noël Le Roy.

1504....... Alain Le Bourbon.

...1526... Gilles du Fresne.

1545-1550 R. Alain du Bouyer, sieur de Kerdréan, résigne en Cour de Rome.

1550 Vincent de Kerveno, pourvu par le Souverain Pontife

1578-1579 Jean Pringué.

1583 † Louis Trifen.

1586 R. François Le Poitevin.

1589-1601 R. Pierre Maugain, de Noyal-Pontivy et précédemment recteur de Séglien, résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1601-1631 † Guillaume Querbic, probablement originaire de la paroisse du Moustoir, sur laquelle il fonda la chapellenie du Saint-Esprit, reçut ses provisions de la Cour de Rome.

1631-1638 R. Guillaume Cabelguen, de Moréac, pourvu par l'Ordinaire, prit possession, le 11 février 1631. Il dut permuter, en 1638, avec le suivant contre Locminé.

1638-1639 R. Alain Le Tutour, de Guénin, pourvu par le Pape, résigna entre ses mains en faveur du suivant.

1639-1641 † François Le Pré fut inhumé, le 25 décembre 1641, dans l'église de Saint-Sauveur, à Locminé, sa paroisse natale.

...1643... Amaury ou Maurice Allio, de Noyal-Pontivy et sacriste de la cathédrale de Vannes.

1654-1670 † Étienne Bunel, décédé le 30 décembre 1670, fut inhumé, le 31, dans la chapelle de la Couronne, en l'église paroissiale.

1671-1673 † François Quéro, mort le 6 août, fut enterré le 7 dans la même église.

1674-1683 † François Gaultier, de Crach, pourvu par l'Ordinaire, mourut le 18 février et fut inhumé, le 19, dans son église.

1683-1708 † Laurent Helloco, pourvu par l'évêque, refusa de fournir la pension de 12 livres due sur son bénéfice au Chantre de la cathédrale. En juillet 1692, il fut condamné par le Présidial à verser entre les mains de ce dignitaire 48 livres pour quatre années d'arrérages. Le 5 janvier 1708, il donna procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1708-1736 † François Pringué, de Josselin, pourvu en Cour de Rome, le 2 mars 1708, prit possession le 24 juillet. Mort, à l'âge de 57 ans, le 8 septembre 1736, il fut inhumé, le 10, dans le cimetière.

1737-1768 † Colomban-Hyacinthe Le Bigot, du diocèse de Cornouaille, pourvu en Cour de Rome, le 26 février 1737, prit possession le 31 juillet. Décédé, à l'âge de 64 ans, le 5 octobre, il fut enterré, le 6, dans le cimetière.

1769-1780 † Louis Le Bihan, originaire de Remungol et curé de Naizin, pourvu par l'Ordinaire, le 9 février 1769, prit possession le 6 mars. Mort, à l'âge de 53 ans, le 24 avril, il fut inhumé, le 25, dans le cimetière.

1780-1791 Charles Le Franc, natif de la paroisse de Guern et curé de Monterblanc, trève de Plaudren, pourvu par l'Ordinaire, le 8 mai 1780, prit possession le 16. Il rétracta le serment qu'il avait prêté pour se conformer à la prescription de la Constitution civile du clergé. On ignore ce qu'il devint ensuite.

NOSTANG. (1)

Du doyenné de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe, et l'apôtre saint Pierre pour titulaire de son église. Les propriétaires du château et de la terre de Saint-Georges, seigneurie située sur le territoire de Nostang, avaient droit de prééminences dans cette église et d'armoiries dans sa maîtresse vitre. Le 16 janvier 1524 (n. st.), le roi maintint Marie de Kerpunce, héritière noble et principale de la susdite seigneurie, dans la jouissance de ces priviléges qui lui étaient contestés. A une partie du

(1) Formes anciennes de ce nom : *Laustanc*, 1160 (dom Morice, P. I. 638). — *Laustenc*, 1308 (abb. de La Joie). — *Laustainc* et *Lausteinc*, 1310 (*ibid.*) — *Naustenc* 1520 (*ibid.*) — (*Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, par M. Rosenzweig.)

bourg on donnait, encore aux siècles derniers, les noms de *vieux bourg* et de *vieille ville*.

Malgré les réparations qu'elle dut recevoir, à la fin du XVIe siècle, ainsi que le presbytère, conformément aux ordres formels donnés le 6 septembre 1599, cette église paroissiale menaçait encore, avant la fin du siècle suivant, de tomber entièrement en ruine. Cette fois, il ne fut plus possible de songer à des restaurations devenues inutiles : il fallut démolir l'ancien édifice et le remplacer par un nouveau. En conséquence, un marché fut passé, le 16 avril 1681, entre le général de Nostang et un entrepreneur, pour la complète réédification de l'église. A partir de cette époque, il nous faut encore parcourir un autre siècle, avant de rencontrer le moindre renseignement qui la concerne, et arriver au 27 avril 1783, date à laquelle on trouve la bénédiction de sa nouvelle grande cloche.

Le territoire de Nostang, dont la division en frairies nous demeure ignorée, portait un certain nombre de chapelles.

Il y avait d'abord celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ou de Locmaria, au village de ce dernier nom. Elle servit d'abord à l'aumônerie donnée par le duc Conan III aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, comme le montre la charte par laquelle, en 1160, il fait ce don ou approuve sa concession antérieure. C'est donc bien à faux que la tradition donne cette chapelle comme une succursale de l'église ou de l'établissement des Templiers à Merlevenez. On s'y rend encore en pèlerinage, pour demander la guérison des bestiaux.

La chapelle de Notre-Dame ou de Légevin, jadis Lochevin ou Lokevin, encore appelée, dans le pays, on ne sait pour quel motif, *Mère de Notre-Dame de Quelven*, est aussi un but de pèlerinage contre les fièvres.

Au village de Saint-Thomin, il y avait celle de Saint-Barthélemy, dont une nouvelle cloche fut bénite, le 24 avril 1768.

On y trouvait enfin les chapelles de Saint-Cado, avec la fontaine du même saint ; de Saint-Symphorien, au village du même nom ; de Bieuzy, de Kerai et du château du Rongouet.

Outre la susdite aumônerie, que l'Ordre de l'Hopital dut perdre de bonne heure, puisqu'il n'en reste plus trace dans les aveux rendus, au XVe siècle, par les commandeurs du pays, il ne s'était fondé ici qu'un seul bénéfice secondaire dont la connaissance soit parvenue jusqu'à nous. C'était une chapellenie, qui eut pour fondateur Thomas Talhouët et ne se trouve mentionnée que dans un pouillé de 1516.

Recteurs de Nostang.

1338. R. Henri de Saint-Meven, professeur en droit, résigne, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Languidic.
1338. . . . . . . Jean de Camsquel.
. . 1488 . . . . Gilles du Val.

1543. † Gilles de Quirissec, chanoine de Vannes.

1568. R. Jean Jehanno et Louis Gilbert se disputent la possession de ce bénéfice, sans qu'on puisse dire de quel côté était le bon droit. Le 28 août et le 21 octobre 1568, ils donnent successivement procuration, pour résigner leurs prétentions entre les mains de l'évêque.

1568...... Guillaume Thomas, prêtre à Guéhenno, pourvu par l'Ordinaire, le 22 octobre 1568, sur cette double cession, prit possession le 24.

..1570.... N. Garrec.

1575. † Louis Chouarn, le jeune.

1575-1583. † Louis Chouarn, l'aîné.

1585-1603. † Jean Le Thiec, mort en janvier ou février 1603. Dès 1596, il se fit pourvoir du rectorat de Melrand, dont il prit possession ; mais, peu sûr de s'y maintenir, il se hâta de résigner ses prétentions, pour rester à Nostang. Par son testament, fait en 1601, il choisit l'église des Cordeliers de Vannes, pour lieu de sa sépulture.

1603-1609. † Nicolas Thomas, mort en octobre 1609.

1609-1613. † Mathurin Sebillet, simultanément aumônier de l'évêque.

1613-1619. Guillaume Euzenot, de Pluméliau, pourvu par l'Ordinaire, le 30 décembre 1613, prit possession le 5 janvier suivant.

1619-1644. Jean Perennès.

1645-1660. R. Mathurin Le Blouch, pourvu en 1645, résigna, en 1660, pour devenir recteur de Merlevenez.

1660-1678. R. François Le Vaillant. Après sa résignation et son remplacement, il resta sur la paroisse.

1678-1702. † Jean Blancho, mort au mois de mars et inhumé dans l'église paroissiale rebâtie sous son rectorat.

1702-1710. † Hervé Le Prevost, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le 10 avril 1702, se vit refuser le visa de l'Ordinaire, qui avait, de son côté, conféré ce bénéfice à Yves Anthron, prêtre du diocèse de Vannes. En conséquence, Le Prevost sollicita de la Cour de Rome et en obtint, le 12 juillet de la même année, de nouvelles provisions, qui ne reçurent point à Vannes un meilleur accueil. Cet ecclésiastique dut alors s'adresser au Présidial, qui, par une sentence du 28 février 1703, lui permit de prendre possession civile, ce qu'il fit, le jour même. Il eut aussi recours au métropolitain, qui visa ses provisions le 20 mars suivant, et il prit possession canonique le 28.

1710-1711. † Antoine Collin, recteur de Landévant, pourvu par l'Ordinaire, le 26 mai 1710, prit possession le 27, et mourut au mois de mai de l'année suivante.

1711-1723. † Léonard Cozien, du diocèse de Léon, pourvu par le Souverain Pontife, le 21 juillet 1711, prit possession le 12 mars 1712. Décédé à l'âge de 41 ans, le 20 juillet 1723, il fut inhumé, le 22, dans le cimetière.

1724-1738. † Jean Kermarec, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 26 avril 1724, prit possession le 1er mai. Il donna, le 7 novembre 1737, procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Resté sur la paroisse, dont son successeur n'avait point encore pris l'administration, il y mourut, à l'âge de 67 ans, le 21 janvier 1738, et fut enterré, le 23, dans le cimetière.

1738-1749. † Mathurin Lorcy, de Baud, pourvu en Cour de Rome, le 3 décembre 1737, ne prit possession que le 1er avril de l'année suivante. Il ne dut point mourir à Nostang, puisque les anciens registres de la paroisse ne renferment point l'acte de sa sépulture.

1749-1753. † Jacques Hémon, prêtre à Saint-Patern, sa paroisse natale, fut un des quatre prêtres de Saint-Patern, parmi lesquels se trouvait Vincent-Toussaint Le Beurier, devenu plus tard une des gloires de la Congrégation des Eudistes, que, par ordre de Mgr Fagon, l'official de Vannes condamna, en 1741, à passer trois mois au séminaire, pour avoir refusé d'assister au service célébré, dans cette paroisse, pour un de leurs confrères, mort dans le jansénisme (1). Mgr Charles-Jean Bertin, très éloigné des opinions pernicieuses, pour ne pas dire plus, de son susdit prédécesseur, lui conféra, le 12 août 1749, la paroisse de Nostang, dont il prit possession le 14. Décédé, à l'âge de 54 ans, le 26 mars 1753, il fut inhumé, le 27, dans le cimetière.

1753-1757. R. Jean Kerhouant, recteur de Brandérion, heureux au concours du 14 juin 1753 et pourvu en Cour de Rome, le 30 du même mois, prit possession le 30 août. Malade, il donna, le 22 février 1757, procuration, pour

(1) Les deux autres prêtres, originaires aussi de Saint-Patern et y demeurant, étaient Julien-Vincent Le Breton, curé et fort avancé en âge, ayant déjà 40 ans de sacerdoce, et Mathurin-François Pitot, prêtre depuis 1725, qui fut ensuite successivement recteur de Priziac et de Saint-Jean-Brévelay. Leur absence aux funérailles du janséniste, fut remarquée avec regret par Mgr Fagon, qui fit célébrer ce service, avec injonction à ces prêtres d'avoir à y assister. (*Vies des saints de Bretagne*, par dom Lobineau, édit. de l'abbé Tresvaux, t. v, p. 455.)

résigner entre les mains du Pape en faveur de son frère Joseph, avec réserve d'une pension annuelle de 200 livres. Resté à Nostang, il y mourut, à l'âge de 39 ans, le 29 mars 1763, et fut inhumé, le 31, dans le cimetière. Quant à son susdit frère, il fit, le 13 mai 1757, avant la réception de ses provisions de Rome, accord avec le suivant, pour permuter avec lui contre le rectorat de Brandérion.

1757-1764. † Jacques Le Guénédic, recteur de Brandérion, pourvu par l'évêque, le 13 mai 1757, prit possession le 19. Quelques années plus tard, il se fit conférer par l'Ordinaire la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; mais il résigna, au bout de peu de jours, ses droits sur ce bénéfice, pour rester à Nostang, où il mourut, à l'âge de 47 ans, le 21 avril 1764, et fut inhumé, le 23, dans le cimetière.

1764-1779. † Louis Corvest, de Languidic, pourvu par l'évêque, le 18 mai 1764, prit possession le 23. Décédé, à 54 ans, le 4 avril 1779, il fut enterré, le lendemain, dans le cimetière.

1779-1789. † Pierre Tanguy, de Plougoumelen et vicaire perpétuel de Noyalo, pourvu par l'Ordinaire, le 16 avril 1779, prit possession le 27. Il mourut, à l'âge de 51 ans, le 23 mai 1789, et fut inhumé, le 25, dans le cimetière.

1789-1807. † Jean-Thomas Le Beller, de Baud et prêtre à Plouharnel, l'ayant, à l'âge de 36 ans, emporté au concours tenu, à Vannes, le 20 août 1789, reçut de Rome ses provisions datées du 19 septembre et prit possession le 16 novembre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé, il se tint caché, pendant quelque temps, dans sa paroisse et les contrées voisines. Mais son zèle lui fit donner cette note par l'autorité du district d'Hennebont : *Fanatique plus adroit* (que Corvic, recteur de Merlevenez, qui le précède sur la liste des insermentés de ce district). En conséquence, il fut vivement recherché; ce qui l'obligea à se déporter, sans qu'on sache ni quand, ni où. Une métairie, qu'il possédait au village de Lansoif, en Séglien, confisquée au profit de la nation, fut vendue, le 20 octobre 1794, pour la somme de 6,900 livres. Dès le dimanche, 18 septembre 1791, un recteur constitutionnel s'installa dans cette paroisse, muni d'une prétendue institution canonique émanée de l'évêque du Morbihan. Après la tourmente, Le Beller fut maintenu à la tête de son troupeau, et il mourut à Nostang, le 21 novembre 1807.

NOYAL-MUZILLAC. (1)

Du doyenné de Péaule et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 36e gerbe. Ces fruits étaient assez considérables, puisque, en 1618, le titulaire du bénéfice les affermait, moins ceux de la frairie du bourg, moyennant 900 livres par an. Et cependant, comme on le comprend bien, ils n'étaient pas les seuls revenus de la paroisse : il y avait, de plus, la jouissance du presbytère et de ses dépendances, le casuel et les oblations faites à l'église et aux chapelles. Mais, il le faut aussi remarquer, certaines charges venaient les diminuer. Ainsi, il est établi par des documents anciens que le recteur fournissait, aux XIIIe et XIVe siècles, une pension annuelle de 40 livres monnaie au chapitre de la cathédrale de Vannes, pension qui disparut à une date et pour des motifs qu'on ne peut assigner, pas plus qu'il n'est possible d'indiquer l'époque et la cause de son établissement. Ainsi encore, il est constant que, par une ordonnance de 1517, Laurent Pucci, évêque de Vannes, chargea cette paroisse, ou mieux ses fruits rectoriaux, d'une pension de 70 livres monnaie ou 84 livres tournois en faveur d'une des nouvelles archiprêtrises que, par sa bulle du 7 août 1505, le Souverain Pontife Jules II venait d'ériger dans la cathédrale de Vannes.

L'église paroissiale était sous le vocable de saint Martin. Au chœur de l'édifice actuel, dont le transsept sud date de 1639, on voit encore des restes d'une plus ancienne construction. Au commencement du XVIIe siècle, les deux chapelles latérales étaient celles du Rosaire et du Closne; cette dernière renfermait les enfeux de la famille de Noyal, propriétaire du Closne, seigneurie et manoir situés sur la paroisse.

Par ailleurs, divisé entre les frairies du bourg, du Rohello, de Brullys, de Kereven, du Guerno, de Carné, de Kerhervy, de Logorenne, de Bourgerel et de Brangolo, le territoire de Noyal-Muzillac portait un assez grand nombre de chapelles.

Il y avait d'abord celle de Saint-Jean-Baptiste du Guerno, tout à la fois trévial et appartenant, au moins depuis 1160, à l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, auxquels le duc Conan IV donna, à cette date, l'aumônerie du Guerno, *Guernou*, *eleemosina* (2), ou confirma la concession qu'il leur en avait faite précédemment. A la suppression de l'Ordre des Templiers, leur Temple de Carentoir passa à l'Ordre des Hospitaliers, entre les mains desquels il conserva son titre de

---

(1) Formes anciennes : *Noial,* alias *Nuial, plebs,* XIIe s. (Cart. de Redon.)— *Noyal prope Musuillac,* 1287 (chap. de Vannes). (M. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan.)*

(2) Dom Morice, *Preuves,* I, col. 638.

commanderie. L'aumônerie du Guerno lui fut alors annexée et resta toujours depuis membre de cette commanderie. C'est de là que lui est venu le nom impropre de Temple, sous lequel elle se trouve souvent désignée. Par suite de cette union, le commandeur de Carentoir, nous apprend son aveu au roi du 17 mars 1574, jouissait ici, « de la tierce partie des aumosnes et oblations de ladite chapelle, au joignant de laquelle il y a une tenue de héritages, contenant environ 23 journaulx, que tiennent les héritiers de feu Henri Belhouern, à la charge de payer chacun an vingt soulz de rente et la dixme au dixiesme. » Un autre aveu du 23 mai 1624 ajoute que, dans cette chapelle, « se font toutes fonctions parochiales, y ayant croix, bannière, fonts baptismaux et enterrage » ; que le commandeur de Carentoir, qui y est seigneur spirituel et temporel, prend un tiers des oblations, laisse un tiers pour le service divin, et l'autre pour les réparations de l'édifice; qu'autour de la chapelle, il y a plusieurs tenues avec maisons, jardins, terres, prés, bois, communs, sur lesquels il a rentes féodales, droits seigneuriaux, dîme à la 11e gerbe, lods, ventes, épaves, etc., comme au chef-lieu de la commanderie, juridiction, comportant haute, moyenne, basse justice, et s'exerçant sous le chapitrel de l'église. L'architecture de cette chapelle possède un caractère tellement spécial qu'on n'en peut induire aucune indication pour fixer la date, même approximative, de la construction de l'édifice. Heureusement, une autre source fournit des renseignements précis sur ce point. Au commencement du XVIIe siècle, il s'éleva une contestation entre le commandeur de Carentoir et le recteur de Noyal-Muzillac, au sujet de leurs droits respectifs en ce lieu. A cette occasion, il se fit, en 1609, une enquête, présidée par un délégué du Présidial de Vannes et dont le procès-verbal se conserve au presbytère de Noyal-Muzillac. Or, parmi les dépositions, on trouve la suivante :

« Simon Bonic, âgé d'environ soixante ans, dépose avoir souvenance que quarante ans sont au plus écoulés qu'il vit commencer le bâtiment nouveau de la chapelle du Guerno, au lieu où l'on appelle le Temple, et auparavant la construction de ladite chapelle, ainsi et de la manière qu'elle est bastie à présent, il y avait une autre petite chapelle fort ancienne et caduque, qui se nommait la chapelle du Temple du Guerno, quelle chapelle et appartenance d'icelle il a toujours ouy dire appartenir aux commendeurs de Carentoir, auxquels en appartient la seigneurie ensemble des terres et maisons adjacentes ladite chapelle ; les habitants desquelles terres et maisons payent rentes annuelles audict commandeur selon le rolle encien qui en est faict de temps immémorial ; et que ledict commendeur, à cause de son Temple du Guerno, a fief et juridiction, comme il a ouy dire, laquelle se tenait le lendemain de la feste de sainte Anne par les officiers dudit commendeur ; et dict que ladite chapelle, à présent bâtie de neuf, fut faicte et construite des deniers et oblations que les gens de bien faisaient en ladite chapelle. »

De l'édifice actuel, dont, d'après ce témoin, la construction remonte vers 1570 seulement, plusieurs descriptions ont été faites, en particulier, par MM. Cayot-Délandre (1) et Rosenzweig (2). Mais comme ces auteurs décrivent le monument tel qu'il est de nos jours, il ne serait pas sans intérêt d'ajouter à leurs travaux des renseignements qui le montrent tel qu'il était au XVIIe siècle. Or, ces données nous sont fournies par un *État des améliorations de la commanderie de Carentoir,* dressé, vers 1644, par le commandeur Gilles du Buisson, et dans lequel on lit le passage suivant :

» Dans la paroisse de Noyal-Muzillac, y a un autre temple, fondé de Monsieur Saint-Jean-Baptiste, notre patron, vulgairement appelé Saint-Jean du Guerno, en lequel il y a sept autels, quatre portes et nombre de fenêtres bien vitrées, en la principale desquelles, à droite du grand autel, sont les armes de Notre Ordre, et au côté et en même hauteur d'icelles est l'écusson des ducs de Bretagne, nos bienfaiteurs, et est le banc des commandeurs au lieu prééminent.

» Et au bas de ladite église du Temple y a une tour forte, bastie en pierres de taille, fermée de deux fortes portes, l'une de bois, l'autre de fer, avec quatre serrures ; en laquelle tour il y a une petite croix d'argent doré longue d'une palme, enrichie d'amathistes, dans laquelle il y a du bois de la Vraye-Croix. Plus, dans ladite tour, sont tous les ornements qui sont cinq callices d'argent dont l'un est doré, une grande croix d'argent que l'on porte aux processions, et nombre de beaux ornements tant de soye que autres étoffes enrichies de broderies tant d'or, d'argent, que soye, le tout bien soigneusement gardé par les frairiens, lesquels ornements ont été donnés des aumosnes et oblations qui tombent audit Temple dont ils sont entretenus et les réparations comme encore le service divin.

» Audit lieu y a charge d'asmes et, pour ce, sur le grand et principal autel de ladite chapelle, y a un tabernacle, auquel repose le précieux corps de Notre Seigneur, en bon et deub estat, et fonds baptismaux, croix et bannière. »

« Et sont pareillement, sur icelluy autel et autres, les images de plusieurs saints, le tout bien et deubment orné et entretenu, la dite chapelle bien blanchie et couverte d'ardoizes avec un campanier sur le mitan, le tout en bon ordre, où sont deux cloches. »

« Au-devant et sur la grande porte, est un chapitrel aussy basti de pierres de taille, où s'exerce la jurisdiction, quand besoing est, et sans estre à présent empesché par aucun. »

« Oultre et au costé de la dite églize vers midi, est le cimetière, tourné et clos de murailles avec une croix de pierre au milieu, sur un grand

(1) *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 231.

(2) *Statistique archéologique* ou *Répertoire archéologique du département du Morbihan.*

perron de douze degrés, ladite pierre ou calvaire longue d'environ vingt pieds. »

Cette parcelle de la Vraie-Croix attirait des foules au Guerno, particulièrement pendant le carême que des religieux de Vannes, de Rennes et d'ailleurs prêchaient dans cette église. Le Vendredi-Saint, l'affluence était si grande, que le sermon de la Passion se donnait de la chaire du cimetière. Cette relique se trouve encore mentionnée, dans un autre état de la commanderie dressé au commencement du siècle dernier et où se lisent les renseignements qui suivent :

» Le Guerno, trève de la paroisse de Noyal-Muzillac, consiste en un fief affermé 15 livres et en une rente de 18 livres payable par la fabrice de la trève et qu'on croit être pour le tiers des oblations de ladite chapelle trévialle, où il y a un banc armorié des armes du commandeur du costé de l'évangile touchant au balustre, avec les armes dudit commandeur en la vitre principale ; on lui donne les prières nominales. L'église est bien entretenue à l'exception de la tour, où est une relique de la Vraie-Croix, dont la voûte prend l'eau par-dessus. »

Nous en aurons fini avec cette chapelle, non moins curieuse par son architecture que par son histoire, lorsque nous aurons ajouté que la charge d'âmes, comportant toutes les fonctions curiales, s'y exerçait par un curé qui faisait baptêmes, mariages, sépultures, et en tenait des registres dont le plus ancien connu remonte à l'année 1675, et que, détachée de sa mère depuis le commencement du siècle présent, elle est devenue elle-même église paroissiale, comme la trève est montée au rang de paroisse. Il a été dit ailleurs que l'on trouve, dès le XVII[e] siècle, les revenus et la juridiction du Guerno unis à l'aumônerie de Malansac, membre aussi de la commanderie de Carentoir.

Il y avait ensuite, sur les confins du bourg paroissial, la petite chapelle de Notre-Dame de Benneguy ou de Bénédiction, qui reçut, en 1730, un rétable dont la première pierre fut posée le 11 février.

La chapelle de Notre-Dame de Brangolo, située à quatre kilomètres environ, au nord du même bourg, et parfois aussi désignée sous le nom de Temple, passe, dans la tradition, pour avoir jadis appartenu aux Templiers. Une confrérie de la Sainte Vierge s'y était érigée et fut dotée d'indulgences par une bulle du Souverain Pontife Paul V, donnée, en 1613, à Tusculum, aujourd'hui Frascati, et intitulée : « Pardons et indulgences de plénière rémission à perpétuité donnez et octroyez par Notre Sainct-Père le pape Paul cinquième à présent séant, aux confraires et sœurs de la confrairie instituée sous le nom et invocation de la glorieuse Vierge-Marie, qui se faict et célèbre en la chapelle de Brangollo, située en la paroisse de Noyal-Muzillac » (1). A cinq cents mètres au sud de cet édifice, il y a une fontaine, portant la date de 1607,

(1) Cayot-Délandre, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 236.

appelée *Fontaine de la Bonne-Vierge* et à laquelle la procession se rendait en sortant de la chapelle. On a supposé que cette chapelle, comme celle du Guerno, passa, à la suppression du Temple, aux mains des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'est possible, probable même ; mais rien ne le prouve d'une façon positive, car le Temple de Brangolo ne se trouve dans aucun des avœux des Commandeurs de Carentoir parvenus jusqu'à nous.

Le village de Logorenne, nommé *Logarel* dans un document de 1441 (1), possédait aussi une chapelle placée sous le vocable de la Sainte-Vierge.

A Bourgerel, autre village de la paroisse, il y avait un prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. La chapelle de ce petit bénéfice régulier, dont il reste encore des ruines, avait pour titulaire le saint fondateur de ladite abbaye.

Il y avait enfin les chapelles de Saint-Sébastien, au hameau de Carné-La-Chapelle ; de Notre-Dame-de-Grâce, mentionnée par le manuscrit de l'abbé Cillart, au milieu du siècle dernier, et que je ne sais où placer ; de l'ancien château de Keralio, dont le vocable est inconnu et renfermant un petit réduit dissimulé qui servit longtemps de cachette au chef royaliste Saint-Hilaire.

Outre les établissements monastiques déjà mentionnés plus haut, plusieurs petits bénéfices s'étaient fondés dans cette paroisse.

C'était d'abord la chapellenie de Saint-Sébastien de Carné, dite aussi prieuré de Carné-La-Chapelle, qui reconnaissait pour fondateurs et présentateurs les seigneurs de Carné, propriétaires du château de même nom. Dès le commencement du XVIIe siècle (1616), elle se desservait de deux messes par semaine ; l'une célébrée dans la chapelle de Saint-Sébastien, située au nord du manoir de Carné dont elle dépendait ; l'autre, dite à Guérande, dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Planche, qui se trouvait probablement dans l'église de Saint-Aubin. Comme le service religieux, le temporel de ce petit bénéfice se partageait entre ces deux localités. Sa dotation se composait, effectivement, 1° d'une maison et d'un jardin contigus à la chapelle de Saint-Sébastien et à l'ouest de cet édifice, 2° de 42 œillets dans la saline Rozé et d'un certain nombre d'autres œillets dans plusieurs salines de Guérande. Cette distribution des charges et des biens, jointe au nom de chapellenie de Saint-Thomas sous lequel ce bénéfice se trouve parfois désigné, ferait soupçonner l'union de deux bénéfices fondés et dotés par les mêmes seigneurs de Carné. Quoi qu'il en soit, la chapellenie de Saint-Sébastien, conférée par l'Ordinaire de Vannes, eut des titulaires jusqu'au moment où éclata la Révolution française.

---

(1) Archives du château de Vaudequip, citées par le *Dictionnaire topographique* de M. Rosenzweig.

Fondée par la famille de Noyal, propriétaire du manoir et de la seigneurie du Closne, en cette paroisse, la chapellenie de Sainte-Noyale ou du Closne se desservait, partie dans la chapelle du Guerno, partie à l'autel Saint-Jean, dans l'église paroissiale, et avait pour dotation le *Pré de la chapellenie* auprès du bourg, la *Maison et le jardin de la chapellenie* au bourg, trois autres maisons au même lieu, une parcelle de terre et une parcelle de pré au village de Bodrefaux. Son dernier titulaire fut Jean-Charles Boger, qui devint chanoine de la collégiale de Rochefort. Sous lui et, sans doute, grâce à lui, cette chapellenie fut, par décret épiscopal du 17 février 1751, annexée à ladite collégiale, dont le délégué en prit possession, au susdit autel Saint-Jean, au mois d'octobre 1763, peu de jours après la mort de Boger. A partir de ce moment, le service se trouva transféré à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Tronchaie.

Maurice Rival, originaire et prêtre de cette paroisse, décédé, le 21 septembre 1663, et enterré, le 22, dans l'église, avait, à une date inconnue, fondé la chapellenie qui porte son nom, chargée de messes à célébrer à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, et à la chapelle du prieuré de Bourgerel, et dotée de rentes foncières et constituées. Ce bénéfice eut des titulaires jusqu'à la Révolution.

Pierre-René du Clérigo en avait établi une autre, connue aussi uniquement sous son nom. Il la dota d'une maison, avec étable et jardin, au bourg, et la chargea d'une messe et d'un *de profundis* à dire, chaque mardi, au maître-autel de l'église paroissiale. Réservée aux héritiers du fondateur, la présentation appartenait, vers 1750, aux seigneurs de Kergolher, en Plaudren.

Le 15 décembre 1699, Charles Guillo, recteur de la paroisse, fonda trois chapellenies de deux messes chacune par semaine, à célébrer, partie au maître-autel, partie à l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans l'église paroissiale. Chaque jour de la semaine avait une de ces messes. Le temporel de ces bénéfices comprenait, au bourg et au levant du presbytère auquel ils étaient contigus, une maison flanquée d'un appentis à chaque bout, un jardin derrière le tout, et, auprès du bourg, trois prairies situées au-dessus du Pont-Dormant. A cela s'ajoutait un principal de 600 livres formant une rente constituée de 30 livres. A la collation libre de l'Ordinaire, ces trois chapellenies n'avaient qu'un seul titulaire.

Touchant la chapellenie de Benneguy, nous savons seulement qu'elle se desservait à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, et qu'elle eut des titulaires pendant tout le siècle dernier jusqu'à la Révolution.

La chapellenie de Julienne Le Boterff, ainsi appelée du nom de sa fondatrice, qui en avait réservé la présentation à ses héritiers, se desservait, à l'origine, dans les chapelles de Brangolo et de Logorenne. En 1736, le service se faisait à Sulniac, et, en 1777, nous le trouvons de

deux messes par semaine et transféré au maître-autel de l'église paroissiale de Noyal-Muzillac. La dotation primitive se composait d'immeubles situés à Trenebrel ou Téniberbelle, noms sous lesquels on rencontre aussi ce bénéfice. Plus tard, ces immeubles furent aliénés et le produit de leur vente se plaça en rente constituée sur le clergé de France.

Il y avait enfin la chapellenie du Toulploux, ainsi nommée du village où était située sa dotation dans la trève du Guerno. On la trouve aussi appelée chapellenie de Guillemette Le Cam, du nom de sa fondatrice. Sans connaître ses charges, on sait qu'elle se desservait au maître-autel de l'église paroissiale, au moins pendant le dernier siècle ; mais il est présumable que le service y fut transféré de la chapelle du Guerno. Son temporel consistait en une parcelle de terre au milieu du *Jardin Oillic* ou *du Chapelain*, une autre parcelle dans le *Champ du Chapelain*, une autre dans le *Champ du Grazo* ; le tout situé au Toulploux, auprès du Guerno.

Recteurs de Noyal-Muzillac.

1287-1288. Mathieu Chauchart, prêtre.
1292. Robert de Mezuillac, clerc, fils du chevalier Pierre de Mezuillac.
1329. Pierre de Talenhoët, chanoine de Vannes (1).
1373-1384. Henri de Kerredoret, recteur de Saint-Avé avant de passer ici
1395. Philippe Guydomar porte aussi le titre de *vicaire*.
1489-1490. Jean de la Sauldraye. Par mandement du 22 novembre 1490, la duchesse Anne lui fit restituer une somme de 113 écus d'or et de 7 écus ordinaires, pour l'indemniser de ce que les gens de guerre lui avaient enlevé, lorsqu'ils étaient en garnison à la Bretaiche.
1496-1498. † Robert de Brignac, chanoine de Vannes et recteur aussi de Pleucadeuc.
1514. † Guillaume de la Sollaye.
1517. Sylvestre Lohier.
1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes.
1540-1558. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre, pourvu en Cour de Rome, résigne le 2 janvier 1558 (n. st.).
1558. . . . . . . Jean Bourric.
1560-1582. Guillaume Le Menez. Il se trouve, plus tard, recteur de Saint-Nolf et official de l'évêque.

(1) Ces trois premiers titulaires ne portent, dans les documents anciens qui nous en révèlent l'existence, que le titre de *vicaires* de Noyal-Muzillac. En faudrait-il conclure que cette paroisse ne fut pas toujours à collation libre et inférer, de l'ancienne pension due au chapitre, que ce corps en eut jadis la présentation?

1583\. R. Jean Marouil, ex-recteur de Baden, résigne en faveur du suivant.

1583. . . . . . . Robert Marion, pourvu en Cour de Rome.

1585-1591. † Bertrand Olligo, natif de Questembert.

1594-1595. R. Nicolas Kervart ou Kernart donne, le 18 mai 1595, procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur d'André Le Chesnaye. Sans qu'on en sache le motif, il fit, le 15 janvier suivant, un acte semblable, mais, cette fois, en faveur d'Yves Menay.

1595-1596. R. André Le Chesnaye, pourvu en Cour de Rome, le 5 août 1595, prit possession le 6 octobre. Cette possession lui étant disputée par le susdit Menay, qui avait aussi obtenu des provisions du Saint-Siège, il résigna, pour devenir recteur de Merlevenez.

1596-1615. R. Simon Simpson, pourvu par le Pape, le 31 juillet 1596, sur cette résignation d'André Le Chesnaye, prit possession le 1er novembre suivant. Sans faire l'histoire de tous les procès qu'il eut à essuyer pour se maintenir en possession, je dirai qu'il eut pour compétiteurs simultanés ou successifs le susdit Yves Menay, Michel Josso, François Le Bot, Guillaume Le Goff, Gilles Porté, Bonabes Corbes, dont il réussit à triompher, après une lutte qui dura, au moins, jusqu'en 1611. Il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 30 juin 1615, et mourut le mois suivant.

1615-1621. R. Étienne Bessin, clerc du diocèse de Soissons, pourvu en Cour de Rome, le 4 août 1615, sur la mort du précédent, prit possession, le 7 février 1616. Il eut de si nombreux et si puissants compétiteurs qu'il dut, le 12 avril 1621, résigner entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Rueil, aux environs de Paris. Pendant tout ce temps, Noyal-Muzillac avait eu à la tête de son administration Louis et Jean Picaud, futurs chanoines de Vannes, qui, ne pouvant s'y maintenir, finirent aussi par résigner leurs prétentions.

1621-1623. Guy de Veramboys, prêtre du diocèse de Chartres, maître-ès-arts et recteur de Rueil, pourvu en Cour de Rome, le 12 avril 1621, prit possession le 11 juillet. Il eut aussi des compétiteurs.

1628-1631. Claude de Kerméno. Les registres de la paroisse attestent sa présence à Noyal-Muzillac, dès 1624, sans qu'on puisse affirmer qu'il en fut réellement recteur ; car, à la même époque, on le trouve comme titulaire du rectorat

de Grand-Champ, d'où il passa à Plumergat et à Mendon.

1634. R. Olivier Merré résigne entre les mains du Pape, le 17 septembre 1634, avec réserve d'une pension annuelle de 500 livres sur les gros fruits du bénéfice.

1634-1645. R. Guillaume Le Gallois, prêtre du diocèse de Coutances et protonotaire apostolique, pourvu en Cour de Rome, le 17 septembre 1634, prit possession le 19 novembre. Il débouta ses compétiteurs Jean Abillan et Gabriel de Quifistre. Enfin, resté paisible possesseur, il résigna, pour permuter avec le suivant contre la prébende théologale de Vannes.

1645-1666. R. Jean Coué, sieur de la Cossaye et de la Vieilleville, docteur en théologie de la faculté de Paris, mourut à Noyal-Muzillac, vers 10 heures du soir, le 27 novembre 1666, et fut inhumé, le 29, dans le chœur de l'église paroissiale et du côté de l'évangile, *avec l'autorisation de M. de Lanitié, seigneur fondateur* de ladite église. Avant son décès, il avait résigné en faveur du suivant.

1667-1669. Louis Le Vergotz, prieur de Ploudiry, dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

1670-1683. † Guillaume Le Roux, originaire de cette paroisse et fidèle observateur des lois canoniques sur la résidence, mourut, le 5 septembre 1683, et fut enterré, le 6, dans l'église.

1684-1702. R. Charles Guillo, fondateur des trois chapellenies mentionnées plus haut, résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 24 juillet 1702.

1702-1735. † Pierre Guimarhó, prêtre de ce diocèse, pourvu par l'évêque, le 24 juillet 1702, prit possession le 25, malgré les protestations de son prédécesseur, qui prétendait avoir, en temps utile, révoqué sa procuration *ad resignandum*. Il paraît que leur constestation ne fut pas de longue durée, puisqu'il put, le 29 du même mois, reprendre possession, d'accord avec Guillo. Mais d'autres tribulations lui étaient réservées. Pourvu aussi en Cour de Rome, au mois de septembre suivant, le prêtre Jérôme Jouan vint lui disputer la possession de ce bénéfice. Cependant, persuadé de la fragilité de sa cause, ce compétiteur donna procuration, le 16 janvier 1703, pour résigner entre les mains du Pape ses prétentions en faveur de Guimarho. Celui-ci obtint, à la date du 3 février suivant, de nouvelles provisions du Saint-Siège et reprit possession le 7 avril. Tombé malade, après un

long rectorat, il donna, lui aussi, procuration, le 26 février 1735, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du prêtre Joseph Bourdat, non toutefois sans stipuler l'intention de se réserver une pension de 700 livres sur le bénéfice. Mais, trop tôt pour l'efficacité de cet acte, il mourut, à l'âge de 66 ans et sept mois, le 6 mars 1735, et fut inhumé, le 8, au nord et auprès de la croix du cimetière, non loin de la tombe de ses parents, ainsi que le prescrivait une clause de son testament, dressé le 2 du même mois et comprenant plusieurs legs en faveur de son église paroissiale. Le catalogue des recteurs de Languidic montre qu'il avait eu, en 1708, des velléités d'abandonner Noyal-Muzillac pour cette paroisse.

1735-1768. R. Pierre Jouin, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 17 août 1735, prit possession le 31 octobre. Sans avoir sans doute assez mûrement réfléchi, il donna, le 31 juillet 1765, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur de Jean-Charles Le Pavec, futur recteur de Saint-Patern, avec réserve d'une pension de 800 livres. Il révoqua, en effet, cette procuration, le 17 août suivant. Mais, le 3 octobre 1768, il en donna une nouvelle en faveur d'un de ses parents, cette fois, et sans oublier ladite pension.

1768-1818. † Jacques Jouin, curé de Brains dans le diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 24 octobre 1768, prit possession le 24 avril de l'année suivante. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution; mais on sait que, revenu à Noyal-Muzillac et maintenu, après le Concordat, à la tête de sa paroisse, il prêta, le 15 octobre 1802, serment entre les mains du préfet. Il eut encore de longues années à vivre puisqu'il ne mourut que le 2 novembre 1818.

NOYALO (1).

Du territoire de Vannes et à collation libre jusqu'au milieu du xvᵉ siècle, cette petite paroisse, ainsi que celle de Treffléan, fut, en vertu d'une bulle du 14 décembre 1459, annexée, en 1462, à la psallette que le Souverain Pontife Pie II venait de rétablir dans la cathédrale de Vannes. A partir de cette dernière date, qui vit se produire, par la

(1) Formes anciennes : *Manoir du Pont-Noyallo,* 1464 (Cordeliers de Vannes). — *Noealo,* 1497 (Archives du château de Kerfily).

disparition du dernier recteur, une vacance attendue depuis trois ans, le chapitre de la cathédrale, administrateur de la psallette, perçut ici la dîme à la 10e gerbe, présenta le vicaire perpétuel et lui fournit sa portion congrue, tantôt en argent, tantôt en lui abandonnant, d'accord avec lui, une partie des gros fruits du bénéfice. Plus tard, ce corps trouva le moyen de simplifier toutes ces conditions : d'un côté, il cessa de présenter des titulaires et fit desservir la paroisse par des curés amovibles et, par suite, de facile composition; d'autre part, il céda l'administration de la psallette au sous-chantre de la cathédrale. C'est à ce titre que ce dernier donna, en 1608 et 1612, la ferme du temporel du bénéfice, moyennant 400 livres par an, la première fois, et 350 livres, la seconde, mais avec charge au preneur de faire desservir la paroisse, c'est-à-dire de fournir son traitement au curé nommé par le chapitre pour exercer les fonctions curiales.

Ces façons de traiter un bénéfice à charge d'âmes n'étaient pas sans préjudice pour les paroissiens et sans offrir quelques inconvénients pour le chapitre et même pour l'évêque. Sous ce dernier rapport, les choses se passèrent bien au gré des intéressés, pendant au moins les trois quarts d'un siècle à partir de 1550 environ et peut-être beaucoup plus tôt; mais, en 1629, Yves Rodot, prêtre du diocèse et, sans doute, à la recherche d'un bénéfice, crut trouver, dans cette condition anormale et anti-canonique, un moyen facile de satisfaire ses désirs. Il adressa au Saint-Siège une supplique, pour demander la paroisse de Noyalo qu'il représenta comme vacante depuis *plus d'un an*. Il aurait pu la dire vacante de temps immémorial, puisque la collection des registres d'insinuations ecclésiastiques, remontant au milieu du XVIe siècle, ne renferme aucune provision pour Noyalo, et que les registres de la paroisse, dont le premier est de 1601, prouvent nettement la non-existence de titulaire à partir de cette date jusqu'en 1629, état de choses qui se perpétua, comme nous le verrons bientôt et comme le montrent les mêmes documents, jusqu'au dernier quart du XVIIe siècle. Du reste, pour les besoins de sa cause, Rodot n'avait pas à faire cet historique, ni à représenter toute la durée de la vacance; il se contenta d'alléguer une raison suffisante. Elle parut telle à la Cour de Rome, puisque, le 16 octobre 1629, il vit exaucer sa supplique et lui délivrer des provisions. Mais tout n'était pas fini. Muni de cette pièce, Rodot devait la présenter au *visa* de l'évêque qui avait le droit d'en vérifier l'authenticité. Cette attestation lui fut refusée. Il la sollicita et l'obtint du Métropolitain, l'archevêque de Tours. Que se passa-t-il ensuite? je l'ignore; ce qui est certain, c'est que l'infortuné Rodot ne dut point prendre possession du benéfice de Noyalo et qu'il n'y exerça aucune fonction curiale, puisque son nom ne figure aucune fois sur les registres de la paroisse. Son malheur fournit un exemple salutaire; car, pendant plus d'un demi-siècle, personne ne se présenta pour marcher sur ses traces.

Un autre motif plus considérable devait mettre fin à cette situation. Peu rétribués, d'une part, et, de l'autre, sans assurance de lendemain, les curés députés ici par le chapitre ne s'attachaient pas plus aux paroissiens que ceux-ci ne comptaient sur leur longue présence au milieu d'eux, sachant bien, les uns et les autres, que les premiers n'étaient à Noyalo que des oiseaux sur la branche, prêts à voler vers d'autres positions meilleures, dès qu'elles se présenteraient. Il était grand le préjudice qui en résultait pour l'intérêt des âmes. Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, finit par le comprendre. Aussi, malgré les résistances du chapitre, conféra-t-il, le 18 mars 1683, la paroisse de Noyalo au prêtre Julien Guyot, qui la desservait depuis plusieurs années, comme curé délégué par ce corps. Après avoir protesté contre le fait accompli, les chanoines, assurés d'ailleurs de perdre leur cause, firent une transaction avec l'évêque : ils lui présentèrent le même Julien Guyot, auquel le prélat délivra de nouvelles provisions. La difficulté se trouva ainsi tournée et la solution qu'elle reçut, dans cette rencontre, servit de règle pour l'avenir.

L'absence de titulaire, le principal intéressé à sa conservation, causa la ruine du presbytère qui existait encore en 1462 et dont, en 1690, on voyait les derniers débris formant un amas informe de pierres, dans une prairie située au midi du bourg, non loin des salines, et portant le nom de *Prat er presbytœre*. Après le rétablissement des vicaires perpétuels, le chapitre, qui jouissait de cet immeuble, le leur abandonna, comme c'était leur droit. Mais, au début, ces nouveaux titulaires furent sans maison presbytérale ; car, dans l'intérêt de la caisse capitulaire, on se garda bien de songer à la réédification de l'ancienne. Heureusement, il y avait à Noyalo une chapellenie du Raquaire dont dépendaient une maison et un jardin, placés sur les confins du bourg et sur le chemin de ce bourg à Surzur. Le tout était en mauvais état et ne s'affermait plus que 19 livres par an. Or, les charges du bénéfice étant d'une messe par semaine, cette dotation insuffisante le fit abandonner. Présentateur de cette chapellenie, le chapitre trouvait son avantage dans cet abandon, car les revenus tournaient à son profit. Plus tard, ce petit bénéfice lui fournit le moyen économique de procurer au presbytère un vicaire perpétuel, en présentant la paroisse et cette chapellenie au même titulaire. Rebâtie par le chapelain et vicaire perpétuel Henri Jeanno (1689-1715), cette maison, qui garda néanmoins son nom de *maison de la chapellenie,* servit toujours de logement à ses successeurs dans le bénéfice paroissial de Noyalo. Elle menaçait ruine, en 1790, lorsque, avec son jardin, elle fut mise à la disposition de la nation. Quelques années après, la vente du tout produisit à la caisse de l'État la somme de 2,200 francs. Le 28 février 1826, moyennant 3,900 francs, la commune de Noyalo racheta, des héritiers du premier acquéreur, ces deux immeubles, qui, avec le *Prat er presbytœre,* ont été restitués à leur ancienne destination et donnés en jouissance au recteur.

Pendant de longues années, le vicaire perpétuel de Noyalo ne reçut du chapitre que 300 livres pour sa portion congrue. Il avait bien, en outre, quelques petites novales ; mais elles ne l'empêchèrent point de profiter des circonstances, pour déclarer, le 18 janvier 1769, qu'il abandonnait ces dîmes au patron ou gros décimateur, et optait pour la pension annuelle de 500 livres.

Placée sous le vocable de sainte Brigitte, l'église paroissiale, refaite à neuf en deux fois, a, au dernier remaniement, perdu son ancienne titulaire, à laquelle s'est trouvée substituée sainte Anne, sans motif probablement, mais assurément contre le droit. La première entreprise embrassa le transsept, le chœur et la sacristie, ce qui nécessita une bénédiction donnée à l'édifice, le 18 mars 1819, et justifie la date de 1818, portée par le pignon du transsept sud, à côté d'un cadran solaire en ardoise de 1756. La seconde opération comprit la nef et la tour, et donna lieu, le 26 juillet 1857, à une nouvelle bénédiction, accompagnée du rétablissement du chemin de la croix, et aussi du changement de titulaire de l'église (1).

Par ailleurs, la paroisse ne renfermait qu'une seule chapelle, celle de Notre-Dame-de-Recouvrance, auprès du presbytère actuel, entre les chemins de Sarzeau et de Surzur. Bénite le 20 mars 1670, elle venait d'être bâtie ou réédifiée aux frais d'Yvonne Thomas, veuve de Jean Morice et paroissienne de Noyalo. J'ignore si elle fut précédée d'une autre ; mais je sais que l'édifice de 1670 vient de disparaître et ne sera probablement point remplacé.

Outre son rectorat ou son vicariat perpétuel, Noyalo possédait quatre bénéfices secondaires.

C'était d'abord la chapellenie de l'Isle, ainsi nommée du village autour duquel sa dotation se trouvait groupée. Fondée, le 27 avril 1599, par Jean Morice, habitant de ce village, elle se desservait d'une messe chaque vendredi au maître-autel de l'église paroissiale. Son temporel se composait, en partie, d'une parcelle de terre, située dans le grand champ de Cambèse, entre les villages de l'Isle et de Bourgerel, et vendue par la nation, le 23 novembre 1791, pour la modique somme de 350 livres.

C'était ensuite la chapellenie du Raquaire ou du Raquer, déjà mentionnée et dont la fondation est inconnue. Probablement antérieure au XVIIe siècle, elle se desservait d'une messe chaque samedi dans l'église

(1) L'ancienne tour renfermait deux cloches. La seconde s'étant brisée, on la fit refondre et augmenter jusqu'à lui faire atteindre le poids de 302 livres et la rendre supérieure à la première. Payée des deniers de l'église et de la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, et placée sous la protection de la sainte Vierge et de saint Vincent, dont elle portait les noms, elle fut bénite le 23 juillet 1769. A la date du 27 août 1816, on trouve encore une bénédiction de deux cloches pour cette église ; la grande reçut le nom de Julien, et la petite, celui de Marc. Le 22 juillet de l'année suivante, M. Le Gal, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire général de Vannes, érigea, dans l'église de Noyalo, les confréries du Rosaire et du Scapulaire.

paroissiale. Il a été dit, plus haut, que le service s'en trouvait suspendu, à la fin de ce siècle. En visite canonique à Saint-Avé, l'archidiacre apprit que, depuis fort longtemps, ce bénéfice ne se présentait même plus et se trouvait sans titulaire. C'est pourquoi, le 15 septembre 1676, il prescrivit à Julien Guyot, curé de Noyalo, d'en faire le service. On sait le reste.

La chapellenie de Notre-Dame-de-Recouvrance fut fondée, le 17 juillet 1671, par la susdite Yvonne Thomas et Nicolas Morice, son fils, et augmentée, le 15 mai de l'année suivante, par les trois autres enfants de la fondatrice qui, en abandonnant la collation à l'Ordinaire, en réserva la présentation à elle-même, durant sa vie, et, après son décès, à l'aîné de ses descendants. Ses charges consistaient en messes, célébrées dans la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, le premier lundi de chaque mois, aux trois jours des Rogations — la procession se rendant à cette chapelle, — à la fête de saint Joseph du 19 mars, à celles de la Visitation de la Vierge (2 juillet), de sainte Thérèse (15 octobre), et de saint Joachim (20 mars). La dotation se composait des deux prairies nommées *Le Prat poullen* et *Le Closigo,* qui, mises à la disposition de la nation par une loi de confiscation, furent vendues, le 16 novembre 1791, pour la somme de 726 livres seulement. Dans l'acte de fondation, Yvonne Thomas avait fait insérer plusieurs autres clauses, en vertu desquelles 1° un tronc à trois clés devait être placé dans ladite chapelle pour recueillir les offrandes destinées à son entretien, moins le tiers revenant au vicaire perpétuel; ces trois clés devaient se distribuer entre le chapelain, le patron et le procureur de la fabrique de l'église paroissiale; mais, à cause de son tiers aux susdites oblations, ce tronc ne pouvait s'ouvrir qu'en présence du vicaire perpétuel; 2° la famille des fondateurs avait droit d'inhumation dans cette chapelle; les étrangers pouvaient cependant aussi y être enterrés, mais moyennant 60 sols par tombe ouverte, à payer au procureur et à employer exclusivement à l'entretien de l'édifice; 3° à défaut de chapelain ou de service, les Carmes déchaussés de Vannes auraient droit d'enlever de cette chapelle les vases, les ornements sacrés, etc., de desservir le bénéfice dans leur couvent, sur le Port, et de jouir des revenus de sa dotation; cette dernière clause fut inutile, car le cas ne se présenta jamais.

Il y avait enfin la chapellenie de Saint-Sébastien, dont la fondation, les charges et les autres conditions me sont inconnues. Je la trouve mentionnée, pour la première fois, à l'occasion de sa résignation, à la date de 1779, et je sais que son temporel consistait en une maison, avec jardin au couchant, située au bourg et donnant du nord sur chemin de Noyalo à Guernevé, et, aussi, en différentes parcelles de terre, d'une contenance totale de quatre à cinq journaux, disséminées dans le bourg et ses environs. Le tout fut vendu, moyennant 1435 livres, le 28 mai 1791, au profit de la caisse de l'État.

Vicaires perpétuels de Noyalo (1).

1683-1685. † Julien Guyot, curé du chapitre ici au moins depuis 1671, pourvu par l'évêque, le 18 mars 1683, prit possession le 27; mais, à cause de son droit de recteur-primitif dont il était pourtant déchu canoniquement pour ce cas, le chapitre protesta contre ces provisions. Pour le bien de la paix et, sans doute aussi, pour ne point prolonger une vacance qui n'avait que beaucoup trop duré, l'Ordinaire admit les prétentions des chanoines, à la condition, toutefois, que ceux-ci lui présenteraient immédiatement l'ecclésiastique sur lequel était tombé son choix et qu'ils ne pouvaient avoir aucun motif de repousser, attendu qu'il était déjà leur délégué dans cette paroisse. En conséquence de cet accord, le chapitre le présenta, le 22 du même mois, et, pour la forme sans doute, eut l'air, le 28, de sommer l'évêque d'avoir à lui délivrer de nouvelles provisions, ce qui eut lieu le 1er avril et permit à Guyot de reprendre définitivement possession le 12 suivant. N'ayant point de presbytère et ne trouvant probablement pas de logement convenable dans le bourg, il habitait le village de Bourgerel, où il mourut, à l'âge de 45 ans, le 7 septembre 1685. Le lendemain, il fut inhumé dans son église paroissiale.

1685-1688. † Vincent Le Gallic, né et prêtre à Noyalo, présenté par le chapitre, pourvu par l'évêque, mourut, à l'âge de 31 ans, le 16 décembre 1688, et fut enterré, le 18, dans l'église (2).

1689-1714. R. Henri Jeanno, originaire de Landévant et curé de Languidic, présenté par le chapitre, le 21 janvier 1689, et pourvu, le 22, par Pierre de Châlons, vicaire capitulaire, prit possession, le 23, à l'église paroissiale et au Prat er presbitære. Il fit rebâtir la vieille maison de la chapellenie du Raquer, qui servit ensuite de presbytère

(1) Les recteurs antérieurs à l'annexion de la paroisse à la Psallette et les anciens vicaires perpétuels me restent complètement inconnus. J'aurais pu, à partir de 1601, dresser une longue liste des curés qui, délégués par le chapitre et autorisés par l'Ordinaire, ont desservi Noyalo, pendant les trois premiers quarts du XVIIe siècle; mais, d'une part, ç'eut été contrevenir à la règle que je me suis prescrite de donner seulement les catalogues des titulaires des bénéfices paroissiaux, recteurs ou vicaires perpétuels, et, d'autre part, nommer des ecclésiastiques qui, en général, ne firent que passer ici, n'y faisant que la plus courte station possible.

(2) On remarquera, dans la suite du catalogue, la brièveté de la vie des titulaires de Noyalo.

aux vicaires perpétuels. Le 25 mai 1714, il résigna entre les mains du chapitre, pour devenir recteur de Plaudren.

1714. R. François Le Marouil, natif de Plescop et prêtre à Surzur, pourvu, le 25 mai 1714, par l'Ordinaire, sur la présentation du chapitre, prit possession le 29 et administra la paroisse pendant une partie du mois suivant. Comme le susdit Jeanno regrettait Noyalo, en vertu d'un accord déguisant une permutation, Le Marouil résigna, le 22 juin, entre les mains des chanoines, pour aller remplacer son prédécesseur à Plaudren.

1714-1715. † Henri Jeanno, présenté une seconde fois par le chapitre, reçut d'un des vicaires généraux de l'évêque de nouvelles provisions datées du 23 juin, et reprit possession le 25. Décédé le 28 juin 1715, dans la nouvelle maison de la chapellenie du Raquer, il fut inhumé le lendemain, dans l'église paroissiale et du côté de l'évangile. Dans la sacristie de Noyalo, on voit encore maintenant un don venant de lui : c'est une boîte, en plomb et en forme de châsse, destinée à renfermer les burettes des Saintes huiles et sur laquelle se lit cette inscription : H. I. R. (Henri Jeanno Recteur) et, au-dessous, la date de 1696.

1715-1720. † Jean Baudrual, curé de Theix et, depuis 1663, titulaire de la chapellenie de l'Isle, en Noyalo, se vit présenter par le chapitre et pourvoir par l'évêque, le 8 juillet 1715, de cette paroisse dont il prit possession le 11 du même mois. Mort aussi dans la maison de la chapellenie du Raquer, le 1er août 1720, il fut enterré le 3, dans le cimetière.

1720-1729. † Jacques Estoré, né et prêtre à Saint-Jean-Brévelay, pourvu par Augustin de Langle, vicaire général, le 10 août 1720, sur la présentation du chapitre, prit possession le 11 du même mois. Atteint d'une maladie qu'il présumait bien devoir être mortelle, il résigna, au commencement de 1729, son bénéfice entre les mains des chanoines ; mais ceux-ci, pour ne point ajouter à sa tristesse la douleur d'un déménagement estimé inutile, différèrent la présentation de son successeur. Ils eurent raison ; car, à l'âge de 37 ans, il décéda, le 12 mai de cette année, aussi dans la maison du Raquer, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1729-1731. † Sébastien Guého, originaire du Gorvello, trève de Sulniac, pourvu par l'évêque, le 20 mai 1729, sur la présentation du chapitre et la vacance par résignation du précédent, prit possession le lendemain. Il ne fit aussi que passer

à Noyalo; car il mourut, à l'âge de 52 ans, dans la même maison, le 5 août 1731, et fut enterré, le 6, dans le cimetière, entre la croix et l'église.

1731-1741. R. Olivier La Cornière, de Pontivy et recteur de Plougoumelen, présenté par le chapitre et pourvu par l'Ordinaire, le 19 septembre 1731, prit possession le 23. Déjà muni de ses provisions pour la paroisse voisine de Surzur, il résigna, en février 1741, entre les mains des chanoines.

1741-1753. † Marc Perrodo, originaire du village de l'Isle et curé de Noyalo, pourvu par l'évêque, le 17 février 1741, sur la présentation du chapitre, prit possession le 19. Décédé à l'âge de 46 ans, le 12 mars 1753, il fut enterré, le 14, au cimetière. Sur la pierre tombale en granit, qui le recouvrait et qui, déplacée, sert maintenant de degré pour monter au chœur, on lit encore l'inscription suivante : *Cigit le corps de Marc Perrodo, recteur de Noyalo, décédé* (le 12 mars) *1753. Req. in pace.*

1753-1767. R. Pierre Le Joubioux, de Sarzeau, présenté par le chapitre et pourvu, le 30 mars 1753, par un des vicaires généraux de l'évêque de Vannes, prit possession le 2 avril. Déjà recteur de Belz, il résigna, au mois de novembre 1767, le vicariat perpétuel de Noyalo entre les mains des chanoines.

1767-1773. † Jean-Nicolas Le Brun, de Questembert, pourvu par l'Ordinaire, le 5 novembre 1767, sur la présention du chapitre, prit possession le 13. Novaliste et portionnaire jusque-là, à raison de 300 livres par an, fournis par le chapitre, il déclara, le 18 janvier 1769, abandonner ces dîmes et opter pour la pension annuelle de 500 livres. Décédé, à l'âge de 42 ans, le 18 février 1773, il fut enterré le lendemain, dans le cimetière.

1773-1779. R. Pierre Tanguy, originaire de Plougoumelen et curé de la trève de Locmaria, en Grand-Champ, présenté par le chapitre, dut se voir conférer ce bénéfice par l'Ordinaire, en février ou mars 1773, sans qu'on puisse préciser davantage la date de ses provisions qui ne figurent pas, non plus que sa prise de possession, dans les registres des insinuations ecclésiastiques. Déjà pourvu du rectorat de Nostang, il résigna Noyalo, le 10 mai 1779, entre les mains des chanoines.

1779-1814. † Joseph Eon, originaire du village de Kerenbon, en Berric, et curé de Surzur, pourvu par l'évêque, le 10 mai 1779, sur la présentation du chapitre, prit possession le 1er juillet. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution

civile du clergé, il dut, comme beaucoup d'autres, quitter son troupeau et même sa patrie. Le registre des sépultures de Noyalo montre, à la date du 14 août 1792, la dernière signature officielle donnée par lui, avant son départ. Le 13 du mois suivant, *alias* le 27 décembre 1792, la jeune municipalité de Noyalo reçut sa déclaration de vouloir se déporter en Espagne et lui délivra un passe-port pour ce royaume hospitalier. J'ignore dans quel quartier de ce pays il se fixa; mais je sais qu'il s'y livra à l'horticulture et acquit, dans cet art, pendant son exil, des connaissances dont il sut tirer parti, à son retour. En 1799, il reparut à Noyalo et habita la tenue qu'il possédait au bourg, avant de s'éloigner, et qui, confisquée comme bien d'émigré ou de prêtre réfractaire, avait été, le 5 décembre 1794, vendue, au profit de la caisse nationale, moyennant la somme de 6,450 fr., à Joachim Eon, son parent et, comme lui, dudit village de Kerenbon. Fut-il obligé de reprendre, une seconde fois, le chemin de l'exil, ou se tint-il caché à Noyalo et dans les environs? C'est ce qu'on ne peut dire; car il n'y a qu'une foi médiocre à ajouter au contenu d'une lettre écrite, le 23 octobre 1801, par le maire de Noyalo au préfet de Vannes, pour certifier à ce premier magistrat du département que la commune désire vivement le retour de son ancien recteur, et lui demander un passe-port l'autorisant à revenir et que le suppliant lui fera parvenir en Espagne, afin que son voyage se fasse sans danger. Sans qu'on sache l'issue de cette démarche, il est constant que Joseph Eon revint à la tête de sa paroisse et prêta serment entre les mains du préfet, le 17 octobre 1802, ainsi que l'exigeait le récent Concordat. Infirme et gardant néanmoins son titre de recteur, il se retira, tout à la fin de sa vie, au grand séminaire de Vannes, où il mourut, âgé de 80 ans, le 26 juillet 1814. Son corps fut transporté à Noyalo et inhumé, le 27, dans le cimetière, où se voit encore sa tombe en granit et portant l'inscription suivante : *Cigit M. Joh Eon, recteur de Noyalo, mort le 26 juillet 1814.* En mourant, il légua au susdit séminaire des valeurs assez considérables dont les revenus doivent être consacrés à l'éducation de pauvres étudiants et surtout des membres de sa famille qui entreprennent de faire leurs humanités (1).

(1) Renseignements fournis par des membres de la famille de ce vénérable recteur, dont un petit-neveu possède encore la susdite tenue du bourg de Noyalo.

Pendant presque toute la durée de la tourmente révolutionnaire et en l'absence du recteur, la paroisse de Noyalo eut la bonne fortune de posséder un prêtre fidèle. C'était le Révérend Père Pierre Le Gallic, né au village de Cléguer et baptisé à l'église paroissiale, le 26 juillet 1751, sous le nom de Jean. Récollet du couvent de Pontivy, il se trouve au Port-Louis, en 1791, lorsque, le 4 avril de cette année, l'assemblée

NOYAL-PONTIVY. (1)

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette paroisse, la plus grande du diocèse de Vannes et, par conséquent, une des plus anciennes (2), avait, à l'origine, une étendue plus considérable encore que celle des siècles derniers, puisque la paroisse de Pontivy en a été distraite, à une date inconnue, moins son faubourg d'Outre-l'eau, maintenant Treleau, démembré de Malguénac. A une époque reculée, le chef-lieu de cette paroisse se trouvait de fait, et, quant au titre, encore au xve siècle, non au bourg actuel, mais à Sainte-Noyale, alors *Noyalguen*, qui n'est plus qu'un simple village (3). Ne pourrait-on pas, avec quelque vraisemblance, attribuer ce déplacement du centre paroissial au château de la Motte, détruit depuis longtemps et situé au bourg même de Noyal ? Les dates, ici, pourraient bien, en effet, ne pas faire opposition à cette hypothèse ; car les noms ne correspondaient pas toujours à la réalité. Ainsi, malgré l'existence de ce manoir constatée dès 1283 et le nom de Noyalguen porté encore par cette paroisse en 1422, le chef-lieu de fait pouvait avoir été, longtemps avant cette dernière date, transféré au bourg actuel de Noyal. A l'appui de cette supposition, il serait facile d'apporter plusieurs exemples. Qu'il suffise de citer le cas, déjà rencontré dans ce travail, de la paroisse de Merlevenez, encore désignée sous le nom de Trévalsur, bien longtemps après la translation du chef-lieu au bourg actuel.

Au milieu du siècle dernier, le recteur de Noyal-Pontivy n'était gros

---

électorale d'Hennebont le choisit, par 36 voix sur 40, pour recteur constitutionnel de la paroisse de Nostang, qu'il eut le courage de refuser. Déguisé en meunier, il se tint ordinairement caché dans son village natal et ses environs. Parfois, il s'en éloignait cependant, pour se rendre ailleurs, à Bignan, par exemple, et aux alentours, où on rencontre fréquemment des traces de ses passages et où il continua à agréger des femmes au Tiers-Ordre de Saint-François. A l'âge de 51 ans, il mourut au village de l'Isle, le 26 ou le 27 avril 1802, — ces deux dates sont données par le registre de la mairie et l'inscription ci-dessous, — et fut enterré dans le cimetière, où on lit encore sur sa tombe en granit : *Cigit Le Révérend Père Le Gallic, prêtre récollet de Saint-François, décédé à Noyalo le 27 avril 1802. De profundis.*

(1) Formes anciennes : *Nuial, plebs,* 1082 (Cart. de Redon). — *Noal*, 1204 (Abb. de Bon-Repos). — *Noyal*, 1219 (D. Morice, I, 843). — *Noeal*, 1251 (Duché de Rohan-Chabot). — *Noual*, 1274 (Ibid.). — *Noial, manerium*, 1283 (D. Morice, I, 1069). — *Noyeal*, 1433 (Sénéch. de Ploërmel). — *Noyal-Pontivi*, 1461 (Duché de Rohan-Chabot). — Une fois pour toutes, je déclare que ces formes anciennes sont généralement extraites du *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, par M. Rosenzweig.

(2) Monsieur Rosenzweig, *Étude sur les anciennes circonscriptions paroissiales du Morbihan*, au bulletin de la société polymathique, 1er semestre de 1873, p. 81.

(3) Formes anciennes de ce nom : *Saint-Noyalguen*, 1373 (Duché de Rohan-Chabot). — *Noyalguen, parrochia*, 1387 (chap. de Vannes). — *Sainte-Noyale*, 1478 (Duché de Rohan-Chabot). — *Sainte-Noialle*, 1502 (Ibid.).

décimateur, à la 33e gerbe, que sur les trois quarts de sa paroisse. Pour les petites écoles, qu'il devait entretenir, l'abbé de Bon-Repos dîmait à la 11e gerbe sur l'autre quart. Mais tous les cultivateurs n'étaient point quittes à ce compte; car, des 32 gerbes qui restaient après le passage du recteur, l'abbé de Lanvaux, le titulaire de la chapellenie de Coëtuhan et plusieurs seigneurs en prenaient encore deux, chacun sur son terrain. Malgré ce partage, les dîmes rectoriales avaient une valeur assez considérable, puisqu'elles s'affermèrent 900 livres, en 1612. Le titulaire du bénéfice avait, en outre, son casuel, son tiers aux offrandes faites aux nombreuses chapelles, et enfin la jouissance du presbytère réédifié et dont la première pierre fut posée le 12 juin 1699.

Rebâtie sous le rectorat d'Olivier de Pontsal (1456-1467), l'église paroissiale du bourg de Noyal-Pontivy était placée sous le vocable de sainte Noyale, vierge et martyre, qui était, en même temps, patronne de la paroisse. L'abbé Cillart, qui fut recteur ici avant de passer à Grand-Champ, donne l'apôtre saint Pierre comme patron et avance que sainte Noyale lui fut irrégulièrement substituée, après seulement la publication, en 1660, du Propre des Saints du diocèse de Vannes, dans lequel Mathurin Nicolazo, originaire de Noyal-Pontivy et secrétaire, dit-il, de trois évêques successifs, avait introduit cette Sainte. Mais, cette fois, le savant abbé est tombé dans une erreur qu'il aurait pu facilement éviter, s'il avait bien voulu consulter les anciens registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse. Il y aurait rencontré, en effet et à différentes reprises, même à la date de 1657 et probablement plus tard encore, mention de *l'église paroissiale de Sainte-Noyale*, à Noyal-Pontivy. La cause même à laquelle il attribue cette substitution n'a point existé; car ce n'est pas le susdit Nicolazo qui a introduit sainte Noyale dans le Propre de 1660, attendu qu'elle se trouve déjà dans celui de 1613 ou 1614 et même dans le Bréviaire vannetais de 1589, avec une simple commémoraison, au 6 du mois de juillet.

Cette église paroissiale renfermait une chapelle sous le vocable de saint Jean-Baptiste, dite chapelle des Fonts, et dont la bénédiction eut lieu, le 13 mai 1736. Pendant près de vingt ans, elle abrita aussi une parcelle de la Vraie-Croix, certifiée authentique à Rome, en 1744, et transférée, le 6 juillet 1760, de cet édifice à la chapelle de Sainte-Noyale au presbytère. Dans l'ancienne sacristie, on voyait encore naguère une vieille statue de saint Mériadec, et, dans le cimetière, un cercueil en pierre, qui passe pour avoir été celui de ce saint et porte le nom de *Tombeau de Saint-Mériadec.*

Même après son démembrement pour donner naissance à la paroisse de Pontivy, le territoire de Noyal-Pontivy se partageait encore entre les quatre trèves de Gueltas, de Kerfourn, de Saint-Géran et de Saint-Thuriau, détachées, en 1840, d'après Ogée, pour devenir elles-mêmes autant de paroisses distinctes.

L'église de la première avait, comme aujourd'hui, saint Gildas, abbé, pour titulaire. Suivant la tradition, pendant sa retraite à l'ermitage sur le Blavet, ce saint se rendit plusieurs fois en ce lieu, et, dans un champ voisin de l'église, l'on montre encore des pierres sur lesquelles il avait l'habitude de s'agenouiller pour faire sa prière. Le bourg trévial se trouve mentionné, sous les noms de *Sanctus-Gildasius*, dès 1264, et de *Sant-Gueltas, villa*, en 1270, dans les archives de Rohan-Chabot.

Quant au quartier de Kerfourn, qui, dans les temps reculés, posséda, probablement, une aumônerie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (1), il ne fut érigé en trève qu'au mois d'août 1677. Son église, placée sous le vocable de saint Éloi et de saint Vincent Ferrier, conserve encore des parties d'une plus ancienne construction. Ce fut probablement à l'époque de sa réédification presque totale, que le dernier de ces saints se trouva adjoint comme titulaire au premier.

Mentionnée dès 1406, aux archives citées plus haut, sous le nom de *Saint-Gélan*, la trève de Saint-Géran possède une collection de registres de baptêmes, mariages et sépultures, remontant à l'année 1561. Son église a pour titulaire le saint dont la contrée porte le nom. Non loin du bourg trévial, il y eut jadis un minihy ou lieu de refuge, devenu plus tard une seigneurie avec manoir.

Enfin l'église tréviale de Saint-Thuriau, placée sous le vocable de ce saint et dont le chœur et le bas de la nef ont été refaits, conserve aussi des restes d'une plus ancienne construction et un cadran solaire de 1636. Les vieux registres d'état civil ne remontent qu'à 1751. Pour former de cette trève une nouvelle paroisse, on l'a augmentée au détriment de Pontivy, qui a, de la sorte, perdu l'antique bourg de Cohazé, son ancien chef-lieu, comme on le verra par la suite.

Le territoire de Noyal-Pontivy renfermait plusieurs autres chapelles.

Il y avait d'abord celle de Sainte-Noyale, au village de ce nom, appelée en breton *Santès-Malhuen*, et rebâtie, en 1423, sur l'emplacement de l'église paroissiale primitive. Il reste encore des parties de cet édifice du xve siècle; mais, en 1719, le chœur recevait déjà de grandes restaurations.

Presque contiguë à la précédente, se trouvait une autre chapelle, très petite et placée sous le vocable de saint Jean.

Au bourg nouveau de Noyal-Pontivy et dans le presbytère, on construisit, en 1708, un nouvel édifice religieux, qui fut bénit le 23 décembre de cette année et placé aussi sous le vocable de sainte Noyale. Pour le distinguer des deux autres qui avaient le même titulaire, on l'appela chapelle de la Petite-Sainte-Noyale. C'est lui qui reçut, en 1760, la parcelle de la Vraie-Croix, transférée de l'église paroissiale.

Il y avait encore celles de Notre-Dame de la Houssaye, de Saint-

(1) Monsieur Rosenzweig, Bulletin de la société polymathique, année 1861, p. 57.

Arnulph, de Saint-Mélard, aux villages de ces noms; de Sainte-Barbe dont j'ignore l'emplacement; de Sainte-Marguerite, au sud du village de Sainte-Noyale, et que l'abbé de Bon-Repos fut condamné à réparer, par un arrêt de 1640. Plus bas, on rencontrera l'occasion de mentionner la chapelle de Notre-Dame, située au château de Coëtuhan, sur la trève de Saint-Thuriau.

A côté du rectorat et du susdit établissement des Hospitaliers, il s'était fondé, sur cette paroisse, plusieurs bénéfices secondaires, sans compter la sacristie de l'église paroissiale, figurant avec ce titre au pouillé de 1516.

Ce fut d'abord la riche chapellenie de Notre-Dame de Coëtuhan, souvent aussi désignée sous le nom de prieuré de Coëtuhan. Due à un seigneur de Coëtuhan, qui en réserva la présentation à ses successeurs dans ce manoir et en attribua la collation à l'évêque de Vannes, sa fondation remonte à l'année 1415. Pendant plus de deux siècles, elle se desservit à l'autel de sainte Appolonie dans la chapelle de ce château. Outre la résidence imposée à ses titulaires, ses charges consistaient en une messe chaque jour, tantôt basse, tantôt chantée, même avec diacre et sous-diacre, et en processions auxquelles se portait parfois le Saint-Sacrement. Comme on le voit, sous le rapport du service, c'était presque une collégiale. Mais, au commencement du XVIIIe siècle, elle eut le malheur d'avoir pour titulaire Augustin de Langle, de la famille des propriétaires de Coëtuhan, chanoine, chantre, vicaire général et official de Vannes, qui n'y put résider. Il commença par en réduire à trois messes basses par semaine le service, qu'il fit transférer, en 1733, par l'évêque Fagon, à la petite et vieille chapelle domestique du château de Kerdréan, sur la paroisse de Naizin, où il restait encore à la fin du même siècle. Sa dotation se composait de revenus considérables et d'une maison située au village de La Haye, en Moustoir-Remungol. Ce qui montre combien était grande la valeur de son temporel, c'est que, en 1615, le tout fut affermé 180 livres, avec charge au preneur qui devait être prêtre, de desservir le bénéfice et d'entretenir ladite maison. C'était donc un revenu net de 180 livres qui en revenait chaque année au titulaire. Or, chacun sait que cette somme avait alors une valeur assez considérable. Aussi cette chapellenie ne manquait-elle pas de candidats distingués, ne se présentait-elle et ne se conférait-elle qu'à de grands personnages. Au siècle dernier, par exemple, elle n'eut que quatre titulaires et c'étaient trois ecclésiastiques de la famille de Langle et, le dernier, Joachim-Luc Tranchant du Tret, chanoine, vicaire général et vice-gérant de l'officialité de Vannes, encore en possession lorsque la Révolution vint supprimer le bénéfice. Une des clauses de la fondation stipulait bien que, si le service cessait de se faire, les revenus appartiendraient à la communauté des prêtres de Noyal-Pontivy qui desserviraient le bénéfice; mais on eut soin de ne pas laisser le cas se présenter, et puis, d'ailleurs, qu'aurait-on pu faire contre des titulaires puissants comme ceux qui viennent d'être nommés?

La chapellenie de Boduic, mentionnée au pouillé de 1516, présentée par les recteurs de la paroisse et conférée par l'Ordinaire, avait eu probablement pour fondateur un seigneur de Boduic, en Cleguérec. Ses charges sont ignorées; on connait seulement sa dotation qui se composait d'une maison, avec un grand verger, au bourg de Noyal-Pontivy et donnant du couchant sur le chemin qui conduit de ce bourg à la Croix du Recteur. Le bénéfice avait encore un titulaire en 1790.

Le 22 janvier 1647, Jean Allio, recteur de Saint-Goustan d'Auray, fonda une chapellenie, qui porta son nom, pour être desservie d'une messe basse chaque samedi dans la chapelle de la Houssaye, sur cette paroisse. Il la dota de deux maisons situées à Auray.

Fondée le 6 mai 1653 par Louis Chantrel, recteur de Noyal-Pontivy, la chapellenie de Saint-Louis était chargée de deux messes par semaine : une, le lundi, au maître-autel de l'église paroissiale dudit Chantrel, l'autre, le dimanche, au maître-autel aussi de l'église paroissiale de Pommeleuc, dans le diocèse de Saint-Malo, sans doute pays natal du fondateur. Celui-ci l'avait dotée d'une maison, avec ses dépendances, le tout situé au village de Clécran, en Baud, en avait attribué la collation à l'évêque et réservé la présentation à l'aîné de sa famille. Ce bénéfice se desservait encore en 1790.

La chapellenie de Saint-Augustin, fondée par le prêtre Olivier Sivien, originaire de cette paroisse et vivant sur la fin du XVIIe siècle, était présentée par les héritiers du fondateur et conférée par l'Ordinaire. Sa dotation reste ignorée; mais on connaît ses charges qui étaient d'une messe, chaque jeudi, dans l'église paroissiale.

Celle de Saint-Olivier, fondée par Olivier Menec, curé de Noyal-Pontivy (1677-1690), présentée par les héritiers de ce prêtre et conférée par l'évêque, se desservait d'un certain nombre de messes par semaine, célébrées, dans l'église paroissiale, aux autels des chapelles de Notre-Dame et du Rosaire. Pour son service, le chapelain avait des ornements et des vases sacrés qui se gardaient dans une petite armoire auprès de la porte d'entrée de la sacristie. Le temporel du bénéfice, qui parvint jusqu'en 1790, se composait d'une maison située au bourg, sur la droite du chemin conduisant de l'église au presbytère, avec écurie et jardin derrière; de trois parcelles de terres dites *parc er lenne*, *parc er Maine*, *parc er Guilly*, et enfin d'un pré appelé *prat er Guilly*.

Vers 1700, Louis Kermelin et Louise Le Bihan, son épouse, en fondèrent une autre qui ne porta jamais que leurs noms. Tout en attribuant la collation à l'évêque, ils en réservèrent le patronage au trésorier de la fabrique paroissiale. Le service était d'une messe basse célébrée, chaque mardi, au maître-autel de l'église, et sa dotation de deux maisons contiguës, avec un grand jardin ou verger derrière, situées dans la grande rue du bourg.

A une date inconnue, mais pendant le siècle dernier, une demoiselle

Rio en fonda encore une autre, qui porta aussi son nom. Le patronage en fut réservé au recteur et la collation attribuée à l'évêque. Elle se desservait, au maître-autel de l'église paroissiale, d'un certain nombre de messes, inconnu comme le temporel.

Il y avait enfin la chapellenie du prêtre Jean Le Mestrie, ainsi appelée du nom de son fondateur, aussi desservie de messes célébrées au maître-autel de l'église paroissiale.

J'en aurai fini avec l'histoire de cette belle et grande paroisse, quand j'aurai encore ajouté que, sur son territoire, il y a deux localités qui portent des noms significatifs : Le *Moustoir-Kerbras* et Le *Clandi*.

Recteurs de Noyal-Pontivy.

1456. R. Jean de Pontsal, originaire de Plougoumelen et simple clerc, résigna ce bénéfice, pour se marier. A l'occasion d'un crime dont on l'accusait, en 1460, l'official de Vannes revendiqua, pour son tribunal, la connaissance de sa cause et son jugement, comme de personne ecclésiastique; mais les officiers de la juridiction ducale se montrèrent peu disposés à l'abandonner à l'officialité. J'ignore le sort de cette contestation qui durait encore à la fin de l'année suivante.

1456-1467. † Olivier de Pontsal, probablement frère du précédent qui dut résigner en sa faveur. Chanoine et titulaire de plusieurs autres bénéfices, même à charge d'âmes, il mourut en 1467 et avant le 9 septembre de cette année. C'est en le confondant avec Yves de Pontsal, probablement son frère aussi, que l'abbé Cillart en fait un évêque de Vannes. Or, il est certain, comme il résulte de *plusieurs* documents authentiques, qu'Olivier mourut bien en 1467, tandis que l'évêque Yves ne décéda qu'en 1475 ou 1476.

1488. † Prégent de Moussy, recteur de plusieurs autres paroisses et archidiacre de Vannes.

1494-1506. Olivier d'Arradon, chanoine et grand-chantre de Vannes, dut succéder immédiatement au précédent. Comme il vivait encore en 1512 et que la date de sa mort est ignorée, il est permis de présumer que son rectorat ici se prolongea en deçà de 1506.

1530. † Charles du Bois-de-la-Salle, recteur aussi de Pontivy, comme le précédent, dut également lui succéder immédiatement dans les deux bénéfices.

1569. R. Sébastien Thomé donna, le 8 janvier 1569, étant malade, procuration à Robert de la Chasse, chanoine de Rennes,

pour résigner son bénéfice entre les mains du Pape ou de l'évêque. Comme sa fin était imminente, puisqu'il mourut dans le courant du même mois, la cession se fit entre les mains de l'Ordinaire.

1569-1596. † Guillaume Bot, originaire de cette paroisse et encore simple clerc minoré, en fut pourvu par l'évêque, le 10 janvier 1569, et en prit possession par procureur, le 16 du même mois. Il mourut en septembre 1596.

1596-1606. † Guillaume Le Goff, chanoine et trésorier de Vannes, pourvu par le Légat du Saint-Siége en France, le 22 septembre 1596, prit possession le 3 novembre. La possession de ce bénéfice lui fut disputée par Julien Henrichot et Pierre du Mas, qu'il réussit à débouter de leurs prétentions. Resté paisible possesseur, il mourut à Vannes, le 9 octobre 1606.

1606. R. Gilles de la Porte, prêtre du diocèse de Châlons-sur-Marne, pourvu par l'évêque, le 18 octobre 1606, prit possession le 20 décembre et résigna presque immédiatement.

1607. R. Yves Le Tallec, recteur d'Inzinzac, pourvu sur cette cession, résigna, lui aussi, entre les mains du Pape, le 7 février 1607, pour rester dans sa première paroisse.

1607-1630. Pierre Guéheneuc, originaire de la paroisse de Mohon, dans le diocèse de Saint-Malo, pourvu par le Souverain Pontife, le 7 février 1607, prit possession le 27 mai. Il eut pour compétiteurs Étienne Carmen ?, clerc et chantre de la chapelle du roi, pourvu par un vicaire général de Vannes, le 10 du même mois de février, sur la vacance par décès du susdit Le Goff, et Giron du Rancau dont les provisions ne se trouvent pas. On ne sait comment il se défit du premier; mais il est de fait que le second, à la date du 3 février 1609 et avec réserve d'une pension de 300 livres, résigna en sa faveur ses prétentions entre les mains du Pape, qui, le même jour, lui conféra de nouveau ce bénéfice. Près de virgt ans plus tard, la possession de cette paroisse lui était encore contestée, on ignore à quel titre, par Jean Laisné, qui mourut au mois de juin 1628. Quant à Guéheneuc, il vivait encore en 1630.

1630-1632. R. Claude, *alias* Bertrand de Kerméno, recteur de Mendon, pourvu en 1630, résigna entre les mains du Pape, le 25 mars 1632, en faveur du suivant.

1632-1656. Louis Chantrel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu, ce jour, en Cour de Rome, prit possession le 30 oc-

tobre. On se rappelle qu'il fonda, ici, en 1653, la bonne chapellenie de Saint-Louis.

1663-1690. † Jean Le Breton fut enterré dans le cimetière, le 25 janvier 1690.

1690-1721. R. Joseph du Bouetiez, sieur de Kersené et chanoine titulaire de Vannes, pourvu en Cour de Rome, au commencement de 1690, eut un long rectorat. Malade et fort avancé en âge, il donna procuration, le 15 septembre 1721, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 1,200 livres. Resté au presbytère, après l'arrivée de son successeur, il y mourut, à 78 ans, le 29 avril 1722, et fut inhumé, le 1er mai, dans le cimetière. Depuis longtemps, il était chanoine honoraire de Vannes, titre dont l'avaient gratifié ses confrères du chapitre, pour qu'il ne leur fût point étranger, après la résignation de son canonicat.

1721-1732. R. Claude-Vincent Cillart, recteur d'Arradon, pourvu en Cour de Rome, le 8 octobre 1721, prit possession le 27 décembre. Au mois de décembre 1732, il dut résigner ce bénéfice entre les mains de l'Ordinaire, « pour avoir, dit-on, refusé d'encenser la duchesse de Rohan, un jour qu'elle assistait aux offices divins dans l'église de cette paroisse » (1). Il devint ensuite recteur de Grand-Champ, ainsi qu'on l'a déjà vu.

1732-1737. R. François Le Moing, originaire de cette paroisse et recteur de Pontivy, pourvu par l'Ordinaire, le 12 décembre 1732, prit possession le 16. L'année suivante, il résigna en faveur de Louis Le Moing, curé de Monterblanc et membre de sa famille; mais, sans qu'on en sache bien le motif, cet acte n'eut point de conséquence. Vieux et infirme, il donna procuration, le 25 septembre 1737, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 500 livres. Resté à Noyal-Pontivy, il y mourut, à l'âge de 78 ans, et fut inhumé dans le cimetière, le 10 avril 1741.

1737-1773. R. Louis-Marie Alanic, originaire de Pontivy, sieur de Bellechère, recteur de Saint-Molff, dans le diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 22 octobre 1737, prit possession, le 8 janvier de l'année suivante. Il résigna son rectorat de Saint-Molff en faveur du susdit

(1) Levot, *Biographie bretonne,* art. Cillart de Kerampoul, désigné à tort sous les prénoms de Clément-Vincent.

Louis Le Moing ; ce qui prouve que la cession de Noyal-Pontivy, en 1733, resta sans effet, par suite d'un accord entre Alanic et Louis Le Moing. Sentant sa fin prochaine, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, en janvier 1773, et mourut dans son presbytère, à l'âge de 71 ans, le 10 du même mois. Le lendemain, il fut inhumé dans le cimetière.

1773-1791. Louis-Marie Le Barre, originaire et curé de cette paroisse, bachelier *in utroque jure*, pourvu par un vicaire général, le 8 janvier 1773, prit possession le 5 février. D'une intelligence déjà fort affaiblie, il prêta le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. En 1791, il se trouve reclus à Pontivy pour cause d'*imbécilité*. Il paraît qu'il mourut dans le courant de cette année.

LE PALAIS. (1)

Du territoire de Belle-Ile, cette paroisse y fut probablement érigée la première. La position de son chef-lieu, le plus rapproché du continent et sur le rivage, avec une belle rade, permet, du moins, de supposer que son bourg est le plus ancien. Ce bourg était jadis divisé en deux parties séparées par le port : l'une, appelée la *Haute-Boulogne*, où se voient maintenant la citadelle et la maison centrale ; l'autre, dite *Basse-Boulogne*, est la ville actuelle du Palais. Le premier de ces quartiers renfermait autrefois l'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Géran et renfermant une chapelle de Notre-Dame. Cet édifice tombait de vétusté, lorsque, en juin 1674, toute la Haute-Boulogne fut incendiée par les ordres du commandant de Lorgeril, parce qu'elle dominait l'ancien fort dont elle était, du reste, trop rapprochée. Quelques années plus tard, Vauban, chargé de construire la nouvelle citadelle, fit entièrement raser ce quartier, en 1689, ce qui obligea soixante familles expropriées à quitter l'île et à gagner le continent.

Détruite comme tout le reste et en vertu d'un ordre spécial de Louis XIV, cette ancienne église ne fut point naturellement remplacée. La nouvelle se construisit dans la Basse-Boulogne et en grande partie aux frais de l'infortuné Fouquet et de sa généreuse épouse. La première pierre en fut posée, le 3 avril 1677. Les travaux furent menés rapidement, puisque le nouveau bâtiment put recevoir la bénédiction, le 5 mars de l'année suivante, jour même de la fête de saint Géran conservé comme titulaire. En 1684, le recteur Philippe Jouny fit construire

(1) Formes anciennes : *Pallaë, villa* (Histoire de Belle-Ile-en-Mer, par M. Le Ray, 2e éd., p. 149). — *Pallay,* 1579 (Archives communales du Palais). — *Le Pallais,* XVIIe s. (*Ibid.*) — Pour les notions générales sur l'île, voir plus haut l'art. *Bangor*.

le chœur et le rétable du sanctuaire. Un demi-siècle plus tard, un autre recteur, Jacques-Marie Choblet, « fit boiser le haut de ce chœur en baroque jusqu'au lambris, grands cadres et bien façonnés, orner le cintre des deux chapelles du dedans de la nef avec couleur claire et beau vernis, exhausser et boiser les deux vitraux du sanctuaire en anse de panier, mettre au-dessus de chaque vitrage une rosette en œil de bœuf à vitres transparentes pour mieux éclairer le maître-autel » (1). Lors du siège et de la prise du Palais par les Anglais, en 1761, les bombes ennemies endommagèrent cette église; et, cependant, le service divin n'y fut point interrompu. Cet édifice possédait deux chapelles : celle de la Sainte-Vierge et celle de la Trinité. En 1766, cette dernière reçut un rétable neuf.

D'après l'abbé Cillart, sur le territoire du Palais, en dehors de l'église paroissiale, il y avait trois chapelles : celle de Saint-Sébastien, au bourg même, et celles de Saint-Tudy et de Sainte-Marie, que je ne sais où placer, à moins de mettre celle-ci à l'hôpital. Le 6 avril 1795, l'inspecteur des fourrages dans le département demanda à la municipalité du Palais et au directoire du district d'Auray, que la première fût mise à sa disposition, pour servir de logement aux fourrages de la garnison. La municipalité répondit que, toutes les autres chapelles de la commune, avec l'église paroissiale, étant déjà converties en casernes ou magasins, il ne lui restait que cette chapelle de Saint-Sébastien pour les réunions des assemblées populaires, des assemblées municipales et faire au peuple la lecture des lois. Malgré ces observations, le directoire d'Auray émit un avis favorable, et, le 30 du même mois, l'administration du département autorisa l'inspecteur à s'emparer du bâtiment, après avoir fait dresser l'état des lieux par la municipalité.

En dehors de l'ancien prieuré, mentionné à l'article de Bangor, et du vicariat perpétuel converti en rectorat au milieu du XVIIe siècle, cette paroisse ne renfermait aucun bénéfice secondaire. Elle avait seulement une communauté de prêtres dont les places étaient données par le général. Mais Le Palais possédait un bel établissement hospitalier pour les militaires en garnison dans l'île. C'était l'hôpital de Saint-Louis, fondé par Fouquet, qui, pour le diriger, demanda à saint Vincent de Paul, en 1659, et en obtint, en 1660, des religieuses de la Charité. Le Saint prit à La Fère, en Picardie, la sœur Mathurine Guérin et la lui envoya, pour être la première supérieure de cette maison. Tout d'abord, elle n'eut que deux compagnes. Avec peu, elle fit beaucoup, malgré les désastres qui fondirent sur l'île, lors de la chute du surintendant, et elle aurait mis cet hôpital dans un état florissant, si elle n'avait été, dès 1664, rappelée à Paris par ses supérieurs. Sa congrégation, qui l'appréciait, voulait lui confier des œuvres plus importantes.

---

(1) Histoire manuscrite de Belle-Ile, par le R. P. Le Galen.

Aussi la sœur Mathurine Guérin devint-elle bientôt supérieure générale des Filles de Saint-Vincent-de-Paul (1). Après son départ de Belle-Ile, la première pierre de la chapelle de cet hôpital, placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Miséricorde, fut posée, le 11 décembre 1666. Plus tard, la garnison ayant augmenté, il fallut agrandir le bâtiment, faire de nouvelles constructions et aussi multiplier le nombre des Sœurs, porté à six, en 1746. Dès l'année 1695, Madame Fouquet, ne pouvant, malgré ses malheurs, oublier ce pays, donna, le 20 novembre, aux religieuses une rente annuelle de 200 livres et un tonneau de froment, pour être distribués aux pauvres honteux de l'île. Cette donation fut approuvée par arrêt du Conseil d'État, du 22 avril 1720. Quatre ans plus tard, des lettres-patentes données à Fontainebleau, en septembre 1724, vinrent confirmer l'établissement des Filles-de-la-Charité dans cet hôpital.

(1) Née à Montcontours, dans le diocèse de Saint-Brieuc, le 16 mai 1631, Mathurine Guérin entra, le 12 septembre 1648, au noviciat des Filles-de-la-Charité, à Paris, et y reçut l'habit, le 24 décembre suivant. Déjà fort appréciée par S. Vincent de Paul et Mlle Legras, elle fut, au bout de trois ou quatre ans et malgré sa jeunesse, envoyée par ces deux fondateurs à l'hôpital de La Fère, en Picardie, pour y remplir la charge délicate de Sœur Servante, c'est-à-dire de Supérieure. Rappelée à la communauté de Paris. elle n'y put rester longtemps. Le surintendant Fouquet négociait, sur ces entrefaites, avec Monsieur Vincent l'introduction des Filles-de-la-Charité dans son hôpital du Palais. Le Saint jeta les yeux sur la sœur Mathurine Guérin et, avec deux compagnes, l'envoya à Belle-Ile, pour faire cette fondation Le désastre causé dans l'île par la chute de Fouquet la découragea, comme tous ceux qui y avaient été appelés par l'infortuné surintendant. Pensant, d'ailleurs, que la direction de cet établissement allait être retirée à sa communauté, elle avait pris la résolution de retourner à Paris. Au moment de quitter Le Palais, elle se présenta au chevalier de Chevigny, lieutenant du roi et chargé du commandement du fort, pour lui faire ses adieux. A force de lui promettre la bienveillance de l'administration et tous les secours qu'il lui serait personnellement possible de lui accorder, il parvint à la faire revenir sur sa résolution. Se rattachant à son œuvre, elle consolida la fondation de cet hôpital, malgré les difficultés du moment, et eut la consolation de voir définitivement arrêtée la construction d'une chapelle, dont la première pierre ne devait se poser qu'après son départ. Parmi les grands biens dont elle fut l'instrument dans cette île, il convient de citer la conversion du susdit chevalier de Chevigny qui, attiré par sa vénération pour la vertu de Sœur Mathurine, ne s'adonna pas seulement à une vie chrétienne très régulière, mais encore entra à l'Oratoire et devint prêtre. Au bout de quatre ans, elle fut élue assistante de la communauté de Paris, où elle reçut ordre de se rendre, en passant par Angers, pour y régler des affaires assez épineuses. Elle fit le trajet sans cheval ni voiture et portant ses habits sur son dos. Une entorse qu'elle se fit au pied la retint à Angers pendant quelques mois; ce qui lui fournit tout à la fois le loisir de remplir sa mission et l'occasion de se faire connaître. Avant son entier rétablissement, elle reçut de nouvelles lettres la pressant de retourner à Paris, où elle fut élue Supérieure générale. Après six ans de supériorité, elle fut renvoyée à Angers, pour y remplir la charge de Sœur Servante elle devait ce retour au bon souvenir qu'on y avait conservé de son passage. De là, elle fut de nouveau rappelée à Paris comme Supérieure générale, fonction à laquelle l'estime de ses Sœurs la porta par trois fois. Elle mourut dans la capitale, le 18 octobre 1704, laissant la réputation d'une Sainte. Je ne sais à quelle époque de sa vie,

Vicaires perpétuels et recteurs du Palais.

1571-1624. † Vincent Le Gurun, originaire de Sarzeau, fut, à Belle-Ile, le principal agent de l'abbaye de Quimperlé. Outre, en effet, qu'il était aussi official de l'île, il avait le titre et les pouvoirs de vicaire général de l'abbé de Sainte-Croix. La date précise de sa mort est ignorée; mais on sait que la vacance se prolongea, après son décès, pour la cause qui va être dite.

1633-1642. † Horace Raisonnier, fils d'un receveur du duc de Retz. Henri de Gondi le destinait à remplacer ici le précédent; mais celui-ci mourut avant la reception de la prêtrise par son successeur. Par suite, Raisonnier ne put prendre possession du bénéfice que le 3 août 1633, sur des provisions délivrées par le Siège apostolique. Il fut, en même temps, prieur d'Arzon, promoteur de l'officialité de l'île et contrôleur du susdit duc de Retz

1642-1666. R. François Le Puhé, né au Palais, le 30 avril 1604, fut témoin de nombreuses vicissitudes. Après avoir, comme les autres titulaires des paroisses de l'île, refusé, en 1662, de recevoir l'évêque de Vannes qui se présentait, comme Ordinaire, pour faire la visite épiscopale, il se

---

elle eut une de ses jambes dévorée par un ulcère cancéreux. Ayant perdu l'espoir d'une guérison et, depuis trois ans, cessé l'usage de tout remède, la pensée lui vint de faire une neuvaine à Monsieur Vincent, son saint et vénéré Père, que Dieu avait déjà appelé à lui. Le neuvième jour, elle se trouva parfaitement guérie et ne ressentit plus jamais de traces de son ancienne infirmité. Ce miracle est consigné dans le procès-verbal d'enquête pour la canonisation de saint Vincent de Paul.

Les autres Supérieures de l'hôpital du Palais, qui ont succédé à Sœur Mathurine Guérin, sont :

Sœur Magdeleine Rapporte-Bled, qui, la première, fut enterrée dans la chapelle de Notre-Dame.

Sœur Marguerite Landais, qui fut inhumée au même lieu.

Sœur Marie Robert, qui décora la chapelle, garnit la sacristie d'ornements sacrés, vit bâtir de nouvelles salles pour les malades, et, après 28 ans, fut transférée à l'hôpital de Sablé, dans le Maine.

Sœur Catherine Lanvin, qui fut Supérieure pendant 22 ans et mourut ici.

Sœur Anne Hangard, transférée à Rennes, au bout de quelques années.

Sœur Perrine Blier, morte après dix-huit mois de Supériorité.

Sœur Marie-Anne Savary. tirée de Vannes, ne resta au Palais que fort peu d'années. Elle fut transférée à Plouars, au diocèse de Saint-Malo, où son humilité la fit renoncer à sa charge.

Sœur Anne Hangard revint de Rennes, en 1748. Elle était encore ici en 1756.

Les noms des Supérieures qui sont venues après, nous font défaut; mais nous savons que les Filles-de-la-Charité continuèrent à desservir cet hôpital qui, à partir de l'année 1719, date de l'annexion de Belle-Ile au domaine de la couronne, fut toujours appelé hôpital royal et militaire de Saint-Louis.

soumit à l'arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 8 mai 1666, ruinant à jamais l'ancien privilège de Belle-Ile de dépendre immédiatement du Saint-Siège et de ne faire partie d'aucun diocèse. Mais ce nouvel état de choses ne lui plaisant pas, il résigna, le 23 juillet suivant, entre les mains du Pape en faveur d'un parent. Conservant, néanmoins, son titre de promoteur et resté au Palais, il y mourut et fut, suivant ses intentions, inhumé, le premier, à la date du 29 août 1673, dans la chapelle de l'hôpital.

1666-1670. R. André Le Puhé, aussi originaire du Palais, résigna entre les mains de l'évêque, pour devenir archiprêtre de la cathédrale. Le P. Le Galen attribue cette mutation à sa très forte voix. Il mourut à Vannes, le 2 juillet 1693, et fut inhumé, le 3, dans l'église de Saint-Pierre.

1670-1692. † Philippe Jouny, pourvu par l'Ordinaire, le 17 avril 1670, prit possession le 18, vit construire la nouvelle église paroissiale et y enterra le commandant de Lorgeril. Regretté de ses paroissiens, il mourut, le 8 août 1692.

1692-1721. † Antoine Le Crom, recteur de Sauzon, pourvu par l'évêque, le 13 septembre 1692, prit possession le 13 octobre. Deux fois, il donna inutilement procuration pour résigner cette paroisse : d'abord, le 19 janvier 1719, entre les mains du Pape en faveur de Bertrand Le Diraison, son curé ; ensuite, le 25 mars 1721, entre les mains du même en faveur de Pierre Mellet, également son curé. Après avoir vu, pendant son rectorat de 29 ans, l'île bloquée deux fois par les Anglais, il mourut, le 1er avril 1721, âgé de plus de 80 ans.

1721-1725. † Pierre Berthelot, prêtre du diocèse d'Angers, dut sa nomination aux intrigues de Joseph Bigot de Fourneau, gouverneur de Belle-Ile, qui, par l'intermédiaire de sa sœur, gagna Louis XV, encore mineur, et le détermina à émettre, le 13 juin 1721, un bref en faveur de cet ecclésiastique. Mais, malgré sa souplesse à l'égard du pouvoir civil, l'évêque Fagon refusa des provisions qu'il fallut demander au métropolitain. Cette espèce de révolte de la part de l'Ordinaire contre la volonté royale s'explique facilément. C'est que, le lendemain même du décès du précédent recteur, l'évêque avait conféré ce bénéfice à Jean Le Moing, originaire de l'Ile-d'Arz, qui en avait pris possession le 9 de ce mois d'avril et administrait la paroisse depuis deux mois environ. Berthelot s'adressa donc à Tours ; gain de cause lui fut

donné le 21 juillet, et il prit possession le 31, déboutant ainsi Le Moing, qui devint, l'année suivante, vicaire perpétuel de sa paroisse natale. Malgré sa victoire, le protégé du roi trouva bientôt, on ne sait comment, le moyen de déplaire à sa majesté et de s'attirer une lettre de cachet qui l'éloigna de Belle-Ile. Réduit à cette extrêmité, il donna, le 11 décembre 1725, procuration, pour résigner entre les mains du roi en faveur du suivant, et devint recteur de Besné, dans le diocèse de Nantes, où il mourut.

1726-1733. R. Claude Mallet, originaire de la paroisse de Saint-Pierre, à Vannes, et recteur de Campénéac, dans le diocèse de Saint-Malo, présenté par brevet royal du mois de mars 1726, pourvu par l'évêque, le 26 juin, prit possession le 7 juillet. Official aussi de l'île, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 5 octobre 1733, en faveur du suivant, bien que cette sorte de résignation fut réservée au Saint-Siège, et devint recteur de Limerzel.

1733-1772. † Jacques-Marie Choblet, fils d'un entrepreneur des ouvrages du roi à Belle-Ile, originaire du Palais et prêtre à Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 7 octobre 1733, prit possession le 23. En 1738 ou 1739, il eut des velléités d'échanger cette paroisse contre celle de Plumergat, dont il se fit pourvoir; mais, réflexion faite, il se détermina à y rester. A l'âge de 72 ans, il y mourut, et il fut inhumé, le 18 décembre 1772, dans le cimetière du Palais.

1772-1811. † Jean-Baptiste Mugny ou Muguy, originaire de Paris et, néanmoins, ordonné prêtre à Vannes, dans l'église du Mené, alors aussi chapelle du séminaire, le 22 mars 1760, était curé de Lorient, lorsque, par lettre du 3 janvier 1773, un des vicaires-généraux de Vannes lui conféra la paroisse du Palais, dont il prit possession le 5. On sait qu'il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé et qu'il ne quitta son troupeau qu'après le mois de septembre 1792; mais on ignore ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire. Après le Concordat, il reparut à Belle-Ile, fut maintenu à la tête de son ancienne paroisse, par lettre épiscopale du 9 septembre 1802, et prêta serment entre les mains du préfet, le 19 novembre suivant. Par son testament olographe du 28 septembre 1804, déposé, le 3 septembre 1811, chez un notaire, après son décès, il fait au grand séminaire de Vannes et aux pauvres du Palais des legs dont l'acceptation fut autorisée, le 2 février suivant, par le ministre des cultes. Sa succession

mobilière ne fut que de 900 fr., dont un tiers devait être consacré en honoraires de messes, et les deux autres à partager entre le susdit séminaire et les pauvres de sa paroisse.

PÉAULE. (1)

Cette paroisse, à collation libre, devint, à une date qu'on ne peut assigner, le siège du doyenné rural de ce nom et s'étendant, d'après un

(1) Formes anciennes : *Pleaule*, 1387 (Chap. de Vannes). — *Plœaule*, aliàs *Plaule*, 1454 (Canonis. de Saint Vincent-Ferrier). — De ces formes on peut tenter de déduire une interprétation étymologique et proposer de traduire ce nom par les expressions latines *Plebs aulæ*, peuple ou paroisse de la Cour. Mais quelle était cette Cour? Je l'ignore, à moins de la trouver dans le presbytère lui-même, dont l'architecture et les proportions rappellent les puissants châteaux du moyen-âge.

Puisque nous rencontrons, pour la première fois, ce mot celtique *Pié* qui se confond avec *Plou, Ploué, Plouef, Pleu*, etc., dans la composition des noms de plusieurs paroisses encore à étudier, il n'est, peut-être, pas inutile d'en donner une courte explication.

Il faut remarquer d'abord que *Plou* est comme la racine dont les autres formes citées ne sont que des variantes; ensuite que le *Plou* ne se trouve qu'en Bretagne; enfin qu'il est plus ancien que le latin *plebs*, qui en est la traductien et non la racine.

Employé aussi pour désigner un pays, une contrée ou mieux un canton de terre, le Plou ou Ploué, dit Dom Le Pelletier, dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*, « est proprement une multitude d'habitants d'un canton champêtre divisé en quantité de villages et maisons particulières ». Dans cette partie de l'Armorique qui est devenue notre Petite-Bretagne, ce mot eut, à l'origine, une signification spéciale et un peu différente. Vers le milieu du v[e] siècle de notre ère, attaqués simultanément par les Pictes, les Scots et les Saxons, écrasés et obligés de se retirer dans les régions montagneuses de la Cambrie, au pays de Galles et dans la Cornouaille, les infortunés Bretons insulaires, déjà chrétiens, commencèrent une migration qui dura près d'un siècle et jeta en Armorique de nombreuses colonies. Montés sur des barques, ils venaient par bandes isolées, conduites par leurs chefs et des prêtres. En débarquant, chaque bande choisissait un quartier désert et s'y établissait. Elle formait une société tout à la fois civile et religieuse, ayant à sa tête un chef temporel appelé *tyern* ou *Machtyern*, en langue celtique, et, en latin, *princeps plebis*. L'autorité religieuse y était exercée par des moines ou des prêtres. Or, chacune de ces bandes fugitives et ainsi constituées était ce que la langue de l'époque appelait proprement un *plou*. Elle fut le noyau de la paroisse bretonne telle qu'on la rencontre encore au IX[e] siècle, dans le cartulaire de l'abbaye de Redon. Pour distinguer entre elles les diverses bandes ou colonies, au mot *plou* on ajoutait ordinairement le nom du chef, ou du saint sous le patronage duquel était placé le pays déserté et sous lequel on mettait aussi la station présente, pour avoir ainsi sous les yeux une certaine image de la patrie absente. Telle est, on peut l'affirmer sans crainte d'erreur, l'origine de la plupart de nos paroisses dans les noms desquelles le *plou* se trouve en composition.

Comme conséquence de ce qui précède, il faut remarquer qu'il existe une notable différence entre deux mots celtiques que l'on confond souvent : le *plou* et le *pou*. La signification précise du premier se trouve fixée. Par le second, il faut entendre un territoire, un pays; c'est le *pagus* de la langue latine et l'équivalent du *Bro* breton. En général, le *pou* portait plus d'un *plou*. Je n'en citerai que deux exemples : le *pou* ou *pagus* de Belz, de son côté, le *pou* ou le *pagus* de Rhuys, du sien, dont chacun renfermait plusieurs paroisses ou plusieurs *plous*.

pouillé de 1580, aux seize paroisses suivantes : Ambon, Arzal, Berric, Billiers, Bourg-Paul-Muzillac, Caden, Larré, Lauzach, Limerzel, Malansac, Marzan, Noyal-Muzillac, Péaule, Pluherlin, Questembert, et Molac, cette dernière sortie du territoire de Rieux dont elle faisait encore partie, en 1516, ainsi que nous l'avons déjà vu.

Unique gros décimateur, le recteur de Péaule percevait la dîme à la 33e gerbe dans toute l'étendue de sa paroisse. Mais là, sans compter les bénéfices attachés à son titre de doyen, n'était point la meilleure source de ses revenus. Les dépendances considérables de son presbytère lui rapportaient beaucoup plus. A ce presbytère, qui, avec les crénaux de ses murs de clôture, sa fuie, ses vastes chambres, sa belle cour dallée, sa tourelle polygonale en pierre, avait toutes les apparences d'un château fort important, étaient, en effet, attachés des bois, des étangs, des vergers, des jardins, des prairies, enfin un pourpris ou métairie d'une grande valeur. Qu'on ajoute à cela le casuel et le tiers des oblations faites aux différentes chapelles de la paroisse, et l'on ne sera pas surpris de voir le titulaire de 1615 affermer 1100 livres le temporel de son bénéfice, tout en se réservant les bâtiments du presbytère, moins le four pour cuire le pain. Déjà en fort mauvais état, dès 1581, ces batiments durent être réparés, ainsi que l'église et le cimetière, suivant une ordonnance dressée en cours de visite ici, le 24 octobre 1589, par un des vicaires capitulaires. qui chargea le doyen du quart de toutes les dépenses et prescrivit d'exécuter, dans l'espace de deux mois, ces restaurations devenues très urgentes. Une des chambres de ce presbytère portait le nom de *Salle du Synode*, titre qui ne s'explique, en le prenant à la lettre, à moins que cette pièce ne servît aux réunions du clergé de ce doyenné, attendu que les assemblées synodales du diocèse se tenaient à Vannes même et, le plus ordinairement, dans la cathédrale. Sur le chambranle de sa cheminée, on lisait naguère encore l'inscription suivante écrite en capitales romaines : M. D. XXXIIII. JO. DANIELO, ARCHIDIACONUS VENETĒ. DECANUS. A FVDAM. RESTAVRA.

Sous le vocable de saint Gaudens, évêque, l'église paroissiale renfermait une chapelle appartenant à la famille de Camsquel, qui y possédait un enfeu prohibitif. Les seigneurs de Kerthomas, manoir noble de Péaule, y avaient aussi, au moins dès 1587, une chapelle avec leur enfeu. La tombe des seigneurs de Fescal, autre terre noble de la paroisse, se trouvait auprès de l'autel de Saint-Roch. Enfin, dans cette même église, un quartier spécial était réservé pour la sépulture des doyens et des autres prêtres.

Les autres chapelles, disséminées sur le territoire de la paroisse, étaient celles de Saint-Éloi et de Saint-Amand. Une existait au *Pont de l'Étier* et en portait le nom ; mais je ne puis la donner comme une troisième et différente de l'une des deux précédentes, attendu que son vocable m'est inconnu et que j'ignore l'emplacement des autres.

Dans les temps reculés, le village du Temple, dont le nom révèle un établissement de Templiers, avait aussi sa chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Dès le XIVe siècle, une partie de la dotation de ce couvent était déjà devenue la propriété de l'abbaye de Prières, qui l'avait réduite à l'état de simple tenue. Plus tard, le duc d'Elbœuf, seigneur de Rochefort, s'empara de cette terre ; mais, en 1642, les moines lui intentèrent un procès, qui se termina en 1650 et leur en fit recouvrer la possession.

Plusieurs chapellenies s'étaient établies sur cette paroisse.

Il y avait d'abord celle de Saint-Jean, fondée, le 2 avril 1659, par Louis Jollivet, prêtre à Péaule, qui la chargea d'une messe à célébrer, chaque semaine, à l'autel de Saint-Jean, dans l'église paroissiale. Peu avant 1695, elle fut réduite à une seule messe tous les quinze jours. En 1710, elle se desservait à l'autel de la Sainte-Vierge, dans la même église. Sa dotation reste inconnue, et, pour trouver ses derniers titulaires, il faut remonter jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

La chapellenie de Grégoire Suays ou de Kervily, ainsi appelée du nom de son fondateur et du nom du village habité par lui, se desservait aussi à l'autel de Saint-Jean, dans la même église; mais, cet autel ayant été supprimé, au commencement du siècle dernier, le service en fut transféré au maître-autel, où il se faisait encore en 1778. On ignore de combien de messes elle était chargée. Situé au village de Kervily et dans les environs, son temporel se composait d'une portion de jardin au levant de ce village, d'une pièce de terre dite *Le Genetay*, d'une autre portion de jardin, d'une parcelle de terre au réage du midi dans la *Grande-Bande*, d'une autre parcelle au réage du nord, d'une partie d'un grand parc et enfin d'une parcelle de prairie.

A une date inconnue, le prêtre Jean Caignard en avait fondé une autre, qui ne porta jamais que son nom et dont il avait réservé la présentation à ses héritiers. Chargée d'une messe à dire, chaque vendredi, à l'autel de la Sainte-Vierge ou de Notre-Dame, dans l'église paroissiale, elle était dotée d'une maison située au bourg même, avec appentis et jardin derrière.

Par son testament du 29 septembre 1739, le prêtre Jean Guillo, qui habitait le village de Belon, fonda une autre chapellenie, connue aussi sous son nom et dont il réserva la présentation à ses héritiers. Il la chargea d'une messe à célébrer, par semaine, alternativement aux autels du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale, et la dota d'une rente annuelle de trois boisseaux de seigle et d'un boisseau de froment, qui devaient être fournis par ses héritiers auxquels il léguait tous ses immeubles,

Il y avait enfin la chapellenie de Dagaud, dont le service se faisait dans la même église. C'est tout ce que j'ai trouvé relativement à ce petit bénéfice, qui avait encore des titulaires au commencement du siècle dernier.

Recteurs et doyens de Péaule.

1441-1456. R. Jean Jegot, chanoine de Vannes, permute avec le suivant contre le rectorat de Caudan. Agé de 70 ans, il déposa, à Saint-Guen, en 1453 ou 1454, à l'enquête pour la canonisation de saint Vincent-Ferrier.

1456-1474. † Henri Borbihan, *aliàs* Jean, originaire du diocèse, chanoine de Vannes et de Quimper.

1474-1484. Jean Borbihan, qui fut peut-être aussi chanoine de Vannes.

1486-1514. † Jean Le Texier, successeur immédiat du précédent et chanoine de Vannes.

1514-1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes, qui fit rebâtir la *Salle du Synode*, résigna entre les mains du Pape.

1540-1558. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre de Vannes, pourvu en Cour de Rome, résigna le 2 janvier 1558 (n. st.)

1575-1579. Guillaume Potier, accusé, en 1579, de n'avoir pas résidé depuis deux ou trois ans.

1579. R. Guillaume Gruays donne, le 31 janvier 1579, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1579-1596. R. Gilles Jehan, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, pourvu en Cour de Rome, le 7 mars 1579, prit possession le 10 août. En 1591, il eut des prétentions au rectorat de Baden; mais il en fut débouté. Le 1er janvier 1596, il donna procuration, pour résigner Péaule entre les mains du Souverain Pontife en faveur de Guillaume Guillaume, de la paroisse de Neuillac, au diocèse de Cornouaille. Celui-ci réussit bien, paraît-il, à obtenir des provisions; mais non à se maintenir dans la possession de ce bénéfice que plusieurs compétiteurs se disputaient alors.

1596-1598. R. Jean Grayo, originaire de Caden, se fit conférer Péaule par dévolut sur un confidenciaire, le 13 octobre 1595, en Cour de Rome, et en prit possession le 4 février suivant. Ayant débouté tous ses concurrents, il donna procuration, le 21 décembre 1598, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension, qui, en vertu d'un accord, s'éteignit en 1609. Retiré dans sa paroisse natale, il y mourut et, le 15 juin 1627, fut inhumé dans l'église.

1598-1614. † Jacques Le Sage, de la paroisse de Pipriac, dans le diocèse de Saint-Malo, et recteur de Saint-Just, pourvu en Cour de Rome, le 21 décembre 1598, eut aussi des compétiteurs dont il triompha. Parfois il signait lui-

même *Le Saige*. Son acte de décès le qualifie d'honorable gentilhomme. Le 20 avril 1614, il fut inhumé dans son église paroissiale.

1614-1618. R. Pierre du Rancau, sous-diacre du diocèse de Bordeaux et chanoine de Vannes, pourvu par l'évêque, le 7 mai 1614, prit possession le 6 juillet. Il résigna, le 2 octobre 1618, entre les mains du Pape en faveur de son frère.

1618-1624. R. Giron du Rancau, aussi chanoine de Vannes, pourvu par le Souverain Pontife, le jour même de la résignation du précédent, ne prit possession que le 9 mai 1621. En lui conférant cette paroisse, le Pape fit insérer, dans ses lettres de provisions, l'obligation qu'il lui imposait, sous peine de voir vaquer ce bénéfice, de résigner, dans les deux mois, la trésorerie de la cathédrale et le rectorat de Saint-Jean-Brévelay. Il trouva cependant le moyen de conserver la susdite dignité, et de permuter, en 1624, Péaule avec le suivant contre la paroisse d'Arzano.

1625-1663. † César Christofle, recteur d'Arzano et Guilligomarch, mourut à Péaule, le 20 mars 1663, et y fut inhumé, le lendemain.

1665-1774. † François Blouet dut recevoir ses provisions de la Cour de Rome, puisque le bénéfice avait vaqué en un mois de la réserve apostolique. N'ayant encore que 32 ans, il mourut, le 30 décembre 1674, et fut inhumé, le 31, dans son église.

1675-1681. Louis Gory, pourvu par l'Ordinaire, au commencement de l'année 1675, dut résigner en faveur du suivant.

1682-1699. † Pierre Gory. Malade, il fit, le 12 avril 1699, une fondation dans son église, mourut, le lendemain, à l'âge de 57 ans, et fut inhumé, le 14, dans la même église.

1699-1740. † François du Bot, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 30 mai 1699, prit possession le 4 juin. Décédé, à l'âge de 73 ans, le 10 mai 1740, il fut inhumé, le 11, dans le cimetière.

1740-1789. † Pierre-Félix-Hyacinthe Duboys, originaire de Saint-Goustan d'Auray, chanoine d'Oranges et bachelier en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'Ordinaire, le 1er juin 1740, prit possession, le lendemain. Mort, à l'âge de 74 ans, le 24 janvier 1789, il fut inhumé, le 25, dans le cimetière.

1789-1792. Jean Dequily, originaire de la paroisse de Saint-Just, gagna cette paroisse de Péaule au concours et en fut pourvu par

le Souverain Pontife. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il dut s'éloigner de son troupeau et prendre le chemin de l'exil. Muni d'un passe-port pour l'Espagne, on le trouve, le 29 septembre 1792, à la Roche-Bernard, embarqué à bord du navire *La Constitution*, de Vannes, qui attendait, dans ce port, des vents favorables à sa route vers la Corogne. Après le Concordat, il devint recteur de la nouvelle paroisse de Rochefort, jusque là trève de Pluherlin, et fut remplacé à Péaule par Jean-Baptiste-François-Louis d'Haumières, qui prêta serment entre les mains du préfet, le 9 octobre 1802.

PEILLAC. (1)

Du territoire de Rieux et soumise à l'alternative, cette ancienne paroisse avait son recteur pour gros décimateur à la 33e gerbe sur le froment, le seigle, l'avoine, le sarrazin et le lin. Mais ce titulaire n'était pas seul à percevoir la dîme : des 32 gerbes, qui restaient après son passage, les Trinitaires de la ministrerie de Rieux, dans un quartier, et des seigneurs temporels, sur leurs terrains respectifs, en prenaient encore deux, excepté sur le lin. Magré cette faible quotité, ce rectorat avait cependant une certaine valeur, puisque, tout en se réservant la jouissance de son presbytère, de ses jardins et de son pré, en 1615, le recteur affermait 450 livres tout le reste des revenus de son bénéfice, et que, par une ferme de 1609, alors qu'il ne résidait pas, il retirait de ses seules dîmes 100 boisseaux de seigle, 42 de froment rouge et 20 d'avoine.

L'église paroissiale était placée sous le vocable de saint Sabulin, abbé, nom de baptême souvent donné, dans les siècles précédents, à des enfants de cette localité ; mais ce saint n'étant pas suffisamment connu, — il ne figure pas, en effet, au martyrologe romain — certains recteurs lui ont, parfois, substitué l'apôtre saint Pierre comme titulaire de leur église. C'est ce qui a fait dire aux continuateurs d'Ogée, ou mieux à ses nouveaux éditeurs, que cette église était sous le double vocable de saint Pierre et de saint Sabulin, et que le premier en était le principal titulaire. La confrérie du Saint-Rosaire y fut érigée en 1654.

Au commencement du XVIIe siècle, le territoire de Peillac était partagé entre les cinq frairies du Bourg, du Plessix, de Maserettes, de Saint-Maudet et de Kersourlo, auxquelles il faudrait ajouter celle de Maubran, mentionnée dans un document de 1770.

---

(1) Formes anciennes : *Poliac, plebs*, 849 (cart. de Redon). — *Puliac*, 860 (*Ibid*). — *Poilac*, 867 (*Ibid*). — *Peilac*, 1494 (Inscription de la chapelle du Bourg-d'en-Bas, en Saint-Avé). Dans ce nom, l'étymologie ne montre que la terminaison *ac*, qui passe pour être synonyme de *locus*, lieu.

Si une chapelle correspondait à chacune de ces frairies, comme c'était l'ordinaire, je ne le crois pas ; car je n'ai trouvé, sur cette paroisse, que trois de ces édifices, en dehors de l'église même : ce sont les chapelles de Saint-Maudet et de Saint-Julien, situées en des lieux isolés, et celle de Notre-Dame-de-la-Garde, qui existe encore auprès du village de Maubran.

Il est probable qu'aucun bénéfiçe secondaire ne s'était fondé ici ; aucun, du moins, n'a laissé, à notre connaissance, la moindre trace de son existence.

Recteurs de Peillac.

1331. R. Olivier-Jean Berchou, clerc et étudiant à l'Université d'Angers, résigne, en 1331, pour permuter avec le suivant contre une simple chapellenie.

1331 . . . . . . Eudon Botbasquet, titulaire de la chapellenie de Saint-Blaise, desservie dans l'église cathédrale de Vannes, reçut ses provisions de la Cour de Rome.

1461-1481. † Gilles Audiec, pourvu en 1461, mourut au bout de 20 ans de rectorat.

1481-1494. † Yves de Thenovenel !

1521. † Pierre Gelin fut probablement successeur immédiat du précédent, le registre des annates n'indiquant point de vacance intermédiaire.

1530. † Jean Cochetel dut aussi succéder immédiatement à Gelin.

1543. † Jean de Launay, chanoine de Vannes.

1543-1549. R. Jean du Bourg résigne entre les mains du Pape en faveur de son frère.

1549 . . . . . . François du Bourg, pourvu en Cour de Rome.

. . . 1577 . . . Julien Lasné.

1578-1582. † Guillaume de Launay.

1591. Jean Noury. Accusé de confidence, il vit, en 1591, un autre obtenir des provisions par dévolut sur lui.

1591-1600. † Julien Olivier, originaire de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust, pourvu en Cour de Rome, le 28 mai 1591, prit possession le 11 novembre, malgré l'opposition du confidenciaire Noury, qui dut lui céder le bénéfice. En 1595, il voulut résigner, on ne sait pour quel motif ; mais l'acte ayant été nul, Olivier demeura titulaire de Peillac jusqu'à son décès arrivé en l'an 1600.

1601-1621. Jean Jannin, diacre du diocèse de Saint-Malo, profita des procès que se faisaient plusieurs compétiteurs sur la possession de ce bénéfice, pour le demander, lui-même, en Cour de Rome. Assez heureux pour en obtenir des provisions, à la date du 2 février 1601, il

en prit possession le 31 mai suivant. Il lui fallut du temps et du courage pour triompher de ses nombreux concurrents. Il parvint cependant à les débouter tous. On ne sait jusqu'à quelle date se prolongea son rectorat. D'autre part, ses successeurs immédiats me sont inconnus. Ce défaut de renseignements provient de la perte des anciens registres de l'état civil, dont la collection ne remonte plus qu'à l'année 1667.

1665-1681. † Jean Le Monnier mourut, le 14 janvier 1681, et fut inhumé, le 15, dans l'église paroissiale, au bout méridional du maître-autel.

1681-1682. H. Hardouin, pourvu en Cour de Rome.

1682-1685. † Pierre Bernard mourut, je crois, au mois de février 1685.

1685-1702. R. Joseph Boullido, docteur de la Sorbonne, pourvu, probablement, par l'Ordinaire. Agé de 61 ans et infirme, il donna procuration le 11 juin 1702, pour résigner entre les mains du Pape en faveur de son frère Jean-Alexandre. Resté au presbytère, il y mourut, le 19 avril 1704, et fut inhumé, le 21, dans l'église paroissiale, au bout méridional du maître-autel, lieu réservé pour la sépulture des reeteurs.

1702-1722. R. Jean-Alexandre Boullido, originaire, comme le précédent, de la paroisse de Rieux, et, dès 1685, licencié ès-lois de l'Université d'Angers, pourvu en Cour de Rome, le 6 juillet 1702, ne prit possession que le 8 avril 1704, quelques jours seulement avant le décès de son frère, qui put ainsi garder son titre de recteur jusqu'à la fin. Fort avancé en âge, il donna, le 16 avril 1722, procuration, pour résigner, en Cour de Rome aussi, en faveur de son neveu, avec réserve d'une pension de 300 livres. Il se retira à Rieux, où il décéda, à 86 ans, et fut enterré, dans le cimetière, à la *Porte-mortuelle,* le 19 juin 1725.

1722-1752. R. Jacques-Jean-Baptiste Trémoreuc, originaire de Redon et curé de Peillac sous son oncle maternel, pourvu par le Pape, le 13 mai 1722, prit possession le 5 janvier de l'année suivante. Il résigna au mois de janvier 1752, entre les mains de l'évêque, qui, dès le 27 décembre précédent, lui avait conféré la paroisse de Marzan, d'où il revint encore à Peillac.

1752. R. Jacques Bertho, originaire et curé de Questembert, pourvu par l'Ordinaire, le 8 janvier 1752, prit possession le 20. Dès le mois de mars suivant, il permuta avec son prédécesseur ici contre la paroisse de Marzan.

1752-1771. † Jacques-Jean-Baptiste Trémoreuc, pourvu par l'évêque, le 9 mars 1752, reprit possession le 10. Comme le chapitre de la cathédrale voulait exercer son droit d'annates pour chacune des vacances, et que le recteur refusait de laisser percevoir, deux fois dans la même année, cette redevance sur les gros fruits du bénéfice, il s'engagea un procès que ce dernier eut le désagrément de perdre au Présidial de Vannes et à la Cour du Parlement. Il vécut encore longtemps après son retour ici, puisqu'il ne mourut que le 14 juin 1771, à l'âge de 76 ans. Mort subitement dans son presbytère, il fut inhumé, le 16, dans le cimetière.

1771-1774. † Gilles Riaud, de la paroisse de Bains, pourvu par l'Ordinaire, le 8 juillet 1771, prit possession le 16. Décédé, à l'âge de 50 ans, le 13 decembre 1774, il fut enterré, le 15, dans le cimetière.

1775-1802. Jean-Marie Vailland, originaire de Malestroit et curé de Molac, pourvu, le 4 janvier 1775, par un des vicaires capitulaires, sur la présentation du chapitre qui s'était réservé ce droit pour toute la durée de la vacance du siège épiscopal, prit possession, le 11 du même mois. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il dut, vers la fin du mois de septembre 1792, s'éloigner de Peillac, où il ne tarda pas à recevoir un prétendu successeur en la personne d'un recteur constitutionnel, élu, pour cette paroisse, le 10 octobre suivant, par l'assemblée électorale du district réunie à Rochefort. Quant au véritable recteur, il se déporta, sans doute, en Espagne, comme tant d'autres de ses confrères. Ce qui me permet de le croire, c'est qu'il se trouvait dans l'île de Noirmoutier, en Vendée, dont, sur une lettre du préfet de ce département, datée du 19 mars 1801, le maire lui délivra un passe-port pour Peillac. Il avait alors 70 ans. Arrivé au milieu de son troupeau, dans la soirée du 28 mars, il fut accueilli avec de grands transports de joie. Le lendemain, il se présenta à la municipalité et, le jour même, le maire de Peillac écrivit au préfet du Morbihan, pour lui apprendre le retour de l'ancien recteur de la paroisse, la réception qui lui a été faite, et le prier de vouloir bien, à cause de son âge et de ses infirmités, faire exempter ce vénérable ecclésiastique de l'obligation de rendre immédiatement visite au premier magistrat du département. J'ignore si l'exemption fut accordée ; mais je sais que, maintenu à la tête de son ancienne paroisse, il prêta, comme recteur de Peillac, serment entre les mains du préfet, le 27 octobre 1802.

PERSQUEN.

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse, mentionnée, à la date de 1387, sous le nom de *Perzquen*, dans les archives du chapitre de Vannes, avait son église sous le vocable de saint Adrien, et son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe.

Naguère encore, on voyait, dans cette église, une vieille cloche portant l'inscription gothique suivante : SANCTE ADRIANE ORA PRO NOBIS LAN MIL Vc XXIII. L'ancienne sacristie, bouchant la croisée qui éclaire maintenant le maître-autel, fut démolie, en 1769, et reconstruite à l'emplacement où elle se trouve aujourd'hui.

Persquen possédait une trève d'érection récente, puisque sa chapelle, située au village de Miliziac, était placée sous le vocable de saint Vincent-Ferrier, mort à Vannes, le 5 avril 1419. Avec le consentement du seigneur de Penvern, cette chapelle fut réédifiée en 1679. L'annee 1768 lui vit donner un pavé neuf. Appelé, aux deux siècles derniers, *Bourg de Saint-Vincent-Miliziac*, le village, qui la renfermait, a perdu son nom de Miliziac et ne se connaît plus que sous celui de Saint-Vincent.

Trois autres chapelles s'élevaient sur le territoire de la paroisse. Celle de Saint-Hervé, au village de Kersquer, fut presque totalement rebâtie, en 1767; celle de Saint-Maudé existe encore au hameau de ce nom. Bénite en 1722 et placée sous un vocable qui m'est inconnu, la dernière se trouvait au village de Penety.

Aucun bénéfice secondaire ne s'était fondé ici ; ou, s'il y en a eu, aucune trace n'en est restée.

Recteurs de Persquen.

1473-1504. † Jean Gourion, chanoine de la collégiale du Champ, près Auray, pourvu en 1473.

1551. † François Fabri ou le Fèvre, chanoine de Vannes et simultanément titulaire de plusieurs bénéfices de ce diocèse, même à charge d'âmes.

1551-1562. † François Le Peniguec, pourvu en Cour de Rome, était aussi recteur de Lignol ; il mourut en mars 1562.

1569-1593. R. Alain Le Liboux, résigne, le 13 novembre 1593, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1593-1628. R. Alain Le Liboux, originaire de cette paroisse et de la même famille que le précédent, pourvu en Cour de Rome, le 13 novembre 1593, prit possession, le 8 mai 1594. Il résigna, lui aussi, entre les mains du Souverain Pontife, le 23 novembre 1628, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 150 livres, dont

il ne put jouir longtemps, puisqu'il mourut dans le courant de janvier 1630.

1628-1642. Jean Le Fouillé, diacre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 23 novembre 1628, prit possession, le 13 décembre 1629. Cette possession lui fut bientôt disputée par le prêtre Guillaume Crouezer, qui était aussi parvenu à obtenir du Saint Siège des provisions, à la date du 11 avril 1630. Croyant se mettre à l'abri des contestations, il résigna, cette année même, son bénéfice de Persquen, pour permuter avec Thomas Roulin contre celui de Mendon, où ce Roulin avait, lui aussi, de nombreux compétiteurs. J'ignore s'il eut des provisions pour Mendon ; mais je sais qu'il demeura recteur de Persquen, titre qu'il conservait encore en 1642.

1665-1682. † Guillaume de La Chapelle, notaire apostolique, fut inhumé, le 14 janvier 1682, au pied de la croix du cimetière, conformément au désir exprimé par lui dans son testament.

1682-1707. R. Joseph de La Chapelle, sans doute de la famille du précédent, reçut de la Cour de Rome ses provisions dont la date précise est ignorée. Atteint de la goutte, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, en novembre 1707. N'étant pas frappé mortellement, comme il l'avait cru, il se hâta bien, dès le 29 décembre suivant, de révoquer sa résignation ; mais il était trop tard.

1707-1745. † Louis Chapel, pourvu par l'évêque, le 25 novembre 1707, prit possession le lendemain. Voulant exercer le droit de *regrès*, son prédécesseur lui suscita bien quelques tracasseries. Le nouveau titulaire eut cause gagnée et finit par rester paisible possesseur du bénéfice. La date précise de sa mort est ignorée ; comme, d'ailleurs, elle ne figure pas aux registres des décès de la paroisse, il est permis de présumer qu'il ne mourut point à Persquen.

1745-1757. † Pierre-Claude-Gilles de Launay, prêtre du diocèse de Cornouaille et chanoine de la collégiale de Guémené, pourvu par l'évêque, le 26 avril 1745, mourut, à l'âge de 65 ans, le 1er janvier 1757, et fut inhumé, le 3, dans le cimetière.

1757-1764. † Louis-Marie Le Mercier, de Rohan, heureux au concours du 17 février, reçut de Rome ses provisions, datées du 16 mars 1757. Décédé, le 21 octobre 1764, il fut enterré, le 22, dans le cimetière.

1764-1785. † Marc Raoult, prêtre du diocèse de Cornouaille et chanoine de la collégiale de Guémené, pourvu par l'Ordinaire, le 22 novembre 1764, prit possession le 28. Mort à l'âge de 61 ans, le 29 janvier 1785, il fut inhumé, le 31, dans le cimetière.

1785-1787. R. Mathurin Le May, originaire de Locminé et curé de Gestel, ayant remporté la victoire au concours du 7 avril 1785, se vit conférer cette paroisse par le Saint-Siège, le 7 mai, et en prit possession le 22 juin suivant. Le 3 juillet 1787, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, pour devenir recteur de Guern.

1787-1802. Pierre-Julien Le Borgne, originaire et curé de Ploërdut, pourvu par l'évêque, le 3 juillet 1787, prit possession le 17. On ignore ce qu'il devint pendant les jours mauvais qui terminèrent le siècle dernier ; mais on sait qu'il refusa de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé, qu'il fut, après le Concordat, maintenu à la tête de son ancien troupeau, et que, comme recteur de Persquen, il prêta serment entre les mains du préfet du Morbihan, le 26 octobre 1802.

PLAUDREN.

Du territoire de Vannes, cette paroisse se trouve mentionnée, en 1391, dans les archives du duché de Rohan-Chabot, sous le nom de *Plœaudran*, c'est-à-dire de *Plou Audran*. Si, avec les nouveaux éditeurs du *Dictionnaire de Bretagne*, par Ogée, on prétend que cet Audran est notre roi breton Audren, fondateur de Châtel-Audren et mort vers 464, il faut, comme eux aussi, lui attribuer l'établissement de cette paroisse et en faire remonter la fondation au-delà de l'érection du diocèse de Vannes, rapportée par des auteurs, les modernes surtout, à l'année 465. J'avoue, bien volontiers, que cette dernière conséquence ne me paraît plus, aujourd'hui, constituer un obstacle très sérieux à la vraisemblance d'une pareille antiquité, tant me paraît ébranlée l'opinion précitée sur la date qu'elle fixe à l'établissement de ce diocèse. Mais à cette antiquité de la paroisse, on pourrait opposer une objection plus spécieuse, déduite du nom même du titulaire de son église. Depuis plusieurs siècles, cette église est, en effet, placée sous le vocable de saint Bili, évêque de Vannes, au moins de 892 à 913, et qui dut cueillir la palme du martyre sous le fer des Normands. Si donc ce saint prélat a été le premier titulaire de cette église, il faut rapprocher de nous la fondation de la paroisse et la fixer à la grande restauration civile et religieuse des premières années du XIe siècle. Mais la valeur de cette

difficulté se trouve, elle-même, singulièrement atténuée par notre connaissance du grand bouleversement qui fut, pendant la moitié environ du xe siècle, la conséquence naturelle des ruines accumulées sur ce pays par l'occupation normande. On sait, en effet, que les barbares du Nord promenèrent, à cette époque, le fer et le feu depuis la Loire jusqu'au Blavet et firent de cette région un vaste désert Après avoir été la proie des flammes, les églises devinrent des repaires d'animaux sauvages. Les habitants, qui avaient pu échapper à la mort, s'étaient éloignés de ce pays désolé. Il en mourut un grand nombre dans l'exil, et rares furent ceux qui retournèrent à leurs anciennes localités. Il en résulta naturellement que plusieurs paroisses du passé ne se rétablirent point ; que, dans un bon nombre, les centres paroissiaux se déplacèrent ; enfin, que, sur d'autres points, les églises paroissiales réédifiées perdirent leurs titulaires primitifs et en prirent de nouveaux. Supposer que ce dernier cas fut celui de Plaudren, ce serait, tout à la fois, lui laisser l'antiquité que semble réclamer le *Plou* de son nom, et donner un motif, vraisemblable et peu contraire au droit liturgique, de la substitution de saint Bili à l'ancien titulaire de son église. Cette substitution parait, d'ailleurs, d'autant plus naturelle, que ce saint avait, comme on le verra bientôt, fait bâtir, sur le territoire de Plaudren, une chapelle ou une église qui renferma probablement son tombeau.

Quoiqu'il en soit du fondateur de Plaudren, que ce soit le roi Audren, ou un chef de ce nom conduisant une bande ou un *plou* de bretons insulaires émigrés et fixés dans ce quartier, ou enfin tout autre sur lequel l'histoire se tait, cette paroisse fut unie à la mense capitulaire de Vannes, vers le commencement du xive siècle. Dès les premières années du siècle suivant, au lieu de percevoir l'intégralité des gros fruits du bénéfice, les chanoines n'en recueillaient, néanmoins, qu'une pension annuelle de 40 livres monnaie, grâce, sans doute, à une transaction intervenue, dans l'intervalle, entre ce corps et le titulaire de la paroisse. D'autre part, bien que plusieurs documents donnent à ce dernier le titre de vicaire, il est cependant certain que l'annexion susdite n'avait point attribué au chapitre le droit de patronage sur cette paroisse. La preuve s'en trouve dans les provisions connues des xvie et xviie siècles, qui ne font aucune mention de ce privilège et montrent, au contraire, ce bénéfice soumis, en ce point, au droit commun ou à la collation libre, telle qu'on l'entendait dans les pays d'obédience. Mais comme la question des revenus, nous allons voir bientôt celle de la collation se modifier.

Pour les motifs et suivant les procédures déjà exposés, à l'article Béganne, la susdite pension de 40 livres fut remplacée par les deux tiers des gros fruits, en vertu d'une ordonnance épiscopale, par laquelle, le 22 janvier 1453 (n. s.), Yves de Pontsal annexa au chapitre cette

partie des revenus, et en réserva l'autre tiers au titulaire, pour lui tenir lieu de portion congrue. Le presbytère, avec ses dépendances et sa belle métairie, fut aussi abandonné à ce dernier (1). Pendant de longues années, les choses restèrent en cet état, comme le constatent un procès de 1580, perdu par le recteur qui voulait empêcher le chapitre de percevoir les deux tiers des dîmes, et les fermes de ces dîmes, consenties séparément, en 1612 et 1617, par le recteur et par les chanoines. A la première de ces deux dates, celui-là retirait 320 livres de son tiers, et, à la dernière, ceux-ci s'assuraient, pour leur part, un revenu annue de 87 perrées de froment rouge. Plus tard et en vertu d'un nouveau concordat entre les intéressés, ces conditions se modifièrent encore temporairement. Au milieu du XVIIe siècle, le recteur prenait la moitié des dîmes, levées par le chapitre à la 33e gerbe, et percevait, en outre, la totalité des novales, même sur le territoire du prieuré de Saint-Bili. En retour de ces avantages, il devait fournir, seul, les pensions de ses trois curés. Lorsque la Révolution éclata, les conditions fixées par l'ordonnance de 1453 se trouvaient rétablies, avec cette simple différence, toutefois, que, resté novaliste, le recteur continuait à être chargé de la pension de ses curés. On verra, plus bas, que le chapitre et le recteur n'étaient point ici décimateurs uniques; puisque le prieur de Saint-Bili percevait, à la 11e gerbe, le même droit sur le terrain de son bénéfice, et même le champart sur toutes les terres de la seigneurie de Kervasy.

D'autre part, dans la notice historique sur la paroisse de Notre-Dame du Mené, on a déjà vu pareillement que, pour se faire indemniser de la perte de ce bénéfice, dont il était recteur-primitif et qu'on détachait de sa mense pour l'unir au séminaire, le chapitre de la cathédrale demanda et obtint la présentation de Plaudren, dont il était déjà gros décimateur. L'ordonnance épiscopale, portant annexion du Mené au sémnaire et accordant au chapitre le droit de patronage sur Plaudren, est du 31 décembre 1706, et non du 31 juillet de la même année, comme je l'ai dit par mégarde, dans la notice précitée.

Avant d'en finir avec les renseignements généraux, j'ajouterai encore deux faits. Le premier concerne une épidémie qui décima les paroissiens de Plaudren, au commencement de l'année 1453. Chaque jour y voyait mourir cinq, six, sept, huit et même jusqu'à neuf personnes. Un homme, qui avait déjà perdu sa femme, ses enfants et toutes les autres personnes de sa maison, moins un fils atteint lui-même et tombé en

(1) Les dépendances de ce presbytère consistant en un verger, un taillis, un pré nommé le *Grand-Pré*, un clos sous lande, une pâture, un pré dit *Prat-Bihan,* un clos sous labeur et lande, une pâture appelée *Prat-Nehué,* un pré nommé *Pont-Colain,* un semis de prusse et une avenue autrefois plantée de bois, furent vendues, le 7 avril 1801, au profit de la caisse nationale. Le premier acquéreur les revendit, le 23 du même mois de l'année suivante. Moyennant le prix de 600 francs, la fabrique les racheta, le 19 janvier 1806, et les rattacha de nouveau au presbytère.

frénésie par suite de sa maladie, eut la bonne inspiration de se transporter à l'église paroissiale, pour y demander la guérison de l'infirme. Là, il le voua à la sainte Vierge et à Vincent Ferrier, dont la canonisation était alors si ardemment désirée par la nation bretonne, promettant de le conduire, nu-pieds et tout habillé de blanc, au tombeau de ce dernier, au cas où la santé lui serait rendue. De retour à la maison, il retrouva en meilleur état son fils, qui, au bout de quinze jours, était parfaitement guéri. Ce miracle inspira aux autres paroissiens la pensée de se rendre en procession au tombeau du même saint, pour demander la cessation du fléau qui les désolait. Ils vinrent donc à la cathédrale et implorèrent avec foi la puissante intercession du serviteur de Dieu. Pendant les cinq semaines qui suivirent, ils n'eurent que trois morts à déplorer (1).

L'autre événement, presque aussi triste que le premier, est relatif aux guerres de la Ligue. Venus au secours du duc de Mercœur, qui les avait appelés, les Espagnols passèrent au bourg de Plaudren et probablement y stationnèrent. Le clergé de l'endroit avait, sans doute, embrassé le parti royaliste; puisque, le 5 janvier 1595, veille de la fête des Rois, ces étrangers incendièrent la maison d'Alain Le Hen, curé de la paroisse, et celle du prêtre Jean Le Chapperon. La première renfermait malheureusement le plus ancien registre des baptêmes de la paroisse, commencé en 1591, avec d'autres registres plus vieux encore et contenant des actes de mariage. Le tout fut brûlé, ainsi que plusieurs ouvrages, qui appartenaient au recteur. Il faut croire que les prêtres avaient jugé prudent de chercher le salut dans la fuite; car, à cette époque, un fils du seigneur de Kergolher, manoir noble de cette paroisse, dut être, à cause de la guerre, porté à la chapelle de Notre-Dame dans la tour d'Elven, pour recevoir le saint baptême (2). Une autre fois encore, les archives de Plaudren eurent à souffrir de la présence des soldats au bourg. En septembre 1794, on constata officiellement que des détachements de troupes avaient brûlé les anciens registres de l'état civil de la paroisse et ceux de Locqueltas, sa trève. Cette dernière perte fut encore plus déplorable que la précédente.

L'ancienne église paroissiale avait sa tour sur le chœur. Tombée en 1731, cette tour endommagea notablement l'édifice. Elle ne fut pas réédifiée à sa place primitive, mais au-dessus du portail d'entrée. Le 8 juillet 1785, une ordonnance épiscopale érigea, dans cette église, la confrérie de la Sainte-Croix, à laquelle des indulgences furent accordées par le Souverain Pontife Pie VI. Il y avait aussi une confrérie du Saint-Sacrement, établie à une date inconnue et dont l'érection fut renouvelée en 1813.

---

(1) *Vie de Saint Vincent Ferrier,* par l'abbé Mouillard, p. 264.

(2) Note écrite par le recteur de l'époque sur le registre des baptêmes de 1595.

La paroisse de Plaudren possédait deux trèves, et ce n'était pas sans raison; car, à sa vaste étendue un seul centre eut été insuffisant et trop onéreux pour le service religieux. Chacune avait son curé, nommé et rétribué par le recteur de la paroisse, qui en avait, au bourg, un troisième dans les mêmes conditions.

C'était d'abord Monterblanc (1), dont le nom trahit une origine monastique et dont l'église se trouvait placée sous le vocable de l'apôtre saint Pierre. En 1702, il y eut, devant l'officialité de Vannes, un procès intenté par les tréviens de Monterblanc au recteur de Plaudren, qui refusait de leur donner un curé, comme il le devait, et qui perdit sa cause. La chapelle remarquable de Notre-Dame de Mangolérian s'élevait sur le territoire de cette trève (2). Les sablières de ce dernier édifice portent une double inscription en lettres gothiques et en relief. Celle de gauche nous apprend que le bois de la charpente fut commencé le 8 décembre 1464 et mis en place au mois de septembre suivant. Sur celle de droite, on lit que la perrée de blé (sic), de froment et d'avoine se vendait alors 2 sous 4 deniers, 4 sous, 20 deniers. Élevé sur le pignon occidental, le clocheton en pierre porte la date de 1565. Une autre inscription, dominant le rétable, montre que cette pièce se posa, en 1720, sous le rectorat d'Alexis Brochereul de Rosmoilien. Cette trève est devenue paroisse depuis le commencement de ce siècle.

La seconde trève était celle de Locqueltas, dont l'ancienne église, maintenant remplacée par une nouvelle, avait pour titulaire le saint abbé Gildas, fondateur de l'abbaye qui porte son nom, dans la presqu'île de Rhuys. Après avoir été annexée à Locmaria, trève de Grand-Champ et érigée en paroisse, après le Concordat, le quartier de Locqueltas en a été détaché plus tard, pour former lui-même une nouvelle paroisse.

Partagé entre les frairies du Bourg, du Mortier, du Chevil, de Bonnet, de Trescoët, de Penderff, de Locqueltas et de Lesbin, le territoire de Plaudren, en dehors des édifices religieux déjà cités, portait les chapelles suivantes : de la Magdeleine, au village de ce nom encore habité, à la fin du XVIe siècle, par des cordiers, qui descendaient des anciens cacous et dont les actes de baptême s'inscrivaient au revers du registre; de Notre-Dame-des-Fleurs ou de Chaupas, qui existe encore, dans un lieu isolé; de Saint-Jacques-Le-Majeur, à l'Hermitage; de la Sainte-Famille, au château de Kergolher, bâtie, peu avant 1688, par Louis Le Clerc, seigneur dudit lieu, et qui se voit encore; enfin de Saint-Pierre, bâtie, en 1688, dans l'enclos du Nédo, par Pierre Gicquel, seigneur du Nédo

---

(1) Formes anciennes de ce nom : *Monsterblanc*, 1455 (abb. de Lanvaux). — *Moustœrblanc*, XVIe siècle (Registres de cette trève et archives du château de Kerleau). En breton, ce lieu s'appelle, *Sterhuen*, abréviation de *Moustoer huen*, monastère blanc.

(2) Formes anciennes : *Macoer-Aurilian, villa*, 852 (Cart. de Redon). — *Marc-Aurélien*, 1772 (Présidial de Vannes).

et chanoine de Vannes. Un document de 1669 mentionne l'existence alors, dans le château de Camzon, d'une autre chapelle, dont le vocable est ignoré et qui ne tarda probablement pas à disparaître. Dans la cour du manoir de Penvern, il y en avait une seconde, aussi sous un vocable inconnu, en ruine, vers 1750, et ne servant plus au culte en 1762.

Avec le temps, plusieurs bénéfices secondaires s'établirent dans cette ancienne et grande paroisse.

La chapellenie de Trévégat ou du Hayo, ainsi nommée du nom de son fondateur et de celui du village ou était sa dotation, avait été fondée par René de Trévégat, recteur de Plaudren (1653-1664), qui, réservant la présentation à ses successeurs dans ce rectorat, en attribua la collation à l'Ordinaire. Chargée d'une messe à dire, chaque lundi, à l'autel de la chapelle de Saint-Joseph, dans l'église paroissiale, et desservie, en 1768, à l'autel de Sainte-Anne, dans la même église, elle était dotée des revenus de la moitié de la tenue Guyot ou du Hayo, située dans le village de ce dernier nom, auprès du bourg et sous *le fief de Kergolher.* En 1790, elle avait pour titulaire le recteur même de la paroisse.

Le 19 avril 1661, le prêtre Pierre Jéhanno et Perrine Jéhanno fondèrent la chapellenie de Saint-Jean l'Évangéliste, présentée d'abord par le seigneur de Penvern, plus tard par le recteur, et conférée par l'évêque. Ses charges sont inconnues; mais on sait que le service en messes s'en faisait dans la chapelle domestique du château de Penvern, tant que celle-ci fut dans un état convenable pour le culte divin. Quand les ruines eurent gagné cet édifice, le service de la chapellenie fut transféré à l'église paroissiale, au maître-autel et à celui du Rosaire. La dotation était une rente annuelle de 74 livres 2 sous, fournie par un habitant du village de Penvern.

La chapellenie de la Sainte-Famille, desservie d'une messe, chaque dimanche et chaque jour de fête, célébrée, à 7 heures et demie, dans la chapelle domestique du château de Kergolher, à la présentation des propriétaires de ce manoir noble et à la collation de l'évêque, eut, le 27 avril 1688, pour fondateurs Louïs Le Clerc, seigneur de Kergolher, et Renée Gondelin, son épouse. Sa dotation consistait en deux perrées de seigle sur le moulin à eau de Kergolher, et en diverses rentes sur plusieurs tenues situées au village de Talhouet et sur une maison du bourg. En 1790, toutes ces tenues étaient réunies en une seule métairie, qui dépendait de ladite seigneurie et s'affermait 10 perrées de seigle, une perrée de froment rouge et 6 livres en argent, le tout au profit du chapelain. A cette date, ce titulaire continuait à jouir des deux perrées de seigle sur le susdit moulin, et d'une rente de 5 livres sur une maison du bourg.

Le prêtre Augustin Le Bidre fonda, dans le courant du XVIIe siècle, la chapellenie de Kerplan, desservie d'une messe, chaque vendredi, à

l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale. Réservée à ses héritiers, la présentation passa, plus tard, au recteur de la paroisse; la collation en appartint toujours à l'Ordinaire. La dotation de ce bénéfice me reste inconnue, bien qu'il ait eu des titulaires jusqu'à la Révolution.

Sur la chapellenie fondée par Jean Bégault, dont elle portait le nom, et desservie dans l'église paroissiale, il n'a été trouvé d'autres renseignements que des provisions délivrées, en 1695, par l'évêque, sur une longue vacance, réputée un abandon.

Le 20 décembre 1710, Michel Le Penven et Guillemette Le Turnier, sa femme, fondèrent une chapellenie, connue sous le nom du premier, aux héritiers duquel en fut réservée la présentation passée ensuite au recteur. Ils la chargèrent de 35 messes, par an, à célébrer dans la chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs de Chaupas. Transféré à l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale, le service était retourné à la susdite chapelle, avant la fin du siècle dernier. Le temporel du bénéfice se composait du pré de la *Rivière*, situé auprès du village de Cosquer; du *Clos Mahéas*, et enfin d'une parcelle de lande entre ce clos et la chapelle.

La chapellenie du château du Nédo, fondée, le 7 juillet 1716, par François Gicquel, seigneur du Nédo, à la présentation des successeurs de celui-ci dans cette terre et à la collation de l'Ordinaire, se desservait d'une messe, chaque dimanche et chaque jour de fête, dans la chapelle domestique du manoir dont elle portait le nom. Sa dotation consistait en une rente annuelle de 60 livres, assise sur une maison située à Vannes.

Sur la chapellenie de Laurence, on sait seulement qu'elle avait des titulaires dans le 2e quart du siècle dernier.

La chapellenie de Kerdramel, ainsi appelée du nom du village autour duquel était située sa dotation, se desservait, en 1772, à l'autel de Saint-Joseph, dans l'église paroissiale de Plaudren. Ses charges devaient être peu considérables; puisque son temporel ne consistait qu'en quelques petites parcelles de terre, disséminées dans le voisinage du village de Kerdramel, en Saint-Jean-Brévelay, et affermées 15 livres par an.

Il y avait enfin la chapellenie de la Magdelaine, dont on n'a trouvé que le nom et celui d'un titulaire pourvu par l'évêque, en 1777.

Quant à l'ermitage de Saint-Jacques-Le-Majeur, je crois qu'il fut jadis un bénéfice. Ce qui m'induit à le penser, c'est qu'il fut, au XVIe siècle ou antérieurement encore, annexé à perpuité au prieuré bénédictin des Saints, en Grand-Champ. Or, toute annexion suppose généralement l'existence de deux bénéfices ; c'est, du moins, le sens de ce terme de droit. Cette condition, qui priva ce petit établissement de sa vie propre, l'a fait passer presque inaperçu à travers les derniers siècles. Il en résulte que les renseignements font presque totalement défaut à son sujet. Nous savons cependant que le prieur des Saints fit encore, en 1603, réparer sa chapelle et ses maisons.

Enfin, sur cette paroisse de Plaudren, il y avait encore un autre établissement religieux d'une haute antiquité et d'une importance relativement considérable. C'est à dessein qu'il n'en a point été question plus haut. Il s'agit du prieuré de Saint-Bili, qui a toujours porté ce titre durant les trois derniers siècles, et qui pourtant figure aussi parmi les paroisses dans les pouillés de 1516 et 1580, bien qu'il ne soit pas fait mention de son recteur dans la liste des bénéficiers à charge d'âmes, dressée pour le synode de 1579, et qu'on connaisse des prieurs de Saint-Bili à partir de 1538. Il faut ajouter encore que le village de Saint-Bily porte, dans les archives du château de Kerfily, à la date de 1549, le nom de *Bourg de Saint-Bily*. D'autre part, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, Ogée dit que « la chapelle ou prieuré de Saint-Bili fut fondée par saint Bili, évêque de Vannes, en 892 », et les Bollandistes ajoutent, dans leurs *Acta Sanctorum*, que la paroisse de Plaudren possède une petite chapelle placée sous le vocable de ce saint prélat, qui, vraisemblablement, la fit bâtir, la choisit pour lieu de sa sépulture et y eut, peut-être jadis, son tombeau vénéré par les populations (1).

Voilà, en n'oubliant pas que saint Bili est titulaire de l'église de Plaudren, tous les éléments connus de la question à résoudre et consistant à savoir, s'il a réellement existé ici une paroisse de Saint-Bili. Quant à moi, je ne le crois pas, malgré les raisons qui militent en faveur de l'affirmative; ou bien il faudrait supposer, tout-à-fait gratuitement, que l'ancienne paroisse de Plaudren n'aurait point été rétablie au XIe siècle; que, pour la remplacer, on aurait alors érigé celle de Saint-Bili; et enfin que, reconstituée plus tard, la première aurait, à son tour, absorbé la seconde, tout en lui prenant le titulaire de son église, au lieu de revenir à celui de la sienne, que le grand nombre des années aurait fait oublier. Pour échapper à la série de ces hypothèses que rien ne justifie, il n'est pas, d'ailleurs, permis de penser à la résurrection de Plaudren et de l'érection de Saint-Bili, à la même époque, ou à la co-existence de deux paroisses, si voisines et démembrées l'une de l'autre, avec le même titulaire de leurs églises. Dans ce cas, en effet, on n'eut assurément point placé le nouvel édifice de Plaudren sous le patronage de saint Bili. Y aurait-il plus de vraisemblance à supposer postérieure l'érection d'une nouvelle paroisse de Saint-Bili? Je ne le pense pas davantage; car alors il faudrait admettre un grand accroissement de la population, — ce qui eût demandé un temps fort notable et laissé, dans des villages nombreux ou considérables, des traces qui n'existent point, — et rapprocher de plusieurs siècles cette nouvelle érection destinée à devenir si promptement inutile.

---

(1) « *Parochia autem de Plandreh, ubi sacellum ejus habetur, et ubi olim fortassis etiam corpus honorabatur; ideo verosimiliter, quia ecclesiam ipse fundaverit, in eaque legerit sepulturam; videtur in topographicis Atlantis Sansoniani et Blaviani tabulis (ubi vitiosè scripta multa) nominari* Plandran, *4 leucis supra urbem Venetensem versus Boream.* » (Notes sur saint Bili, 23 juin, au t. IV de juin, p. 607).

Si, en effet, cette paroisse s'est jamais ainsi créée, elle n'a pu avoir qu'une très courte existence et n'a pas davantage pu être, peu après son établissement, annexée à sa mère ; puisque les documents nombreux, qui nous restent des XIVe, XVe et XVIe siècles, ne nous ont transmis le nom d'aucun de ses recteurs et ne font nulle mention de cette prétendue annexion, silence d'autant moins explicable, que Saint-Bili est à une faible distance de la cité épiscopale et que le nombre des pièces qui, à cette époque, mentionnent les paroisses voisines, celle de Plaudren surtout, est relativement considérable. Contre son existence, plusieurs autres raisons pourraient encore être alléguées; mais, outre que les précédentes paraissent plus fortes et suffisantes, il faut se borner.

Quant aux documents qui ont soulevé cette question et fait croire à l'existence d'une paroisse de Saint-Bili, ils peuvent, semble-t-il, s'expliquer, sans être taxés d'erreur. Les deux pouillés de 1516 et 1580, qui renferment le nom d'un bénéfice sous le vocable de saint Bili, sans le qualifier autrement, sont des listes de tous les bénéfices du diocèse, à charge d'âmes et autres, soumis à la taxe dont le chiffre est donné pour chacun. Saint-Bili devait donc s'y inscrire, puisqu'il y avait certainement un prieuré de ce nom, bénéfice secondaire qui n'y figure sous aucune autre appellation. Mais il existe un autre pouillé de 1422 et ne renfermant que les bénéfices sur lesquels le chapître de la cathédrale percevait les *questaux*, redevances imposées aux seuls bénéfices à charge d'âmes, c'est-à-dire aux paroisses seulement. Or, le nom de saint Bili est absent de ce pouillé, comme il l'est de la liste des recteurs qui devaient assister au synode de 1579. Pour ce qui est de l'appellation, en 1549, du *Bourg de Saint-Bily*, ce qui précède doit la faire considérer comme impropre ou ne désignant que le chef-lieu d'une simple trève.

Comme, malgré son titre de prieuré, il est impossible de le prendre pour un bénéfice régulier, cet établissement de Saint-Bili doit trouver ici place à une petite notice historique. A la présentation du seigneur de Kervasy, manoir et terre noble en Plaudren, et à la collation de l'Ordinaire, il était chargé de trois messes par semaine, celle du dimanche comprise, à célébrer dans sa chapelle. Son temporel se composait de cette chapelle, d'une petite maison couverte en chaume, avec cheminée au pignon occidental, d'un petit courtil à chanvre au midi de la maison et cerné de murets, d'un pré au nord de la chapelle et aussi cerné de fossés, enfin de deux autres petits prés situés non loin de la maison et donnant sur un chemin. Mais en cela ne consistait point la meilleure partie de sa dotation : elle se trouvait dans la dîme à la 11e gerbe, perçue, comme on l'a dit plus haut, par le prieur sur son terrain, et dans le champart sur toutes les terres qui relevaient de la seigneurie de Kervasy. Dès 1538, comme il a été dit aussi, on lui connaît des titulaires dont le dernier fut Jacques-Vincent Dufoussé, qui résigna, en 1781, le rectorat de Plaudren.

J'ajoute, en terminant, que le territoire de cette paroisse possède encore un village, portant le nom significatif de *Moustoiric* et dans lequel il y eut autrefois une seigneurie, et enfin qu'une demoiselle Rose-Isidore du Vergier, dame du Poüe, fonda, en 1769, moyennant un capital de 2,000 livres, à l'hospice Saint-Yves de la Garenne, à Vannes, un lit, à la présentation du recteur de Plaudren pour les pauvres de sa paroisse.

Recteurs et Vicaires perpétuels de Plaudren.

1340-1349. Guillaume Le Sergent, prêtre. Cependant, à la première de ces dates, j'ai cru lire Guillaume Brant.

1426. R. Guillaume Morgas résigne en Cour de Rome, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Ploërdut.

1426-1432. Guillaume Gouzio, chanoine de Vannes.

...1436... Yves de Villejacques.

1483. † Guillaume de Kerveno, simultanément recteur aussi de Radenac.

1529. R. Jean du Maz, recteur aussi de Saint-Congard, résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant. On l'a déjà trouvé comme recteur de Molac.

1529...... Jean Le Géloux, pourvu en Cour de Rome.

1565-1581. Yves Le Goff. Ce fut lui qui perdit, en 1580, un procès contre le chapître de Vannes auquel il prétendait refuser la perception des deux tiers des dîmes.

....1584.... André Inizano.

1589-1598. Jean Bocher, originaire de cette paroisse, dut céder, vers le milieu de 1598, son bénéfice au suivant, qui l'avait obtenu par dévolut sur lui.

1598-1610. R. Jean Gicquello de Plumelec, pourvu en Cour de Rome, le 4 mai 1595, ne prit possession que le 29 octobre, et ne parvint à débouter définitivement son prédécesseur que trois ans plus tard. Il faillit, lui-même, subir la peine du talion; car, le 23 décembre 1604, Julien Le Guen, prêtre originaire de Plaudren, obtint aussi du Pape des provisions par dévolut sur lui, comme ignorant la langue bretonne. Mais, malgré sa prise de possession du 20 mars 1605, ce compétiteur ne put l'évincer. Le 16 juin 1610, Gicquello résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1610-1614. Jean le Gallo, prieur de Cadoudal et prêtre à Plumelec, sa paroisse natale aussi, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation de son prédécesseur, prit possession le 21 novembre de la même année.

1615-1619. Guillaume Boulho, originaire et prêtre de Berric. La possession de ce bénéfice lui fut disputée par Antoine Héon, qui avait, le 2 juillet 1616, obtenu des provisions en Cour de Rome. Dès 1622, il se trouve avec le titre de sous-curé de sa paroisse natale.

....1623.... Julien Héruso. Cet ecclésiastique et les deux suivants pourraient bien n'avoir été que de simples compétiteurs. Cependant, je les place ici, leur ayant trouvé le titre de recteurs.

....1625.... Mathurin Le Breton, qui devint ensuite recteur de Plouhinec.

....1627.... Gilles Bonnier.

1628-1630. † Joseph Rouxain, notaire apostolique.

1630-1640. Mathurin Horvaye, recteur de Meucon, pourvu par l'évêque, le 16 septembre 1630, prit possession le 29.

1647-1651. Jean Berthelot devint, plus tard, recteur de Goudelin, dans le diocèse de Tréguier.

1653-1664. R. René de Trévégat permute avec le suivant contre la paroisse d'Elven.

1664. R. Julien Guillemin, recteur d'Elven, ne fit que passer ici; car, l'année même de son arrivée, il devint recteur de Brech.

1669-1695. † Julien Burguing mourut en mai 1695.

1695-1714. Laurent de Kersivien, prêtre du diocèse de Saint-Pol de Léon et âgé de 40 ans, pourvu en Cour de Rome, le 22 novembre 1695, prit possession le 25 décembre suivant et mourut, le 28 avril 1714, ayant résigné peu de jours auparavant.

1714. R. Henri Jeanno, vicaire perpétuel de Noyalo, pourvu par l'Ordinaire, le 24 mai 1714, prit possession le 28 et fut le premier vicaire perpétuel de Plaudren; mais il n'y resta que quelques jours, attendu que, le 22 juin de la même année, il résigna entre les mains du chapitre pour retourner à Noyalo.

1714-1716. † François Le Marouil, vicaire perpétuel de Noyalo, pourvu par l'Ordinaire, le 23 juin 1714, sur la présentation du chapitre, qui avait admis la permutation déguisée avec Jeanno, prit possession le 26. Il mourut le 12 février 1716.

1716-1719. R. Jean-Joseph Boutouillic, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 19 février 1716, sur la présentation du chapitre, prit possession le 23. Devenu chanoine de Vannes, il résigna Plaudren, le 16 février 1719, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1719-1730. R. Alexis de Brochereul de Rosmoilien, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu en Cour de Rome, le 16 février 1719, prit possession le 19 mai. Il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 11 avril 1730, pour passer à Plouharnel.

1730-1742. † Vincent Le Mezec, recteur de Belz, présenté par le chapître, malgré la susdite résignation de son prédécesseur, et pourvu par l'évêque le jour même de cette cession, prit possesion le 12. Décédé, à l'âge de 51 ans, le 3 avril 1742, il fut inhumé, le 5, dans le cimetière.

1742-1758. † Mathurin Talhouet, de Guern et recteur de Saint-Avé, pourvu, le 18 juin 1742, sur la présentation du chapître, par un des vicaires-capitulaires, prit possession le 10. Mort, à l'âge de 46 ans, le 21 février 1758, il fut enterré, le 23, dans le cimetière.

1758-1765. R. Joseph-Marie de Livoys Keralvé, originaire de Kervignac, présenté par le chapître, pourvu par l'évêque, le 7 mars 1758, prit possession le lendemain. Le 5 décembre 1765, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, pour passer à Inzinzac, paroisse qui lui avait déjà été conférée dès le 19 du mois d'octobre précédent. Il devint ensuite scolastique de la cathédrale.

1765-1781. R. Jacques-Vincent Dufoussé d'Auzon, Sr du Grazic, originaire de Saint-Patern, présenté par le chapître et pourvu par l'Ordinaire, prit possession, le 8 décembre 1765. Il donna procuration, le 12 octobre 1781, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Avec la pension de 300 livres, qu'il s'était réservée, et les fruits du prieuré de Saint-Bili dont il était aussi titulaire, il se retira à Vannes. Obligé, lors de la Révolution, de quitter le sol français, il se déporta en Espagne, sur la fin de 1792. Rentré en France, il revint à Vannes, où il décéda, à l'âge de 91 ans, le 11 mai 1828. Il fut, le 13, sur son désir, inhumé dans le cimetière de Plaudren, au pied de la croix, où se voit encore sa tombe.

1781-1822. † Julien-Marie Marzant, natif et curé de Plaudren, pourvu en Cour de Rome, le 14 novembre 1781, prit possession le 21 janvier suivant. Il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, dut s'éloigner de son troupeau et se réfugier en Espagne. A son retour, maintenu à la tête de son ancienne paroisse, il prêta, le 20 octobre 1802, serment entre les mains du préfet. Mort, à l'âge de 82 ans, le 16 mai 1822, il fut enterré, le 18, au pied de la croix du cimetière, où se voit aussi sa tombe, à côté de celle de son prédécesseur.

LES PAROISSES (SUITE).

(Par M. l'abbé Luco.)

PLESCOP. (1)

Du territoire de Vannes et soumise à l'alternative, cette paroisse, ainsi que celle de Meucon, sa voisine, faisait partie des Régaires de l'évêque, comme le prouve le passage suivant de l'aveu rendu au roi, le 4 avril 1683, par Monseigneur Louis de Vautorte : « La paroisse de Plœscob avecq son bourg, presbiter, maisons et terres comprises dans l'estandue d'icelle, sont pareillement du destroit et mouvance proche de la dite juridiction et fieff des régaires, en entier et sans rien réserver..... Dans l'église matrice et les chapelles, ledit seigneur évesque est le premier prééminancier, comme patron et seigneur féodal, avecques tous les droits honorifiques y atribués, comme de ceintures, armoiries, listres, tombes enlevées, enfeuz prohibitifs, et tous autres apartenans à patrons et seigneurs hauts justiciers. » Le nom de ce bénéfice à charge d'âmes permet, sans doute, de faire remonter l'origine de ces droits épiscopaux à l'époque même, quoique inconnue, de la fondation de la paroisse. On sait, d'ailleurs, que, du XIVe siècle au moins et jusqu'à la Révolution, les évêques de Vannes possédèrent le manoir et la terre noble de Kerango, situés sur le territoire de Plescop, qu'ils y avaient une résidence souvent habitée par eux, et que plus d'un des successeurs de saint Patern y rendit le dernier soupir. Que certains d'entre eux aient été inhumés dans l'église paroissiale et que le plancher du chœur recouvre des tombes d'évêques, comme le rapporte la tradition locale, c'est une conséquence de ce qui précède et une probabilité facile à vérifier. Quant au manoir de Kerango, il fut vendu à la fin du siècle dernier et détruit plus tard; il n'en reste plus que des pans de murailles.

Placée sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens, l'église paroissiale renfermait une chapelle du Rosaire et possédait un bénitier en pierre et à pans coupés, qui existe encore et porte la date de 1629. Le rit romain y fut inauguré le 13 novembre 1621. Foudroyé, vers quatre heures du matin, le 21 janvier 1778, cet édifice fut considérablement endommagé; les réparations commencèrent le 9 février suivant (2).

(1) Formes anciennes : *Plœscob*, 1365 (Chap. de Vannes.)— *Plæescob*, 1427 (Duché de Rohan-Chabot). Composé des mots *Plou* et *Escob*, ce nom signifie le peuple, la paroisse de l'évêque. Cet évêque, qui monta peut-être sur le siége de Vannes, ne fut-il pas le guide et le chef tout à la fois spirituel et temporel d'une bande ou d'un vrai *plou* d'émigrés de la Grande-Bretagne qui vint se fixer dans ce canton ?

(2) L'argenterie de cette église, comprenant une croix, un encensoir, un calice, un ostensoir ou soleil et un ciboire, fut remise au district de Vannes, vers le mois d'octobre 1794.

Tout au commencement du XVIIe siècle, quatre frairies se partageaient le territoire de Plescop : celles de Saint-Pierre ou du bourg, de Lézurgant, de Saint-Ducar, et enfin de Saint-Barthélemy. Dans toute l'étendue de chacune, le recteur, unique gros décimateur, percevait la dîme à la 33e gerbe, droit qui lui rapportait annuellement 77 perrées et demie de seigle, suivant une ferme donnée par lui en 1601.

Aux trois dernières de ces frairies correspondaient, sans doute, les chapelles de Saint-Jean, de Saint-Simon et de Saint-Barthélemy, ces deux-ci situées en des lieux isolés. Quant à celle de Saint-Jean, qui a maintenant Notre-Dame pour titulaire, elle s'élève au village même de Lézurgant, dont le nom ne lui doit point être étranger. Plus remarquable que les autres, elle porte les armes de Pontsal et une inscription gothique datée de 1455. C'est le but d'un petit pèlerinage auquel on conduit les enfants atteints de fièvres ou de coliques.

En outre, les nombreux châteaux, répandus sur la surface de cette paroisse, devaient avoir, selon l'usage, chacun sa chapelle domestique. Cependant, deux seulement de ces édifices sacrés ont laissé des traces de leur existence, mais sans qu'on connaisse les vocables sous lesquels ils se trouvaient placés. Je veux parler des chapelles des manoirs de Kerango et de Kerisouët. En ruine dès le milieu du siècle dernier, celle de Kerisouët ne fut point relevée.

Nous ne connaissons que deux bénéfices secondaires fondés sur cette paroisse.

C'est d'abord la chapellenie du Rosaire ou des Marouil, ainsi appelée, sans doute, du nom de son fondateur qui, tout en attribuant la collation à l'Ordinaire, en réserva la présentation à l'aîné de sa famille. Desservie d'un certain nombre de messes célébrées à l'autel du Rosaire, dans l'église paroissiale, elle était dotée d'une maison, avec jardin au levant, terre, pré, pâture et lande, le tout situé au village de la Seillardière, dont le nom, changé, sans doute, ne se trouve point au dictionnaire topographique du Morbihan. On lui connaît des titulaires depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution.

Il y avait ensuite la chapellenie de Kerisouët, présentée par le propriétaire du château de ce nom et desservie d'abord dans sa chapelle domestique. Ses charges et sa dotation sont ignorées ; mais on sait que cette chapelle se trouvant en ruine et sans espoir de restauration, le service de ce bénéfice fut transféré à l'église paroissiale, où il se faisait encore, lorsque, par ordonnance épiscopale du 17 août 1755, il se vit transporter en la chapelle domestique du château de Roguédas, en Arradon, comme on l'a déjà dit dans la notice de cette paroisse.

Sur le territoire de Plescop, on trouve encore une localité dont le nom mérite d'être relevé : c'est le village et le hameau du Grand et du Petit-Moustoir.

Le presbytère actuel fut rebâti en 1643, sous le rectorat de Jean

Corfmat, comme l'indique une double inscription sur la porte d'entrée et une des fenêtres du bâtiment. Ses dépendances se composaient d'une cour murée de 12 cordes, d'un jardin muré de 37 cordes, d'un pré d'un journal 57 cordes au midi et à l'ouest du jardin, et d'un petit courtil à chanvre de 22 cordes au nord de ce pré. Le tout fut vendu au profit de la caisse nationale, le 29 mars 1794, pour le prix de 2,400 livres.

Avant d'en finir, j'ajouterai encore, à titre de renseignements que je ne puis expliquer, le passage suivant, extrait du Dictionnaire d'Ogée : « En 1456, les habitants de cette paroisse trouvèrent le corps de saint Hamon, chevalier breton, caché dans des broussailles. On en fit l'enlief avec la plus grande solennité, et l'on fit bâtir dans l'endroit une chapelle en son honneur. » J'avoue bien volontiers ne pas connaître cette chapelle, à moins qu'elle ne se confonde avec celle de Saint-Simon, et je suis étonné de ce que, dans son pouillé, l'abbé Cillart, qui aurait dû ne pas l'ignorer, ait gardé le silence sur une pareille tradition.

Recteurs de Plescop.

1402. Baudet Benoit, âgé alors de 50 ans.

1447-1467. Alain Le Du. A la dernière de ces dates, il déclara ne pouvoir plus, à cause de son grand âge, desservir, à la cathédrale, les messes dites de la duchesse.

1467..... Joachim Rio.

1484. † Pierre Le Gallic.

1536. † Pierre Chohan, simultanément chanoine de Vannes et recteur aussi de Saint-Avé.

1536-1548. R. Sylvestre Chohan, frère du précédent et, après lui, chanoine aussi de Vannes, avait été recteur de Pocé, paroisse du diocèse de Rennes. Peu de temps avant sa mort, il résigna Plescop en faveur du suivant qui appartenait à une famille alliée à la sienne.

1548..... René de Francheville, seigneur de Truscat et de Trémelgon et veuf d'Isabeau Chohan, n'était que clerc. Plus tard, il résigna lui-même en faveur de son frère Pierre et, en 1555, épousa, en secondes noces, Jeanne Drouillard, fille du seigneur de Kerlin, manoir noble de la presqu'île de Rhuys.

....1555.... Pierre de Francheville, seigneur de Kergo et veuf de Catherine de la Rivière, était prêtre. Après avoir résigné Plescop à une date inconnue, il devint recteur de Piriac, dans le diocèse de Nantes, et mourut en 1579.

....1561.... Pierre Le Berrigault, originaire et prêtre de Baden, fut pourvu, en 1562, du rectorat de sa paroisse natale.

1572-1580. R. Jean Lescouet, probablement originaire de Plescop, donna, le 3 juin 1580, procuration, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, et devint, plus tard, recteur de Riantec.

1580-1581. Julien Cailloche, de cette paroisse, pourvu en Cour de Rome, le 3 octobre 1580, ne prit possession que le 7 mai 1581. A la même époque, il se trouvait également muni de provisions pour Lauzach. Il dut résigner ses prétentions ou ses droits sur ces deux bénéfices, pour devenir recteur de Meucon, où nous l'avons vu mourir en 1587.

1586. R. Pierre Gahinet passa de Plescop au rectorat de Bignan.

1590. † Hervé Coroller, sous-chantre de la cathédrale et vicaire perpétuel du Mené.

1591. † Jacques Le Brazidec mourut dans le mois de juin.

1591-1594. R. Thomas Le Meilleur, de Cléguérec, pourvu en Cour de Rome, le 18 août 1591, prit possession le 9 mars suivant. Comme la possession de ce bénéfice lui était disputée par Guillaume Le Dro, qui s'était fait conférer ce rectorat par le Nonce du Pape en France, il donna procuration, le 20 décembre 1594, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire.

1594-1596. † Pierre Dréano, de l'Ile-d'Arz et recteur de Malguénac, pourvu par l'évêque, le 10 décembre 1594, prit possession le 18, et mourut en mars 1596.

1596-1622. R. Jean Hémon, originaire de Grand-Champ, pourvu par le Pape, le 5 avril 1596, prit possession le 14 juillet. Le 12 avril 1622, il résigna entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant.

1622-1648. † Jean Corfmat, originaire de Plaudren, sieur de Berluhern et de Kergario, terres nobles de sa paroisse natale, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation de son prédécesseur, prit possession le 10 juillet 1622. Il fut inhumé dans son église paroissiale, le 22 septembre 1648.

1648-1652. R. Raymond Le Doulx, de Bordeaux, devint ensuite recteur de Brech et chanoine de Vannes.

1655-1656. R. Louis Ruzé vint ici par suite d'une permutation, sans doute avec Le Doulx, et permuta encore avec le suivant, pour s'en aller à Pleucadeuc.

1656-1665. René de la Touche, chanoine de Nantes et recteur de Pleucadeuc, passa d'ici au rectorat de Pluneret.

1666-1687. R. Louis Kerleau, recteur de Camors, résigna Plescop en 1687 et vivait encore en 1691.

1687-1701. † Simon Gouzon mourut en novembre 1701.

1702-1708. † Jean Loédon, prêtre du diocèse de Cornouaille, subit le concours à Rome et reçut du Pape ses provisions datées du 7 février 1702. Quand il présenta ses lettres à l'Ordinaire, celui-ci leur refusa son *visa* jusqu'à ce que cet ecclésiastique, étranger au diocèse, eût passé trois mois au séminaire et subi un nouvel examen, parce que ces provisions étaient en *forme gracieuse*, non reçue en France. Loédon se soumit, obtint ce *visa*, le 13 septembre de la même année, et prit possession canonique le 17. Malade, il donna procuration, le 5 février 1708, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant, mourut, en son presbytère, à l'âge de 38 ans, le 9 mars, et fut enterré, le 11, dans son église paroissiale.

1708-1735. † René Le Floch, prêtre aussi du diocèse de Cornouaille, fut pourvu en Cour de Rome, le jour même du décès de son prédécesseur, et prit possession, le 26 août 1708. Mort, à l'âge de 63 ans, le 7 août 1735, au château du Pargo, en Plœren, il fut inhumé, le 9, dans le cimetière de Plescop.

1735-1758. † François-Guillaume Le Viquel, de la paroisse de Saint-Pierre, à Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 22 août 1735, prit possession le lendemain. Antérieurement à cette date, son ardent jansénisme l'avait déjà fait choisir, dit l'abbé Tresvaux (1), pour examinateur des aspirants au sacerdoce. Décédé subitement, le 23 janvier 1758, il fut inhumé, le 24, dans le cimetière.

1758-1785. † François Desplan, originaire de Pontivy et curé de Plescop, pourvu en Cour de Rome, le 7 août 1758, prit possession canonique le 17 septembre. A l'âge de 57 ans, il décéda, le 29 avril 1785, et fut inhumé, le 30, dans le cimetière.

1785-1791. Nicolas Riguidel, originaire de Plescop et curé de Baud, pourvu par l'évêque, le 30 avril 1785, prit possession le 4 mai. Il mourut avant le mois de septembre 1792 et ne reçut pas de successeur légitime; car, jusqu'à cette date, à laquelle il dut disparaître lui-même, Jacques-Marie Trébocen, son curé, continua à administrer la paroisse. J'ignore si Plescop eut ensuite un recteur constitutionnel.

---

(1) *Église de Bretagne*, par Dom Morice, nouvelle édit., page 175.

PLEUCADEUC. (1)

Du territoire de Rieux et à collation libre, cette paroisse, couverte de nombreux monuments celtiques, avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe, et reconnaissait le Comte de Rochefort pour patron, fondateur et supérieur de son église paroissiale, placée sous le double vocable des Saints Apôtres Pierre et Paul.

La forme architecturale de cette église, en tau, l'a fait attribuer tantôt aux Templiers, tantôt aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, mais sans qu'il fût possible d'affirmer positivement qu'elle dût l'être à l'un ou à l'autre de ces deux Ordres célèbres. En 1691, deux cloches furent, pour elle, fondues au bourg même et bénites par le recteur, le 21 octobre, sous les noms d'*Hélène-Perrine* et de *Marie-Gilles*. La seconde de ces cloches fut remplacée, en 1737, par une nouvelle dont la bénédiction se fit le 30 septembre.

La paroisse de Pleucadeuc fut, en 1638, désolée par une épidémie qui débuta violemment le 29 du mois de juillet et répandit immédiatement, par le grand nombre de ses victimes, la consternation et l'épouvante parmi la population. Aussi, dès le lendemain même, le recteur se rendit-il, en procession générale et avec tout son clergé, à la lande appelée La *Croix-Julien*, située au-dessous des champs du bourg et menant au chemin qui conduit au Pont-Torrent. Après avoir bénit un quartier de cette lande pour y inhumer les pestiférés, il le marqua d'une croix plantée en son milieu, et cet endroit prit le nom de nouveau cimetière. Telle est l'origine de la procession qui depuis lors se rendait, chaque mardi gras, à cette croix appelée maintenant *Croix des défunts*. Ce nouveau cimetière dut, sans doute, servir encore pendant la seconde épidémie, plus terrible que la première, qui commença au mois d'octobre 1736 et dont les ravages continuèrent à s'exercer durant toute l'année 1737.

Pleucadeuc avait une trève, le Goray (2), dont la chapelle se trouvait placée sous le vocable de Saint-Barthélemy et fut toujours desservie par un curé ou sous-curé résidant qui y remplissait toutes les fonctions curiales.

---

(1) Formes anciennes de ce nom : *Plebs condita Cadoc*, 826 (Cart. de Redon). — *Plebs Catoc*, 837 (Ibid.) — *Pluiucatoch*, 848 (Ibid.) — *Ploicaduc*, XIIe s. (Ibid.) — *Ploigodec*, 1387 (Chap. de Vannes). D'après l'interprétation donnée des termes *Plebs condita* par M. A. de Courson, dans ses prolégomènes du cartulaire de Redon, cette paroisse aurait eu une origine exclusivement romaine et militaire, remontant, par suite, à la fin du ve siècle au moins.

(2) Formes anciennes : *Gorrey*, 1433 (chât. de Kerfily). — *Gorray*, 1460 (Ibid.) — Il y avait une seigneurie.

Les autres chapelles de la paroisse étaient celles de Saint-Joseph, de Saint-Marc ou des Quatre-Évangélistes, situées aux villages de ces noms, sans compter celles des manoirs de Lieuzel et de la Villeneuve, dont les titulaires restent inconnus. Il y avait, de plus, celle du château de la Morinaie, s'élevant dans un des angles du vaste jardin placé derrière le manoir. Un des seigneurs de cette terre avait embrassé la Religion réformée et des ministres protestants célébrèrent, pendant quelque temps, le prêche dans cette chapelle, dont les ruines portèrent ensuite le nom de *Chapelle des huguenots*.

Trois bénéfices secondaires s'étaient fondés ici.

Ce fut d'abord la chapellenie de Saint-Marc ou des Quatre-Évangélistes, déjà mentionnée au pouillé de 1516 et souvent qualifiée du titre de prieuré. A la présentation du seigneur de Rochefort, comme fondateur, et à la collation de l'Ordinaire, elle avait pour dotation les deux tiers des oblations faites à la chapelle des Quatre-Évangélistes dans laquelle elle se desservit d'une messe par semaine, pendant plusieurs siècles. Plus tard et sur la demande du patron, une ordonnance épiscopale du 17 février 1751 l'annexa à la collégiale de la Tronchaie. Mais cette union ne devant devenir effective qu'à la première vacance, les chanoines de Rochefort n'en prirent possession que le 22 février 1760, après la mort de Louis-Alexandre Le Boubillon, dernier titulaire de ce bénéfice et chantre de la même collégiale. A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, le service s'en fit à Rochefort même.

Auprès de la chapelle des Quatre-Évangélistes et dépendant de ce bénéfice, il y avait un petit logement appelé l'*ermitage des Quatre-Évangélistes*. Après y avoir passé plusieurs années, un ermite, originaire de l'Anjou, y mourut le 8 avril 1631.

C'était ensuite la chapellenie d'Isabelle du Bot, ainsi appelée du nom de sa fondatrice et desservie dans la chapelle domestique du château de Lieuzel. Ses charges et sa dotation demeurent ignorées. Son existence ne se révèle que par les noms de ses titulaires sur la fin du XVIIe siècle.

Il y avait enfin celle de Saint-Joseph dont on connaît des chapelains à partir de 1638 jusqu'à 1790, sans qu'il ait été donné de rencontrer à son sujet aucun autre renseignement.

Recteurs de Pleucadeuc.

1481. † Yves de Bouteville.

1496-1498. † Robert de Brignac, chanoine de Vannes et recteur aussi de Noyal-Muzillac.

1509-1530. † Jacques Bouezo.

1530-1540. † François Prieur. Il avait ici le suivant, comme coadjuteur avec future succession.

1540-1558. R. Pierre Thomé, chanoine de Vannes et simultanément recteur de Montoir, dans le diocèse de Nantes, résigna, le 27 février 1558 (n. st.), jour même de sa mort.

1581. † Jean Moësan ou Moysan, prêtre du diocèse de Vannes, n'en devait point encore être titulaire en 1570. Il mourut dans le mois d'avril.

1581. . . . . Michel Briend, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'évêque, le 23 avril 1581, prit possession le 1er mai suivant.

1602-1618. † François Therault, au lieu de résider dans son bénéfice, habitait sa maison de Trédano, dans la paroisse de Sérent, où il se trouve dès 1605 et où il meurt, le 20 mars 1618. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Sérent.

1618-1639. † Pierre Mersant, originaire de Vannes et de la paroisse de Saint-Pierre, reçut de Rome ses provisions. Licencié *in utroque jure*, il fut, le 24 août 1632, créé Protonotaire apostolique *ad instar participantium*. Il fut aussi official et vicaire général de Vannes. Décédé en 1639, il fut inhumé, le 13 avril, dans son église paroissiale, auprès du marchepied du maître-autel et vis-à-vis du Saint-Sacrement.

1639. R. Roland Fruneau, chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, au mois d'avril 1639, résigna dans la même année, pour permuter avec le suivant contre le rectorat d'Inguiniel.

1639-1651. † Noël Flourée, recteur d'Inguiniel. On ne connaît ni la date, ni le lieu de son décès, ce qui permettrait de présumer qu'il ne mourut pas à Pleucadeuc. Il devait être originaire de Saint-Congard.

1651-1655. R. René de la Touche, chanoine de Nantes, résigna, en 1655, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Plescop, comme on l'a déjà vu, et d'où il passa à Pluneret.

1655-1668. Louis Ruzé, recteur de Plescop, ne disparut probablement qu'en 1670, sans qu'on sache s'il mourut ou résigna.

1670-1701. R. François Durand, curé de Pleucadeuc et titulaire de la susdite chapellenie d'Isabelle du Bot, résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 12 octobre 1701. Le motif de cet acte se trouve dans la maladie mortelle dont il se sentait atteint. Décédé, à l'âge de 60 ans, le 14 novembre suivant, il fut inhumé, le 15, dans le cimetière de sa paroisse.

1701-1728. † Sébastien Tual, prêtre du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le jour même de la résignation de son prédécesseur, prit possession le lendemain. La mort de Durand, survenue peu de jours après, lui suscita un compétiteur

dans la personne de Raoul Nogués, prêtre du diocèse de Saint-Malo, qui, sur ce décès, obtint de Rome des provisions datées du 12 mai 1702, et prit possession civile le 18 juin suivant, muni d'une sentence émise, le 9 du même mois, par le Présidial de Vannes. D'ici le procès fut porté à la cour du Parlement. Pour l'éteindre et en arrêter les frais, les deux plaideurs firent, le 24 juillet 1704, un accord en vertu duquel Nogués résigna entre les mains du Pape ses prétentions en faveur de Tual, qui, en retour, lui compta la somme de 500 livres. Par mesure de précaution, ce dernier eut soin de se faire conférer, une seconde fois, ce bénéfice en Cour de Rome, le 13 août de la même année. Resté ensuite paisible possesseur, il mourut, après un long rectorat, le 28 juin 1728, et fut inhumé, le 29, dans le cimetière.

1728-1749. R. Jérôme Hervoët, né à Vannes, fils d'un conseiller au Présidial de cette ville, bachelier en théologie et vicaire perpétuel de Sainte-Croix de Josselin, pourvu par l'évêque, le 29 juillet 1728, prit possession le 8 août. Ecclésiastique distingué et déjà placé à la tête des missions françaises du diocèse, il résigna, le 4 mars 1749, entre les mains de l'Ordinaire, cette paroisse de Pleucadeuc, pour devenir vicaire perpétuel de Ruffiac, où il mourut en odeur de sainteté. Il signait ordinairement du nom de Ponvallon-Hervoët, parce que son père était sieur de Ponvallon.

1749-1756. † Jacques Cobigo, recteur de Billiers, pourvu par un des vicaires-généraux de Vannes, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le lendemain. N'étant encore âgé que de 47 ans, il mourut presque subitement, le 5 juin 1756, et fut enterré, le 7, dans le cimetière.

1756-1783. † Jean-René Folope, originaire et curé de Saint-Pierre, à Vannes, pourvu par l'évêque, le 14 juin 1756, prit possession le 27. Usé par l'âge et les infirmités et sentant sa fin prochaine, il donna procuration, le 11 septembre 1783, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur de Joseph Le Franc, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc et chanoine de Rochefort, avec réserve d'une pension annuelle de 800 livres. Mais, trop tôt pour l'efficacité de cet acte, il mourut, à 71 ans, le 23 du même mois, et fut inhumé, le 25, dans le cimetière.

1784-1785. † Joseph-Marie Évain, de Malestroit et curé d'office de Pleucadeuc, pourvu en Cour de Rome, le 9 janvier 1784, prit possession le 4 mars. Tout jeune encore et après un trop court rectorat, il mourut, à l'âge de 36 ans, le 29 octobre 1786, et fut enterré, le 31, dans le cimetière.

1785. R. Pierre Boullo, originaire et curé de Malansac, pourvu par le Pape, sur la mort du précédent, quoique la vacance se fut déclarée dans un mois de l'Ordinaire, comprit bien qu'il lui serait difficile d'obtenir le *visa* et surtout de se maintenir en la possession de ce bénéfice. Aussi se hâta-t-il de le résigner entre les mains de l'évêque, dès le 7 décembre de la même année.

1785-1820. † Marc-Mathurin Cheval, originaire de Sixt et curé d'Allaire, pourvu par l'Ordinaire, le jour de la renonciation faite par le précédent, prit possession le 10 janvier de l'année suivante. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution et s'il s'éloigna du territoire français, mais on sait qu'il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Maintenu à la tête de son troupeau, après le Concordat, il prêta serment entre les mains du préfet du Morbihan, le 27 octobre 1802, et ne mourut que le 14 janvier 1820.

PLEUGRIFFET. (1)

Du doyenné de Porhoët et, dans les derniers temps, à collation libre, après avoir été probablement présentée par le prieur de Saint-Martin de Josselin ou l'abbé de Marmoutier dont relevait ce prieuré, ainsi qu'on le prétendait encore à la fin du XVIe siècle, cette paroisse avait pour seigneur temporel le propriétaire du château et de la terre noble du Griffet, érigée en marquisat, en l'an 1622, et possédée par la famille du Liscoët. Ce propriétaire jouissait d'une grande partie des dîmes de Pleugriffet. Une portion en fut cependant donnée, on ne sait ni à quelle date, ni par qui, au prieuré de Saint-Martin mentionné tout à l'heure. D'autre part, l'abbaye de la Joie ayant, en 1308, cédé le manoir de Kerfouace et ses dépendances auprès de Ploërmel à Olivier, vicomte de

---

(1) Formes anciennes de ce nom : *Pleouc*, alias *Plooc*, 1298 (Duché de Rohan-Chabot). — *Pleouc Griffet*, 1308 (Abbaye de la Joie). — *Ploiec*, 1387 (Chapitre de Vannes). — *Ployeucgriffet*, 1454 (Canon. de Saint-Vincent-Ferrier). — Pour l'intelligence de ces formes, il faut remarquer que, dès 1298, il y avait, sur cette paroisse, à deux kilomètres environ du bourg et au fond du vallon traversé par la rivière d'Oust, un château portant le nom du *Griffet*, entouré, au XIVe siècle, du village de même nom.

Rohan, celui-ci lui attribua, en retour, une rente annuelle de 60 perrées de froment rouge, mesure de Porhoët, sur les dîmes de la terre et seigneurie de Pleugriffet, et cette rente, payable à la Saint-Michel, se percevait encore, au siècle dernier, par ladite abbaye. Le prieur de Saint-Martin passait cependant pour unique gros décimateur ecclésiastique et, par suite, se trouvait seul chargé de fournir sa portion congrue au titulaire du bénéfice paroissial. Vers le milieu du siècle dernier, c'était à la 33e gerbe qu'il levait cette redevance (1). Plus tard, en vertu d'une transaction entre le seigneur et lui, les dîmes inféodées du premier et les dîmes ecclésiastiques du second se partageaient en trois lots. Celui-là en prenaient deux, sur lesquels il fournissait la rente due à l'abbaye de la Joie, et, du sien, celui-ci laissait un tiers au recteur, pour lui servir de portion congrue. Aussi ce bénéficier, qui nous apprend lui-même ces détails, se hâta-t-il, en 1779, d'opter pour la pension annuelle de 500 livres, comme les édits royaux lui en accordaient la faculté.

Outre son ancienne église paroissiale, à nef romane et placée sous le double vocable des saints apôtres Pierre et Paul (2), deux chapelles s'élevaient sur le territoire de cette paroisse.

Celle de Saint-Vincent Ferrier, située au village de la Ville-Tual, nouvellement bâtie ou réédifiée et bénite le 17 novembre 1724, passait pour être une chapelle particulière ou domestique.

L'autre était frairienne et placée sous le vocable de sainte Marguerite. Mentionnée dès 1478, elle se trouvait au village de la Ville-Jean, qui n'existe plus ou dont le nom a été changé. Peut-être faudrait-il mettre l'emplacement de cet ancien édifice au lieu où fut érigée, plus tard, la croix de Sainte-Marguerite qui se voit encore sur cette paroisse.

A notre connaissance, trois chapellenies seulement s'étaient fondées ici.

Connues sous les noms de Diémont et de Jean Le Moine, les deux premières se desservaient dans l'église paroissiale. C'est tout ce qu'il a été donné de recueillir à leur sujet. Comme tout le reste, leurs dotations et leurs charges demeurent ignorées.

La dernière, appelée indifféremment chapellenie de la Ville-Tual, de Saint-Vincent-Ferrier ou de Notre-Dame de la Clarté, avait été fondée, vers 1730, par le prêtre Raoul Le Febvrier, sieur du Racoüet, maître ès-arts de l'Université de Paris et ancien recteur de Fontenay-aux-Roses, auprès de la capitale, qui, tout en attribuant la collation à l'Ordinaire, en réserva à ses héritiers le droit de patronage ou de présentation. A

---

(1) En 1617, ce prieur dîmait à la 11e gerbe et, sur le produit de sa dîme, le recteur prenait la 9e gerbe pour sa portion congrue.

(2) Un titre de 1594 ne donne que saint Pierre; mais l'abbé Cillart mentionne les deux. Cette église renfermait une chapelle du Saint-Sauveur, bénite le 17 septembre 1775.

l'origine, les charges de ce petit bénéfice étaient de cinq messes basses à célébrer par semaine, dans ladite chapelle domestique de Saint-Vincent-Ferrier, au village de la Ville-Tual; mais, par suite d'une réduction opérée à une date inconnue, elles n'étaient plus, en 1781, que de deux messes par semaine fixées au dimanche et à un autre jour au choix du titulaire, sauf l'incidence de quelque fête. Située dans le même village et auprès de la chapelle, sa dotation se composait d'une maison à deux étages, avec cour, écuries, celliers, jardin et verger.

Recteurs de Pleugriffet.

1533. R. Gilles Le Berruyer, originaire de Sixt et frère du seigneur de Bray, dans sa paroisse natale.

1533. . . . . Guillaume Le Berruyer, frère aussi du précédent qui, sans doute, s'était démis de ce bénéfice en sa faveur. Il vivait encore, en 1565, et devint alors recteur de Sixt.

1577-1582. R. Mathieu Desboys ou Duboys.

1594. † Jean Millesan.

1594-1617. Alain Guengo, originaire de Pleugriffet, pourvu par l'Ordinaire, le 6 avril 1594, dût résigner en faveur du suivant.

1619-1621. Jean Guengo, de Pleugriffet aussi, pourvu de ce bénéfice, avant d'avoir reçu le sacerdoce, célébra sa première messe, le 27 octobre 1619, dans son église paroissiale.

Les anciens registres de l'état civil n'ayant pu être consultés, pour dresser cette liste, force est de laisser ici une lacune de plus d'un demi siècle.

1679-1691. † Olivier Bihoueix.

1692-1720. R. Louis Launay résigne entre les mains de l'Ordinaire, le 20 février 1720.

1720-1725. François Launay, originaire de Plumelec, fut pourvu de ce bénéfice et en prit possession, le jour même de la résignation du précédent.

1755. † Michel-Augustin Launay, aussi de Plumelec et ordonné prêtre en 1730, dût succéder immédiatement à François.

1755-1771. R. François Bonno, originaire de Quily et recteur de Billiers, pourvu par l'Ordinaire, le 14 juin 1755, prit possession le 16. Déjà titulaire du vicariat perpétuel de Ruffiac, il résigna entre les mains de l'évêque, le 20 février 1771.

1771-1795. † Pierre Dréan, originaire de Saint-Vincent-sur-Oust et chapelain des Ursulines d'Hennebont, pourvu par l'Ordinaire, le jour de la résignation du précédent, prit possession le 28. On

le trouve encore à la tête de sa paroisse, en 1791, sans qu'il soit possible de dire à quelle date il la quitta. Déjà plus que septuagénaire, il était à l'abri contre la déportation. Détenu à Vannes, comme les autres ecclésiastiques de sa condition, dans la maison de la Retraite des femmes, il y mourut, à l'âge de 78 ans, le 16 janvier 1795.

PLŒMEL.

Du doyenné de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse, qui reconnaissait le roi pour seigneur temporel, se trouve mentionnée, aux XIVe et XVe siècle, sous le nom de *Plœymer*, qui n'offre prise à aucune interprétation étymologique, à moins d'y voir les mots *Plou* et *Meur*, c'est-à-dire, comme dans Plœmeur, la grande bande d'émigrés ou le grand peuple.

Elle avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe, et cela dans toute l'étendue de son territoire, quoique le titulaire de la chapellenie de Notre-Dame perçut, lui aussi, la dîme sur le terrain relevant de son bénéfice. Là, en effet, comme sur le reste de la paroisse, le recteur commençait par lever la 33e gerbe, et c'était après son passage seulement que le chapelain se présentait lui-même; mais, de toutes les gerbes laissées, il prenait d'abord la 11e; plus tard, il se contenta d'en prendre deux des 32 restées après le recteur. Sous le rapport du temporel, bien qu'il y eût une communauté de prêtres, le rectorat de Plœmel n'était point considérable, puisque le titulaire n'affermait, en 1619, ses dîmes, son presbytère, avec son jardin et ses autres dépendances, que la modique somme de 615 livres. Il convient, toutefois, d'ajouter qu'il trouvait un certain supplément dans sa part aux offrandes faites aux nombreuses chapelles de sa paroisse.

Outre l'église paroissiale, placée sous le vocable de l'apôtre saint André, détruite depuis le commencement de ce siècle et avantageusement remplacée, vers 1835, par un assez joli bâtiment, le territoire de Plœmel portait plusieurs chapelles bien fréquentées et dont quelques-unes sont encore remarquables.

C'était d'abord celle de Notre-Dame-de-Recouvrance, au bourg même et but de pèlerinage auquel se rendaient, autrefois comme aujourd'hui, les épouses de marins qui étaient longtemps sans recevoir des nouvelles de leurs maris. La sablière du nord porte deux inscriptions qui fixent la date de 1560 pour la pose de la charpente, et celle de 1563 pour l'édification du clocher.

La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, avec sa nef et ses deux bas-côtés, et entourée de son cimetière, s'élevait dans le village de Locmaria et renferme encore le monument, plusieurs fois décrit par des auteurs modernes, qui recouvre la tombe de Pierre de Broërec, mort à Saumur,

en 1340, et dont la femme et son propre frère Guillaume firent transporter ici le corps, pour l'inhumer dans cette chapelle.

Celle de Saint-Goal, au village de Kergoal, par corruption Kergal, appartenait à la famille de Goyon qui possédait tout ce village et habitait le château de Kergario, en Erdeven. Elle fut détruite pendant la Révolution, et une partie de ses pierres a été employée à la reconstruction de l'église paroissiale. Portant la date de 1575 et réellement belle, la statue de son titulaire a été conservée et transportée au bourg même de Plœmel, où elle se voit encore.

La chapelle de Saint-Méen, attribuée aux Templiers qui, d'après la tradition, auraient eu un établissement au lieu où se trouve encore l'écart de Saint-Méen, ancienne seigneurie, dut sa construction, suivant l'abbé Collet, vicaire actuel de Plœmel, à la famille de Châtillon, propriétaire, avant celle de Goyon, du susdit château de Kergario.

Il y avait, de plus, les chapelles de Saint-Martin, auprès du village de Kerbrezel, c'est-à-dire village du combat, ancienne seigneurie; de Saint-Laurent, au village de ce nom et but de pèlerinage très fréquenté contre les rhumatismes; enfin de Saint-Cado, aussi au village de même nom.

A côté du rectorat, il s'était fondé, dans cette paroisse, trois bénéfices secondaires.

Le premier était une chapellenie de Notre-Dame, desservie dans l'église paroissiale et mentionnée en ces termes, dans un pouillé de 1516 : *Capellania Beatæ Mariæ in ecclesia de Plœmel.* Aucun autre renseignement n'a été rencontré, pour nous en révéler la fondation, les charges et la dotation. Ce silence prouve qu'elle dût disparaître de bonne heure.

Le second était pareillement une chapellenie, du vocable de Saint-Goal et desservie dans la chapelle de ce saint. Sa dotation, consistant en immeubles, fut bien mise à la disposition de la nation, mais ne se trouva point aliénée pendant la Révolution, sans qu'on en sache le motif. Comme le service de ce petit bénéfice ne se faisait pas dans l'église paroissiale, ces immeubles ne furent point, en 1804, attribués à la fabrique, comme ils l'eussent été dans le cas contraire, et ils restèrent la propriété du domaine.

C'était enfin la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, souvent désignée aussi sous le titre de prieuré et qu'on ne saurait confondre avec celle dont le pouillé susdit de 1516 a révélé l'existence; attendu que celle-ci se desservait, non dans l'église paroissiale, mais dans la chapelle du village de Locmaria. Ses charges restent ignorées. Il n'en est pas ainsi de sa dotation; on sait, au contraire, qu'elle se composait, outre la dîme dont il a été question précédemment, de plusieurs pièces de terre situées autour et dans les dépendances des villages de Locmaria et de Kervredeva, et, dans la première de ces localités, d'une grande maison

en ruine, dite l'*Hôpital*, avec jardin derrière et cerné de vieux murs. Au commencement du siècle dernier, les habitants de ce quartier de la paroisse témoignèrent, dans une enquête relative à la propriété de cet immeuble, avoir toujours vu ces ruines et entendu leurs ancêtres donner à cette maison le nom d'Hôpital. Mais à quelle époque et pourquoi cet établissement hospitalier se trouva-t-il supprimé ? Ils ne pouvaient sans doute le dire. Que d'anciens établissements dans cette condition et dont l'histoire, souvent d'un haut intérêt, nous restera à jamais inconnue !

Recteurs de Plœmel.

...1372... Geoffroy Penros, simultanément recteur aussi de Languidic et de Pluméliau.

1474. † Alain Gourier.

1477. † Olivier de Redoret, chanoine de Vannes et recteur de Plumelin.

1543. † Gilles du Quirissec, chanoine de Vannes et simultanément recteur de Langoëlan, de Mendon, de Nostang et de Pluvigner.

1552. R. Guillaume du Quirissec, également chanoine de Vannes et recteur d'un grand nombre de paroisses.

1566. † Guy du Gauric, aussi chanoine et recteur de Saint-Avé.

1566-1571. R. Pierre Tanguy, pourvu par l'Ordinaire, en août ou septembre 1566, n'osa jamais résider à Plœmel à cause de l'inimitié dont un grand nombre de ses paroissiens était, on ne sait pourquoi, animé contre lui. Aussi donna-t-il procuration, le 26 juillet 1571, pour résigner ce bénéfice entre les mains du Pape.

1571-1572. Pierre Le Falher, originaire de Nostang, pourvu par le Souverain Pontife, le 2 septembre 1571, ne prit possession que le 18 mai de l'année suivante.

1583-1592. R. Julien Hervé, natif de cette paroisse, résigna, dès 1587, mais sans effet, en faveur de Pierre Josse, qui était à la recherche d'un bénéfice et ne put, on n'en sait la raison, posséder celui-ci. Le 8 novembre 1591, le même Hervé, qui ne paraît pas avoir été paisible possesseur, donna procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Après avoir eu, ensuite, sur Malguénac, des prétentions non satisfaites, il mourut en 1599.

1592-1593. Luc Pocart, originaire de Sérent, pourvu en Cour de Rome, le 29 avril 1592, prit possession le 21 février

1593. J'ignore quand et comment prit fin son rectorat troublé par de nombreux compétiteurs.

1594. R. Pierre Le Cadre, prêtre, donna procuration, le 18 mars 1594, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire.

1594-1596. R. Yves Menay, de Noyal-Muzillac, pourvu par l'évêque, le 29 avril 1594, résigna entre les mains de son collateur, le 22 février 1596, et partit pour Rome, où il ne tarda pas à se voir conférer sa paroisse natale dont il fut débouté. Il mourut au mois de novembre 1609.

1596-1614. † Golvin de la Houlle, du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'Ordinaire, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 10 mars. Pendant cette époque bouleversée, les troubles, occasionnés par les guerres de la Ligue, se firent vivement sentir dans l'église de France et aussi dans tous les diocèses de Bretagne. On ne sera donc pas surpris de voir cet ecclésiastique, chassant plusieurs bénéfices à la fois et se croyant assuré de celui-ci, rencontrer de nombreux compétiteurs. La possession de Plœmel lui fut, en effet, disputée, en 1603, par un second Julien Hervé, en 1608, par François Guenveret, en 1613, par Grégoire Guillems, Olivier Chalumeau, Julien Rozé, Pierre Josse qui, dès 1587, avait déjà des prétentions sur cette paroisse, et enfin par Thomas Romyo, son successeur définitif, mais seulement après son décès arrivé en septembre 1614.

1614-1638. R. Thomas Romyo, originaire de Noyal-Pontivy, pourvu en Cour de Rome, le 18 février 1613, par dévolut sur le précédent qu'il accuse de faire un trafique indigne et coupable avec ses autres compétiteurs, prit possession le 10 septembre, eut à lutter pendant de longues années contre ces concurrents dont, pourtant, il eut enfin raison. En 1638, il résigna entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Cléguérec.

1638-1656. Guillaume Le Tohic, pourvu en Cour de Rome, fut toujours ici paisible possesseur.

1659-1687. Pierre Venery. Dans les anciens registres de l'état civil, une lacune, de novembre 1687 à juillet 1688, ne permet pas de savoir s'il mourut à Plœmel.

1688-1729. † Michel Guyau, sieur de la Guyaucherie, apparaît aux susdits registres, comme recteur, dès le mois de

juillet 1688. En 1713, il fut maltraité par un de ses paroissiens auquel il avait cru devoir refuser la communion pascale. Quoique graves, les blessures, qu'il en avait reçues, ne furent cependant point mortelles. Il vécut, en effet, plusieurs années encore, et ne décéda, à l'âge de 75 ans, que dans le mois de décembre 1729. Le 10 de ce mois, il fut inhumé dans son église paroissiale.

1729-1755. R. Joseph-Pierre Le Breton, prêtre du diocèse de Saint-Malo et recteur de Plouharnel, pourvu par l'Ordinaire, aussitôt après le décès de son prédécesseur, prit possession le 13 décembre 1729. Il résigna, le 14 juillet 1755, entre les mains du Pape en faveur du suivant, qui était son neveu, mais non sans se réserver, pour le reste de ses jours, une pension annuelle de 500 livres sur les gros fruits du bénéfice. Il resta à Ploemel où il mourut. Le 10 novembre 1571, il fut inhumé dans l'église paroissiale.

1755-1773. † Joseph-Jean-Baptiste-Thomas Le Breton, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation de son oncle, prit possession le 26 juin 1756. Décédé à l'âge de 48 ans, le 5 août 1773, il fut inhumé, le 7, dans le cimetière.

1773-1783. † Jean-Marie Barré, vicaire perpétuel de Locmariaquer, pourvu par l'Ordinaire, le 30 août 1773, prit possession le 16 septembre. Mort, lui aussi, à la fleur de l'âge, n'ayant encore que 46 ans, le 9 janvier 1783, il fut inhumé, le surlendemain, dans le cimetière.

1783-1785. † Louis Morice, originaire de Saint-Jean-Brévelay et heureux au concours tenu à Vannes, le 4 avril 1783, reçut de Rome ses provisions datées du 12 et ne prit possession que le 1er juillet. Tout jeune encore et travaillant à une mission qui se donnait au Palais, en Belle-Ile, il mourut presque subitement, à l'âge de 39 ans, le 18 mai 1785, et fut transporté, le lendemain, à Ploemel, pour être, ce jour, inhumé dans le cimetière.

1785-1797. † Alain Le Moing, originaire de Silfiac et curé de Penquesten, trève d'Inzinzac, l'emporta aussi au concours ouvert à Vannes, le 3 août 1785, fut pourvu par le Pape, le 23 du même mois, et prit possession le 17 octobre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il s'éloigna de Ploemel, en 1792, et émigra en Espagne. Au commencement du voyage qu'il entreprenait, en février 1797, pour revenir en

France, il tomba, en voulant descendre d'une charrette, dont l'une des roues passa sur lui et le tua. (1)

PLŒMEUR. (2)

Du doyenné des Bois, à collation libre, une des plus grandes et des plus anciennes du diocèse, cette paroisse, située sur le rivage de l'Océan et bordée à l'est par la rivière du Blavet, avait, dans les temps reculés, outre son recteur, plusieurs autres décimateurs, tels que les abbés de Sainte-Croix de Quimperlé et de Saint-Maurice de Cornoët, les prieurs de Lannenec et de Saint-Michel-des-Montagnes. Dès 1595, son vaste territoire se trouvait partagé entre les 15 frairies suivantes : Locunolay, Saint-Phelan, Damany, qui s'étendaient de la rivière du Ter jusqu'aux limites de la paroisse de Quéven, Kerguélen (3), allant du village de Larmor à celui de Lomener, Le Bourg, Saint-Laurent, Kervagam, Larmor, Kermeur, Kerveneus, Keréven, Travalaïn, Lannenec, Brenzent et Pennonen. (4) A la même date, il est fait mention d'une division purement ecclésiastique et en fractions plus considérables, c'est-à-dire en quatre trèves ; mais les noms de ces succursales ne sont malheureusement point donnés, et il faut venir jusqu'en 1666 pour rencontrer la qualité de trève attribuée à Saint-Phelan, et jusqu'en 1726 pour trouver la dénomination de trève de Keranhoët, qu'on ne sait, d'ailleurs où placer et auxquelles il faut ajouter celle de Larmor. Quoiqu'il en soit de cette dernière division, il est certain que le prieur de Saint-Michel-des-Montagnes dîmait seul sur son propre terrain et sur les quatre premières frairies citées plus haut, qui étaient les plus riches et embrassaient près d'un quart de la paroisse. La part du recteur était

---

(1) On ignore si la paroisse de Plœmel eut, pendant la Révolution, un recteur constitutionnel, mais on sait que des prêtres non assermentés y restèrent cachés, au péril de leur vie. C'était d'abord le curé Joseph-Pierre Lomenech, originaire de Plœmeur, qui célébrait souvent les saints mystères et remplissait les autres fonctions curiales aux villages de Kerganiet, de Kergonvo et de Kervernic. On conserve encore un vieux coffre en bois qui lui servait d'autel dans une chambre de la ferme de Kerganiet, et, à Kervernic, on voit sa cachette entre deux murs. Recteur de Guiscriff, de 1804 à 1807, il passa plus tard, dit-on, à la tête de la paroisse de Locoal, où il mourut. C'était ensuite Joseph Le Marec, de la paroisse de Saint-Patern, et qui se trouvait fort souvent avec Lomenech. On dit aussi que celui-ci est mort recteur de Landévant.

(2) Formes anciennes de ce nom : *Pluemeur, plebs*, XII[e] siècle (Dom Morice, P. I. 181.) — *Plœmer, ecclesia apud Kermenetheboy*, 1287 (chapit. de Vannes). — *Pleumour*, 1370 (Dom Morice, P. I. 1641). Il est visible que ce mot, composé de *Plou* et *Meur*, signifie la grande bande, le grand peuple, la grande paroisse.

(3) Au XII[e] siècle, d'après le cartulaire de Quimperlé, il y avait là un village de *Kercuelen*, appartenant à l'abbaye de Sainte-Croix. Jusqu'en 1790, il y eut une seigneurie.

(4) Un document de 1777, qui est un aveu du prieur de Lannenec, donne des noms différents à ces frairies.

néanmoins belle encore et tellement importante qu'elle eut le malheur d'attirer sur elle les regards de l'administration ecclésiastique, et voici à quelle occasion. Les revenus de la mense capitulaire de Vannes se trouvèrent réduits au point que, les chanoines ne pouvant plus vivre dans la cité épiscopale, se faisaient conférer d'autres bénéfices et s'y retiraient. Pour les retenir à Vannes et soutenir l'office canonial, l'évêque Henri Tors, par un décret de 1287 et daté du jeudi après la fête de Saint-Luc qui se célèbre le 18 octobre, annexa à leur mense les dîmes rectoriales de Plœmeur et laissa au titulaire du bénéfice les autres fruits pour lui tenir lieu de portion congrue. Le 24 août 1319, cette union fut approuvée et confirmée par l'archevêque de Tours comme métropolitain. On verra, au catalogue des titulaires, le motif probable de cette confirmation.

Les conditions établies par le décret de 1287 se modifièrent souvent par la suite. Ainsi, en 1493, le chapitre percevait les dîmes et les prémices, à la place du recteur, et fournissait annuellement à celui-ci six tonneaux et quatre perrées et demie de froment, avec deux tonneaux de seigle. Un siècle plus tard, recteur et chapitre eurent, en 1595, un long procès sur la même question et sans qu'on en sache l'issue, à moins de supposer, comme c'est vraisemblable, qu'il donna lieu à une nouvelle convention, en vertu de laquelle, le recteur dîmait seul, dans le premier quart du XVIIe siècle, sur les frairies de Kervagam, de Kermeur et de Kerveneus. Il en était encore autrement, en 1726. Alors, en effet, levées à la 11e gerbe, les dîmes des frairies de Locunolay, Damany et Keranhoët, cette dernière se confondant peut-être avec celle de Kerguélen, se partageaient entre le prieur de Saint-Michel et le recteur, le prieur en prenant les deux tiers et laissant le reste au recteur pour sa portion congrue. Au commencement du siècle dernier, l'érection de Lorient en paroisse démembrée de celle de Plœmeur vint encore diminuer les revenus de ce recteur, bien que, sur le nouveau bénéfice, une rente annuelle de 60 livres lui eût été assurée. Aussi, lorsque la Révolution éclata, le titulaire de Plœmeur n'avait-il, suivant sa déclaration de 1791, que 1245 livres, produit de ses dîmes, auxquelles venaient s'ajouter les 60 livres de la pension sur la paroisse de Lorient, pour former un total de 1305 livres; mais les charges étant de 549 livres 14 sols, il ne lui restait définitivement, des gros fruits de son bénéfice, que la modique somme de 795 livres 6 sols. Il convient toutefois d'ajouter qu'il trouvait un supplément considérable dans son casuel et dans sa part aux oblations faites aux nombreuses chapelles qui s'élevaient sur le territoire de sa paroisse.

Cependant il n'avait pas l'avantage ordinaire de se voir toujours logé gratuitement dans un presbytère, parce que, détruit pendant les guerres de la Ligue, celui de Plœmeur ne se trouva rebâti et habitable qu'en 1702, comme on va le dire : « Dans le même temps, (mars 1590), se trouvant en expédition sur la paroisse de Plœmeur, une troupe de

royalistes de Blavet y surprit le seigneur de Kerouzéré, qui fut poursuivi jusque dans le bourg et se réfugia dans le presbytère. Kerouzéré s'y défendit longtemps. Camors (qui était à Hennebont) averti vola à son secours; mais il arriva trop tard: Kerouzéré, forcé de se rendre, fut emmené prisonnier au château de Guémené. Le presbytère de Plœmeur souffrit tellement de cette espèce de siège, qu'y soutint Kerouzéré, qu'il cessa d'être habitable. Les recteurs de cette paroisse logèrent dans des maisons particulières. En 1641, le recteur Richard Esvan, fatigué de cet état de choses, assigna le général de la paroisse devant la juridiction royale d'Hennebont, qui le condamna à verser entre les mains dudit recteur une somme de 60 livres destinée à payer les frais de lettres-patentes de la Chambre de Bretagne autorisant une levée de deniers sur la paroisse pour reconstruire le presbytère. Par acte du 23 mai 1641, passé à Plœmeur devant Y. Melou, notaire de la Rochemoysan, les fondés de pouvoirs du général de la paroisse s'engagèrent à payer annuellement à leur recteur une somme de 40 livres jusqu'à l'achèvement du presbytère : ce qui n'eut lieu que bien des années après, en 1702. En 1699, la paroisse de Plœmeur intenta un procès aux principaux décimateurs : les Pères de l'Oratoire de Nantes, prieurs du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes; aux abbés de Saint-Maurice et de Quimperlé; au prieur commendataire de Lannenec et au chapître de Vannes, pour les contraindre à contribuer aux frais de reconstruction du presbytère, et il obtint gain de cause par arrêt du 23 avril 1700, rendu par le Présidial de Vannes. Enfin, le 24 août 1700, plus de 110 ans après le combat que nous venons de citer, messire Buléon, recteur de Plœmeur, et le général de la paroisse arrêtèrent, avec le sieur Jean Le Moigno, architecte, les conditions de reconstruction du presbytère, qui fut enfin terminé en 1702 (1) ». Pendant tout ce temps, les recteurs successifs de Plœmeur ne continuèrent pas moins à jouir comme ils purent des dépendances de ce presbytère, qui se composaient d'un jardin, d'une cour, d'un verger et d'un pré, dont les revenus annuels devaient être assurément bien médiocres.

Quant à l'église paroissiale, placée sous le double vocable des saints apôtres Pierre et Paul, elle menaçait ruine, en 1666. Vingt ans plus tard, on se contenta cependant de rebâtir sa tour sur le portail occidental. La première pierre en fut posée, le 1er juin 1686, date qui s'y lit encore. Les pierres, qui servirent à l'édifier, furent extraites de la métairie du Merdy, sur la frairie du Brenzent. A quelques années de là, cette tour reçut quatre cloches qui, fondues à Plœmeur même, dans la nuit du 29 au 30 décembre 1725, par Joseph Le Beurrier, fondeur à Vannes, furent bénites le 13 janvier suivant. Deux d'entre elles, la

(1) *Bulletin de la Société polymathique,* année 1865, p. 13, art. de M. Jégou sur le *Port de Blavet et Jérôme d'Arradon, seigneur de Quinipily.*

deuxième et la troisième, durent être remplacées par des nouvelles, dont la bénédiction eut lieu le 21 juillet 1783. Dans cette même année, on refit le chœur et le rétable, et l'on plaça, dans ce chœur, un maître-autel à la romaine, avec neuf stalles semblables à celles de Notre-Dame du Mené, à Vannes. Dès 1667, cette église renfermait une chapelle du Rosaire.

Plusieurs chapelles, avons-nous déjà dit, s'élevaient sur le territoire de Plœmeur. Elles y étaient, en effet, au nombre de vingt-huit au moins.

Pour commencer par la plus remarquable, c'était d'abord celle de Notre-Dame de Larmor (1). Dans l'intérieur de l'édifice, on voit encore un blason aux armes de la famille de Chef-du-Bois, avec une inscription portant la date de 1506. Sur son côté septentrional, il porte une large tour carrée en pierre, surmontée d'une flèche également en pierre. Une inscription extérieure indique que la première pierre de cette tour fut posée en 1615. Elle reçut une nouvelle cloche, dont la bénédiction eut lieu le 8 juin 1784. Cette chapelle fut autrefois très fréquentée, et des fidèles nombreux s'y rendaient de loin en pèlerinage; mais la découverte, en 1625, de la statue miraculeuse de sainte Anne et l'établissement de son pèlerinage vinrent détourner ce courant et tarir la source des oblations considérables qui tombaient dans cette chapelle, comme nous l'apprend, en ces termes, une déclaration faite, le 19 avril 1640, par le procureur de la fabrique de Larmor : « Le casuel du revenu de laquelle chapelle consistant à présent en fort peu d'oblations, les dévotions étant diverties par l'église et chapelle de Sainte-Anne, en la paroisse de Pluneret, près Auray; en laquelle chapelle de Notre-Dame de Larmor est requis de faire de grandes réparations des ruines qui y arrivent journellement, étant située sur le bord de la mer (2). » Elle renfermait les tombeaux de plusieurs familles nobles du pays et des environs, tels que ceux des seigneurs du Ter, de Kermassonnet, de Kerivilly, de Chef-du-Bois, de Kervégan en Arzanno, de la Saudraye en Guidel. Ce dernier y avait même droit de chapelle prohibitive, comme il résulte d'un aveu au roi, du 29 novembre 1519, dans lequel se trouve ce passage : « Pareillement à luy apartient et est en pocession d'avoir une chapelle prohibitiffve à tous autres en l'esglise et chapelle de Nostre-Dame de Larmor située en la paroisse de Plœmeur au costé de l'épistre et ses armes en la vistre du pignon et en costé en plusieurs endroicts de ladite chapelle. » On y voit encore, paraît-il, servant de dallage, dans ce côté de l'épître, deux pierres tombales portant des

(1) Formes anciennes : *Locmaria-Annarvor*, 1430 (seigneurie de Coatdor). — *Locmaria-Larmor*, 1477 (Ibid.) — D'après le *Dictionnaire topographique* de M. Rosenzweig, Larmor aurait été trève de Plœmeur.

(2) Renseignements extraits des *Annales Lorientaises*, publiées par M. Jégou dans les Bulletins de la Société polymathique, années 1866 et 1867.

armoiries à peu près frustes. Pour leur droit d'enfeux et de bancs dans cette chapelle, les susdits seigneurs payaient certaines redevances annuelles au procureur qui, en retour, était tenu de fournir à chacun deux cierges d'une livre de cire, à la fête de la Chandeleur. Mais, imitant les pèlerins qui se dirigeaient vers Sainte-Anne, les seigneurs se mirent, eux-mêmes, à abandonner cette chapelle et, par suite, cessèrent de payer les rentes qui lui étaient dues, comme nous l'apprend ce passage d'une déclaration faite par le trésorier, le 5 juillet 1689 : « Il estoit dû quantité d'autres rentes pour les tombes et bancs de la noblesse, mais qui ne se payent plus. » Peut-être en souvenir d'un passé lointain et trouvant leur chapelle suffisante, les frairiens de Larmor s'adressèrent, le 27 décembre 1790, au directoire du district d'Hennebont, pour le prier de faire ériger leur quartier, sinon en paroisse, du moins en trève, et de leur accorder deux prêtres. Après avoir pris l'avis de la municipalité de Plœmeur, ce directoire leur répondit qu'on verrait lors de la nouvelle circonscription des paroisses. On ne vit rien, et la frairie de Larmor resta ce qu'elle était auparavant.

Les autres chapelles, qui relevaient du recteur et appartenaient à la paroisse, étaient celles de Saint-Bieuzy, au village de ce nom, pour laquelle une nouvelle cloche fut bénite, le 5 juillet 1734, et qui existait encore en 1791 ; de Saint-Thuriau, comme celle de Saint-Léonard, en un lieu inconnu, et existant aussi toutes les deux à la fin du siècle dernier ; de Saint-Maudé, qui, en 1791, se voyait encore au hameau de ce nom et siège d'une seigneurie ; de Saint-Mathurin, au hameau auquel elle donna son nom ; de Saint-Tugdual, qu'il était question de détruire ou d'aliéner, mais qu'une réclamation de la fabrique de Plœmeur fit, en 1812, conserver comme chapelle de secours ; de Saint-Simon et de Saint-Jude, aussi au village de ce nom ; de Saint-Germain, en un lieu inconnu ; de Saint-Adrien, sans doute aussi au village qui porte son nom ; de Saint-Laurent, en un lieu qu'on ne peut indiquer, mais pour aquelle une nouvelle cloche fut encore bénite, le 14 juillet 1736 ; de Sainte-Anne, au village de ce nom, auprès du bourg ; de Notre-Dame-de-Pitié, au village de Locmaria ; de la Madeleine, au village de Poulorio, maintenant en la paroisse de Lorient, et dans laquelle le *cordier Pierre le Meur* fut encore inhumé, le 8 avril 1668 ; de la Vraie-Croix, au village de Kergroise qui fait aussi partie de la paroisse de Lorient et se trouve mentionné, dès le commencement du XIIe siècle, sous le nom de *Kerancroës*, c'est-à-dire de village de la Croix.

Voilà déjà une longue énumération, et cependant ce n'est point encore tout. Plusieurs manoirs avaient aussi leurs chapelles domestiques. Ainsi, celui de Brenzent-Goudallou possédait, encore en 1790, la sienne placée sous le vocable de saint Quintin ? A la même date, on rencontre auprès du village auquel elle avait donné son nom, la chapelle de Saint-Armel, qui, au XVIe siècle, dépendait du château de Tréfaven, ainsi

que celle de Saint-Christophe de Scorff, située à Kerentrech et démembrée aussi de Plœmeur, pour faire partie de la nouvelle paroisse de Lorient, en attendant qu'elle devint elle-même église paroissiale. L'existence de celle de Saint-Jean-l'Évangéliste, dans la cour du château de Saint-Uhel (Judicaël), nous est révélée par la hénédiction, le 7 août 1783, d'une cloche destinée à cette chapelle. Il paraît que le manoir de Kergazer avait eu aussi la sienne, disparue peu avant 1666 et probablement ruinée pendant les guerres de la Ligue. Dans ses *Annales lorientaises*, déjà citées, M. Jégou mentionne, en outre, les chapelles de Keroman, au hameau de ce nom, qui fut une seigneurie, et de la Croix-Neuve, que je ne sais où placer, pas plus que je ne connais leurs titulaires respectifs. Enfin, on présume que le village de Saint-Déron, ancienne seigneurie, avait eu jadis un manoir et, celui-ci, sa chapelle domestique.

Malgré cette addition, la liste des chapelles comprises sur le territoire de Plœmeur est loin d'être complète. Il reste encore à indiquer ceux de ces édifices qui appartenaient à des établissements monastiques.

Ici, la plus ancienne chapelle de ce genre devait être celle de Sainte-Ninnoc. L'histoire, la tradition et les légendes rapportent qu'une princesse cambrienne, du nom de Ninnoc, fuyant la fureur des Anglo-Saxons qui ravageaient la Grande Bretagne et traversant la mer, à la tête d'un groupe nombreux de chrétiens comme elle, vint débarquer en ce point de l'Armorique, vers le milieu du ve siècle, et y fonda le premier monastère de femmes connu en Bretagne. Elle mourut dans ce couvent et lui laissa son nom. Ruiné par les Normands du IXe ou du Xe siècle, l'établissement de Lannenec (1), dont je ne veux point ici faire l'histoire, ne fut point, au XIe, restitué à sa destination primitive, mais réduit à l'état de prieuré d'hommes et annexé, à une date inconnue, à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, dont il est resté membre jusqu'à la Révolution. Ce groupe considérable de chrétiens des deux sexes, que conduisit en ce lieu sainte Ninnoc, ne serait-il pas le *grand Plou* auquel il faudrait rapporter l'origine de la paroisse de Plœmeur? Il serait, je crois, bien difficile de contredire l'assertion qui l'affirmerait. Quoiqu'il en soit, traversant les siècles, la chapelle de cette sainte, pour laquelle une nouvelle cloche fut bénite, le 31 mai 1718, existait encore en 1791.

Plœmeur renfermait un second établissement monastique. C'était le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, fondé, en 1037, par l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé avec la terre des Montagnes, déjà possédée

(1) Lan-Ninnoc, XIIe siècle (Dom Morice, P. I, 182). Cet historien ne donne que des extraits des actes de cette sainte, rédigés peu de temps après son bienheureux trépas, comme il résulte de l'assertion de Gurhédin, auteur du cartulaire de Quimperlé, au XIIe siècle, et affirmant que le manuscrit, dans lequel il les avait lus, était déjà fort ancien.

par elle sur le continent, et l'île de Tanguethen, à la rencontre du Blavet et du Scorff, que venait de lui donner, en cette année même, Huélin, seigneur d'Hennebont. Sur un tumulus, situé dans cette île, s'élevait une chapelle placée sous le vocable de l'Archange qui aime les hauteurs ; et c'est du titulaire de cet édifice que, changeant son vieux nom, l'île de Tanguethen prit celui de Saint-Michel. Après la suppression de la conventualité dans ce petit monastère, avant et après son union au collège des oratoriens de Nantes, en 1615, la chapelle de Saint-Michel, comme les autres chapelles relevant de ce prieuré, fut desservie, pendant plusieurs siècles, par des chapelains que rétribuait le titulaire du bénéfice. Cet état de choses dura jusque vers 1640, époque à laquelle le chapelain Jacques Grandin, qui habitait la maison prieurale située au lieu susdit des Montagnes, fut tué, sur le chemin, en se rendant de sa demeure à cette chapelle, d'un coup d'arquebuse, tiré, pensa-t-on, par le fermier du prieuré, qui pouvait avoir intérêt à se débarrasser de ce témoin de ses malversations. Le service y fut fait ensuite par le clergé de Plœmeur jusqu'en 1645. Alors on cessa d'y célébrer la messe, à cause du mauvais état de l'édifice. Quoique chargé par son bail d'y faire acquitter le service divin, le fermier, au lieu de réparer la chapelle, comme c'était aussi son devoir, trouva beaucoup plus simple et surtout doublement économique d'en faire murer les ouvertures, sous le singulier prétexte de vouloir préserver l'intérieur contre toute profanation. Rebâtie plus tard à neuf, elle fut toujours, ainsi que l'atteste un document de 1726, le but d'un grand Pardon, à chaque fête de Saint-Michel, qui se célèbre le 29 septembre. Vers 1830, cet édifice du XVIIe siècle se vit remplacer, à son tour, par un nouveau, destiné à servir de chapelle au lazaret qu'on venait d'établir sur l'île.

Ce même îlot renfermait une seconde chapelle : celle de Notre-Dame de Plascaër, bâtie, à une date inconnue, par les moines de Quimperlé. En 1650, il n'en restait plus debout que des pans de murailles. Le susdit fermier du prieuré les fit abattre. Les pierres de taille qu'il en put extraire furent, par ses ordres, embarquées sur des chaloupes et transportées au manoir du Plessix, en Caudan et appartenant à son frère, pour être employées à bâtir des écuries. Le directeur de la Compagnie des Indes fit, en 1720, enlever les autres pierres qui servirent à faire les quais de Lorient.

Auprès de la maison des Montagnes, en terre ferme, il y avait la chapelle de Saint-Christophe des Montagnes, qui passait pour avoir été la première chapelle prieurale. Elle existait encore en 1765, et un bail de cette année chargeait le fermier du prieuré de l'entretenir en bon état de réparation.

Ce prieuré possédait également celle de Saint-Gabriel, qui s'élevait dans le champ encore connu sous le nom de *Ar Gorlannau*, auprès du moulin à vent de Bec-er-Groix. Comme plusieurs des autres, elle fut

ruinées pendant les guerres de la Ligue. En 1650, il n'en restait plus debout que des pans de murailles. Le fermier, le plus cruel ennemi qu'ait rencontré cet infortuné bénéfice, les fit aussi abattre et en transporter les pierres de taille au château du Plessix, où elles reçurent la destination ignoble que l'on sait.

Relevant aussi de ce prieuré de Saint-Michel et située non loin du village de Kervenannec, la chapelle de Saint-Nicolas ne montrait pareillement, en 1650, que des pans de murailles. Le même vandale les fit raser et en employer les matériaux à construire le moulin à vent des Montagnes. Les oratoriens de Nantes nourrirent toujours le projet de la rebâtir, comme il résulte d'une clause insérée au bail du 28 juin 1765, et chargeant le fermier de ses réparations, lorsqu'elle aurait été réédifiée.

Enfin, à ce prieuré appartenait également la chapelle de Saint-Antoine, qui devait s'élever dans les environs du village de Kermelo et dont on ne connaît plus la moindre trace.

En terminant avec ces édifices religieux, je ferai encore remarquer que la paroisse de Plœmeur renfermait jadis des localités, villages ou seigneuries, qui, comme Moustoir-Berhiet, Moustoir-Phelan, Locqueltas et Lomener, portaient des noms significatifs et trahissant d'ordinaire une origine monastique ou l'existence d'un monument consacré à la religion. Que les deux premières aient, avant les ravages des Normands, possédé des monastères, on n'en peut guère douter. Il est de même très permis de supposer que les dernières eurent chacune sa chapelle (1).

Outre son rectorat et les deux prieurés d'hommes de Lannenec et de Saint-Michel-des-Montagnes, la paroisse de Plœmeur renfermait plusieurs autres petits bénéfices secondaires. A lui seul, le pouillé de 1516 en mentionne trois : la sacristie de l'église paroissiale, *sacristia de Plœmeur*, une chapellenie qui n'a laissé de traces de son existence que dans ce document, *capellania per Dominum du Vere fundata*, et enfin une autre chapellenie de Saint-Judicaël, dite aussi chapellenie de Tréfaven (2), manoir noble et siège primitif de la seigneurie des fiefs-de-Léon, *capellania de Trefaven*, *seu sancti Juzeli.*

Il y avait ensuite la chapellenie de Jean Jégo ou du Pavillon, fondée, le 26 juin 1667, par Jean Jégo et Bertrand Garro, membres de la communauté des prêtres de Plœmeur, qui en réservèrent la présentation au général de la paroisse, en attribuèrent la collation à l'Ordinaire,

---

(1) C'est aussi l'opinion exprimée par M. Jégou dans ses *Annales lorientaises.* Je me fais un devoir de reconnaître que j'ai puisé dans ce travail, la majeure partie de mes renseignements sur les chapelles de Plœmeur.

(2) Mentionné dès 1218 (Dom Morice, P. I, 709), sous le nom de *Treisfaven*, ce manoir devint, au XVe siècle, le chef-lieu de la juridiction ou de la seigneurie de la Roche-Moisan. Detruit en partie, il sert maintenant de poudrière à l'arsenal de Lorient.

la chargèrent de 12 messes basses à célébrer, par an, à l'autel et chapelle du Rosaire, dans l'église paroissiale. Sa dotation se composait d'une maison avec pavillon, au bourg, et d'une rente annuelle de 62 livres 10 sous, assise sur quatre maisons situées au même lieu. A la fin du siècle dernier, elle avait encore un titulaire.

Dans la chapelle de Locmaria devait, sans doute, se desservir la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié de Locmaria, en Plœmeur, présentée, en 1699, par un brevet royal, à Antoine Lhermite, secrétaire de l'évêché de Vannes, qui en prit possession le 2 décembre de la même année. Comme c'est là l'unique renseignement qu'il ait été donné de rencontrer sur ce bénéfice, l'existence canonique de cette chapellenie reste fort douteuse. Au XVIIe siècle encore, surtout dans les premières années, on ne se gênait pas toujours pour inventer des titres de bénéfices qui n'avaient jamais été ni fondés, ni canoniquement érigés.

Le cas s'est précisément présenté ici. Tenté par les riches oblations, qui tombaient dans la chapelle de Notre-Dame de Larmor et dont une partie tournait au profit du recteur, tandis que le reste se consacrait aux réparations et à l'entretien de l'édifice, un prêtre du nom de Lucas ou Luc Le Leslé invente le titre d'une chapellenie de Notre-Dame de Larmor, qu'il dit desservie dans cette chapelle et depuis longtemps abandonnée, et ose adresser une supplique au Saint-Siège, pour se la faire conférer. Comme on sortait à peine des commotions et des graves désordres produits par les troubles de la Ligue, les assertions de ce postulant ne furent point examinées d'assez près, et, en conséquence, le 22 février 1613, des provisions lui furent délivrées en Cour de Rome pour ce prétendu bénéfice, dont il se hâta de prendre possession le 18 juin suivant. Informé de ce qui venait de se passer, le recteur, peu fidèle observateur des canons sur la résidence, ne voulut point consentir à être victime d'une pareille supercherie. Croyant avoir parfaitement réussi dans son projet, le prétendu chapelain, de son côté, ne se décidait point à lâcher prise. Pour vider le différend, il fallut recourir aux tribunaux. Il s'engagea donc un procès, qui fut porté à la barre du Présidial. Conforme à la justice, une sentence du 30 août 1614 vint donner raison au recteur, débouter Luc Le Leslé de ses extravagantes prétentions et le condamner aux frais. Ce dernier dut alors comprendre, mais un peu tard, que, loin de lui procurer un bénéfice, avec ses beaux revenus, son expédition lui avait coûté de nombreux écus.

Recteurs de Plœmeur.

....1287.... Nicolas de Redené, prêtre et chanoine de Vannes, consentit et prépara même, peut-être, l'union des dîmes de sa paroisse à la mense capitulaire. Il fut probablement titulaire de ce bénéfice jusqu'en 1319, et ce fut vraisemblablement à sa mort ou à sa résignation que, par

précaution et pour mettre le décret d'annexion plus à l'abri contre les attaques d'un nouveau recteur, cet acte se trouva, le 24 août de cette année, corroboré par la confirmation du métropolitain.

....1322..... Jean de Brembis.

....1389..... Nicolas Rouxic ou Rouzic.

....1488..... Jean de Kerbescat.

........1493. Pierre de Trévégat, chanoine de Vannes.

1493-1502. Olivier de Kerbescat.

1549. † François Miliau, résigna, peut-être plusieurs années avant son décès, en faveur du suivant, mais en se réservant tous les fruits ou revenus rectoriaux jusqu'à sa mort.

1549-1551. † Eutrope Colin, pourvu en Cour de Rome dès avant 1549, ne survécut que deux ans à son prédécesseur.

1551-1568. † Jacques Fabri ou Le Fèvre, chanoine de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses.

1568-1583. R. Jean Gardic, pourvu par l'Ordinaire, résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1583-1594. † Jean Balgor, pourvu en Cour de Rome, mourut en janvier.

1594. R. Louis Le Pipe, prêtre et originaire de Plœmeur, pourvu, le 14 février 1594, par le Légat du Pape à Paris, prit possession le 24 avril et résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 16 décembre de la même année.

1594-1596. R. Claude de Chef-du-Bois, prêtre du diocèse et recteur de Plouhinec, pourvu par l'évêque, le jour de la résignation du précédent, prit possession le 17 du même mois. Ayant déjà résigné, lui aussi, il mourut en 1597. Comme il conserva, presque jusqu'à la veille de son décès, le rectorat de Plouhinec, il ne fut pas régulièrement recteur de Plœmeur, à cause de l'incompatibilité de ces deux bénéfices à charge d'âmes; mais il ne faut point oublier que nous nous trouvons ici au milieu des agitations de la Ligue dans ce pays.

1597. R. Nicolas N..... résigna, le 15 juillet 1597, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1597-1602. R. Jean Ézanno, originaire de Belz, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la cession de son prédécesseur, résigna, lui-même, entre les mains de l'Ordinaire, le 8 novembre 1602. Son rectorat d'ici fut aussi irrégulier; car, de 1589 à 1614, il posséda la paroisse de Mendon. Il trouvait que deux bénéfices valent mieux qu'un seul.

1602-1630. R. Henri Lennes, originaire de Plœmeur et recteur de Plouhinec, pourvu par Jean Juhel, vicaire général de

Vannes, le jour de la cession faite par Ézanno, prit possession le 23 février 1603. Avancé en âge, il résigna entre les mains du Pape, le 4 octobre 1630, en faveur du suivant avec réserve d'une pension annuelle de 200 livres.

1630-1670. R. Richard Esvan, aussi originaire de Plœmeur, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la cession de son prédécesseur, prit possession le 16 février 1631. En 1670, il résigna, à son tour, en faveur du suivant, et ne mourut qu'en 1686. Moins d'un an après son décès, le général de la paroisse intenta à ses héritiers un procès pour les sommes recueillies par lui en vue de la réédification du presbytère.

1670-1695. † François Pittu, pourvu en Cour de Rome, à une date inconnue, mourut, le 10 janvier 1695, et fut inhumé, le 12, dans son église paroissiale.

1695-1703. † Olivier Buléon, recteur de Lescoët, pourvu par l'Ordinaire, le 23 juin 1695, prit possession le 28. Il décéda dans le mois de septembre 1703; mais l'acte de son décès ne se trouvant point aux registres de la paroisse, il est à présumer qu'il ne finit pas ses jours à Plœmeur.

1704-1718. R. Thomas Morphy, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le 16 février 1704, prit possession le 9 août. Il résigna en Cour de Rome, le 8 octobre 1718, pour permuter avec le suivant et passer au diocèse de Nantes.

1718-1726. R. Yves Le Fraper, originaire de Landévant et recteur de Rouzé, auprès de Châteaubriant, dans le diocèse de Nantes, pourvu par le Pape, le 8 octobre 1718, prit possession le 11 mars suivant. En 1726, il dut résigner entre les mains de l'évêque et devint recteur de Melrand.

1726-1730. † Guillaume Leziart, prêtre à Plœmeur et dit abbé du Terre, mourut, à l'âge de 62 ans, le 30 janvier 1730, et fut inhumé, le 1er février, dans son église.

1730-1755. R. Jean-Fleury Cauzer, prêtre du diocèse, se trouvait à Rome, lorsque, le 19 juillet 1730, le Pape lui conféra cette paroisse, dont il vint prendre possession, le 2 mars de l'année suivante. Inexactement renseigné, sans doute, sur la date précise du décès de Léziart, l'évêque avait, dès le 25 mars 1730, donné des provisions pour Plœmeur à Jacques-Joseph Le Clerc, recteur de Saint-Jean-Brévelay, qui en avait pris possesssion le 5 avril. A son retour de Rome, Cauzer

le débouta de ses prétentions et resta seul paisible possesseur. Vieux et infirme, il résigna en Cour de Rome, le 14 février 1755, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 600 livres pour le reste de ses jours.

1755-1760. R. Marc Le Rieux, originaire de Brech et curé de Lorient, pourvu par le Souverain Pontife, le 14 février 1755, prit possession le 13 avril. S'étant démis entre les mains de l'évêque, le 22 août 1760, il devint ensuite recteur de Pluneret.

1761-1778. R. Hyacinthe-Marie de Livoys, recteur de Cléguer, pourvu par l'Ordinaire, le 6 janvier 1761, prit possession le 9. Il donna procuration, le 2 octobre 1778, pour résigner en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 500 livres.

1778-1779. R. Jean-Louis Le Molgat, recteur de Landaul, pourvu par l'évêque, le 22 octobre 1778, et par le Pape, le 16 novembre suivant, l'Ordinaire n'ayant pas la faculté d'accepter les résignations *in favorem* qui sont réservées au Saint-Siège, résigna, à son tour, entre les mains de l'évêque, le 3 février 1779, pour rester à Landaul, laissant son successeur chargé de fournir au précédent la susdite pension de 500 livres.

1779-1795. Marc Guillevic, prêtre du diocèse, originaire de Redon ou des environs et curé de Saint-David, trève de Redené, pourvu par l'Ordinaire, le 4 février 1779, prit possession le 7. D'une grande activité et ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il ne pouvait manquer d'attirer sur lui l'attention des administrateurs de l'époque. Ce fut bien ce qui arriva, et cela sans tarder. Dès le 15 août 1791, la municipalité de Lorient écrivit, en effet, au directoire du district d'Hennebont, pour lui demander son prompt éloignement de Plœmeur. Il était allé lui-même au-devant de cette mesure; car il avait disparu et avait fait croire à son départ de sa paroisse, le 24 juin précédent. Il n'en était, sans doute, rien, et il se tenait soigneusement caché. Il fut cependant découvert et arrêté, on ne sait où; car, le 21 août 1792, le directoire du département avise celui du district d'Hennebont, qu'il le dirige sur Port-Louis. Détenu dans la citadelle de cette localité et âgé de 43 ans, il déclare, le 9 septembre suivant, son intention de se déporter dans la partie septentrionale de l'Espagne. Sorti de cette forteresse, le 18, il se rendit à la baie de Cardelan, en Baden, et s'embarqua sur la goëlette *La Flèche*, commandée par le capitaine Joseph Petit. Il s'y trouvait, dans la soirée du 24, avec 25 autres

ecclésiastiques qui, comme lui, devaient, le lendemain, dire adieu à la patrie et se diriger, avec ce navire, vers les côtes espagnoles. Il en revint bientôt, puisqu'il se recontre ici, en 1795, accompagnant les chouans de Georges Cadoudal. Plus tard, il passa en Angleterre et stationnait encore à Londres, le 25 avril 1802. Aussi tenace dans ses opinions qu'ardent dans son zèle, il ne se soumit point aux conséquences du Concordat et eut le malheur de s'obstiner et de mourir à Paris, dans le schisme de la Petite-Église.

Pendant son absence, la paroisse de Plœmeur eut un recteur constitutionnel. Louis Esvan, originaire de Plœmeur même et desservant jusque-là le prieuré de Lannenec, refusa, une première fois, le bénéfice de sa nomination, le 3 avril 1791, par l'assemblée électorale du district d'Hennebont; mais réélu, le 5, il finit par accepter. Avec la prétendue institution canonique accordée, le 25 juin, par Le Masle, qui se disait évêque du Morbihan, il s'installa, le 3 juillet, à Plœmeur, où il se trouvait, encore en avril 1794, avec le titre de recteur et au traitement annuel de 2,400 livres. L'ordonnance épiscopale du 6 septembre 1802 nous le montre recteur de Brandérion.

PLOËRDUT. (1)

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe sur toute l'étendue de son territoire. Placée d'abord, suivant l'abbé Cillart, sous le vocable de Saint-Iltut, abbé en Grande-Bretagne et le maître de plusieurs saints venus en Armorique, auquel fut substitué, plus tard, l'apôtre Saint-Pierre, qu'on trouve déjà comme titulaire au XVe siècle, l'église paroissiale montre, à l'intérieur, de jolis échantillons du style roman très pur et pouvant se rapporter à la fin du XIIe siècle, tandis que son extérieur apparaît à première vue un composé d'architecture de toutes les époques, même des plus modernes. Munie d'une nef avec deux bas-côtés, elle renfermait plusieurs chapelles qui dépendaient des manoirs nobles dont le sol de la paroisse était tout parsemé. C'était d'abord les seigneurs de Barach, qui, dans leur aveu de 1748, déclaraient y posséder, à cause de leur dite terre, « une chapelle du côté de l'épître, ayant une tombe enlevée, droit d'escabeau, armoiries en bosse, tant en dehors qu'en dedans, et en la grande vître d'icelle chapelle, ayant en outre deux

(1) Formes anciennes de ce nom : *Ploerdut*, paroisse, 1285 (Abb. de Bon-Repos). — *Ploiredut*, 1387 (Chap. de Vannes). — *Plœretut*, 1454 (Canonis. de Saint-Vincent-Ferrier). — Que saint Iltut ait été ou non le titulaire primitif de l'église paroissiale, il est certain qu'il avait une chapelle dans cette paroisse à laquelle il a donné son nom.

tombes armoriées contre le grand banc et marchepied du grand-autel au droit du milieu, prohibitif à tous autres, et les armes dudit manoir de Barach aux armes de la grande vitre, vis-à-vis des dites deux tombes. » Une autre dépendait du château de Guermelin, comme nous l'apprend ce passage de l'aveu rendu, en 1633, par le propriétaire qui déclare « avoir une chapelle dans le droit du chœur de l'église paroissiale de Ploërdut avec ses bancs et escabeaux, joignant par le bout d'en haut à la chapelle du sieur de Kerservant et à côté gauche de la chapelle de Barach, avec écussons et armoiries en la dite église. » Une troisième appartenait, en 1768, à M. de Volvire, ainsi qu'il résulte de l'aveu rendu, à cette date, par le seigneur du Pallevar qui déclare aussi « avoir et posséder les prééminences en l'église paroissiale de Ploërdut, consistant en une tombe dans la chapelle *appartenant à M. de Volvire*, avec banc et accoudoir armoyé des armes du dit seigneur avouant du côté de l'épître et joignant la dite tombe. » Voilà donc, dans cette église, quatre chapelles relevant de manoirs nobles : celles de Barach, de Guermelin, de Kerservant et de M. de Volvire. En 1614, il est, d'autre part, fait mention d'un autel de Sainte-Catherine, placé dans la même église. On n'en peut inférer l'existence d'une cinquième chapelle ; car cet autel pouvait être celui d'une des chapelles précédentes, dont les vocables ne sont malheureusement point donnés.

Plusieurs autres seigneuries de Ploërdut conféraient à leurs propriétaires des droits de tombes, d'armoiries, etc. dans cette église paroissiale. Ainsi, Louis de Rohan permit, en 1506, à celui de Kerservant d'y avoir ceintures et armoiries. Ainsi encore celui de Kerfandol y possédait, d'après ces termes d'un aveu rendu par lui : « deux tombes prohibitives qui joignent le balustre du grand-autel du côté de l'épître, avec l'écusson des armes de la maison de Kerfandol qui est un sanglier, et dans la vitre du grand-autel du même côté, il y a aussi un écusson aux armes de la même maison. »

Ploërdut avait une trève, devenue paroisse depuis le commencement de ce siècle. C'était Locuon, appelée *Locuan*, en 1423, dans les archives de la principauté de Rohan-Guémené, et portant encore ce titre, en 1684. L'abbé Cillart donne saint Gui comme titulaire de son église, dans laquelle les seigneurs de Kerfandol possédaient « un banc et accoudoir qui joint le balustre du maître-autel du côté de l'épître avec un écusson dans les vitres du maître-autel et un autre dans celles de la chapelle de Saint-Alban. » Outre cette première chapelle de Saint-Alban, l'église tréviale de Locuon en renfermait une seconde, placée sous le vocable de Notre-Dame de la Fosse. Les mêmes seigneurs ci-dessus nommés avaient également dans celle-ci « trois écussons en bosse des armes de la dite maison de Kerfandol : deux dans la longère du midi et un dans le pignon du couchant de ladite chapelle, le tout en dehors d'icelle, désignant que les seigneurs de Kerfandol sont patrons et fon-

dateurs d'icelle et premiers prééminenciers après leurs altesses nos seigneurs princes et princesses de Rohan-Guémené (1). » On pourrait cependant inférer des termes de cet aveu que la chapelle de Notre-Dame de la Fosse, située certainement au bourg de Locuon, était un édifice distinct de l'église tréviale.

Outre ses deux églises paroissiale et tréviale, Ploërdut avait plusieurs chapelles dispersées sur son territoire.

C'était d'abord celle de Notre-Dame de Crénénan, sous le vocable de l'Assomption, attribuée aux Templiers qui auraient possédé là un établissement de leur Ordre, devenu plus tard la propriété des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. S'il en a jamais été ainsi, ces derniers durent perdre de bonne heure tous leurs droits sur Crénénan, car il ne s'en trouve aucune trace que dans la tradition. Quoiqu'il en soit, la chapelle actuelle de Crénénan est relativement moderne. Une de ses sablières porte une inscription, avec la date de 1652. Comme dans les siècles passés, on s'y rend encore en pèlerinage, pour demander à être préservé du feu. Plusieurs seigneurs de la paroisse jouissaient du droit d'y avoir tombes et écussons. Celui de Guermelin n'y avait que des écussons et des armoiries, d'après son avéu de 1633; mais celui du Pallevar déclare, dans son aveu de 1768, jouir des « premières prééminences après ledit seigneur prince (de Rohan-Guémené auquel il rend cet aveu) dans la chapelle de Crénénan avec tombe et enfeux, escabeau et accoudoir, armoyés des armes de ladite maison du Pallevar. »

Il y avait ensuite la chapelle de Lochrist, placée sous le vocable de la Sainte-Trinité, agrandie et restaurée en 1686 et située au village de Lochrist, jadis appelé Lochrist-Tan ; celle du Saint-Sauveur, à Lirinec ; celle de Saint-Michel en un lieu isolé ; enfin celle de Saint-Iltut, auprès du village de ce nom et dépendant du manoir de Barach, dont elle était la chapelle domestique. Ce dernier village se trouve mentionné, dès 1449 et 1477, dans les archives de la principauté de Rohan-Guémené, sous les noms de *Saint-Illud* et de *Saint-Dulut*.

Deux localités de cette paroisse ont porté, dans les siècles passés, et conservent encore des noms significatifs et trahissant une origine monastique : je veux parler de *Moustaer-Rivallen* (1391), aujourd'hui Moustoir-Rialan, village, et de *Moustoer-Babœ* (1426), maintenant Moustoir-Babu, hameau. Nous voici encore en face de deux anciens monastères, qui n'ont laissé aucune trace de leur existence dans l'histoire de notre pays. Que d'autres, dans ce diocèse, se trouvent dans les mêmes conditions et sur lesquels nous n'apprendrons jamais rien !

Enfin, sur cette paroisse de Ploërdut, exista jadis une chapelle, depuis longtemps détruite, et qui a fort occupé ceux qui en ont parlé, parce que son nom *Ty Doué Baris*, maison du Dieu de Paris, a fait dire à plusieurs

(1) Aveu de la terre noble de Kerfandol rendu par Élizabeth de Montlouis et ses enfants au prince de Rohan-Guémené.

d'entre eux qu'elle avait été, à l'origine, un temple du paganisme. La première mention de ce monument se trouve, en ces termes, dans le *Dictionnaire Français-Breton* du P. Grégoire de Rostrenen, à l'article *Maison :* « La maison du Dieu de Paris, *Ty Doué Baris*. Le lieu qui s'appelle ainsi est un reste d'un ancien monument qui existe à une lieue et demie de Guémené, et que l'on dit avoir été bâti du temps du paganisme, par un gentilhomme, pour rendre recommandable la déesse Isis, qu'on adorait à Paris, où il était allé. Quoiqu'il en soit, cette tour s'appelle encore *Ty Doué Baris*, maison du Dieu de Paris. » La plaçant par erreur dans la paroisse de Langoëlau, Ogée s'occupa aussi de cette tour, dans son *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, à l'article *Langouëlan*, où il s'exprime ainsi : « On remarque dans cette paroisse les ruines d'une tour circulaire bâtie en pierres de taille, que les habitans nomment la *Maison du Dieu de Paris*, ou *Ty Doué Baris*. On prétend qu'elle fut bâtie du temps du paganisme, par un gentilhomme du pays qui était allé à Paris, où il avait été témoin de l'honneur qu'on rendait en cette ville à la déesse Isis. On assure, par tradition, que ce gentilhomme, pénétré de vénération pour cette déesse, fit bâtir un temple en son honneur. »

Ces deux récits qui se confondent en un seul, Ogée n'ayant fait que répéter le P. Grégoire, piquèrent la curiosité de M. Croizer, qui se transporta sur les lieux et recueillit des renseignements qu'il nous donne en ces termes :

« C'est à 600 mètres au sud du manoir de Kerservant, et à 400 mètres au nord-ouest du village de Guernarpin, que l'on voit sur une hauteur, dans une lande traversée par le chemin de Guémené au village de Locuon, les ruines de ce qu'on appelait *Ty Doué a Baris* (section D, n°s 720 et 721) ; elles forment une petite éminence arrondie qui a tout au plus un mètre de hauteur et 10 de diamètre ; l'ajonc et la fougère, qui croissent mieux sur ces débris que sur le terrain environnant, empêchent de reconnaître les matériaux de ces chétives ruines.

» Nous avons interrogé les paysans du voisinage au sujet de la tradition sur *Ty Doué a Baris*, et voici ce qu'ils racontent :

« Un jeune seigneur de Kerservant, plein d'ardeur pour la guerre, se mit au service du roi de France. Après s'être distingué sur les champs de bataille, il reprit la route de la Bretagne avec l'intention d'y élever une chapelle. Il demanda à Dieu la grâce de faire agenouiller son cheval, lorsqu'il serait entré sur les terres de son domaine, afin de lui indiquer l'emplacement où il devrait la construire. Sa prière fut exaucée ; son cheval s'agenouilla et la chapelle fut élevée à l'endroit où l'on voit les ruines de *Ty Doué a Baris*.

» Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement, ni sur la date de la construction du monument, ni sur la nature du culte qu'on y pratiquait. Si cet édifice était dans l'origine un temple païen, il dut être

converti plus tard en église chrétienne; du moins tout tend à le faire croire, les champs qui avoisinent ces ruines portent le nom de *Park-an-er-Chapel* (champs de la chapelle); un terrain vague qui se trouve à l'intersection de plusieurs chemins (Nos 219, section C, et 723, sect. D.) est nommé *Tachen-er-Fest* (place de la danse); enfin deux statues de Saints qui se trouvent dans le grenier du manoir de Kerservant, proviennent, dit-on, de la chapelle; en un mot, c'est l'opinion commune de la localité que les ruines de *Ty Doué a Baris* sont celles d'une chapelle. Rien d'ailleurs n'appuie la conjecture que cette fondation remonte au temps du paganisme et que ce fut un temple consacré à Isis. Nous avons bien examiné ces ruines, et nous avons cru y reconnaître la forme d'un rectangle de 9 mètres sur 6; si l'on y faisait une fouille, on serait fixé à cet égard d'une manière positive.

» En admettant que cet édifice fût une église ohrétienne, quel motif aurait pu lui faire donner le nom de *Ty Doué a Baris?* On l'expliquerait selon nous, en disant que le seigneur de Kerservant put apporter de Paris une ou plusieurs statues destinées à décorer la chapelle qu'il allait construire; cette idée nous est venue dès la première fois que nous avons entendu rapporter la tradition locale. »

Il n'y a rien à ajouter à ces renseignements. Si, malgré leur longueur, ils se trouvent reproduits ici, c'est que leur intérêt a paru suffisant pour justifier et mériter leur publication en ce lieu.

A part les établissements monastiques attribués aux deux Moustoirs, mentionnés plus haut, et au village de Crénénan, aucun bénéfice secondaire ne s'était probablement fondé, à Ploërdut, à côté du rectorat; du moins aucun n'a laissé le moindre vestige de son existence.

J'en aurai donc fini avec cette notice historique, lorsque j'aurai ajouté que, détruit et ruiné pendant les guerres de la Ligue, le presbytère n'avait point encore été reconstruit en 1675, et que la paroisse de Ploërdut, faisant alors partie du district du Faouët, fut érigée en chef-lieu de canton, en 1790, et réduit à sa condition primitive, en l'an XI.

Recteurs de Ploërdut.

1426. † Guillaume Goziou, chanoine de Vannes, résigna entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Plaudren.

1426....... Guillaume Morgas, aussi chanoine de Vannes et, de plus, recteur de Plaudren.

1466. † N... de Nynec?

1498. † Yves de Ploecastel.

1503....... Charles Hay, pourvu, en 1503, sur la résignation de...

1538. R. Jean Kerancouet?

1538....... François Bariault ou Dariault.

1568\. R. Jean Chaudonault, clerc du diocèse d'Angers et y habitant, donna procuration, le 16 juin 1568, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant.

1569\. R. Étienne Couédic, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu par l'évêque, le 3 juin 1569, prit possession le 10 juillet et donna procuration, le 11, pour résigner ce bénéfice entre les mains de l'Ordinaire.

1569-1570. R. Hervé Rolland, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'évêque, le 10 novembre 1569, prit possession le 1er janvier 1570, et donna aussi procuration, le lendemain, pour résigner entre les mains du Pape ou de l'évêque.

1570-1573. R. Jean du Fossé, fils du seigneur de Kerhélegouarch, en la paroisse de Mellionec, et simple clerc depuis 9 ans, pourvu par l'Ordinaire, le 15 février 1570, prit possession le 27 mars.

1577-1583. R. Jacques ou Jean Cloirec, chanoine de la collégiale de la Fosse, résigna en faveur du suivant.

1583........ Yves Le Moing, originaire de Séglien, reçut de Rome ses provisions.

1593\. R. Jean Le Doff résigna entre les mains du Pape, en 1593, et mourut au mois d'août de la même année.

1593-1608. R. Jean Gourgant, de Locmalo, pourvu en Cour de Rome, le 12 novembre 1593, sur cette résignation, et, de nouveau, le 7 décembre de la même année, sur le décès de son prédécesseur, ne prit possession que le 24 juillet 1594. Cette possession lui fut, vivement et pendant longtemps, disputée par Bertrand de Beaucours, seigneur de Kerourhin, en cette paroisse, lequel s'était fait conférer le bénéfice par le Légat d'abord et par le Pape ensuite; mais Gourgant parvint à débouter de ses prétentions ce puissant compétiteur. Le 2 janvier 1608, il résigna entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant.

1608-1613. R. Julien Quidu, originaire de Locmalo, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la cession faite par le précédent, prit possession le 4 mai. Dès le 19 septembre 1613, il résigna, lui aussi, entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve sur les gros fruits d'une pension annuelle de 210 livres.

1613-1632. † Yves Guégan, de Guern, pourvu en Cour de Rome, le 19 septembre 1613, ne prit possession que le 22 juin de l'année suivante. Il mourut en mars 1632.

1632-1644. Jean Faynel, aîné, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu par le Pape, le 21 mai 1632, prit possession le 27 juin.

.....1669... François de Saint-Noay.

1672-1689. R. Olivier Jégou, d'une famille noble de Bretagne, seigneur de Kervilion et docteur en théologie de la faculté de Paris, résigna ce bénéfice, étant déjà chanoine et archidiacre de Quimper. Cinq ans plus tard, il devint évêque de Tréguier, où, à l'âge de 88 ans, il mourut, le 2 août 1731, n'ayant pas su éviter les erreurs du jansénisme et les rigueurs du Souverain Pontife qu'elles attirèrent sur lui.

1689-1701. R. Claude de Tréana, docteur en théologie, sieur de la Boissière et archidiacre de Quimper, permuta avec le précédent et dut recevoir de Rome ses provisions dont la date reste inconnue. Malade et sentant sa fin approcher, il résigna entre les mains du Pape et mourut en juillet 1701.

1701-1711. † Pierre Le Gentil, prêtre du diocèse de Cornouaille, bachelier en théologie de la Sorbonne et docteur *in utroque jure*, pourvu, une première fois en Cour de Rome, à une date inconnue, trouva la place prise, quand, après la mort de Tréana, il se présenta à Ploërdut. C'est que, dès le 27 juillet 1701, le vicaire général de Vannes, Pierre de Châlons, avait, en effet, conféré ce bénéfice, comme vacant par le décès du précédent titulaire en un mois de l'Ordinaire, à Olivier Le Camp, recteur de Saint-Caradec-Trégomel, qui en avait pris possession, le surlendemain. Ce que voyant, Le Gentil sollicita et obtint de Rome de nouvelles provisions, délivrées, le 12 novembre 1701, mais cette fois sur la mort de Tréana. L'évêque refusa d'apposer son *visa* sur ces nouvelles lettres et leur porteur dut se contenter de prendre, le 11 janvier 1702, possession civile, sur une sentence émise en sa faveur par le Présidial, le 7 du même mois. Un accord étant intervenu entre les deux compétiteurs, les provisions de Rome reçurent, le 24 juillet, le *visa* de l'Ordinaire, et Le Gentil put prendre possession canonique, le 28. Resté ainsi paisible possesseur, il mourut en juillet 1711.

1711-1719. R. Guillaume Guyavarch, prêtre du diocèse de Léon, pourvu par le Souverain Pontife, le 24 novembre 1711, ne prit possession que le 5 juin 1712. Il résigna, le 31 mai 1719, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1719-1738. R. Pierre Guyavarch, curé de Lambézellec, dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la cession faite par le précédent, et encore le 31 août, prit possession le 19 novembre. Ayant Michel Guyavarch, membre de sa famille, pour curé, il résigna, en sa faveur, le 6 janvier 1738, entre les mains du Pape, avec réserve d'une pension annuelle de 800 livres sur les gros fruits du bénéfice. Ce Michel porta lui-même à Rome la procuration de son recteur pour résigner, se vit conférer le bénéfice par le Souverain Pontife, à la date de cette cession, et, de retour, prit possession le 30 mars. Mais, sans qu'on en sache le motif, deux autres ecclésiastiques obtinrent aussi en Cour de Rome des provisions par dévolut sur lui, et l'un deux, le suivant, finit par rester paisible possesseur.

1738-1761. † Joseph-Olympe Kersain, sieur de Coëtnempren et prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, pourvu à Rome, le 29 avril 1738, par dévolut sur ce Michel Guyavarch et sur François Le Goff, obtint du Métropolitain, le 26 septembre, le *visa* de ses lettres, et prit possession, le 7 octobre. Ce François Le Goff, originaire de Ploërdut et résidant à Rome depuis un an, se fit aussi conférer ce bénéfice par le Pape, le 22 mars 1738, par dévolut sur Michel Guyavarch, obtint le *visa* de l'archevêque de Tours, le 26 juillet, et prit possession au mois d'août. Comme Guyavarch, il fut débouté de ses prétentions par le sieur de Coëtnempren qui, à l'âge de 52 ans, décéda ici, le 11 novembre 1761, et fut inhumé, le 12, dans le cimetière.

1762-1802. Guillaume Le Joubioux, originaire de Sarzeau et curé de Pluméliau, remporta au concours la victoire sur tous ses compétiteurs, reçut de Rome ses provisions, datées du 9 mars 1762, et prit possession le 28 avril. Il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé; mais son âge lui permit de ne point se déporter. Il préféra la détention. C'est ainsi qu'il se trouvait, à 71 ans, dans la maison de la Retraite des femmes, à Vannes, lorsque, le 15 mai 1794, il en fut extrait, avec plusieurs autres ecclésiastiques et des laïcs, pour être conduit au château de Josselin, où il arriva le 16. A partir de cette date, on perd ses traces jusqu'après le Concordat et le rétablissement de la paix et de l'ordre en France. Maintenu alors à la tête de son troupeau, il prêta, comme recteur de Ploërdut, le 10 novembre 1802, serment entre les mains du Préfet du Morbihan. Peu de temps après, il avait un successeur.

PLŒREN (1).

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe. Mais, parce que ces dîmes avaient été jadis unies, dit-on, à la chapellenie de la Magdeleine, en Saint-Patern, le titulaire de Plœren devait fournir, suivant transaction faite entre eux à une date inconnue, à celui de cette chapellenie, un tonneau de seigle, chaque année, à la Saint-Gilles. A différentes reprises, les recteurs de Plœren tentèrent de s'affranchir de cette redevance; mais toujours, comme par une sentence du Présidial du 19 août 1610, ils furent condamnés à la payer.

De l'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Martin, évêque, le dénombrement fait, le 14 août 1682, pour la réformation du domaine du roi sous la sénéchaussée d'Auray, nous donne la description suivante : « Ladite église paroissiale située audit bourg de Plouarain au milieu du cimetière, lequel est cerné de murailles de toutes parts. Icelle église couverte d'ardoise, consistant en deux longères, de deux pignons de massonnage, avec son clocher aussi couvert d'ardoise ; contenant ladite église de long desdites longères soixante dix-huit pieds, et de laise franche dix-huit pieds, le tout par le dedans. Du costé de ladite église vers l'évangile, il y a une chapelle qui *descend* (sic) de la maison, terre et seigneurie du Garro, qui contient par le dedans d'une face dix-sept pieds, et l'autre seize pieds; contenant ladite église et cimetière en tout sous fonds neuf cordes. » A en croire des documents, qui seront mentionnés plus bas, le maître-autel de cette église se serait trouvé, à la fin du XVIe siècle, par une anomalie inexplicable, placé sous le vocable de Notre-Dame. Dans le siècle suivant, cet édifice, qui reçut des additions en 1753, renfermait un autel du Rosaire.

Outre cette église, le territoire de Plœren divisé, suivant l'usage, en plusieurs frairies dont nous ne connaissons que celles du Bourg, de Béléan et du Vincen, portait quelques chapelles.

La plus ancienne tout à la fois et la plus remarquable par l'histoire de sa fondation était celle de Notre-Dame de Bethléem, par corruption Béléan. Pour en parler comme il convient, je ne saurais mieux faire que de reproduire ce qu'en a écrit Cayot-Délandre. Voici donc ce qu'il en dit : « Lorsque l'on se rend de Vannes à Sainte-Anne...., l'on entre bientôt sur le territoire de la commune de Plœren, et l'on trouve à quatre kilomètres de la ville, sur le bord de la route, qui fut autrefois une voie romaine, la petite chapelle de Bethléem, appelée par corrup-

(1) Formes anciennes : *Plœrren*, 1387 (chap. de Vannes).— *Plœuren*, 1402 (Duché de Rohan-Chabot). — Saint-Martin étant donné comme titulaire de l'église paroissiale, n'y aurait-il pas quelque vraisemblance à décomposer ce nom en *Plou* et *Martin*, et, par suite, à y voir le *plou de saint Martin?*

tion Béléan. C'est un édifice du commencement du xve siècle, ainsi que l'indiquent le style de son architecture et une inscription portant la date de 1407. Cette chapelle a sans doute été construite sur les ruines d'une autre; car la première fondation se rattache, suivant la tradition, à l'aventure d'un croisé, le sire du Garo, possesseur d'un château voisin dont quelques ruines subsistent encore.

» Il paraît que le seigneur du Garo était du nombre des chevaliers bretons qui se croisèrent avec le duc de Bretagne Alain-Fergent, vers la fin du xie siècle. Il paraît aussi qu'ayant été fait prisonnier à Bethléem par les Sarrasins, il fut renfermé, le soir, avec son écuyer, dans une espèce de coffre en attendant le supplice qu'ils devaient subir le lendemain. Ils passèrent en oraisons les longues heures de cette nuit qu'ils croyaient précéder leur dernier jour, et quand l'aurore vint percer à demi l'obscurité de leur étroite prison, l'œil inquiet de l'écuyer essaya de distinguer à travers une légère fente ce qui se passait autour d'eux. Quelle ne fut pas la surprise du chevalier, quand il l'entendit s'écrier que tous les objets qui les environnaient lui rappelaient tellement ceux de leur pays, qu'il fallait qu'ils eussent été miraculeusement transportés auprès du château du Garo! L'incrédulité du seigneur ne céda qu'au moment où des villageois se rendant à Vannes furent frappés de la vue du coffre et en enlevèrent le couvercle. Les deux croisés étaient en effet devant le château seigneurial, et le sire du Garo, remerciant Dieu du miracle qu'il avait opéré en sa faveur, fit vœu d'élever une chapelle à Notre-Dame au lieu même où le coffre s'était trouvé transporté.

» Telle est l'histoire de la fondation de cette petite chapelle, autrefois le rendez-vous de nombreux pèlerins, et qui, depuis un demi siècle, est tombée dans un état de délaissement que trahissaient, il y a deux ans à peine, la nudité de ses murs et la pauvreté de ses ornements.

» Deux vieux tableaux sur bois y rappelaient seuls la tradition que je viens de rapporter. L'un représente le seigneur du Garo à cheval, portant un étendard; l'autre est destiné à perpétuer le souvenir du miracle; on y voit le chevalier et l'écuyer dans leur coffre au moment où les villageois viennent de l'ouvrir. A côté du coffre sont deux soldats maures, chargés apparemment de la garde des prisonniers et subitement transportés comme eux de la Palestine au fond de la Bretagne. Ces deux tableaux, qui n'ont assurément d'autre valeur que celle qu'ils empruntent à la tradition, sont encore appendus aux murs de la chapelle, mais ils n'y sont plus seuls; un voyageur passant dans le pays il y a deux ans et entendant raconter cette histoire miraculeuse, entreprit de restaurer cette petite église; il se chargea de la dépense des restaurations, orna l'autel et commanda un tableau représentant le miracle du coffre avec les mêmes personnages qui figurent dans l'ancienne peinture; ce tableau m'a paru d'une bonne exécution (1). »

(1) *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 149.

A ce qui précède, je me permettrai d'ajouter seulement que l'autel de cette chapelle porte la date de 1619 et que, sur l'inscription gothique mentionnée par Cayot-Délandre et gravée sur les sablières, on lit : LAN MILL IIII[c] b (*et*, *ou pour L*, *50*) VII § NICOLAS CROUSE : CH DE ARADON PROCURUR DE LA CHAPELLE NRE DAME DE BETHLEEM A FAYT FAIRE LE BOYS DE CESTE CHAPELLE QUI EST DE LA FOREST DE TREBRIMOEL PAR JEHAN THEBAUD DU MOUSTOER RADUNAC (1).

La seconde chapelle du territoire de Plœren était celle du Vincin. Au milieu du siècle dernier, l'abbé Cillart prétendit qu'elle devait appartenir à la paroisse d'Arradon, à laquelle elle se trouve maintenant attachée, quoique, disait-il, les recteurs de Plœren y eussent fait depuis quelque temps les fonctions curiales. Mais cet auteur se trompait probablement, car, à partir du commencement du XVI[e] siècle, de nombreux documents donnent le démenti à son assertion et se trouveraient confirmés par l'usage, existant dans la paroisse de Plœren, de se rendre processionnellement à cette chapelle, chaque lundi de Pâques, jour fixé de temps immémorial pour l'assemblée en ce lieu. Le choix de ce jour était sans rapport avec le titulaire de cette chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire, *Beatæ Mariæ à Victoriâ*, qui offre l'interprétation étymologique de ce nom de Vincin.

Enfin, le château du Pargo avait aussi sa chapelle domestique, dont le titulaire nous reste inconnu.

Plusieurs bénéfices secondaires s'étaient établis sur le territoire de cette paroisse.

Le plus ancien probablement et à coup sûr le plus considérable était le prieuré de Notre-Dame du Vincin, sous le même vocable que celui de la chapelle dont il vient d'être question et dans laquelle il se desservait. Ne pouvant être à titre de membre, rattaché à aucun établissement monastique, et, devant, par suite, se considérer comme bénéfice exclusivement séculier, il est naturel que son histoire trouve ici sa place.

Réputé de fondation ducale, il fut, peut-être, présenté, à l'origine, par les ducs bretons d'abord et, dans la suite, par les monarques français. Mais il est certain qu'on ne trouve aucune trace de ce droit de patronage, et que, dès le milieu du XVI[e] siècle, ce bénéfice était soumis au droit commun ou à collation libre. Depuis cette époque et jusqu'à l'annexion, dont il va être parlé, ses charges consistaient en une messe basse célébrée là, chaque dimanche et à toutes les fêtes de la Sainte Vierge. Outre les oblations de sa chapelle, le prieur avait la jouissance de ses maisons et de ses dépendances qu'il affermait 60 livres, en 1617. Lorsque les directeurs du Séminaire de Vannes demandèrent, au commencement du siècle dernier, son annexion à leur établissement, il avait pour titulaire Jean-Jacques de Bizien, qui, clerc du diocèse de Tréguier et chanoine

---

(1) *Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes*, par M. Rosenzweig, art. *Plœren*.

de la collégiale de Guérande, en avait été pourvu par le Souverain Pontife, le 1er juillet 1695, et en avait pris possession, le 20 avril de l'année suivante. De prime-abord, il refusa son consentement à cet acte; mais il finit par se laisser gagner et par résigner en faveur de l'union, moyennant la réserve d'une pension annuelle de 150 livres pour le reste de ses jours. L'ordonnance épiscopale d'annexion fut émise le 31 décembre 1706, et, le 13 janvier suivant, possession du Vincin se trouva prise par Pierre Rhodes, lazariste et supérieur du Séminaire. Quelques années plus tard, sa chapelle eut l'honneur d'abriter les cérémonies d'une grande ordination faite, le 11 juin 1718, par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon. Mis à la disposition de la nation, comme les autres biens ecclésiastiques du royaume, la chapelle et tout le temporel de ce prieuré furent vendus, le 28 septembre 1791, et acquis par Jean-Claude Gillat, d'Auray, moyennant le prix de 24,000 livres. Cet immeuble a fait depuis retour au susdit séminaire.

Il y avait ensuite la chapellenie de Notre-Dame de Bethléem ou de Béléan, fondée, à une date inconnue, par les seigneurs du Garo, qui s'en étaient réservé la présentation et en avaient attribué la collation à l'Ordinaire. Au milieu du siècle dernier, sa dotation se composait d'une maison, avec cour et jardin derrière, située au village de Kermorio et auprès de la chapelle dont elle portait le nom, de deux demi-tenues au même village et de 18 perrées de seigle sur le moulin à vent de Loyon ou du Garo. En 1792, au lieu d'une maison, il y en avait deux, qui étaient contiguës, et le jardin, d'une contenance de 38 cordes, partie sous pré, partie sous verger, se trouvait clos de murs. Le 7 septembre de cette année, ces deux immeubles furent achetés par un habitant de Vannes, qui, le 13 juillet 1793, les revendit pour 201 livres. Lorsque vint la Révolution, ce bénéfice était desservi depuis trois ou quatre ans, à la place de Louis Richard, son titulaire et prêtre de Locminé, par Jean Feutray, originaire de la paroisse de Saint-Pierre et attaché au bas-chœur de la cathédrale. Or, la chapellenie ayant été supprimée, Richard cessa de rétribuer les services de Feutray et celui-ci ne continua point à aller dire la messe à Béléan. C'est pourquoi et après accord fait avec ce dernier, les frairiens de Béléan écrivirent, le 27 février 1791, au directoire du district d'Auray, pour le prier de vouloir bien mettre à la disposition de Feutray les maisons et le jardin de Kermorio, qui n'avaient point encore été vendus, afin que, fixé parmi eux, ce prêtre leur célébrât la messe, chaque dimanche, et leur épargnât le trajet d'une lieue pour se rendre à l'église la plus voisine. Le 23 mars, ce directoire renvoya leur pétition à celui du district de Vannes sous lequel se trouvait Plœren, et on ne sait quel résultat elle obtint.

La chapellenie de Nôtre-Dame, fondée par Jean de Lanouan, chanoine de Vannes et décédé en 1492, se desservait de deux messes basses par semaine, le dimanche et le vendredi, dans l'église paroissiale et au

maître-autel, que plusieurs documents disent dédié à la sainte Vierge. Présentée par les héritiers du fondateur et à la collation de l'évêque, elle était dotée de deux maisons, avec jardins et un pré, au bourg et auprès de l'église, et d'un autre pré situé hors du bourg. Son extinction doit remonter au commencement du XVIIe siècle, attendu que, à partir de 1611, on ne lui trouve plus aucun titulaire.

C'était encore la chapellenie du Rosaire ou des Marouil, fondée, au XVIIe siècle, par Amaury Le Marouil, du village d'Assénac, en Plœren, qui en réserva le patronage à l'aîné de sa famille et en abandonna la collation à l'Ordinaire. Elle se desservait, à l'autel du Rosaire, en l'église paroissiale, d'un nombre inconnu de messes. Sa dotation se composait de la maison dite des Marouil, à Plœren, avec jardin, terre de labeur, pâture et lande, d'une pièce de terre auprès du village d'Assénac, et d'une autre située au Pont-Radenen. Elle avait encore un titulaire en 1790.

Celle de Saint-Martin ou des Madec, fondée, le 5 mai 1637, par Jean Le Madec, originaire et curé de Plœren, qui en réserva aussi la présentation à ses héritiers et la collation à l'Ordinaire, se desservait d'une messe chaque mercredi ou chaque vendredi, au maître-autel de l'église paroissiale, et avait, pour dotation, une maison située au bourg, avec un petit jardin au midi, clos de murs et d'une contenance de 7 cordes et demie; le *Beau Cloiseux*, clos de 60 cordes environ sous labeur et pâture, avec un petit pré de 45 cordes au même endroit; le réage *d'er Gouech Lanec*, de 56 cordes; le réage de *Lerbaud*, de 40 cordes; 66 cordes dans le clos dit *Parc er hoüet ;* enfin une pièce de lande de 2 journaux et 3 cordes. Dispersés autour du bourg, tous ces immeubles furent vendus, le 30 juillet 1794, à un habitant des Deux-Moulins, pour la somme de 1825 francs.

Il y avait enfin la chapellenie de la Nouez, ainsi appelée, sans doute, du nom de son fondateur qui avait aussi réservé le droit de présentation à ses héritiers et laissé la collation à l'évêque, se desservait, à l'autel et en la chapelle du Rosaire, dans l'église paroissiale, de deux messes par semaine, le dimanche, à 7 heures, et le vendredi. Son temporel, composé d'une maison au bourg, dite *Maison de la Chapellenie*, avec planche de jardin derrière et pré au bout, du parc *er Gumenen*, du pré de *Kerilis,* du courtil de *Lauzesol*, du *Parc brau*, vendus, le 8 octobre 1796, pour 805 francs, et de plusieurs autres parcelles de terre en Baden et Plougoumelen, était assez considérable.

Le presbytère de Plœren se trouvait en dehors du bourg. Il nous en reste une description. Dans son dénombrement, rendu le 18 juillet 1679, le recteur d'alors, après avoir déclaré qu'il le tient prochement du roi sous son domaine d'Auray, en fief d'église amorti et à devoir de prières et oraisons, continue en ces termes : « La maison presbitéralle de laditte paroisse de Plouarain, située à costé du bourg, consistant en

un grand corps de logis couvert d'ardoise, écurie, apantif, grange, cour close au-devant, avec son jardin au derrière cerné de murailles, un pré à costé clos de hayes et fossé, contenant en tout sous fonds un journal trois quarts, ledit presbitaire ouvrant par le devant du costé du septentrion, et borné de ce costé là et de celuy de l'orient d'un chemin qui conduit du bourg aux terres et communs dudit bourg, vers la paroisse de Baden, donnant des deux autres costés, scavoir du midy et de l'occident, sur les terres et fossés d'une tenue appartenant à Monsieur de Penvern-Touzé, conseiller au Présidial de Vannes. »

J'ajouterai encore, en terminant, que les prêtres qui desservaient la paroisse étant partis, en septembre 1792, toute l'argenterie de l'église fut alors portée à Vannes et remise au district, pour être fondue et convertie en monnaie.

Recteurs de Plœren.

1470. † Maurice de Kerguiziau.

1470-1496. R. Guillaume Le March mourut l'année même de sa résignation.

1596........ Jean Dréan.

1537-1553. † Louis Huytellec, chanoine de Vannes et recteur aussi d'Inzinzac. Ce fut probablement au commencement de son rectorat ou à la fin de celui de son prédécesseur, que les fruits du bénéfice furent réservés au cardinal Laurent Pucci, évêque de Vannes, qui résigna son siège en 1529 et mourut le 26 septembre 1531.

1557-1570. † Nicolas Robin, aîné, chanoine de Vannes et simultanément recteur de Pluherlin.

1570. R. Jean Arz, clerc du diocèse de Vannes, pourvu par l'évêque le 25 octobre 1570, prit possession le 29 et résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 4 décembre de la même année.

1570-1584. † Guillaume de Bogar, chanoine et archidiacre de Vannes, recteur de plusieurs autres paroisses, pourvu par l'évêque, le jour même de la cession du précédent, prit possession le 10 décembre 1570, et mourut en novembre 1584.

1585-1591. † Pierre Le Meilleur, aussi chanoine de Vannes et, par sa mère, probablement neveu du précédent, dut être pourvu en Cour de Rome, le 26 novembre 1585, en même temps que de la chapellenie de la Magdelaine, en Saint-Patern, qui vaquait également par le décès de Guillaume de Bogar. Avant son décès, arrivé en février 1591, il avait pour compétiteur Julien de Callo, clerc et originaire de Saint-Salomon, qui continua à

faire valoir ses prétentions jusque vers 1601, ce qui déchaîna sur cette paroisse une avalanche d'écumeurs de bénéfices, parmi lesquels il est bien difficile de discerner les véritables titulaires. On croit pouvoir néanmoins, mais sans l'assurance d'une certitude absolue, établir la succession des suivants.

1591-1592. R. Guillaume Gicquel, de Plumelec, pourvu par le Légat du Pape à Paris, le 9 mars 1591, sur la mort du précédent, prit possession, le 10 avril 1592, et résigna, le 30 octobre de la même année, entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant et devenir recteur de sa paroisse natale.

1592. † Jean Nepveu, recteur de Plumelec et vicaire perpétuel de Saint-Pierre, bénéfice dont il était encore titulaire au moment de son décès, pourvu en Cour de Rome, le 30 octobre 1592, mourut au mois de novembre de la même année.

1593-1598. R. Louis Le Gras, originaire de Cruguel et sacristain de la cathédrale, pourvu, une première fois, en Cour de Rome, le 4 août 1593, sur cette mort de Nepveu, et, une seconde fois, encore par le Pape, le 14 octobre 1593, sur résignation en sa faveur par le susdit Guillaume Gicquel, prit possession le 2 janvier 1594. Il débouta André Le Chenay et Thomas Mener, prêtres du diocèse, qui s'étaient fait aussi, à cette époque, conférer ce bénéfice, et finit par résigner en faveur de Julien de Callo, qui maintenait toujours ses prétentions et lui offrait, en compensation, le rectorat de Plumergat.

1599-1603. R. Jean Guymar, originaire de Pellac, pourvu en Cour de Rome, vers 1599, par dévolut sur le susdit Julien de Callo, qui ne pouvait être paisible possesseur et qu'il accusa, d'ailleurs, de simonie, eut à défendre son bénéfice contre plusieurs autres compétiteurs, comme lui, pourvus par dévolut sur le même de Callo. Après quelques années de lutte, il donna procuration, le 26 juin 1603, d'Arradon où il demeurait, pour résigner entre les mains de l'évêque, bien que ce ne fût point régulier, en faveur du suivant.

1603-1656. † Julien de Livillion, de la paroisse de Saint-Pierre et encore simple clerc, pourvu par l'Ordinaire, le 14 juillet 1603, prit possession le 12 octobre, et ne reçut le sacerdoce, à Saint-Malo de Beignon, que le 31 mars 1607. Malgré ce défaut d'ordination à la prêtrise dans les délais canoniques, il paraît qu'il fut toujours

paisible possesseur de son bénéfice, ce que Plœren n'avait point vu depuis longtemps. En 1609 et 1610, il eut, sur un des canonicats de la cathédrale, des prétentions dont il se trouva débouté. Décédé, le 27 octobre 1656, il fut, le lendemain, inhumé par le chapître dans son église paroissiale.

1656-1680. R. Julien de Livillion, sans doute membre de la famille du précédent, résigna, en 1680, mourut à Vannes, le 17 août 1684, et fut inhumé, le 18, dans l'église paroissiale de Saint-Salomon.

1680-1688. François de Monguerès, sieur de Lecorcière, débouta un certain Sébastien Mallet et dut probablement se retirer lui-même, vers 1690, devant Louis de Keralbault. Il eut beau, en effet, résigner entre les mains du Pape, le 25 juin 1695, ses prétentions en faveur de Robert Lohier, clerc de Rennes, et celui-ci, obtenir, ce jour même, des provisions, son puissant compétiteur n'en resta pas moins titulaire. Lorsqu'il mourut, en 1699 ou 1700, il continuait à exercer des revendications sur ce rectorat.

1690-1696. R. Louis de Keralbault, sieur de Cardelan et recteur de Lanvaudan, devenu chanoine de Vannes, donna procuration, le 9 août 1696, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant.

1696-1708. † Étienne-Vincent Doby, originaire de la paroisse de Notre-Dame du Mené, et n'étant encore que diacre, se vit conférer ce bénéfice par le Pape, le 25 août 1696, et en prit possession le 26 décembre. Il fut élevé au sacerdoce, dans l'église du Mené, le 6 avril 1697. Comme de Monguères lui chercha toujours querelle, il crut sage, pour éloigner tout nouveau compétiteur, de saisir le prétexte de son décès, pour se faire délivrer, une seconde fois, en Cour de Rome, le 13 février 1790, des lettres de provisions, et de reprendre possession le 19 avril suivant. L'acte de son décès ne se rencontrant point dans les registres de Plœren, il est à présumer qu'il mourut hors de sa paroisse.

1708-1727. † Mathurin de la Serpaudaye, prêtre du diocèse de Saint-Malo, et chanoine de la collégiale de Guémené, pourvu par l'Ordinaire, le 27 juillet 1708, prit possession le 2 août. Décédé, à l'âge de 72 ans, le 8 février 1727, il fut inhumé, le 10, mais on ne sait où, dans l'église ou le cimetière.

1727-1738. R. René Picard, originaire de Sarzeau, pourvu par l'évêque,

en février 1727, résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 3 janvier 1738, pour passer au rectorat d'Inguiniel, qui lui avait déjà été conféré, et d'où il fut ensuite transféré à Carnac. On se rappelle qu'il mourut là dans le schisme janséniste.

1738-1749. † Louis Joannic, de Melrand, pourvu par l'évêque, le 4 janvier 1738, prit possession le 8. Décédé, à l'âge de 67 ans, le 23 juillet 1749, il fut inhumé, le 24, dans le cimetière.

1749-1771. R. César-Louis Aubry, originaire de la paroisse de Saint-Martin, à Rennes, l'ayant remporté au concours du 23 octobre 1749, reçut de Rome ses provisions, datées du 20 décembre suivant, et prit possession, le 11 janvier 1750. Depuis 1735 au moins, ses parents habitaient Muzillac, et il avait reçu ici toutes ses ordinations. Le 3 avril 1771, il donna procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, mais non sans stipuler la réserve d'une pension annuelle de 300 livres pour le reste de ses jours.

1771-1773. R. Vincent Le Gac, vicaire perpétuel de l'Ile-d'Arz, pourvu par le Souverain Pontife, le 29 avril 1771, prit possession le 9 juin. Ayant résigné lui-même entre les mains de l'évêque, le 30 juin 1773, il devint ensuite recteur de Moréac.

1773-1790. † Vincent Dano, originaire d'Arradon et curé de Plœren, pourvu par l'Ordinaire, le jour même de la résignation de son prédécesseur, prit possession le 29 juillet. Décédé, à l'âge de 60 ans, le 30 juin 1790, il fut inhumé, le 1er juillet, dans le cimetière. Dieu lui fit ainsi la grâce de n'être pas témoin de l'orage qui grondait déjà et allait se déchaîner sur l'église de France.

1790-1802. Jean Le Lain, originaire et curé de Plœren, pourvu par l'évêque, le 30 juin 1790, jour même de la mort du précédent, prit possession le 4 juillet. Il ne s'éloigna de sa paroisse qu'au mois de septembre 1792, date à laquelle il prit, à la municipalité, un passe-port sur lequel il fit inscrire sa déclaration de vouloir se déporter en Espagne. Après le retour de la paix et de l'ordre ou de ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, il reparut à Plœren, fut maintenu à la tête de son ancien troupeau, prêta, le 15 octobre 1802, serment entre les mains du préfet du Morbihan, et mourut, le 6 août 1808.

PLOUAY.

Du doyenné des Bois et à collation libre, cette paroisse avait pour patron, comme pour titulaire de son église, Saint-Ouen, évêque de Rouen au milieu du VIIe siècle et qui lui a donné son nom. Quoique corrompu dans toutes les formes qui nous sont parvenues (1), ce nom se compose, en effet, visiblement, des mots *plou et Ouen* et désigne le peuple, la paroisse de Saint-Ouen. Si ce titulaire n'a pas été introduit ici lors de la grande restauration des premières années du XIe siècle, il est permis d'en inférer que la fondation de cette paroisse ne saurait guère remonter au-delà de l'an 700.

A une époque très éloignée de la nôtre, Plouay eut probablement une trève, dont il n'est fait mention nulle part, si ce n'est dans le nom de *bourg* donné encore, en 1625, au village de Thy-Henry, qui possédait une seigneurie et une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Vrai-Secours. Ce village, avec ladite chapelle, se trouve situé à trois kilomètres environ à l'est du bourg paroissial, distance plus que suffisante pour justifier, en ce quartier, l'existence d'une trève.

Outre cette première chapelle et son église paroissiale, dans laquelle se fit, le 10 décembre 1683, l'érection de la confrérie du Saint-Sacrement, confirmée par l'Ordinaire, le 18 janvier suivant, le territoire de Plouay renfermait plusieurs autres édifices religieux.

Il y avait, en effet, les chapelles de Notre-Dame de Bécherel, placée sous le vocable de l'Assomption, située au bourg même ou au village de Bécherel sur les confins du bourg, et pour laquelle de nouvelles cloches furent bénites le 16 avril 1664; du Saint-Sauveur, en un lieu isolé, à deux kilomètres au sud-ouest du bourg; de Notre-Dame-de-Grâce, au village de Locmaria-Grâce et dont la porte septentrionale est surmontée d'une inscription gothique avec la date de 1643; de Saint-Vincent Ferrier, en un lieu isolé et à 3 kilomètres au nord-ouest du bourg; de Saint-Sébastien, à une lieue au nord et pour laquelle une cloche fut bénite le 5 avril 1761; de Notre-Dame-des-Fleurs, construction assez remarquable, à une lieue au nord-est du bourg et portant au-dessus de l'entrée méridionale une inscription gothique avec la date de 145..; de Sainte-Anne, isolée, à une lieue à l'ouest et qui reçut une nouvelle cloche bénite le 21 juillet 1647; de Saint-Philibert, en un lieu isolé; de Kerohant, qu'on ne sait où placer et dans laquelle un mariage fut célébré, le 17 octobre 1678; de la Magdelaine, en face du presbytère, à l'entrée du bourg et sur le chemin de Lanvaudan; il y avait, enfin, la chapelle domestique du château de Ménéhouarn, encore mentionnée,

(1) *Ploezoe, parrochia,* 1281 (abbaye de la joie). — *Plozoe*, 1308 (Ibid). — *Plouzay*, 1387 (chap. de Vannes.)

en 1705, et dont le titulaire demeure inconnu. Celles de Notre-Dame-des-Fleurs, de Saint-Sébastien, de Saint-Vincent-Ferrier, de Sainte-Anne, de Notre-Dame-de-Grâce, du Saint-Sauveur, de Notre-Dame-de-Vrai-Secours existaient encore en 1791 ; plusieurs d'entre elles sont même restées debout jusqu'à présent. A une époque reculée et probablement antérieure aux ravages des Normands, au IXe et au Xe siècles, les localités, qui portent encore les noms significatifs du *Moustoir* et du *Moustervat*, devaient posséder aussi chacune sa chapelle et même son établissement monastique.

Conformément au pieux usage de l'antiquité, le cimetière primitif de Plouay entourait l'église paroissiale. Sans qu'on en connaisse le motif, il fut déplacé, peu d'années avant la Révolution, et transporté dans un terrain donné par Jacques-Jean de Pluvié, seigneur de Ménéhouarn, qui, en retour, avait demandé qu'à chaque inhumation, on y réciterait un *Pater* et un *Ave* pour lui et pour sa famille. La cérémonie de la bénédiction de ce nouveau cimetière eut lieu le 28 juillet 1781.

Jusqu'au commencement du XVe siècle, le recteur de Plouay fut, sur toute l'étendue de son bénéfice, unique gros décimateur à une quotité que nous ignorons. La mort de saint Vincent Ferrier à Vannes vint alors changer cette condition. J'ai déjà dit ailleurs comment, dès 1419, année même du bienheureux trépas de cet apôtre, pour indemniser le trésorier de la cathédrale de la part qu'il revendiquait aux offrandes considérables faites au tombeau de ce Saint, l'évêque annexa à sa dignité la moitié des dîmes de Plouay, n'en laissant que l'autre moitié au recteur pour lui tenir lieu de portion congrue. Ce dernier avait bien les novales en plus. Mais, comme la quotité de la dîme se trouva, ici comme presque partout ailleurs, réduite à la 33e gerbe, les gros fruits de son rectorat étaient d'une mince-valeur. Aussi ne les affermait-il, en 1619, que la somme modique de 340 livres. Quand éclata la Révolution, son sort était meilleur ; car, en 1790, sa moitié de dîmes, égale sans doute à la part du trésorier, valait, à elle seule, 1980 livres, sans y comprendre le produit des novales.

Quelques bénéfices secondaires s'étaient fondés sur cette paroisse, outre les établissements monastiques mentionnés plus haut.

Le pouillé de 1516 cite la Sacristie de l'égliee paroissiale et une chapellenie du Garou, mais de façon à les faire prendre pour deux bénéfices unis ; il dit, en effet : *Sacristia de Plouay cum capella du Garou.* C'est tout ce qu'il a été donné de rencontrer sur cette chapellenie.

Le même document mentionne un prieuré, en ces termes : *Prioratus de Herberzo*, dont on ne trouve ailleurs la moindre trace, à moins de le confondre avec le *prieuré de Sainte-Anne*, valant de 50 à 60 livres, indiqué dans la déclaration faite par le recteur, en 1619, et sur lequel tout autre renseignement fait également défaut.

Le 21 avril 1705, une dame du Bouétiez de Ménéhouarn fonda, pour

être desservie dans la chapelle domestique de son manoir, une chapellenie à vocable inconnu, chargée d'une messe par semaine, pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre. Jean-Toussaint de Pluvié, chevalier, seigneur de Ménéhouarn, augmenta cette fondation, le 5 novembre 1760, en y ajoutant une messe chaque semaine aussi, pendant les six autres mois de l'année. De la dotation de ce petit bénéfice, nous ne connaissons que le supplément de 16 livres de rente annuelle dû à la susdite augmentation des charges.

Recteurs de Plouay.

....1406.... Alain Crabanec.

1479. R. Jean Guillot, que nous avons déjà rencontré comme recteur de Baud, en 1464, était recteur de Saint-Mathurin ou de Saint-Mathieu, on ne sait dans quel diocèse, et qu'il permuta, pour venir ici.

1501. R. Jean Le Voëdec résigna, pour permuter avec le suivant, mais on ignore contre quel bénéfice.

1501........ Christophe Le Voëdec.

1531-1532. † Jean Le Bobinec, chanoine de Vannes et simultanément recteur de plusieurs autres paroisses. Lorsque le cardinal Laurent Pucci résigna le siège épiscopal de Vannes, la part du recteur aux fruits ou revenus de cette paroisse fut réservée à ce Prélat jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1531.

1532-1536. R. François de Salvagnes, aussi chanoine de Vannes et vicaire général de l'évêque, devint en même temps recteur de Pluméliau.

1536-1557. † Jean Regnier, secrétaire de l'évêché puis chanoine de Vannes, fut, simultanément, recteur, jusqu'à son décès, d'Inguinel et de Saint-Caradec-Trégomel. Il mourut, le 15 mars 1557 (n. st.).

1576-1591. † Julien Lanoil, originaire de Radenac, archiprêtre de la cathédrale et promoteur de l'officialité, fit son testament, le 9 janvier 1591, peu de temps avant de mourir.

1591-1594. Jean Moreau, clerc du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, prit possession le 10 avril 1592.

1594-1599. † Laurent Le Héno ou Le Hénauff.

1599-1605. † Jean Le Roch, prêtre antérieurement à la date de ses provisions.

1605-1607. R. Vincent Callier, chanoine de Vannes, résigna entre les mains du Pape, le 12 janvier 1607, en faveur du suivant, avec réserve, sur les fruits rectoriaux, d'une pension annuelle de 110 livres.

1607-1621. † Julien Montfort, originaire de Plumelec et prêtre, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la cession faite par son prédécesseur, prit possession le 29 avril 1608 et mourut en janvier 1621.

1621-1628. R. Julien Jouneaux, de Vannes, pourvu par le Pape, le 27 février 1621, prit possession le 20 juin et résigna, en 1628 ou 1629, pour devenir recteur de Renac, où il mourut en 1630.

1629. R. Pierre Senant, prêtre du diocèse de Saint-Malo, résigna en Cour de Rome, le 2 août 1629, et devint ensuite recteur de Melrand. Il n'eut que le titre de recteur de Plouay et de Melrand; car il fut titulaire des Fougerêts, de 1626 à 1636.

1629-1636. † Vincent Hochart, originaire de Questembert, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 28 octobre.

1636-1647. Gabriel de Quifistre, né à Berric et recteur de Sulniac, pourvu par l'évêque, le 10 novembre 1636, prit possession le 21 décembre. Dès 1632, il eut des prétentions au rectorat de Questembert, mais il en fut débouté, comme de celles qu'il voulut, plus tard, faire prévaloir sur les paroisses de Guern et de Noyal-Muzillac. Le 22 août 1646, il vit dresser procès-verbal contre lui par Michel de Massac, recteur de Grand-Champ et commissaire de l'archidiacre, auquel il manqua d'égards, dans son église de Plouay, pendant que celui-ci en faisait la visite. Il ne devait pas être doué d'un caractère facile; car, au commencement de l'année suivante, il fit, paraît-il, un mois de retraite dans la prison de l'évêché, y ayant été condamné par l'officialité, sur les plaintes de plusieurs de ses paroissiens et de son curé, Alain Le Lidec, qui l'accusaient de nourrir, depuis deux ans, une haine implacable contre la famille Le Lidec et de la traduire dans ses actes, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Ce fut, vraisemblablement, à la suite de tous ces désagréments, qu'il se décida à résigner ce bénéfice, à une date inconnue, et à se retirer au lieu de sa naissance. A l'âge de 72 ans, il mourut, au château de Bray, en Berric, et fut inhumé, le 14 février 1671, dans l'enfeu de Trémoar, situé du côté de l'évangile de la chapelle de Trémoar, dans l'église paroissiale.

1657-1679. † Alain Le Fur fit son testament, le 21 avril 1679, mourut le 24 et fut inhumé, le 25, dans son église paroissiale.

1679-1691. R. François Fréard, pourvu par l'Ordinaire, résigna en Cour de Rome, pour permuter avec le suivant.

.......1691. Jean Corbé, prêtre du diocèse de Cornouaille et titulaire d'un bénéfice, resté inconnu, qu'il céda à Fréard.

1691-1697. R. Jacques Perrault, probablement originaire de Plouay, résigna entre les mains de l'évêque, le 5 octobre 1697.

1697-1723. † René Guéhenneuc, prêtre du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le jour même de la démission du précédent, prit possession le 15 octobre. Malade et persuadé qu'il touchait à sa dernière heure, il résigna, le 11 mai 1707, entre les mains de l'évêque qui, ce jour même, conféra la paroisse à Étienne Rouillier; mais, revenu des portes du tombeau et entré en pleine convalescence, il se hâta, le 26 du même mois, d'user du droit de *regrès* et révoqua sa résignation. Le 6 du mois suivant, Rouillier, qui n'aurait pu se maintenir en possession, déclara lui abandonner son bénéfice, qu'il conserva encore pendant de longues années. En 1722, il consacra 4000 livres de sa fortune, pour fonder, dans l'Hôtel-Dieu d'Hennebont, deux lits en faveur des pauvres malades de sa paroisse. Il mourut en novembre 1723.

1724-1744. R. Pierre Pillet, originaire de la paroisse de Saint-Gildas d'Auray, licencié *in utroque jure* et en théologie de la faculté de Paris, pourvu par le Pape, le 21 janvier 1724, prit possession le 15 mai. Il résigna entre les mains de l'évêque, le 12 février 1744, et reçut, ce jour, de l'Ordinaire, des provisions pour Baden, où il allait remplacer son successeur ici, ce qui montre clairement une double résignation *in favorem*, qu'on eut soin de déguiser et de passer sous silence, pour n'être point dans la nécessité de s'adresser à Rome.

1744-1754. † Henri Guichard, recteur de Baden, pourvu par l'Ordinaire, le 12 février 1744, prit possession le 25. A l'âge de 72 ans, il mourut, le jour de Noël 1754, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1755. † Guillaume-Julien de la Haye, prêtre du diocèse de Saint-Malo et recteur de Sixt, pourvu par l'Ordinaire, le 24 février 1755, prit possession le 28. Décédé, à l'âge de 42 ans, le 7 décembre de la même année, il fut inhumé, le 8, dans le cimetière.

1755-1758. † Pierre Le Nozahic, recteur de Crach, pourvu par l'évêque, le 19 décembre 1755, prit possession le 25. Mort, à l'âge de 48 ans, le 7 mars 1758, il fut aussi inhumé, le 8, dans le cimetière.

1758-1768. † Mathurin Le Bouhellec, originaire de Bignan et curé d'ici, gagna cette paroisse au concours du 13 avril 1758, reçut de Rome ses provisions, datées du 1er août, et prit possession canonique le 17 septembre, ayant déjà, on ignore pour quel motif, pris possession civile, dès le 4 juillet précédent. Comme ses prédécesseurs immédiats, il mourut, jeune aussi et n'ayant encore que 40 ans, le 9 mai 1768, et fut inhumé, le 11, dans le cimetière.

1768-1769. R. Jean-Paul Marquer, originaire de Plouay et recteur de Saint-M'hervé, au diocèse de Rennes, l'ayant aussi emporté au concours du 11 août 1768, se vit conférer ce bénéfice par le Pape, le 6 septembre, et en prit possession le 20 novembre. Dès le 14 février de l'année suivante, il donna procuration, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire, probablement afin de conserver le rectorat de Saint-M'hervé.

1769-1775. † Vincent-Pierre Le Breton, originaire et prêtre de Saint-Patern, pourvu par l'évêque, le 13 mai 1769, prit possession le 17. Décédé, à l'âge de 50 ans, le 10 avril 1775, il fut inhumé, le 11, dans le cimetière.

1775-1787. † Gilles Chotard, de Saint-Gilles-Hennebont, heureux au concours du 17 juin 1775 et pourvu par le Souverain Pontife, le 27 juillet, prit possession, le 9 septembre. Décédé, à l'âge de 42 ans, le 28 avril 1787, il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1787-1791. François Tatibouët, originaire de Billiers, pourvu par l'évêque, le 20 juillet 1787, prit possession le 24. Agé de 46 ans, il prêta, le 6 février 1791, en même temps que trois autres prêtres attachés à sa paroisse, le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, comme il le fit, le 5 novembre 1792, pour celui qu'exigeait la loi du 10 août précédent. Il put, en conséquence, conserver le temporel de son bénéfice. A quelle époque abandonna-t-il Plouay? On l'ignore. Mais, dès le mois d'avril 1794, jouissant d'une pension ecclésiastique de 2,400 livres, on le trouve fixé à Lorient, où il mourut en 1804.

PLOUGOUMELEN. (1)

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette paroisse, qui semble tirer son nom de celui de Saint Melaine, un des titulaires de son église, a eu la gloire de voir naître sur son territoire, dans le château de

(1) Forme ancienne : *Plægomelen*, 1387 (chap. de Vannes). Il est facile de voir, dans ce nom, les mots *Plou* et *Melaine*, c'est-à-dire le peuple de saint Melaine.

Pontsal, un des évêques de Vannes les plus distingués, Yves de Pontsal qui, au milieu du xve siècle, occupa si dignement le siège de saint Patern.

Placée sous le vocable de Saint-Philibert, abbé, et de Saint-Melaine, évêque de Rennes, qui tenaient sans doute, comme aujourd'hui encore, le même rang, quoique, dans son *Dictionnaire*, Ogée n'attribue à saint Melaine que la qualité de patron ou mieux de titulaire secondaire, l'église paroissiale renfermait deux chapelles, celles de la Sainte-Trinité et de Saint-Sébastien, et, en outre, un autel de Saint-Jean. Elle reçut, à différentes époques, des réparations considérables et même des réédifications partielles et des additions. Son porche du midi portait la date de 1776. La confrérie du Saint-Sacrement de l'autel ou de l'Adoration perpétuelle y fut érigée, en 1655.

En outre, le territoire de Plougoumelen portait trois chapelles, qui toutes étaient frairiennes.

C'était d'abord celle de Notre-Dame de Béquerel, située en un lieu isolé et non loin du bourg. Le chœur a été bâti sur une source, aux eaux de laquelle la tradition locale et la croyance populaire attribuent la propriété de guérir les maladies de la bouche. Qu'il y ait une source abondante au-dessous de ce chœur, la chose n'est pas douteuse, puisque, à l'extérieur du chevet et au-dessous de la fenêtre, on a pratiqué, dans l'épaisseur du mur, un enfoncement en cintre brisé et jouant le rôle de fontaine intarissable, dont le trop plein se déverse dans un réservoir voisin. Mais cette source n'est point le seul don surnaturel attaché à cet édifice; pour avoir des nouvelles des absents, surtout des marins, leurs parents se rendent ici en pèlerinage et s'imposent la rude tâche de balayer la chapelle et de nettoyer la fontaine, après l'avoir vidée (1).

C'était ensuite la chapelle de Saint-Thuriau, située, à un kilomètre environ du bourg, au village de Lestréviau, dont le nom pourrait bien n'être point étranger à son titulaire.

Il y avait, enfin, celle du village de Locmaria, placée aussi, comme l'indique ce nom, sous le vocable de Notre-Dame.

Dans les siècles reculés, chaque manoir de la paroisse devait aussi, suivant l'usage et comme celui de Pontsal, posséder sa chapelle domestique; mais aucun de ces édifices religieux n'a laissé, à ma connaissance, la moindre trace de son existence, pas plus que la chapelle du lieu de refuge, située au village du Minihy.

Après avoir été, pendant des siècles nombreux, unique gros décimateur de sa paroisse, le recteur de Plougoumelen vit tout-à-coup modifier sa condition. Pour venir au secours de la mense capitulaire de Vannes, qui était en détresse et d'une parfaite insuffisance, par une ordonnance du 27 février 1496 (n. st.), Louis des Allemands, vicaire

(1) *Répertoire archéologique*, par M. Rosenzweig, art. *Plougoumelen*.

général ici de l'évêque Laurent Cibo, unit au chapître de la cathédrale les dîmes de Plougoumelen et réduisit le recteur au rang de simple portionnaire ou de bénéficier à portion congrue. Il n'alla cependant point jusqu'à en faire un vicaire perpétuel; car il n'attribua pas au chapître le droit de patronage sur le rectorat. Si cette annexion ne se fit point à l'occasion du décès du titulaire, comme cela se pratiquait d'ordinaire et comme c'est probable pour le cas présent, il est certain toutefois que ce fut après ce décès que, le 12 juillet de la même année, Guy du Quirissec, chanoine et procureur du chapître, prit, au nom de ce corps, possession du temporel du bénéfice paroissial. Bien qu'un document de 1757 nous apprenne que le chapître, levant alors la dîme à la 33e gerbe, fournissait une somme annuelle de 300 livres au recteur, pour lui tenir, en tout ou en partie, lieu de sa portion congrue, il est positif qu'un concordat postérieur, intervenu entre lui et ce corps, dut lui abandonner une partie des dîmes, pour remplacer cette allocation; puisque, profitant des droits à lui conférés par les édits royaux sur la matière, il déclara, le 18 janvier 1769, opter pour la pension de 500 livres et laisser toutes les dîmes au chapître.

Mais, après comme avant la susdite annexion, le recteur de Plougoumelen eut toujours la jouissance de son presbytère et de toutes ses dépendances. Les bâtiments de cet immeuble, qui était situé sur les confins du bourg, reçurent, en 1644, des réparations considérables. L'état dans lequel il se trouvait, le 9 mai 1679, nous est indiqué par la déclaration que le recteur fournit, à cette date, pour la réformation du domaine royal sous la sénéchaussée d'Auray. Nous lisons, en effet, dans ce document, que le recteur reconnaît et avoue tenir prochement de sa majesté, sous son dit domaine, à titre de fief d'église amorti et à devoir de prières et oraisons, « la maison presbitéralle de la dite paroisse de Plougoumelen, située au bourg dudit Plougoumelen, consistant en un corps de logis couvert d'ardoise, ses écuries, apantifs, sa cour close, au-devant, et son jardin, au derrière; le tout en un tenant cerné de murailles, contenant en tout, sous fonds, un quart de journal une corde et un tiers de corde, ouvrant par le devant du bout du septentrion sur le chemin et franchises dudit bourg qui conduit à l'église paroissialle, de l'autre bout donnant à terre de M. de Trevien de Lorveloux, du costé du levant à terre de M. de Limoges de Lommaria, conseiller au Parlement de Bretagne, et de l'autre costé au chemin qui conduit dudit bourg à la chapelle de Béquerel... Sur lesquelles choses le dit sieur recteur déclare n'être deüs auchunes charges à sa majesté que seulement obéissance et le droit de décimes qu'il paye annuellement, se soumettant à suivre le distroit du four bannal et des moulins du Roy situés sous la banlieue et en payer les devoirs ordinaires aux fins de la coutume de ce pays. » Le 15 avril 1799, une maison et un jardin, provenant de la cure de Plougoumelen et mis par une loi antérieure à la disposition de la nation,

furent vendus au profit du trésor. Il y a lieu de supposer que l'immeuble ainsi aliéné n'était autre que l'ancien presbytère.

Avec le temps, huit chapellenies s'étaient fondées sur cette paroisse.

C'était d'abord celle de Saint-Jean, présentée par le recteur, conférée par l'évêque et desservie, dans l'église paroissiale, à l'autel du saint dont elle portait le nom. Ses charges qui, en 1640, étaient d'une messe chaque mardi, furent réduites, à une date inconnue, et ne consistaient plus, en 1761, qu'en deux messes par mois, célébrées le mardi de chaque seconde semaine. Composé d'une petite maison avec jardin, au bourg, et d'une pièce de terre sous labeur, auprès de ce bourg, son temporel, affermé 60 livres, quand vint la Révolution, ne fut point vendu, quoique mis à la disposition de la nation. Au commencement de ce siècle, il a été attaché à la fabrique.

Le 5 février 1693, la chapellenie de la Trinité fut fondée par les sieurs de Trévient, manoir de Plougoumelen, qui la chargèrent d'une messe à célébrer par semaine dans la chapelle de la Trinité, qui se trouvait sur la gauche de la nef de l'église paroissiale, et la dotèrent de deux perrées et demie de seigle et d'une rente annuelle de 2 livres et 10 sols en argent, le tout assis sur une tenue située au bourg. Non aliénée pendant la Révolution, cette tenue fut réclamée par la fabrique de l'église paroissiale qui, le 10 avril 1824, obtint du directeur du domaine, à Vannes, un avis favorable à sa demande. Pendant toute la durée du siècle dernier, ce petit bénéfice se présentait et se conférait, en même temps que les deux suivants, au même titulaire; ce qui permet de présumer qu'ils avaient le même patron.

Sur la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie aussi dans l'église paroissiale et dans la chapelle du Saint sous le vocable duquel elle se trouvait placée, les renseignements font complètement défaut.

Celle de Saint-Thuriau, desservie pareillement dans la chapelle du Saint dont elle portait le nom, au village de Lestréviau, était dotée d'une maison et d'un jardin situés au bourg. Cet immeuble fut vendu, le 15 janvier 1799, au profit de la nation.

La chapellenie des Pérennès ou du Saint-Sacrement, présentée par les héritiers de son fondateur, resté inconnu, avait son service au maître-autel de l'église paroissiale et, au bourg, sa dotation composée d'une maison et d'un jardin. On lui connaît des titulaires à partir de 1709 jusqu'en 1790.

Il y avait, enfin, deux chapellenies dites des Guen, conférées au même titulaire, et une de Saint-Avit. Sur elles, les rares renseignements rencontrés n'ont appris que leurs noms et ceux de leurs chapelains au milieu du siècle dernier.

Recteurs de Plougoumelen.

......1334...... Barthélemy Berthou de Markillero, dont l'existence et le rectorat ici nous sont révélés par la fondation, faite par lui, en 1334, dans la cathédrale de Vannes, de la chapellenie de Saint-Barthélemy, son patron.

1374-1384. Eudes Euzanic.

1453-1461. R. Yves Le Carrer, né en 1403, choriste de la cathédrale et pénitencier de l'évêque, fut un des témoins entendus à l'enquête pour la canonisation de saint Vincent-Ferrier.

1461-1495. † Jean Le Carrer, sans doute de la famille du précédent. Ce fut à l'occasion de son décès, que les dîmes de la paroisse se trouvèrent annexées au chapître de la cathédrale.

1530-1532. † Jean Le Bobinec, chanoine de Vannes, donna procuration, pour résigner entre les mains du Pape, en faveur d'un autre Jean Le Bobinec, son neveu, avec réserve des fruits rectoriaux; mais il mourut, le 15 décembre 1532, trop tôt pour que cet acte pût recevoir son effet.

1532-1559. † Jean Rouxel, aussi chanoine de Vannes, pourvu, sans doute par l'Ordinaire, mourut le 27 juin 1559.

1567. R. Jean Le Métayer ou Le Meithour, prêtre du diocèse et futur chanoine aussi, résigna entre les mains du Pape, le 22 novembre 1567.

1567-1572. Jean Lezech, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent, dut avoir pour compétiteur un Jean Govello qui mourut en 1569.

1587-1595. † Noël Le Guen, recteur de Remungol, mourut en février 1595.

1595-1603. R. Vincent Callier, déjà chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 9 février 1595, résigna, en 1603, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1603-1618. Bertrand Machefer, prêtre du diocèse de Rennes et diacre de la cathédrale de Vannes, pourvu en Cour de Rome, portait encore le titre de recteur, en 1618.

1619-1621. Louis Questier, pourvu en 1619.

1621-1628. R. Jean Boëdan résigna entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Saint-Gonnery.

1628-1632. Jacques Le Méther, chanoine de Vannes et mort en 1636, dut résigner en faveur du suivant.

1636-1651. † Jean Le Méther, décédé le 20 octobre 1651, fut inhumé le 21, en la chapelle Saint-Yves, dans la cathédrale.

1652-1679. Jean Crose est encore recteur de Plougoumelen, en mai 1679. On ne sait ni quand, ni comment finit son rectorat.

1680-1687. R. Pierre Richard résigna, en 1687, pour devenir recteur de Saint-Goustan d'Auray.

1687-1710. † Maurice Coquen, recteur de Billiers, mourut en octobre 1710.

1710-1730. † Yves Toumelot, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'évêque, le 17 octobre 1710, prit possession le 23. Décédé, à l'âge de 55 ans, le 7 mars 1730, il fut inhumé, le 8, dans le cimetière.

1730-1747. R. Jean Mevel, prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, pourvu par le Pape, le 1er septembre 1730, prit possession le 2 avril 1731. Il eut à défendre cette possession contre Olivier La Cornière, que l'évêque pourvut de cette paroisse, le 24 mars 1730, et qui en prit possession le 26. L'ayant débouté de ses prétentions, Mevel voulut, en 1743, résigner entre les mains du Pape en faveur de Jean Menard; ce projet ne se réalisa point alors, mais ils permutèrent en 1747.

1747-1751. R. Jean Menard, recteur de Motreff, dans le diocèse de Cornouaille, pourvu de Plougoumelen, une première fois, le 12 mai 1743, en prit possession civile le 16 décembre de la même année. Sans qu'on en sache le motif, il ne s'installa point ici à cette date. Mais, pourvu, une seconde fois, en Cour de Rome, le 12 mai 1747, sur une nouvelle résignation de Mevel, pour permuter avec lui, il prit possession canonique le 28 octobre. Il résigna, lui-même, entre les mains de l'Ordinaire, le 16 septembre 1751.

1751-1763. R. Jean Le Guénédal, originaire de Saint-Goustan d'Auray et sacriste de l'église paroissiale de Saint-Gildas, dans la même ville, pourvu par l'évêque, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 18. Il résigna, à son tour, entre les mains de l'Ordinaire, le 18 novembre 1763, et devint ensuite recteur de Saint-Jean-Brévelay.

1763-1767. † François Georges, originaire de Plougoumelen et curé de Grand-Champ, pourvu par l'évêque, le 18 novembre 1763, prit possession le 22. Décédé, à l'âge de 51 ans, le 30 juin 1767, il fut inhumé, le premier juillet, dans le cimetière.

1767-1792. Mathurin Derian, originaire et curé de Plumelin, pourvu par l'Ordinaire, le 28 juillet 1767, prit possession le 4 août. Abandonnant toutes les dîmes de sa paroisse au chapître, il opta, le 19 janvier 1769, pour la pension annuelle de 500 livres. Comme il avait refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il avait, à cause de son âge, la faculté de choisir entre la détention et la déportation. Il préféra s'éloigner du territoire français. En conséquence, il se présenta, le 9 septembre 1792, devant la municipalité de Plougoumelen, pour prendre un passe-port, déclarant être âgé de 69 ans et avoir l'intention de se retirer en Espagne. On ignore ce qu'il devint ensuite; mais on sait qu'il ne reparut point, après le Concordat, à la tête de son troupeau.

PLOUHARNEL. (1)

Du territoire de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse avait, jadis et dès le XVIe siècle à notre connaissance certaine, saint Armel pour patron de la localité et, aussi, pour titulaire de son église paroissiale. Cette église renfermait, en 1730, une chapelle placée sous le vocable de la Sainte-Trinité, et était contiguë, au commencement du XVIIe siècle, à une autre chapelle désignée alors sous le non d'*Ilis Audran*. Le lieu de la sépulture des prêtres s'y trouvait *comme on montait au lutrin*, c'est-à-dire, sans doute, au jubé, suivant une mention de 1614, qui nous révèle cette particularité. Un document du 13 novembre 1718 indique, comme faite à cette date, la bénédiction d'une cloche *pour la chapelle de Saint-Gilles*, que je ne sais où placer, non plus que celle de Notre-Dame de Plusquer, dont parlent les continuateurs d'Ogée.

Sur cette paroisse, il y avait, en outre, la chapelle de Sainte-Barbe, située au petit village de ce nom et rendue célèbre par l'affaire de Quibéron, en 1795.

Celle de Notre-Dame-des-Fleurs s'élevait sur les confins du bourg. A cause de la contagion, qui sévissait alors sur tout le territoire de Plouharnel et notamment sur la campagne, le service curial s'y réfugia au commencement de 1599. Pendant les mois de février et de mars, pas

---

(1) Formes anciennes : *Ploiarnel*, 1387 (Chap. de Vannes). — *Ploeznael*, 1442 (Sénéchaussée d'Auray). — Comme beaucoup d'autres, j'avais cru, pendant longtemps, devoir décomposer ce nom en *Plou* et *Carnèle*, et y voir, ainsi qu'à *Plou-Carnac*, le plou ou le peuple du reliquaire ou du cimetière, par allusion à la grande nécropole que pourrait marquer le monument de Carnac, Erdeven et Plouharnel; mais force m'a été de changer d'opinion, en découvrant que l'église paroissiale a eu et a encore saint Armel pour titulaire.

un baptême ne se fit dans l'église paroissiale; par contre, les anciens registres le montrent, toutes les cérémonies de ce genre se célébrèrent dans la chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs.

Il y avait enfin la chapelle de Saint-Antoine, située en un lieu isolé et qui existe encore.

De toutes les frairies qui, ici comme ailleurs, devaient se partager le territoire de la paroisse, une seule nous est connue, c'est celle du Bourg, dite aussi, en 1610, *frairie de Larmor;* elle s'étendait bien, en effet, sur le rivage de l'Océan.

Unique gros décimateur, le recteur de Plouharnel percevait la dîme à la 33e gerbe, sur toute l'étendue de son bénéfice qui n'était pas bien considérable. Le titulaire de 1610 n'en retirait, en effet, que 300 livres et 10 perrées d'avoine, non compris pourtant son casuel et sa part des offrandes faites à l'église et aux chapelles de sa paroisse. Ici, du reste, point de riches châteaux avec des seigneurs pour faire des fondations importantes; mais le roi pour seigneur temporel, ce qui ne contribuait nullement à améliorer le bénéfice.

Cinq petites chapellenies s'étaient néanmoins, avec le temps, établies sur cette paroisse.

C'était d'abord celle de Sainte-Barbe, fondée par François Le Mezec, recteur de Plouharnel (1524-1540), qui en réserva la présentation à ses héritiers et en attribua la collation à l'Ordinaire. Desservie de deux messes par semaine, le lundi et le samedi, dans la chapelle de Sainte-Barbe, elle se trouvait dotée d'une maison et d'un jardin, au village dont elle portait le nom; d'une pièce de terre dite *Roch-Glehenaye*, au village de Kerhelligan, et de deux pâtures appelées *Poul-en-Car* et *Hohic-avalen.* Elle avait encore titulaire, en 1790.

La chapellenie de Pierre Le Bidan, prêtre, ainsi appelée du nom de son fondateur qui était originaire de Plouharnel et vivait à la fin du XVIe siècle, se desservait dans la chapelle de la Trinité, en l'église paroissiale. Son temporel se composait d'une maison et d'un jardin, au bourg même; d'une autre maison, avec jardin et parcelle de terre, au village du Henlis. Encore acquittées en 1790, ses charges demeurent ignorées.

Pierre Le Héno, recteur d'Erdeven (1628-1653), en fonda ici une autre sur laquelle les renseignements font défaut. On lui connaît seulement un titulaire de la fin du XVIIe siècle et l'on sait qu'elle se désignait sous le nom de son fondateur.

La chapellenie de Runigo, établie, le 3 octobre 1671, par Gilles Runigo, recteur de Plouharnel, qui en réserva le droit de patronage à ses héritiers, laissant la collation à l'Ordinaire, était dotée du fonds d'une tenue située au bourg même. Le service s'en faisait dans la chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs et consistait en une messe de *Requiem*, célébrée, chaque lundi, avec nocturne, *Libera, de profundis* et oraison. La Révolution vint supprimer le tout.

C'était, enfin, celle de Roland Le Covas, fondée le 20 septembre 1703 et ainsi appelée aussi du nom de son fondateur, qui en réserva pareillement la présentation à ses héritiers. Elle se desservait, dans la chapelle de Sainte-Barbe, d'une messe chaque samedi, avec *De profundis*, *Pater* et *Ave*. Son temporel se composait d'une tenue au village de Kerharnaut, en cette paroisse, d'une autre tenue au village de Kerver-le-Plec, en Locoal. Il y avait, en outre, attachée à ce bénéfice secondaire, la moitié d'une autre tenue, située au village de Kerevelen, en Plœmel; mais les revenus en devaient être consacrés à fournir de la cire à la chapelle de Sainte-Barbe et à payer le blanchissage de son linge d'autel. Cette chapellenie avait encore un titulaire en 1790.

Il me reste à ajouter que, ruiné pendant les guerres de la Ligue, le presbytère de Plouharnel n'avait point encore été réédifié, en 1614.

Recteurs de Plouharnel.

1501. R. Denis Le Floch.

1501......... Pierre Le Boëdec, recteur aussi de Brandérion.

1524-1540. François Le Mezec, sieur de Penlan et pareillement recteur de Brandérion.

1554-1560. † Jean de Spinefort dut succéder immédiatement au précédent et fut aussi recteur de Brandérion et de Rohan. Il mourut en février 1560 (n. st.).

1563. † Jean Hervé décéda en octobre.

1568. R. Jean Raoul donna procuration, le 22 avril 1568, pour résigner, purement et simplement, entre les mains du Pape ou de l'évêque. Son chargé de pourvoirs jugea à propos de faire l'opération à Vannes.

1568-1573. R. Jacques ou Henri Tanguy, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'Ordinaire, le 29 juin 1568, prit possession le 1er août. A son tour, il donna procuration, le 19 mai 1572, pour résigner entre les mains de l'évêque.

1573-1574. R. Jean Le Bouhellec, originaire et prêtre de Plumergat, pourvu par l'Ordinaire, le 21 février 1573, prit possession le 1er mars et résigna, lui aussi, l'année suivante.

1586-1614. R. François Gahinet résigna en Cour de Rome.

1614-1625. R. Ambroise Kerran, de Plœmel, pourvu, jeune encore et n'ayant que trois ans de sacerdoce, par le Souverain Pontife, le 17 février 1614, prit possession le 4 juin. Il faillit être tué par un chaudronnier de Mendon, qui l'assomma et le laissa pour mort sur place. Il guérit de ses blessures, résigna, en 1625, et vécut encore pendant plusieurs années.

1625-1671. † Gilles Le Runigo, originaire de Plouharnel et n'ayant point encore reçu la prêtrise, pourvu par le Pape, le 4 juin 1625, fut élevé au sacerdoce, dans la chapelle des Cordeliers de Vannes, le 11 avril 1626. Décédé, le 12 novembre 1671, il fut inhumé, le lendemain, dans le chœur de son église paroissiale.

Le titulaire suivant est donné comme n'étant parvenu à ce rectorat qu'en 1673, il en résulte qu'il ne dut point être le successeur immédiat de Runigo et qu'il y a ici une courte lacune. Nous croyons cependant que les registres de Plouharnel ne contiennent le nom d'aucun recteur intermédiaire. Ce silence ne prouve nullement qu'il n'y en ait point eu. A cette époque, les canons sur la résidence n'étaient point encore très rigoureusement observés.

1673-1675. R. Julien Juchault, pourvu en 1673, mais on ne sait par qui, résigna au bout de deux ans.

1676-1695. † Julien Le Portz, prêtre de Plouharnel avant d'en être fait recteur, mourut, le 24 juillet 1695, et fut inhumé, le lendemain, dans son église paroissiale.

1695-1698. R. Gildas Nicolas, originaire de Malestroit, pourvu par le Souverain Pontife, le 22 novembre 1695, ne put d'abord obtenir le *visa* de l'évêque et finit cependant par prendre possession canonique, le 6 mai de l'année suivante. Frappé de censures, on ne sait pour quel délit, il donna procuration, le 14 janvier 1697, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire ; mais, relevé de cette peine, il obtint du Pape de nouvelles provisions en date du 16 octobre de la même année. Tombé malade, peu de temps après, il donna encore procuration, le 28 février 1698, pour résigner, cette fois, entre les mains du Pape en faveur du suivant, et mourut avant la fin du mois d'avril.

1698-1720. † Georges Le Lamer, curé de Plouharnel, pourvu en Cour de Rome, le 18 avril 1698, dut avoir recours au Métropolitain pour en obtenir le *visa* de ses lettres et ne prit possession que le 12 octobre. Ce bénéfice lui fut en vain disputé par Charles de Sauvaget et René Pioger, prêtres, l'un du diocèse de Saint-Brieuc, l'autre de celui de Vannes, et pourvus, le premier, par l'évêque, le second, par le Pape ; il les débouta de leurs prétentions et parvint à rester paisible possesseur. Se trouvant à Rome, il y tomba malade et résigna entre les mains du Pape, le 6 mars 1720, en

faveur de Georges Le Lamer, son neveu et son curé. Mais sa maladie dut lui permettre de revenir à Plouharnel, puisqu'il y mourut, le 23 du même mois, et fut inhumé, le 24, dans le cimetière. Sans qu'on en puisse deviner le motif, son neveu ne lui succéda point ; je ne serais pourtant pas éloigné de croire que le premier Lamer ne se trouvait point à Rome, mais à Plouharnel ; qu'il y donna, le 6 mars, procuration pour résigner, et enfin qu'il mourut, avant que cet acte pût obtenir son effet.

1720-1721. R. Jérôme-Joseph Huchet, sieur de la Villechauve et chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 22 mars 1720, sur le bruit de la mort de Lamer non encore décédé, comprit, sans doute enfin, combien était irrégulière une pareille collation, et se hâta, le 25 octobre de l'année suivante, de résigner ses prétentions entre les mains de l'évêque.

1721-1730. R. Joseph-Pierre Le Breton, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'Ordinaire, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 11 novembre. Il était déjà depuis plusieurs mois en possession du rectorat de Plœmel, lorsque, en mars 1730, il résigna celui-ci entre les mains de l'évêque.

1730-1745 † Alexis de Brochereul de Rosmoilien, recteur de Plaudren, pourvu par l'Ordinaire, le 23 mars 1730, prit possession le 25. Décédé, le 21 juillet 1745, il fut inhumé, le surlendemain, dans le cimetière.

1745-1755. R. Joseph Le Tallec, originaire et prêtre de Languidic, victorieux au concours tenu à Vannes, le 21 octobre 1745, reçut de Rome ses provisions datées du 10 décembre suivant et prit possession le 31 janvier 1746. Pour devenir recteur de Kervignac, il résigna Plouharnel, en juin 1755, entre les mains de l'évêque.

1755-1762. † Colomban Plemer, originaire et curé de Carnac, pourvu par l'Ordinaire, le 7 juin 1755, prit possession le 12. Décédé, à l'âge de 53 ans, le 16 janvier 1762, il fut inhumé, le 18, dans le cimetière.

1762-1780. † Sylvestre Quémar, recteur d'Arradon, gagna ce bénéfice au concours du 11 février 1762, se le vit conférer par le Pape, le 17 mars, et en prit possession le 23 avril. Malade et sentant sa fin prochaine, il donna procuration, le 20 septembre 1780, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur de Pierre-Joseph-Julien Quémar, son neveu, avec réserve d'une pen-

sion annuelle de 600 livres; mais il mourut trop tôt pour l'efficacité de cet acte. Il ne décéda point à Plouharnel, du moins les registres ne mentionnent point sa sépulture, qui dut cependant avoir lieu dans ce même mois de septembre.

1781-1791. Claude Plaissix, originaire de Noyal-Muzillac et curé de Baud, victorieux aussi au concours, reçut de Rome ses provisions, datées du 9 janvier 1781, et prit possession le 20 février. J'ignore la date précise et le mode de la cessation de son rectorat.

1791-1792. Joseph Le Borgne, originaire aussi de Noyal-Muzillac, pourvu en 1791, refusa de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé et prit, le 16 septembre 1792, à la municipalité de Plouharnel, un passeport pour l'Espagne. Après le concordat, il fut nommé recteur de la nouvelle paroisse de Sainte-Hélène, démembrée de Locoal, et, comme tel, prêta, le 4 janvier 1803, serment entre les mains du préfet du Morbihan.

PLOUHINEC. (1)

Du doyenné de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse est très ancienne et d'une fondation bien antérieure à l'époque fixée, en quelque sorte, par l'abbé Cillart, qui lui attribue pour patron primitif Saint Niec, religieux du VIIe siècle. Le nom de *Plebs Ithinuc*, déjà porté par elle au VIe siècle, suivant la note ci-dessus, donne le démenti à cette assertion du savant recteur de Grand-Champ. D'ailleurs, le vocable de l'église paroissiale vient, à son tour et dans une certaine mesure, contredire cette opinion. Cette église avait, en effet, pour titulaires les saints Apôtres Pierre et Paul, et l'on sait que, sauf pour les personnes de la Sainte-Trinité ou les mystères qui les avaient pour objet, les patrons des localités et les titulaires des églises paroissiales étaient généralement les mêmes. D'autre part, il serait inutile de recourir à l'hypothèse d'un changement de titulaire ou de patron, opéré à l'époque de la grande restauration religieuse, qui, au commencement du XIe siècle, suivit les dévastations normandes; puisque Saint Niec, peut-être le même que saint Winoch, mentionné, au 6 de novembre, dans les vies des Saints de Bretagne, est donné comme ayant vécu au

---

(1) Formes anciennes : *Plebs Ithinuc*, VIe siècle (Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Ploihinoc*, aliàs *Ploehidinuc*, 1037 (Cart. de Redon). — *Ploezinec*, 1283 (Abbaye de la Joie). — *Ploeyzineuc*, 1320 (Dom Morice, I, 1287).

VIIe siècle. Sans pouvoir se livrer à aucune interprétation, il faudra donc se contenter de voir ici le *plou* ou le peuple d'*Ithinuc*, existant déjà, dès le VIe siècle, à l'état de paroisse, et renoncer, pour le présent du moins, à la légitime curiosité de savoir ce qu'était cet Ithinuc.

Touchant l'église paroissiale, placée, comme je viens de le dire, dès le XVIe siècle, à ma connaissance, sous le double vocable des saints Apôtres Pierre et Paul, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est qu'au-dessus de son portail de l'ouest, on voyait une inscription avec la date de 1630; qu'elle reçut deux cloches fondues à Vannes chez Huet, et bénites par le recteur, le 10 août 1745; enfin, que le 22 juillet 1767, Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, ancien évêque de Saint-Pol-de-Léon et retiré au château de Kercadio, en Erdeven, fit ici la bénédiction solennelle de la plus grande de ces cloches.

Mais cet édifice religieux était loin d'être unique sur le territoire de Plouhinec : plusieurs chapelles s'y étaient élevées.

Au bourg même et contiguë à l'église paroissiale, il y avait celle de Saint-Avit, en gothique ogival et remontant au XIIe ou au XIIIe siècle. En 1760, on l'avait surmontée d'une tour trop massive et trop lourde, qu'il fut nécessaire de démolir, peu de temps après, parce que, écrasant la voûte, elle menaçait de ruiner tout le bâtiment. A la date du 31 mai 1794, le directoire du département accorda, pour les fortifications du Port-Louis, les pierres provenant de cette tour, qui aurait pu se reconstruire sur un autre point de l'édifice. Les habitants de la paroisse furent même contraints à transporter eux-mêmes ces matériaux jusqu'à leur nouvelle destination. Cette chapelle n'appartenait point à la fabrique ou à l'église de Plouhinec, mais dépendait du manoir et de la seigneurie de Kerfresec.

Dans le même bourg, il s'en trouvait une autre : celle de Notre-Dame-de-Grâce. A l'extérieur et sur le mur méridional, une inscription en lettres gothiques apprend que la construction de cette chapelle fut commencée le 1er mai 1511, sous le rectorat de Pierre de Talhouet, et une autre inscription de l'intérieur, pareillement en caractères gothiques et portée par la sablière de gauche, indique que la boiserie fut terminée en l'an 1519, alors que Jean Le Jeune était recteur de la paroisse. La présence de ces noms ne s'explique guère; car cette chapelle passait pour relever du prieuré de Saint-Gildas-de-Gâvre.

Celle de la Magdelaine s'élevait à un kilomètre environ du bourg et auprès du village de *Kerscran*, corruption sans doute de *Kerclan*, village du malade ou des malades, c'est-à-dire, évidemment, des lépreux. Pour détruire, parmi ses paroissiens, le triste souvenir de ces infortunés, et obvier à certains inconvénients qui en résultaient, le recteur de Plouhinec acquit, dit-on, vers 1680, tout le village des Cordiers et l'incendia, le lendemain même de sa prise de possession. Ce moyen ne lui fit point obtenir le résultat qu'il se proposait; car, bien longtemps

après cette époque et jusqu'à nos jours, la mémoire des cacous ou lépreux est restée très vivace au milieu de cette population. Aujourd'hui même, descendre d'une famille de cordiers est, à Plouhinec, un mauvais titre pour des mariages avantageux.

La chapelle de Saint-Corneille ou Cornely se trouvait auprès des villages de Kerprat, du Magouéro, de Kerfily, et, comme celle de Languidic et l'église paroissiale de Carnac placées sous le même vocable, située dans le voisinage des alignements qui faisaient probablement partie du grand monument mégalithique de Carnac, Plouharnel et Erdeven.

Il y avait encore celles de Saint-Guillaume, auprès des villages de Nestadio (1), Beringue et Mané-Huel; de Saint-Guen ou mieux de Saint-Guénin, non loin des villages de Magouer, Motenno et Kervégant; de Notre-Dame-de Pitié, dans le voisinage des localités portant les noms du Passage-Neuf, du Passage-Vieux et de Kerclos; de Saint-Fiacre, située entre les villages de Lézevry, de Kerdaniel et du Moustoir; toutes existaient encore en 1790.

Dans les siècles plus reculés et probablement avant les ravages et les dévastations des Normands, ce dernier village, réduit de nos jours au rang de hameau et mentionné par des documents anciens (2), possédait aussi, non seulement une chapelle, mais encore un établissement monastique, que la grande restauration du XIe siècle ne releva pas de ses ruines.

Le recteur de Plouhinec était gros décimateur à la 33e gerbe, mais non sur toute l'étendue de sa paroisse; car il n'était pas seul à percevoir cette redevance : le prieur de Gâvre, les abbayes de Sainte-Croix de Quimperlé et de La Joie possédaient également ici des traits de dîmes.

Quoique le véritable siège et la chapelle de son prieuré fussent dans l'île de Gâvre, qui faisait partie de la paroisse de Riantec, ce bénéfice régulier avait ses maisons priorales au bourg même de Plouhinec, où s'exerçait sa juridiction, avec les trois degrés de justice, dont le cep et le collier se trouvaient au milieu de ce bourg, tandis que ses fourches patibulaires s'élevaient à la sortie et auprès du cimetière. Son fief s'étendait sur les paroisses de Merlevenez, Riantec et Plouhinec. Dans cette dernière, le prieur possédait, outre plusieurs autres immeubles tels que le moulin à vent de Kerouzine et l'étang de Kersuran, huit tenues à domaine congéable et sur lesquelles il percevait la dîme à la 16e gerbe. Mais ce titulaire a soin de déclarer, et il le faut remarquer, que sa dîme ici n'est que seigneuriale ou féodale, et non ecclésiastique.

---

(1) *Enestadiou,* XIe siècle (abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé).

(2) Formes anciennes de ce nom : *Kaer-en-Mostoer, villa,* 1037 (cartul. de Redon). — *Le Monster-Landesquient*, 1385 (abb. de la Joie). — *Moustoer-an-Grill,* 1453 (Ibid.).

Dans la notice de Locoal, nous avons déjà vu, en 1037, le normand Gurki donner à l'abbaye de Redon cette *villa* et six autres, comme elle, situées en la paroisse de Plouhinec.

Quant à l'abbaye de Quimperlé, le principe de ses dîmes en Plouhinec remontait à l'an 1085 et au don de terres situées aux villages de Nestadio, Kerose, Kermercoët et Kermorin, fait à Sainte-Croix par Alain Fergent, duc de Bretagne, et confirmé, le 1er août 1088, par la duchesse Constance qui venait d'épouser ce prince (1). A la fin du XVIIe siècle, ce monastère jouissait encore, sur les susdites terres, des chefs-rentes, des deux tiers de la dîme, des tailles et de tous les revenus seigneuriaux (2).

L'abbaye de la Joie, au contraire, avait, à différentes époques et à titre onéreux, acquis les droits de dîmes dont elle jouissait dans cette paroisse. Au mois de juillet 1283, elle acheta, en effet, d'Adeline, fille de Geoffroy de Launay, la huitième partie des dîmes sur les terres situées aux appartenances du village de Lézivry, et d'Olivier, fils d'Albin, écuyer, le quart des dîmes sur les mêmes terres. Par une nouvelle acquisition faite, au mois de janvier suivant, d'Eudes, fils d'Alain Bostard, elle devint propriétaire de toutes les dîmes possédées, dans ce village, par leur vendeur. Nous la trouvons, au XVe siècle, percevant la dîme sur les terres de ce village, mais à des quotités différentes, suivant les quartiers : ici à la 11e et ailleurs à la 16e gerbe.

Outre ces gros fruits de son bénéfice, le recteur de Plouhinec tirait un bon profit des oblations qui tombaient dans les nombreuses chapelles de sa paroisse, et jouissait de son presbytère, lorsque celui-ci pouvait lui fournir un logement, ce qui n'arrivait pas toujours. C'est que ce bâtiment se trouva, en effet, plusieurs fois hors d'état de servir. Ruiné dès 1581 et avant les guerres de la Ligue, il ne fut probablement relevé que vers 1680, par le recteur Rogon, comme paraît nous l'apprendre une pierre encastrée dans le mur de la cour actuelle et portant cette inscription : Le 6 juillet 1682 Renatus Alexander Rogon Rector posuit. Si la reconstruction se différa jusqu'à cette date, le nouvel édifice n'eut pas la bonne fortune de rester debout pendant toute la durée d'un siècle. Il devint la proie des flammes, pendant l'office de minuit, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1770. Quand éclata la Révolution, il n'avait point encore été relevé de ses ruines; puisque, le 1er février 1793, nous voyons, sur les ordres du directoire du district d'Hennebont, la municipalité de Plouhinec accorder à son recteur constitutionnel 120 francs d'indemnité annuelle de logement, attendu, dit ce directoire, que le presbytère, incendié il y a 24 ans, n'a pas été reconstruit.

Nous ne connaissons, en dehors de l'établissement susdit du Moustoir, qu'un seul bénéfice secondaire fondé sur cette paroisse. C'est la chapellenie de Saint-Avit, desservie d'un nombre ignoré de messes dans la

---

(1) Dom Morice, P. I, 446.

(2) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Placide Le Duc, p. 121.

chapelle de ce nom, au bourg, et à la présentation du seigneur de Kerfrezec. Sa dotation se composait d'une petite maison contiguë à cette chapelle et d'une tenue à domaine congéable, située au bourg et dans son voisinage. De 1715 à 1790, on connaît ses titulaires.

Recteurs de Plouhinec.

1388-1393. Yves Anno ou du Mur, bachelier en théologie.

....1432.... Jean de Talhouët. La succession de trois membres de la famille de Talhouët permet de supposer qu'il n'y a pas de lacune entre eux et qu'ils résignèrent les uns en faveur des autres.

....1477.... Alain de Talhouet.

1493-1511. Pierre de Talhouet, recteur aussi de Carnac, pourvu en 1493.

1519-1550. R. Jean Le Jeune, chanoine de Vannes et, simultanément, recteur de Riantec et vicaire perpétuel de Ruffiac, avait résigné avant 1550, en réservant les fruits du bénéfice jusqu'à son décès arrivé en 1554.

1550-1565. Jean du Fresne, aussi chanoine de Vannes et recteur de Riantec, résigna, à une date inconnue, et se maria avant 1579; ce qui montre qu'il n'était point engagé dans les ordres sacrés.

1578-1581. R. Philippe Lauzer, prêtre. La possession de ce bénéfice lui était disputée par Philippe Jégo, prêtre de cette paroisse. Ces deux compétiteurs ne pouvant se résoudre à se retirer l'un devant l'autre, ils s'accordèrent sur le point de donner ensemble procuration, le 8 mai 1581, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant.

1581-1583. R. Jacques de Lopriac, fils du seigneur de Kermassonnet, en Kervignac, et clerc étudiant à l'Université d'Angers, pourvu par l'évêque, le 13 mai 1581, prit possession le 26 juin, et résigna, en 1583, en faveur du suivant.

1583-1597. R. Claude de Chef-du-Bois, jeune prêtre de l'année, pourvu par le Pape, en 1583, résigna, en 1597, entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant, et mourut avant la fin de cette année. De 1594 à 1596, il porta aussi le titre de recteur de Plœmeur.

1597-1603. R. Henri Lennes, originaire de Plœmeur et débouté de ses prétentions sur la paroisse de Redené, pourvu de Plouhinec, en Cour de Rome, se vit disputer la possession de ce bénéfice par Pierre Allain, qui, le 28 novembre 1599, finit par résigner ses prétendus droits

entre les mains du Pape en sa faveur, moyennant la réserve d'une pension de 40 livres. Devenu recteur de sa paroisse natale, il résigna, à son tour, en 1603, en faveur du même Allain, avec réserve d'une pension annuelle de 120 livres.

1603-1621. † Pierre Allain, chanoine de Vannes, pourvu, une première fois, par le Légat du Pape à Paris, vers 1597, sur la mort de Chef-du-Bois, se retira, le 28 novembre 1599, devant Lennes, qui, à son tour, lui céda ce bénéfice. En conséquence, il reçut de nouvelles provisions de l'Ordinaire, à la date du 15 janvier 1603, en prit possession le 18, et de Rome, le 23 janvier suivant, et en reprit possession le 24 août. Il mourut au mois d'octobre 1621.

1621-1628. R. Jean Chenault, également chanoine de la cathédrale, pourvu par l'Ordinaire, le 11 octobre 1621, prit possession le 28 novembre. Il résigna, en 1628 ou 1629, et devint ensuite recteur de Brech, tout en gardant son canonicat.

1629-1630. R. Mathurin Le Breton, recteur de Plaudren, avant de passer ici, résigna, le 7 juin 1630, entre les mains de l'évêque, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Surzur.

1630-1631. † Julien Rondault, aussi chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 7 juin 1630, prit possession le 11. Il mourut le 3 août de l'année suivante.

1631-1633. R. Alain de Kerméno, chanoine de la cathédrale, pourvu par l'évêque sur le décès du précédent, résigna, au bout de deux ans, pour permuter avec le suivant contre le rectorat d'Allaire.

1633........ Pierre du Rancau, pareillement chanoine de Vannes et recteur d'Allaire, pourvu par l'Ordinaire, le 28 février 1633, prit possession le 6 mars, et résigna avant la fin de cette année ou au commencement de l'année suivante.

1634. R. Henri Basseline, prêtre du diocèse de Vannes et docteur en théologie de la faculté de Paris, permuta, en mai 1634, avec le suivant contre le vicariat perpétuel de Saint-Pierre, à Vannes, et la prébende théologale. Il devint, plus tard, archidiacre de la cathédrale de Châlons et recteur de Saint-Jean-Brévelay où il mourut.

1634-1641. † Jean Dorigny, originaire du diocèse de Troyes et docteur de Sorbonne, chanoine théologal de Vannes et vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Pierre desservie dans

la cathédrale, pourvu, en mai 1634, mourut en mars 1641.

1641-1678. † Jacques Bihoués, prêtre du diocèse, pourvu par le Pape, le 11 juillet 1641, prit possession le 15 septembre.

....1679.... Yves Le Helley, docteur en droit, porta le titre de recteur de Plouhinec ; mais ne l'eut qu'en passant et ne pouvait d'ailleurs le posséder régulièrement, puisqu'il était titulaire de la paroisse de Saint-Nolff.

1681-1717. R. René-Alexandre Rogon, noble homme et docteur en théologie, fit rebâtir le presbytère. Tombé malade et sans espoir d'une parfaite guérison, il donna procuration, le 21 décembre 1717, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 600 livres, de sa chambre au presbytère et du logement de son cheval. L'acte de son décès n'a point été trouvé.

1718-1729. † Vincent Mahé, recteur de Guénin, pourvu en Cour de Rome, le 14 janvier 1718, prit possession le 30 avril. Décédé, le 6 mars 1729, il fut inhumé, le 8, dans le cimetière.

1729-1740. † Jean Mainguy, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le 2 juin 1729, prit possession le 25 août. Mort, à l'âge de 46 ans, le 17 avril 1740, il fut enterré, le 19, dans le cimetière.

1740-1756. † Claude Le Febvre, sieur de la Jaillerie et recteur de Riantec, pourvu par l'Ordinaire, le 22 avril 1740, prit possession le 1er mai. Plus heureux que son prédécesseur, il eut une grande longévité. Décédé, à l'âge de 90 ans, le 11 avril 1756, il fut inhumé, le 13, dans le cimetière

1756-1769. R. Pierre-Benoît Audouyn, sieur de Restinois et recteur de Priziac, pourvu par l'évêque, le 26 juin 1756, prit possession le 29. Il donna procuration, le 22 août 1769, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et permuter avec lui contre un canonicat dans la cathédrale de Quimper.

1769-1772. R. Prévalaire-Claude-Anne de Varse de Raymond, du diocèse de Cornouaille et chanoine de Quimper, pourvu en Cour de Rome, le 18 septembre 1769, prit possession le 3 janvier 1770, et résigna entre les mains du Pape, le 27 octobre 1772.

1772-1775. R. Christophe Le Roux, originaire de Lorient et recteur de la paroisse de Penhars, dans le diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le jour même de la cession faite

par le précédent, prit possession le 25 décembre. A son tour, il résigna lui-même entre les mains de l'évêque, le 3 décembre 1775.

1775-1786. † Jean-Pierre Fabre, fils d'un avocat au Parlement de Bretagne, originaire de la paroisse de Saint-Pierre, à Vannes, et curé de Plœmel, pourvu par l'Ordinaire le 13 décembre 1775, prit possession le 17. Décédé, le 9 janvier 1786, il fut inhumé, le 10, dans le cimetière.

1786-1798. † Alexis-Jean Vallée, originaire et prêtre de Pontivy, gagna cette paroisse au concours tenu à Vannes, le 6 avril 1786 (1), obtint du Saint-Siège des provisions datées du 2 mai et en prit possession le 27 juin. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il fut considéré comme déchu de son bénéfice et remplacé par un recteur constitutionnel. Ce dernier ne fut autre que Yves Le Gouhir, né à Plœmeur, et prêtre à Lorient lorsque vint la Révolution. Le 27 février 1791, il célébra la grand'messe dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, servant alors d'église paroissiale de cette ville, et y prêta, avec plusieurs autres ecclésiastiques, le serment repoussé par Vallée. Pour l'en récompenser, l'assemblée électorale du district, tenue, le 7 avril 1791, dans l'église de Notre-Dame-de-Paradis, à Hennebont, le choisit pour recteur de Plouhinec. Le 24 du même mois, l'évêque du Morbihan lui adressa une prétendue institution canonique, et Le Gouhir fit, le 5 juin, son installation à Plouhinec. Je n'ai point à dire ici ce qu'il devint par la suite. Quant au recteur Vallée, il se contenta de quitter le presbytère ; mais il n'abandonna point immédiatement son troupeau. Sa présence sur la paroisse était loin d'être vue d'un bon œil. Pour se débarrasser de lui, il fut arrêté, avec son curé Rio, le 4 mai 1791, incarcéré dans la maison de justice d'Hennebont et bientôt relâché. Mais, le 4 juillet, les *amis de la Constitution* du Port-Louis le dénoncent au directoire de ce district, et il est mis de nouveau en arrestation et envoyé, le 6 août, à la prison de Pontivy, d'où il fut élargi le 25 septembre. Il revint sans doute à Plouhinec ; car Le Gouhir ne tarde pas à se plaindre de lui.

(1) Nous avons la lettre par laquelle, le 30 janvier précédent, l'Ordinaire notifie à son clergé la vacance de cette paroisse et annonce que la tenue du concours est fixée au 6 avril. En voici la teneur : « M., La paroisse bretonne de *Plouhinec* ayant vaqué dans ce mois, j'ai fixé le concours pour y pourvoir au 6 avril prochain. S'il vaque quelqu'autre paroisse dans le mois de mars, elle sera donnée au même concours. Je vous prie de vouloir bien en prévenir MM. les ecclésiastiques de votre paroisse. — J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime, M., votre très humble et très obéissant serviteur. † Sébastien-Michel, évêque de Vannes. »

Malgré les dénonciations incessantes de ce dernier, qui lui impute l'indifférence et le mépris dont il est l'objet de la part de la population, il réussit à se tenir caché au milieu de ses paroissiens, au moins jusqu'en 1794. J'ignore la date et les circonstances de sa dernière arrestation ; mais je sais que, à l'âge de 43 ans, il fut embarqué, à Rochefort, en 1798, sur la frégate la *Décade*, qui devait le déporter à la Guyane française ; que, grâce à une occasion imprévue, avant d'avoir quitté Rochefort, il fut, le 12 mars de cette année, embarqué sur la frégate la *Charente* qui le déposa à Cayenne, le 12 juin suivant. Conduit dans le désert de Konamana, il y mourut de misère et de privations, le 13 octobre de la même année, tellement pauvre qu'il ne lui restait plus que de misérables haillons pour habit. Le cœur se déchire à la lecture des intolérables souffrances que les confesseurs de la foi eurent à endurer dans ce désert sauvage.

PLOURAY.

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe sur le froment, le seigle, l'avoine, le sarrasin et le millet. Ce droit avait beau s'exercer sur toutes sortes de produits, les revenus du bénéfice ne pouvaient devenir considérables. Nous en avons la preuve dans la ferme donnée, en 1619, par le recteur qui habitait alors le village de Kerderff, en Plœmeur. D'après cet acte, en effet, les dîmes et le tiers du recteur aux oblations ne devaient lui rapporter qu'un revenu annuel de 240 livres.

L'église paroissiale était, suivant l'abbé Cillart, placée sous le vocable de Saint-Rival (1). Elle a maintenant pour titulaire Saint Yves, que l'on a dû, probablement au commencement de ce siècle, substituter à l'ancien. Les dates inscrites sur ses différentes parties montrent que cet édifice reçut de nombreuses additions, dans la dernière moitié du XVIIe siècle. Dans le transsept nord, elle renfermait une chapelle portant encore une inscription gothique, avec la date de 1486, et relevant de la seigneurie de Saint-Noay, sur la paroisse. Le propriétaire de Saint-Noay possédait aussi certains privilèges dans l'église paroissiale, d'après son aveu au prince de Guémené, daté de 1634 et dans lequel il déclare qu'il existe « en la maîtresse vitre de l'église de Plouray, deux écussons qui sont d'argent à deux sangliers de sable, des deux côtés du pilier du milieu qui soutient la fermeture de ladite vitre, au-dessous des écussons dudit seigneur prince,

---

(1) Malheureusement, nous ne connaissons, de ce nom de Plouray, aucune forme ancienne qui diffère notablement de la forme actuelle. S'il en avait été autrement on aurait eu quelque chance d'y trouver un rapprochement avec le nom de ce titulaire et de reconnaître ici le plou de Saint-Rival.

et deux grandes tombes à fleur de terre armoyées dudit sanglier en bosse dans le chœur, vis-à-vis du sanctuaire, du côté de l'évangile ». En 1758, on rebâtit à neuf la tour, dont la première pierre fut posée, le 15 octobre, par le recteur de Langoëlan, frère de celui de Plouray.

Outre cette église, le territoire de la paroisse portait plusieurs chapelles, dont une avait même été autrefois élevée au rang de trève qu'elle perdit plus tard. C'était celle de Saint-Guénin, mentionnée sous ce titre, *Tribum Sancti Guinnini*, dans un acte de 1085, à l'occasion du don qu'en fit alors le duc Alain-Fergent, qui avait besoin d'argent pour faire face à la grande famine de cette année, à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, à la condition que l'abbé lui fournirait, en retour, la somme de 1000 sols et un cheval de prix. C'est ainsi que le monastère parvint à la possession de cette trève et de tous ses revenus (1). A peine devenue épouse de ce prince, la duchesse Constance se hâta, le 1er août 1088, de confirmer la largesse ou mieux l'échange de son mari (2).

Les autres chapelles étaient celles de Saint-Maudé, de Sainte-Ursule et de Saint-René; mais elles ne formaient point, à elles trois, la totalité de ces édifices de Plouray. En 1749, il y en avait une ou deux autres dans le cimetière même du bourg. C'était d'abord celle que la langue bretonne appelait de *Saint-Irvau*. Mais qu'était-ce que ce Saint et comment traduire son nom en français? Je l'ignore. Je ferai cependant remarquer que ce nom pourrait bien n'être pas sans une certaine analogie avec celui du titulaire de l'église paroissiale, Saint Rival, et que le cantique breton, source de ce renseignement, pourrait bien n'attribuer à cette église que le titre de chapelle, d'où il résulterait que le cimetière ne renfermait réellement alors que l'église paroissiale et la chapelle dont il va être maintenant question.

En 1734, il sortit des presses de Vincent Galles, imprimeur à Vannes, un recueil de cantiques bretons, idiôme du pays vannetais, en deux volumes in-12, auxquels vint, plus tard, s'ajouter un supplément avec la même pagination (3). Or, la première pièce de ce supplément est le cantique, composé en 1749, sur la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, qui s'élevait dans le cimetière du bourg paroissial, à côté de

(1) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Placide Le Duc, p. 121.

(2) Dom Morice, P. I, col. 446.

(3) *Guærzænneu santél é bérhonæc guénélt*, é Ti Huiçantt Galles, imprimour ha librour d'er Roué, d'er Guér ha d'er Sclaceu. M. DCC. XXXIV. Les deux volumes ont une pagination unique, et le supplément commence, à la page 135, par une pièce portant ce titre : *Cantic-spirituel enn Intron-Varia Lorétt à Blouré, groeid ér blai 1749*. On y dit cette chapelle : « *é bairaitt er baræs saoétt, dré broveu er pélerinélt* », et ailleurs : « *Peb sadorn ein durand er blé, é vé ofiss ér chapél-zé, préhécyon, offérenn-brétt, evid er vredér à Lorétt.* »

celle de Saint-Irvau. D'après ce document, les oblations des pèlerins firent les frais de sa construction et elle fut toujours depuis le but d'un important pèlerinage qui se renouvelait plusieurs fois l'an, savoir : le 2e dimanche de mai, avec une indulgence plénière accordée par le Saint-Siège, et aux fêtes suivantes de la Sainte Vierge : l'Assomption, la Purification, la Nativité et l'Annonciation. La confrérie de Notre-Dame-de-Lorette y avait été érigée et y tenait ses réunions. Chaque samedi de l'année, il y avait office, procession et grand'messe pour cette institution.

Aucun bénéfice secondaire ne s'était fondé sur cette paroisse; aucun, du moins, n'a laissé la moindre trace de son existence. Il faut cependant observer qu'on y trouve un village du *Moustéro*, dont le nom pourrait indiquer un établissement monastique détruit par les Normands du IXe ou du Xe siècle et non relevé de ses ruines.

Recteurs de Plouray.

1465. † Guillaume Coëtmeur, chanoine de Vannes et recteur aussi de Guern.

1465-1498. R. Charles de Bouteville prit la ferme des annates, en 1465, et cela, sans doute, parce qu'il succédait à Coëtmeur. Nous l'avons déjà rencontré comme titulaire des rectorats de Languidic et de Mellionnec.

1498........ Pierre du Cambout.

1548. R. Pierre de Saint-Noay, originaire du manoir de ce nom en la paroisse, résigna en faveur du suivant.

1548........ Alain Le Marchallet.

....1577.... Jean Cognic.

1578-1579. Charles Aléno.

1582. R. Christophe Le Bail résigne entre les mains de l'Ordinaire.

1582-1584. R. René Aléno, clerc du diocèse, pourvu par l'évêque, le 10 janvier 1582, prit possession le 24. A son tour, il résigna aussi en faveur du suivant.

1584........ Guillaume Methouer, probablement le même personnage que Guillaume Le Métayer ou Le Méther, déjà rencontré comme recteur de Plœren.

1601-1617. † François Toulbodo, décédé au mois de janvier.

1617-1642. Yves Ezvan, originaire du diocèse et diacre, subit à Rome les examens du concours et y gagna ce bénéfice, que le Pape lui conféra, le 13 avril 1617, et dont il prit possession le 9 juillet. Il en était encore titulaire en 1642. Entre lui et le suivant, il doit exister une lacune qu'il m'a été impossible de combler.

1671-1697. R. Yves Yvonic donna procuration, le 1er juillet 1697, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1697-1698. R. Louis Yvonic, curé de Priziac, pourvu en Cour de Rome, le 31 juillet 1697, se vit refuser le visa de l'Ordinaire, dut avoir recours au Présidial, dont la sentence favorable du 15 janvier 1698 lui permit de prendre possessiou civile le 25. J'ignore s'il fut plus heureux auprès du métropolitain et s'il prit possession canonique; mais il est de fait que, malade, il donna procuration, le 4 juin de cette année, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et qu'il mourut dans les derniers jours du même mois.

1698-1701. R. René Le Borgne, prêtre de Saint-Tugdual, pourvu en Cour de Rome, le 10 juillet 1698, tout à la fois sur la résignation et sur la mort du précédent survenue trop tôt, eut des compétiteurs. Le premier fut Yves Thoumelin, prêtre du diocèse, qui obtint aussi de Rome, le 21 octobre 1698, des provisions par dévolut sur lui, et prit possession le 30 novembre. Jean Janno, originaire de Landévant, profita du procès engagé entre les deux précédents, pour se faire aussi conférer par le Saint-Siège, le 11 juin 1699, ce bénéfice par dévolut sur eux, et en prit possession le 11 août. Les prétentions de celui-ci furent faciles à écarter. Aucun des autres ne voulant céder, on les détermina à résigner leurs droits ou ce qu'ils considéraient comme tels, entre les mains de l'évêque. Le Borgne s'exécuta le 29 juin 1701 et devint plus tard successivement recteur de Saint-Julien, dans le diocèse de Cornouaille, et de Saint-Tugdual, sa paroisse natale. Quant à Thoumelin, il avait, dès l'année précédente, reçu, de l'Ordinaire, des provisions pour Guern.

1701. R. François Dubois, de Saint-Gilles-Hennebont, sieur de Kerbevoul et licencié en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'évêque le 29 juin 1701, résigna, le 19 août, entre les mains du même prélat. Rien ne montre qu'il ait pris possession de ce bénéfice auquel il tenait, sans doute, assez médiocrement.

1701-1738. R. Jean Le Moenne, prêtre du diocèse et débouté de ses prétentions sur le rectorat de Caudan, pourvu de Plouray par l'Ordinaire, le 26 septembre 1701, en prit possession le 30. Malade et sachant sa fin prochaine, il résigna entre les mains de l'évêque, le 4 février 1738,

mourut, peu de jours après, à l'âge de 75 ans, et fut inhumé dans le cimetière, le 18 mars suivant.

1738-1747. R. Thomas Le Cunff, prêtre du diocèse et chanoine de la collégiale de Guémené, pourvu par l'Ordinaire, le 4 février 1738, prit possession le 4 mars. Il donna procuration, le 25 octobre 1747, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Ayant conservé son canonicat, il mourut à Guémené et fut inhumé, le 7 décembre 1760, dans l'église de la collégiale.

1747-1760. R. Yves Morgan, recteur de Sulniac, pourvu en Cour de Rome, le 15 décembre 1747, prit possession le 16 février suivant. Pour passer au rectorat de Grand-Champ, il résigna, lui-même, le 22 août 1760, entre les mains de l'évêque.

1760-1769. † Nicolas Ruban, recteur de Silfiac, pourvu par l'Ordinaire, le 26 novembre 1760, prit possession le 29. Décédé, le 18 avril 1769, il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1769-1773. † Guillaume Cozic, originaire et curé de Plouray, pourvu par l'évêque, le 20 avril 1769, prit possession le 23. Mort, à l'âge de 50 ans et 4 mois, le 11 janvier 1773, il fut inhumé, le 13, dans le cimetière.

1773-1788. R. Pierre Blanchard, né à Locminé, gagna cette paroisse au concours, se la vit conférer en Cour de Rome, le 11 mai 1773, et en prit possession le 30 juin. Il la résigna entre les mains du Pape, le 4 août 1788, en faveur du suivant, qui était membre de sa famille, mais non sans se réserver une pension annuelle de 600 livres. Quand vinrent les jours mauvais, il se déporta en Espagne, où il se trouvait encore, le 29 octobre 1801, lorsqu'on demandait au préfet du Morbihan un passe-port qui lui permît de revenir librement. Après le Concordat, il fut recteur de Camors pendant quelques années.

1788-1791. François Blanchard, originaire de Locminé aussi et directeur des Cordelières d'Auray, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 7 octobre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il fut considéré comme ayant perdu son bénéfice. Sa dernière signature au registre des baptêmes est du 2 juillet 1791. Que devint-il ensuite? On sait que, comme son prédécesseur, il gagna l'Espagne et que, pour lui assurer son retour, on demandait, le 29 octobre 1801, un passe-port en son nom au préfet du Morbihan. Revenu en France, il ne fut pas

maintenu à la tête de son ancien troupeau, mais envoyé à Gourin, d'où il ne tarda point à passer au rectorat de Cléguérec. — Le lendemain même du jour où il cessa de signer aux registres de Plouray, il était remplacé par un recteur constitutionnel, Etienne Jamet, ex-capucin, qui s'y installa, le 3 juillet 1791, et s'y trouvait encore en exercice de ses fonctions à la fin de l'année suivante.

PLUHERLIN. (1)

Du doyenné de Péaule et à collation libre, cette vieille paroisse eut son recteur pour gros décimateur jusqu'au 22 janvier 1453 (n. st.), date à laquelle, appuyé sur un indult papal accordé, le 23 septembre 1451, par le Souverain Pontife, Nicolas V, et non Pie II, comme le dit Ogée, l'évêque Yves de Pontsal annexa au chapître de sa cathédrale les dîmes de ce bénifice et régla que, dès sa première vacance, les deux tiers de ces fruits appartiendraient à la mense capitulaire, tandis que le reste serait laissé au recteur, pour lui tenir lieu de portion congrue. Rien ne fut innové concernant la collation qui, après comme avant, demeura soumise aux lois du droit commun. Il serait inutile de repéter ici ce qui a déjà été rapporté, dans la notice de Béganne, sur les motifs qui firent solliciter et obtenir cette annexion. Plusieurs autres dates, toutes entachées d'erreur, ont été assignées à cet acte. Celle de 1453 est certaine, puisée qu'elle est à l'ordonnance épiscopale elle-même, qui alors unit six paroisses de ce diocèse à la mense capitulaire de Vannes. On ignore pendant combien de temps ces conditions restèrent en vigueur ; mais on sait bien qu'elles avaient, avant la fin du XVIe siècle, subi des modifications qui attribuaient la moitié des dîmes au recteur. Il en était ainsi dès 1580 au moins. En 1618, le chapître affermait sa moitié à ce titulaire pour la modique somme annuelle de 170 livres et toutes les charges à son compte. Au temps de l'abbé Cillart, c'est-à-dire au milieu du siècle dernier, les dîmes y étaient perçues à la 33e gerbe, dont, pour sa portion, le recteur avait la moitié et les novales en plus. Cet état de choses constituait, pour le titulaire du rectorat, un bénéfice fort mince et qu'il estimait insuffisant. Afin d'y porter remède et d'améliorer la situation, un recteur, qui était simultanément doyen de la collégiale de Rochefort, dont il sera question plus bas, sollicita du Pape et en obtint, le 28 juin 1785, l'union à cette collégiale des fruits rectoriaux de Pluherlin. A partir de cette date et pendant quelques années seulement, les dîmes de Pluherlin se trouvèrent, en conséquence, partagées entre le chapître

---

(1) Formes anciennes : *Plebs Huiernim*, 833 (cart. de Redon).— *Plebs Huernim*, 836 (Ibid). — *Plebs Hoiernin*, 866 (Ibid). — *Plœherlin*, 1387 (chap. de Vannes). — *Ploerlin*, 1422 (Ibid). — Les inductions à tirer de ces formes rapprochées du nom du titulaire de l'église paroissiale seront discutées dans la notice.

de la cathédrale et celui de la collégiale, qui avait aussi les novales en plus.

Possédant encore des parties d'une ancienne construction, avec une tour de 1616 placée sur l'intertranssept, un rétable du maître-autel du XVII[e] siècle, un ossuaire de 1601 dans le cimetière et au sud du bâtiment, l'église paroissiale, qui reçut, au siècle dernier, de nombreuses restaurations et quelques additions, était, comme aujourd'hui, sous le vocable de saint Gentien, martyr, décapité vers 286 auprès de la ville d'Amiens (1). L'abbé Cillart lui ajoute saint Fuscien et saint Victorin, auxquels le premier avait donné l'hospitalité et qui, dans la ville d'Amiens et à la même époque, donnèrent aussi leur vie pour le Christ. Assurément, il y a loin de ce nom de Gentien à celui de Huiernim ou Hoiernin donné par le cartulaire de Redon à cette paroisse. Est-ce à dire, néanmoins, que la distance soit infranchissable et interdise tout rapprochement ? On pourrait bien être tenté de croire le contraire devant les découvertes nombreuses et inattendues produites ici même par la comparaison des noms de paroisses avec les noms des vocables sous lesquels sont placées les églises paroissiales. D'après les faits déjà relevés et constatés, je ne suis pas loin de penser que tout rapprochement possible entre ces deux éléments conduit, au moins, à une probabilité. En conséquence, je verrais volontiers, dans Pluherlin, le plou, la paroisse de Saint-Gentien. A coup sûr, cette interprétation du *Plebs Hoiernin* paraîtra beaucoup plus vraisemblable que celle qui vient d'être donnée dans un ouvrage récent et auquel les éloges n'ont cependant pas manqué. Je veux parler des *Inscriptiones Britanniæ latinæ, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borrussicæ*, publiées à Berlin en 1873. Voici, en abrégé, l'explication qu'on y trouve du nom de Pluherlin : le cartulaire de Redon, p. 70, appelle cette paroisse *Plebs Hoiernin ;* ce nom vient du gaulois *Ixarninos* ou *Eixarninos*, dont il est une forme néo-celtique. *Ixarninos* ou *Eixarninos* est un dérivé de Ixarno-s ou de Eixarno-s, fer, en breton moderne *houarn*. Or, ce nom de Ixarninos est le même que celui de *Isarninus*, *Isxarninus* ou Ixarninus, trouvé parmi les noms de potiers recueillis dans la Grande-Bretagne, et introduit en armorique pour les Bretons fugitifs, qui vinrent s'y établir, à l'époque de la chute de l'empire romain. Un des nouveaux maîtres d'une partie de l'Armorique portait ce nom et le donna à la paroisse appelée par le cartulaire de Redon *Plebs Hoiernin* (2). Voilà une interprétation manifestement ingénieuse, mais non moins manifestement dépourvue de base. Dans quel document, en effet, l'auteur de cet ouvrage a-t-il rencontré le nom d'un Isarninus quelconque donné comme maître d'une

(1) Dans l'ancienne sacristie, on conserve encore sa statue en costume de chevalier ; le saint porte sa tête entre ses mains.

(2) *Polybiblion*, n° de mai 1874.



partie et de cette partie même de l'Armorique? Nulle part, on peut l'affirmer, sans craindre un démenti. Comme il est facile de faire de la science avec des hypothèses! Toutefois, si cette interprétation étymologique est à écarter, elle n'est, peut-être, point entièrement à rejeter. Pour la céramique, elle fournit probablement le nom de quelques potiers qui ont exercé leur art ou leur métier dans notre pays, et c'est, sans doute, tout ce qu'on en doit retenir.

Parmi les nombreuses chapelles répandues sur le territoire de cette paroisse, une s'était élevée au rang de trève : celle de Notre-Dame de la Tronchaie, à Rochefort, placée sous le vocable de l'Assomption (1). Lorsque, suivant les traces de son père Jean qui, le 30 mars 1498, y avait déjà établi un chapitre, Claude de Rieux l'érigea en collégiale, le 1er juillet 1527, ou mieux y fonda une collégiale, dont l'histoire se fera ailleurs, cet établissement s'empara du chœur qui fut séparé de la nef par un mur de clôture. Celle-ci, avec ses deux bas-côtés, se trouvant insuffisante pour la population de la trève, il fallut lui ajouter au midi un nouveau bas-côté. La partie nord de l'édifice avait été refaite, en 1533, comme il résulte de cette inscription gothique, qui se lit encore sur un contrefort placé à gauche du portail septentrional : AN LAN § MIL § V §cc § XXXIII FUT CESTE § OUVRE PARFAICTE §. Cette église possédait le corps entier de saint Cassien, apporté de Rome, suivant l'abbé Cillart, et renfermait, au milieu du chœur des chanoines, les tombes du susdit Claude de Rieux et de Catherine de Laval, son épouse, dont les statues en marbre blanc, retaillées, représentent maintenant la sainte Vierge et saint Joseph. Je passe sous silence les stalles en chêne du chœur; elles furent faites pour le service du chapître de la collégiale. En 1790, Rochefort devint chef-lieu de district et de canton, et changea son nom contre celui de *Roche-des-Trois*.

Des autres édifices religieux de Pluherlin, le territoire de la trève possédait une grande partie. Je commence par l'énumération de ceux qui se trouvaient dans le ressort immédiat de l'église matrice.

C'était d'abord la chapelle de Notre-Dame-de-Reconfort, du Confort ou de Bon-Confort, comme on l'appelait encore en 1639; ensuite celle de Notre-Dame aussi et située à Carcado.

Les chapelles de Notre-Dame-de-la-Barre et de Saint-Jean-de-la-Bande, situées aux villages de ces noms, appartenaient à des prieurés dont il sera question plus bas.

Arrivant maintenant à ceux de ces édifices compris dans la trève, nous trouvons la chapelle de Saint-Michel, au hameau de ce nom, auprès de Rochefort, passant pour avoir appartenue aux Templiers et dépendant, aux derniers siècles, du prieuré de Saint-Michel-de-la-Grêle.

---

(1) Formes anciennes : *Rupes fortis*, 1267 (Prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Rocha fortis*, XIIIe s. (Ibid.)

Celle de Saint-Roch s'élevait dans un quartier de la ville même de Rochefort. D'après la tradition locale, elle aurait été construite en exécution d'un vœu fait par les habitants de ce bourg décimé par une peste. Quant à la date de son édification, elle est fixée à l'année 1527 portée par sa première pierre, conservée encore dans le nouvel édifice qui, récemment, a remplacé l'ancien.

A la sortie du même bourg de Rochefort et non loin du chemin conduisant à Malestroit, on voyait jadis la chapelle de Saint-Nicolas, maintenant détruite. Celle de Saint-Barthélemy s'élevait en un lieu isolé.

Comme c'était tout naturel, le château de Rochefort renfermait aussi une chapelle. Sous le vocable de saint Jean, elle se trouvait dans la seconde des tours placées à droite de l'entrée. En 1619, ce n'était plus qu'une ruine. Elle fut restaurée ou rebâtie dans la cour, puisque l'évêque permit, le 9 juillet 1715, d'y célébrer le service divin, et que la messe se disait encore, en 1787, dans la *chapelle de la cour du château*.

A côté du rectorat et de la susdite collégiale, plusieurs bénéfices secondaires s'étaient fondés sur cette paroisse.

Le plus ancien de tous aurait été incontestablement, s'il a jamais existé, l'établissement monastique, que la tradition locale place au bourg même de Pluherlin, mais sans le désigner autrement. Aucun document n'en a conservé la moindre trace.

Le pouillé de 1516 en mentionne trois autres : la sacristie de Pluherlin, la chapellenie de Broueren, peut-être de Brouerec, et la chapellenie de Cambz de Rochefort, sur lesquelles je n'ai pu trouver aucun autre renseignement, à moins de voir, dans cette dernière, la chapellenie des chiens, dont il sera parlé plus bas. Une erreur de copie ou de lecture pourrait permettre cette hypothèse et de supposer qu'il aurait fallu écrire ou lire, dans cette pièce, *capellania de canibus de Rochefort.*

Le prieuré de Saint-Michel-de-la-Grêle avait été fondé par les seigneurs de Rochefort et donné par eux à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, qui, pendant longtemps, le tint en règle. Lorsque la conventualité y eut cessé et qu'il fut tombé en commende, les héritiers des fondateurs voulurent s'arroger le droit de patronage ou de présentation, tout en reconnaissant à l'abbé de Redon le droit de collation. Celui-ci résista tant qu'il le put à cet empiétement; mais il avait trop forte partie en présence, pour obtenir toujours gain de cause. Le sire de Rochefort était, en outre, seigneur temporel, et le titulaire du bénéfice devait lui en rendre aveu. Cependant, soit que ce seigneur ait abandonné ses prétentions ou que l'abbé en ait enfin triomphé, il est de fait que les prieurs de la dernière moitié du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe furent toujours des bénédictins, jusqu'à ce que ce puissant personnage, ruinant l'œuvre de ses ancêtres, eut obtenu de l'Ordinaire une ordonnance, en date du 17 février 1751, annexant ce prieuré à la collégiale de Notre-Dame-de-la-Tronchaie. En 1619, le prieur de

Saint-Michel-de-la-Grêle percevait la moitié des dîmes de Malansac et le champart sur plusieurs quartiers de la paroisse de Pluherlin ; aussi affermait-il alors tous les revenus de son bénéfice moyennant la somme annuelle de 450 livres, ce qui, à cette époque, était un beau denier. On ne croit pas devoir entrer, ici, en plus de détails ; l'histoire de cet établissement se fera dans une autre partie.

Le prieuré de Notre-Dame-de-la-Barre reconnaissait aussi pour fondateurs et présentateurs les seigneurs de Rochefort. Il se desservait d'une messe chaque semaine dans sa propre chapelle et se trouve, comme le précédent, mentionné dans le pouillé de 1516. Quoique souvent présenté à un religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, auquel l'évêque le conférait, rien ne démontre qu'il ait jamais constitué un bénéfice régulier. Peu considérables et assis on ne sait sur quoi, ses revenus annuels ne s'évaluaient, en 1619, qu'à la somme de 50 livres. C'était encore assez pour ne le point laisser passer inaperçu. Sur la demande du seigneur de Rochefort, une ordonnance épiscopale du 17 janvier 1751, qui fut confirmée par des lettres-patentes du mois de janvier 1756, vint l'annexer aussi à la mense capitulaire de la collégiale de la Tronchaie. Après avoir été vacant durant de longues années, grâce à la négligence du patron à le présenter, il recommença à avoir des titulaires à partir des premières années du XVIIe siècle, époque à laquelle un recteur de Pluherlin le sollicita et l'obtint du Souverain Pontife. Les deux derniers prieurs avant l'union, furent les doyens de la collégiale.

Mentionné au pouillé de 1516, le prieuré de la Bande, appelé aussi prieuré de Saint-Jean de la Bande, se desservait dans la chapelle de ce nom, que nous venons de rencontrer sur le territoire de l'église-mère de Pluherlin. Il est distinct de la chapellenie de Saint-Jean, dont il va être question. Son titre dut s'éteindre au XVIe siècle. A son sujet, les renseignements font complètement défaut. Et cependant, dans sa déclaration de 1619, le recteur de la paroisse évalue encore ses revenus à 60 livres par an. Mais il est certain, d'autre part, que, dans la suite, comme durant les 50 ans qui précédèrent immédiatement cette date, il n'eut aucun titulaire.

Quant à la susdite chapellenie de Saint-Jean, elle reconnaissait aussi les seigneurs de Rochefort pour patrons et fondateurs. Desservie, à l'origine, dans la chapelle de Saint-Jean, au château de Rochefort, elle fut transférée à la collégiale, lorsque les guerres de la Ligue eurent ruiné et ce château et cette chapelle. A la fin du XVIIIe siècle, nous trouvons son service, consistant en deux messes par semaine, acquitté dans la chapelle de la cour de ce château. Sa dotation se composait d'une dîme, appelée la *gerbe aux chiens*, qui se prélevait sur tous les sujets de la seigneurie de Rochefort. Chaque paroissien de Malansac, qui se trouvait sous ce fief, devait une gerbe de seigle, dite la *gerbe aux chiens*. Je présume qu'il en était de même de chacun

des autres sujets. En 1619, ce bénéfice rapportait à son titulaire un revenu annuel de 140 livres. Il n'était donc pas à dédaigner ; aussi ne le fut-il point. D'une part, en effet, il ne manqua jamais de titulaire, et, de l'autre, le chapître de la collégiale le convoita. A la prière des chanoines, le seigneur de Rochefort sollicita de l'évêque son annexion à la mense capitulaire de la Tronchaie. L'ordonnance épiscopale du 17 février 1751 vint donner satisfaction à tout ce monde.

Fondée aussi et présentée par les seigneurs de Rochefort et conférée par l'Ordinaire, la chapellenie de Saint-Roch se desservait dans la chapelle de ce nom, tant qu'elle pût servir au culte. Quand cet édifice eut été ruiné et en attendant qu'il fut relevé, le service en fut transféré à la chapelle du château. Ses charges sont ignorées ; mais, d'après la déclaration faite par le recteur, en 1619, ses revenus annuels étaient alors de 60 livres. On lui connaît des titulaires, à partir des premières années du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution.

Par son testament du 5 décembre 1639, Alain Bonno, mort à Noyal-Muzillac, fonda la chapellenie de Notre-Dame, dont il réserva le droit de patronage à l'aîné de sa famille, et la chargea d'une messe à célébrer, chaque mercredi, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Confort. Sa dotation se composait des intérêts d'un capital de 100 livres et des revenus de quelques parcelles de terre situées auprès de cette chapelle. On ne connaît que son premier titulaire et il est à présumer qu'elle n'en eut point d'autres. Ce bénéfice n'aurait-il point été érigé canoniquement?

Fondée, les 4 octobre 1668 et 10 octobre 1670, par le prêtre Julien Denis, la chapellenie de ce nom était chargée de deux messes par semaine et présentée par les héritiers de son fondateur. Sa dotation et le lieu de son service demeurent ignorés, comme les noms de ses titulaires, si on excepte les deux qui la possédèrent au milieu du siècle dernier.

La chapellenie de Saint-Nicolas ou de Françoise Le Moine, ainsi appelé du vocable de la chapelle, dans laquelle elle se desservait d'une messe chaque dimanche, au bourg de Rochefort, et du nom de sa fondatrice, avait été établie le 10 août 1681, et se présentait par les héritiers Le Moine. On ne connaît point sa dotation. Elle eut cependant des titulaires jusqu'en 1790.

Touchant celle des Fleury ou du prêtre Guy Fleury, qui se desservait dans l'église paroissiale, on sait seulement qu'elle avait des titulaires au commencement du XVIIIe siècle.

On n'en pourrait encore dire autant de la chapellenie de Clergerel, dont on connaît uniquement le titulaire de 1715, sans savoir où elle se desservait, ni quelles étaient ses charges et sa dotation.

Celle de Julienne Chevrier, ainsi appelée du nom de sa fondatrice, qui en réserva la présentation à ses héritiers, se desservait d'une messe chaque vendredi à l'autel de Saint-François, dans la collégiale de

Rochefort, et avait, pour dotation, une rente annuelle de 12 livres. C'était bien peu, si son temporel se bornait à cela. Elle avait des titulaires à la fin du siècle dernier.

On trouve aussi mention d'une chapellenie des Bours, donnée comme existant sur cette paroisse ; mais son nom est le seul renseignement qu'on ait, d'ailleurs, rencontré à son sujet.

La déclaration faite en 1619 par le recteur et déjà plusieurs fois citée, comprend encore deux autres bénéfices : les prieurés de la Montjoie et de Saint-Georges. Si ce document les renferme, c'est, sans doute, parce qu'ils possédaient des biens dans la paroisse, et non pour un autre motif; car le premier se trouvait en Malansac et le second n'était autre que la chapellenie de Saint-Georges, située dans la paroisse de Caden.

Enfin, je ferai remarquer, en terminant, qu'on rencontre parfois le nom d'un *prieuré de Rochefort* et que cette désignation est inexacte, parce que le bénéfice ainsi appelé n'est autre que le prieuré de la Magdeleine-de-la-Montjoie, situé en Malansac, comme on vient de le dire, et, par une voie détournée, annexé à la collégiale de la Tronchaie.

Recteurs de Pluherlin.

1455-1478. R. Pierre Pichorel. Par allusion à l'union des fruits de ce bénéfice à la mense capitulaire de Vannes, on lui donnait, en 1471, le titre de *vicaire perpétuel*, comme si le chapître était, par ce fait, devenu patron de la paroisse. Il avait probablement résigné entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1478-1483. † Laurent Pichorel, pourvu en Cour de Rome.

1519-1520. Cosme d'Auray, chanoine de Vannes et nommé de Arayo, en latin.

1539-1546. † Olivier de Trevelo, archiprêtre de la cathédrale et, simultanément, recteur de Locminé et Moustoir-Radenac, avait, avant son décès arrivé le 11 juin 1546, résigné en faveur du suivant, avec réserve des fruits rectoriaux pendant le reste de ses jours.

1546-1570. † Nicolas Robin, aîné, futur chanoine de Vannes, dut recevoir ses provisions du Saint-Siège. Il n'y résida point ; car dès 1546 au moins, il était archiprêtre de Vannes et, par suite, rivé à la ville épiscopale. Il mourut le 25 octobre 1570.

1570-1594. R. Henri Lechet, aîné, successeur du précédent dans son canonicat, pourvu par l'évêque, le jour même de la mort de Robin, prit possession le 29 octobre 1570. Ayant résigné entre les mains de l'Ordinaire, le 10

décembre 1594, il reçut immédiatement des provisions pour Malguénac.

1594-1597. R. Mathieu de Vanchelles, chanoine théologal de Vannes, pourvu par l'évêque, le 10 décembre 1594, prit possession le 21, et résigna au mois de janvier 1597.

1597. R. François André, prêtre du diocèse, chantre et chanoine de la collégiale de Rochefort, dont il devint plus tard doyen, résigna entre les mains du Pape en janvier 1597, c'est-à-dire dans le mois même de ses provisions.

1597-1609. R. Guillaume Le Cadre, originaire de Pluherlin et docteur en théologie, pourvu par le Souverain Pontife, en janvier 1597, résigna, lui-même, le 11 septembre 1608, entre les mains de l'Ordinaire, en faveur d'Yves Le Cointe, aussi de Pluherlin, avec réserve d'une pension annuelle de 150 livres. Ce même jour, le Pape conféra la paroisse à Le Cointe, qui en prit possession le 10 janvier suivant, et ne put cependant point s'y maintenir, parce que le suivant vint bientôt lui disputer avantageusement ce bénéfice, qu'il s'était fait donner aussi, en Cour de Rome, par dévolut sur Le Cadre, recteur de Questembert depuis plus d'un an et, par suite, détenteur de deux bénéfices incompatibles. Ce dernier eut beau résigner, une seconde fois, entre les mains de l'Ordinaire, et celui-ci, donner, le 1er mai de la même année, de nouvelles provisions à Le Cointe qui reprit possession le 3. Rien n'y fit.

1609-1647. R. Pierre Evenart, aîné, dit *Carat*, également originaire de Pluherlin, pourvu en Cour de Rome, le 16 février 1609, comme on vient de le dire, prit possession le 21 juin et parvint à débouter Le Cadre et Le Cointe, qu'il accusait de confidence. Il résigna, en 1647, entre les mains du Pape, en faveur du suivant, et devint ensuite recteur de Limerzel.

1647-1667. R. Pierre Evenart, doyen de la collégiale de Notre-Dame-de-la-Tronchaie.

1669-1681. Julien Pedron, chanoine de la même collégiale.

1681-1716. R. Jean Bahon, curé de Pluherlin avant d'en devenir recteur, résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 13 août 1761.

1716-1750. † Louis Fleury, prêtre de Pluherlin, pourvu par un vicaire capitulaire, le jour même de la précédente résignation, mourut, mais non ici, au mois de janvier 1750.

1750-1776. † François Le Pavec, de Questembert et curé de Pluherlin,

gagna ce rectorat au concours tenu à Vannes le 19 février 1750, obtint du Pape des provisions datées du 23 mars, et en prit possession le 11 mai. Dès 1764, le vicariat perpétuel de Saint-Salomon, à Vannes, lui fut conféré; mais il le résigna, le jour même, pour rester à Pluherlin. Antérieurement à cette date, il avait fait une maladie et donné procuration, le 28 novembre 1760, pour se démettre entre les mains du Pape en faveur de Joseph Le Clainche, prêtre à Questembert, avec réserve d'une pension de 150 livres. Mais, contre son attente, il vit bientôt qu'il ne passerait point encore, cette fois, le seuil de l'éternité, et que sa santé, en voie de se rétablir, lui permettrait de prolonger son rectorat et de continuer ses travaux dans la vigne du Seigneur. Animé de ces sentiments, il changea de résolution, comme c'était tout naturel, et put révoquer à temps cette procuration ainsi restée inefficace. Décédé, à l'âge de 65 ans, il fut inhumé dans le cimetière, le 21 juillet 1776.

1776-1792. Jean-Baptiste Maury, originaire de Bains et prêtre à Brain, n'eut pas de difficulté à l'emporter sur ses compétiteurs au concours auquel il fut seul à se présenter, tant la médiocrité de ses revenus faisait peu rechercher ce bénéfice. Pourvu en Cour de Rome, le 20 décembre 1776, il prit possession le 28 janvier suivant. Devenu doyen de La Tronchaie, il obtint, le 28 juin 1785, un indult du Souverain Pontife annexant cette paroisse à son décanat. La jouissance de ce nouvel état de choses n'eut qu'une courte durée. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il fut considéré comme déchu de son bénéfice et dut, en 1792, s'éloigner de son troupeau ou du moins cesser de remplir ostensiblement son ministère pastoral. On ignore ce qu'il devint, pendant les jours mauvais. Quand la tourmente fut passée, il ne fut pas maintenu à la tête de son ancienne paroisse. Nommé, en 1802, au rectorat de Saint-Vincent-sur-Oust, il passa, peu après, à celui des Fougerêts, où il mourut, le 22 avril 1807. A Pluherlin, l'assemblée électorale du district de Rochefort avait voulu le faire remplacer par Pierre Dugué, originaire et prêtre de Saint-Jacut, qu'elle avait choisi, le 10 octobre 1792, pour aller y remplir les fonctions de recteur constitutionnel. J'ignore si Dugué se rendit à ce poste et combien de temps il y resta, tant nous possédons peu de renseignements sur cette époque si troublée.

PRISE DE POSSESSION

DE LA HAUTE ET ANCIENNE

BARONNIE DE LA ROCHE-BERNARD

PAR LE COMTE DE BOISGELIN, MARQUIS DE CUCÉ, EN 1744.

(Par M. le Dr G. de Closmadeuc.)

Le 13 avril de l'année 1744, trois personnages de l'ordre judiciaire se rencontraient dans la ville de Redon, à l'auberge où pend pour enseigne : *Le Pavillon*.

L'un arrivait de Rennes et se nommait Mtre Bonamy, avocat au parlement de Brètagne. Les deux autres étaient : Mtre Bedon, notaire royal de la cour de Nantes, et Mtre Bouvron, notaire, résidant à Campbon. Le premier, Mtre Bonamy, était envoyé par M. le marquis de Cucé, muni de ses pleins pouvoirs, pour effectuer la prise de possession de la baronnie de La Roche-Bernard ; les deux notaires, qui allaient l'accompagner dans toutes les opérations, avaient la mission d'en dresser procès-verbal et rapport.

Après les saluts d'usage, Mtre Bonamy mit sous les yeux des deux notaires sa procuration en forme, ainsi conçue :

« Comme acquéreur de l'ancienne et haute baronnie de La Roche-Bernard, je déclare donner pouvoir et procuration à Mtre Bonamy, avocat au parlement de Bretagne, de prendre possession de ladite baronnie et de tous droits et dépendances en mon nom et pour moy....

Fait à Rennes, 10 avril 1744.

DE BOISGELIN DE CUCÉ. »

Après quoi, Mtre Bonamy fait la déclaration suivante : « Très haut, très puissant, très illustre prince Charles de Lorraine, pair de France, grand écuyer, etc., etc., a vendu à haut et puissant seigneur messire Regnault Gabriel du Boisgelin, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis de Cucé, comte de Mesneuf....., conseiller du roy dans tous ses conseils, présidant à mortier au parlement de Bretagne, en son hôtel à Rennes, rue aux Foulons. . . . .

La terre, seigneurie et ancienne baronnie de La Roche-Bernard, s'étendant aux paroisses de Nivillac, Saint-Dolay, Missillac, Camoël, Sévérac, Assérac, Herbignac, et Saint-Gildas des Bois, du diocèse de Nantes, ensemble le château de la Bretesche, terres, forêts, fiefs, juridictions, et droits quelconques et dépendants y annexés, relevant prochainement « du roy. »

L'acte de vente du 21 janvier 1744 porte les conditions suivantes, indépendamment du prix principal de 410,000 liv.

1° Rente annuelle de 300 liv., pour desservir la chapelle du château.
2° Rente annuelle de 300 liv., due au domaine de sa majesté sous son comté Nantais.
3° Rente annuelle de 60 liv., aux Jacobins de Nantes.
4° Rente annuelle de 100 liv., aux prestres de la paroisse de Missillac.
5° Chaque année, 45 charretées de bois à la maison de la Haye-d'Air.
6° 12 charretées, à la maison de la Baronnie.

L'avocat Bonamy énumère les droits attachés à la seigneurie :

« *Droits* de préséance et de présider aux États de Bretagne, *droits* de patronage, fondations et supériorités des églises et de fondation des cimetières et presbytères ; *droits honorifiques*, prééminences, prières.... enfeux, bancs, lizières, *ceintures*, et autres droits. . . . . . *droits* du siège de ladite baronnie, de haute, moyenne et basse justice, de contredits, police, prévosté, de connoistre de feu et eau, taux, amandes; confiscations, épaves, gallois, deshérences, batardises, et tous autres, création en y celui de sénéchal, alloué et lieutenant, procureur fiscal, notaires, procureurs postulants, greffier, sergent, même sergent ameneur aux plaids du siége présidial de Nantes, de maîtrise particulière et création d'officier pour l'exercice d'y ceux, et de sergents, gardes et controlle pour la conservation des bois et forêts. . . . .

« Ensemble des droits de foires, marchés, coutumes, ponts, péages, fours bannaux, droit de bris, droits de bancs et estanches, droit *de quintaine* sur la rivière de Vilaine, des fiefs, juridictions du château de La Roche-Bernard, autrement dit de la Bretesche ; droit de guet et capitainerie en iceluy, droit de soule et de déprix de poissons ; des domaines, métairies, forêts, bois, taillis, moulins à vent et à eau, étang, marais, fours, halles, coutumes, rolles, rentes féodales, censives, foncières, foi, hommage, rachapt, sous rachapt, chambellage, casuels, profits, émomulemens, de fiefs, droits utiles, droits rescendants et réciscifs et généralement tous droits tels qu'ils puissent être exprimés et non exprimés au présent réguisitoire. » — Les deux notaires dressent procès-verbal du tout.

On voit, par ce passage du procès-verbal que je cite textuellement, que les droits seigneuriaux dévolus au Baron de la Roche-Bernard étaient

d'importance. Plusieurs des expressions employées dans la liste emportent avec elles la nature de la redevance exigée par le seigneur ; mais quelques autres demandent des explications.

Qu'entendait-on pas les mots : droit de bans et estanches ; droits de déprix de poisson ; droit de soule ; droit de quintaine ?

Le gros registre in-f° manuscrit *de la réformation de la baronnie de La Roche-Bernard*, daté de 1681, et conservé aux archives de Nantes, va nous l'apprendre.

Le droit de *bans et estanches* était celui-ci : à certaine époque de l'année, dans chacune des paroisses du ressort de la baronnie, il était interdit aux particuliers et aux commercants, de vendre et débiter du vin pendant la quinzaine qui suivait la fête de la Pentecôte. Seul le seigneur pouvait écouler le produit de ses vignes, et, moyennant finances, autoriser les débitants à délivrer des boissons.

Droit de déprix de poisson. — « Tous les poissonniers passant près le château de Bretesche sont teneus faire le déprix de leur poisson audit chasteau, et à défaut sont amandables. »

C'est-à-dire que les poissonniers devaient chaque fois aller offrir leur poisson au château qui s'en approvisionnait à un prix raisonnable.

Le *droit de soule* consistait autrefois dans la fourniture d'une soule faite *par le dernier marié de l'année*, en la ville de La Roche-Bernard. Ce droit fut plus tard perçu *au jour du mardy gras*, sous la forme de 60 sols d'amende.

Droit de quintaine : Ce dernier droit, qui se retrouve à peu près partout en Bretagne, est défini et expliqué par le registre de la réformation de La Roche-Bernard où je l'ai copié. « Item le droit de quintaine qui se tire à chaque année le jour de Saint-Etienne, sur ladite rivière de Vilaine, à vis et au bas de la ville par les nouveaux mariés qui couschent la première nuit de leurs nopces dans ladite ville, à peine de l'amande contre les défaillants, ou ceux qui ne cassent leur lance. »

Le droit de quintaine était donc dû par tous les nouveaux mariés qui avaient convolé dans l'année et dont le mariage avait été célébré dans la ville.

La cérémonie avait lieu le jour de la Saint-Étienne. On plantait dans la rivière un poteau avec l'écusson du seigneur. Le nouveau marié, en costume de bain, debout dans un bateau manœuvré par six rameurs, devait rompre une lance de bois, en passant à côté de la perche, sans quoi il payait l'amende. Quant à sa femme, elle devait au seigneur une chanson et un baiser. Il y avait même ceci de particulier que c'était les moines de Prières qui étaient tenus de fournir les bateaux et les six rameurs. A la suite d'un procès, qui avait duré longtemps, comme tous ceux de l'époque, le Parlement de Rennes en avait décidé ainsi : « Et sont les abbés, religieux et couvent de Notre-Dame de Prières obligés de fournir le battau ou salant aux six hommes, et six auront pour la

course de la dite quintaine, et à quoy ils ont ésté condamnés par arrest du parlement du 27 juillet 1677. » (Reg. Ref. in-f°, page 163.)

La fête de quintaine avait lieu au bas de la ville, dans le point de la rivière qui fait face au passage. Toute la population assistait au spectacle. Mr le Doyen avait fourni la liste des nouveaux mariés inscrits sur le registre de sacristie. Le sergent faisait l'appel. Ceux qui ne comparaissaient pas étaient condamnés à l'amende. Les autres se livraient à l'exercice, leur quintaine à la main, c'est ainsi qu'on nommait la lance de bois qu'ils devaient briser, tout en prenant bien garde de plonger dans la rivière, car, au 26 décembre, il faisait froid. Tout cela se passait aux grands éclats de rire du public, qui ne riait pas moins lorsque la jeune mariée s'en venait débiter sa chanson à Mr le Procureur fiscal de la baronnie, et lui offrir un baiser, que le grave magistrat cueillait sur son front, au nom du seigneur.

La chasse à grosse bête était prohibée en toute l'étendue de la baronnie. L'acte de *Réformation* fait une exception en faveur du sire de Ranrouet et d'Asserac « auquels les anciens Barons l'ont concédé, sans toutefois qu'il puisse entrer en la forest, n'y poursuivre la piste plus loin que Martinet. »

Revenons maintenant à nos trois hommes de loi que nous avons laissés à Redon. Après ces préliminaires, il font seller leurs chevaux et quittent l'auberge du Pavillon.

Ils se dirigent au petit trot vers Sévérac où ils arrivent à midi.

Ils mettent pied à terre dans le bourg et s'empressent d'avertir le clergé de leur arrivée. Bientôt, Maître Bonamy, escorté de ses deux notaires, prend le chemin de l'église paroissiale. A l'entrée principale, le *Vénérable et discret* Messire Jean-Baptiste Halgan, recteur, vient recevoir le requérant, *en habits décents, cloches sonnantes.* Il lui *présente le goupillon* et offre l'*eau bénite.*

Le cortège fait son entrée dans l'intérieur de l'église, suivi de la foule des paroissiens. Maître Bonamy *fait génuflexion devant l'autel et yceluy baise.* L'acte dressé par les deux tabellions ajoute qu'il *fait prières* et *généralement toutes choses nécessaires et requises.*

De là nos trois personnages, précédés du recteur et de son vicaire, toujours au son des cloches, se transportent dans la chapelle du Prieuré de Sévérac, située dans le cimetière ; — Maître Bonamy *s'agenouille pareillement* et baise l'autel.

A la sortie du cimetière, le Procureur du seigneur de Boisgelin monte sur la borne et *déclare à haute et intelligible voix qu'il met le dit seigneur Marquis de Cucé en possession de toutes les nouvances qui lui appartiennent* dans la paroisse de Sévérac, tant en *proche qu'en arrière fief.*

Les deux notaires inscrivent dans leur procès-verbal que *cela s'est*

fait sans troubles ny opposition de personnes quelconques, et en rapportent acte, qui est signé par le Recteur de Sévérac (Haglan), son vicaire (Durand) et les trois hommes de robe.

Ceux-ci disent adieu aux deux prêtres, et enfourchent de nouveau leur monture, pour se rendre à Saint-Gildas-des-Bois. Ici, la scène n'est plus la même. Quand nos trois procureurs arrivent devant la porte principale de l'église abbatiale, ils la trouvent fermée à clé, et personne pour les recevoir. Ils tournent à gauche, et tirent violemment le cordon *de la cloche du parloir*. On leur ouvre, et le Révérend Père Prieur de l'abbaye se présente avec un air renfrogné. Maître Bonamy s'incline ; puis relevant la tête, lui dit : mon Révérend Père Prieur, je viens prendre possession de l'église et de l'abbaye au nom de mon très haut et très puissant seigneur marquis de Cucé, comte de Boisgelin, devenu propriétaire de la baronnie de la Roche-Bernard par acte authentique, et permettez-moi de vous donner lecture de la Procuration dont je suis nanti.

Le Prieur écoute sans mot dire la lecture, et répond : « Ne pas s'opposer à cette possession, et n'y avoir moyens empechans, et que nous pouvions vaquer à notre Commission. » Mais il refuse de pratiquer les cérémonies d'usage, c'est-à-dire de faire sonner les cloches, de revêtir ses habits sacerdotaux, de prendre le goupillon, etc. On lui demande son nom, il refuse de le donner ; on l'invite à signer le procès-verbal, il refuse également.

Maître Bonamy proteste et déclare au Révérend Père Prieur « que sa réponse cy dessus et ce refus des cérémonies en pareil cas ne pourront nuire ny préjudicier aux droits du dit seigneur. » — Cette attitude du Prieur était au moins étrange ; car en feuilletant les pièces de son cartulaire, le moine pouvait s'assurer que l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois avait été fondée au XIe siècle par Simon de La Roche, seigneur du lieu.

Les trois procureurs trouvant la porte principale fermée, entrent dans l'église par le cloître. Ils s'agenouillent, disent leurs prières, et Maître Bonamy baise dévotement l'autel.

Ils remarquent ensuite qu'il « règne dans la nef, le sanctuaire et aux deux ailes de la dite église, tant au dedans qu'au dehors, une lisière et ceinture avec écussons des armes de la maison du Cambout et alliances ; même que dans la voûte et lambris du sanctuaire il y a deux autres écussons, l'un des anciens Barons de La Roche-Bernard et l'autre de la dite maison du Cambout.

» Pareillement que dans la salle située dans le dit cloître, que l'on nous a dit être celle du Chapitre, un pareil écusson des armes de la maison du Cambout se trouve sculpté en bois sur le couronnement de la porte d'entrée en dedans. »

Les notaires signent le procès-verbal à six heures du soir.

Le lendemain, le 14 avril, Bonamy, Bouvron et Bedon, qui ont couché à Missillac, partent à cheval de bon matin et gagnent le bourg de Saint-Dolay, *distant d'une lieue.*

A l'entrée de l'église, le noble et discret messire Pierre-Marie Gaudin, recteur, les attendait, *révêtu d'habits décents, le goupillon à la main.* Il leur présente l'eau bénite, et les introduit, *toutes choches sonnantes.*

Le sieur Bonamy s'avance vers l'autel, *y fait génuflexion et prières, baise iceluy,* et ensuite prend place dans le banc de l'ancienne baronnie de La Roche-Bernard. Au surplus, *il fait tous les actes requis et nécessaires pour acquérir au dit seigneur bonne et valable possession de tous droits sur ladite Église et paroisse.*

Dans le cimetière, Bonamy déclare à haute et intelligible voix, qu'ils mettent le dit seigneur marquis de Cucé en possession de toutes les mouvances qui lui appartenaient, tant en proche qu'en arrière fief, sur le *presbytère* et *autres terres nobles et roturières, titrées et non titrées.*

Bien entendu, les notaires rapportent que cela s'est *effectué sans trouble ni opposition* d'aucune sorte.

Ils remarquent que derrière le grand autel il se trouve *la moitié de l'écusson des armes de la maison du Cambout, l'autre partie paraissant avoir été cassée.....* Dans la chapelle de l'aile droite, on distingue *un écusson en bois* des armes des anciens *Barons de La Roche-Bernard, engravé dans une poutre neuve percée au lambris......*

Ont signé :

Marie-Rose du Guesclin, Bonamy, Gaudin, Recteur, Meignen, Renouard, Merlet, prêtre, Tual de Boisjoly, Guibert; Bouvron, Bedon, notaires, etc., etc.

Une partie de ces signatures représentent les seigneurs ou leurs procureurs, des seigneuries relevant de la baronnie.

A deux heures de l'après-midi, nos procureurs se remettent en route et visitent successivement le moulin à vent de Loizelières, les moulins à eau et à vent du Roho, dont ils prennent possession, pour le seigneur, avec les mêmes formules, et sans *trouble ni opposition* des meuniers ni de personne. La journée a été rude. Ils s'en reviennent coucher à Missillac.

Le lendemain, 15 avril, maître Bonamy, escorté de ses deux notaires, se présente à la porte de l'église paroissiale de Missillac. Messire Pierre Blanchard, recteur, les accueille, comme ses confrères, en habits décents et tenant en main le goupillon. Les mêmes cérémonies se répètent. Après avoir baisé le maître-autel, le Procureur Bonamy va s'asseoir dans les *deux bancs seigneuriaux,* dans le chœur de l'église.

Dans le cimetière, il récite sa formule de prise de possession, toujours *à haute et intelligible voix.*

Après quoi, il rentre de nouveau dans l'église, et fait remarquer à ses deux acolytes que dans la maîtresse vitre du grand autel sont peintes les armes des anciens Barons de La Roche-Bernard, de la maison de Lorraine et de la maison du Cambout.

Dans le sanctuaire du chœur se trouve un tombeau élevé des seigneurs du Cambout. C'est le tombeau du marquis Charles de Coislin du Cambout, mort au château de la Bretesche en 1648. Autour de l'église et des chapelles en dedans règne une lizière aux armes des seigneurs du Cambout. Pareillement, au-dessus de la grande porte, un écusson des armes de la maison du Cambout sculpté sur une pierre de tuffeau.

Les trois procureurs quittent le bourg de Missillac et se transportent au *château* de la *Bretesche.*

Château de la Bretesche.

Le Procureur Bonamy, *étant entré en iceluy,* mentionne le procès-verbal, *y a bu et mangé, fait feu et fumée, parcouru les appartemens,* ouvert et fermé les portes, *autant que les dites portes et fenêtres sont movibles.*

Après quoi il se transporte dans le jardin, la vigne, le parc, la forest, metaierie de la Porte autrement dite du Cabinet, dans la maison du tourne bride, et terres dépendantes du château et metaierie, et dans le moulin à eau.

Il y fait tous actes requis et nécessaires... sans trouble ni opposition de personne.

Nos trois personnages reviennent sur leurs pas, c'est-à-dire au château, et prennent acte de *l'indigence des réparations y manquantes.*

Sur le pont qui conduit à la cour, Bonamy fait voir aux notaires « que les poutres qui soutiennent ledit pont sont entièrement pourries. » — Les murs sur lesquels les poutres sont portées sont « considérablement dégradés, et les planches du pont absolument de nulle valeur, de façon que s'il n'est promptement rétably, le passage en devient impraticable. »

Le portail d'entrée est dans un état déplorable *et ne ferme pas.* Les deux poutres qui supportent les grandes pierres de taille qui forment la base d'une galerie régnant le long des deux tours, « sont pourries tellement que ladite galerie est prête de s'assoler. » Dans l'écurie, une des poutres est *cassée et rongée par le vers moulu*, et n'est soutenue que par un étai.

Maître Bonamy entre dans le château. Il commence sa visite par les caves, dont les poutres sont en fort mauvais état, « toutes les caves sont sans porte et en partie sans grilles. »

La cuisine, le garde-manger, l'office et la chambre de commun au bout de la cuisine, « sont sans portes et fenêtres qui tiennent. » Absence complète de pavage et de tuiles. Les fourneaux des offices sont « démolis et détruits. »

On monte dans les appartements du premier étage. *La salle des Gardes* a ses portes *détériorées*. La porte d'entrée de la chapelle manque, ainsi que celle du *petit cabinet à côté*. Toutes les embrasures des fenêtres sont « à refaire à neuf en bois et vitrage. »

Dans la *chambre* du bout, au sud de la dite salle des Gardes, deux des poutres sont « cassées et supportées par des étais. » Les croisées et les portes sont à refaire à neuf.

Dans la *chambre à côté* (dite chambre de M. le Duc) le plancher est « entièrement assolé, et les fenêtres sans croisées. » Le plancher de la chambre au-dessus menace pareillement ruine, « les soliveaux ne portant plus dans le mur du côté de l'étang. »

On passe dans la *salle à manger*. « Les fenêtres et vitrages sont de nulle valeur. » — Même remarque pour la *petite chambre qui est* au bout.

La chambre (dite de Mme la Duchesse) « est plus habitable, les fenêtres pouvant encore servir quelque temps et les vitrages n'ayant besoin que de quelques réparations », cette dernière chambre est *parquetée*; toutes les autres chambres *du dit cours* sont presque entièrement dégarnies de leurs pavés. Les fusées manquent en différents endroits. Les terrasses sont considérablement dégradées. Les portes et fenêtres sont à refaire tout à neuf, « tant en bois qu'en ferrures, serrures, vitrages. »

Le grand vitrage de la chapelle est « presque entièrement enfoncé. » — Le procès-verbal des notaires ajoute « qu'il est absolument nécessaire de le rétablir promptement, tant pour la décence que pour éviter les dégâts qui sont causés par les eaux pluviales qui tombent sur l'autel. »

Aux étages supérieurs, tous les appartements ont des portes et des fenêtres « toutes à refaire. » Les pavés ne valent rien. Les fusées manquent. Les terrasses et les plafonds sont perdus.

Dans la *chambre* « au bout méridional de la salle de billard » on remarque deux poutres brisées et soutenues par des étais.

Ils entrent dans les *Archives*. La porte est « sans serrure et ne ferme point. » Les fenêtres sont absentes, « de façon que les titres sont exposés aux injures de l'air et au pillage, ce qui cause un préjudice considérable qui exige un prompt remède » dit le procès-verbal.

Après cet inventaire, M^tre^ Bonamy se transporte à la métairie.

La laiterie est sans couverture, et le fermier Guéheneuf demande avec instance qu'elle soit rétablie.

Les murs de clôture du jardin, de la vigne, sont « considérablement dégradés. » On y remarque « de grandes et longues brèches en plusieurs endroits. »

La prise de possession de la Bretesche est terminée. Maître Bonamy et ses deux tabellions se rendent à la chapelle du prieuré de Mouthonac, à l'extrémité de la forêt (paroisse de Nivillac). Le fermier de la métairie ouvre la porte, dont il a la clé. On sonne la cloche; Maître Bonamy s'agenouille devant l'autel, le baise et remplit toutes les formalités requises, comme précédemment.

Après cela, nos hommes de loi remontent à cheval et visitent successivement le moulin du Rodoir, le moulin de Pomenard, les moulins à vents des *Métairies* et de la *Garenne;* et là, comme ailleurs, la prise de possession s'effectue dans les mêmes termes, *sans trouble ni opposition de personne.*

Le lendemain, 15 avril, au lever du jour, les preneurs de possession se remettent en marche, et se dirigent vers le bourg de Nivillac. Antoine Bernard, prêtre, les reçoit, « cloches sonnantes, » à la porte de l'église. Maître Bonamy y recommence les mêmes cérémonies, puis les notaires marquent, dans leur acte, « que devant le grand autel, il n'y a pas de vitrage...., que dans la grande vitre de la chapelle de la Vierge il y a un écusson des armes des anciens Barons de la Roche-Bernard. »

— Les voilà enfin à La Roche-Bernard, où se tient le siège ordinaire de la Baronnie.

Leur première visite est pour l'*auditoire.* Ils y entrent, *audience tenante.* Monsieur le sénéchal Glottain de la Guillardais, en costume du palais, est sur son fauteuil; et à leurs places, M. Thomas du Bénéac, procureur fiscal, M. Thomas du Plassis, lieutenant alloué, M. Boucher, greffier; tous les avocats et procureurs du ressort, en robe, tous les sergents de la baronnie, et une foule de vassaux et arrière-vassaux accourus pour la circonstance.

A l'entrée de Maître Bonamy, dans l'auditoire, tous les juges se lèvent et Monsieur le sénéchal descend de son siège, sur lequel va s'asseoir le représentant officiel du seigneur.

Puis M. le procureur fiscal, [Thomas du Bénéac] « fait appel et évocation de tous et chacun des vassaux et arrière-vassaux, pour venir reconnaître le dit seigneur marquis de Cucé, comte de Boisgelin, en la personne de M^tre^ Bonamy. »

A cette évocation, plusieurs vassaux et arrière-vassaux se présentent et déclarent « se faire honneur d'être soumis au dit seigneur, et estre

prêts de lui faire toutes redevances et obéissances, tels que la dite haute et ancienne baronnie le requiert. »

Le procès-verbal note tous ces détails avec soin. Il note également que la cérémonie a eu lieu *sans trouble ny opposition de personne.* »

(Rapport fait du présent acte en présence de M. le Sénéchal, du procureur fiscal, du greffier et autres officiers de la baronnie : signé Bedon, et Bouvron notaires.)

Après quoi le sieur Bonamy, suivi d'un nombreux cortège, descend « dans la halle au-dessous et joignant dudit auditoire, — où estoit grand nombre de peuple assemblé au marché. » — Il répète, à haute et intelligible voix, qu'il prend possession, ce qui se fait sans trouble et opposition, de la dite halle, droits, foires, étalages, coutume, marchés, taux, et autres généralement quelconques.

En passant, les notaires marquent dans leur écrit que la couverture de la halle est à jour « par caducité et défaut de réparation, qu'il pleut sur quantité d'étaux et de bancs... » Les chevrons sont presque tous découverts, dépourvus de lattes et d'ardoises, « en sorte que toute ladite halle, principalement la partie du couchant menace ruyne. » — L'édifice n'est pas mieux entretenu que le château de la Bretesche.

La visite à l'église se fait dans les formes accoutumées ; les cloches sonnent à toute volée. Messire Julien Daurée, doyen de La Roche-Bernard, préside à la réception le goupillon en main et offre l'eau bénite. M[tre] Bonamy s'agenouille devant l'autel et le baise respectueusement ; il va s'asseoir dans le banc seigneurial. — Dans le cimetière, il proclame la prise de possession, *à haute et intelligible voix.*

Les notaires remarquent qu'au-dessus de la porte principale, du côté de l'évangile, se trouve un écusson des armes de la maison du Cambout, « engravé dans une pierre de taille. »

De l'église de Saint-Michel on se rend à la chapelle de Notre-Dame « ou se dessert le prieuré de Saint-Jacques. » Les cloches sonnent, et la même cérémonie recommence.

La journée s'achève par la visite et prise de possession des *fours bannaux*, situés rue Saint-James.

Le lendemain, 17 avril, la troupe se rend au bourg d'Assérac ; de là au bourg de Camoël ; de là à la chapelle du prieuré de Pennebé, à l'extrémité de la paroisse d'Assérac.

Le 18 avril — Bonamy et ses deux notaires vont prendre possession de l'église d'Herbignac, du moulin de la Perrière, de l'étang de Kenevy, ou étang neuf, en Saint-Dolay. Mêmes cérémonies, mêmes formalités.

Le 20 avril, les trois procureurs partent de Pont-Château et se rendent au monastère de *Blanche-Couronne*, de l'ordre de Saint-Benoît, paroisse de la Chapelle-Launay. — Ils sonnent à la porte de l'abbaye. Le

père Prieur, qui les reçoit, les salue. M^tre Bonamy lui donne lecture de sa procuration ; puis il l'informe « qu'il entend prendre possession, au nom de son seigneur, d'une chapelle prohibitive, fondée sous l'invocation de saint Georges, concédée en 1239 par les Abbés à un ancien Baron de La Roche-Bernard qui leur fit don d'une saline et autres droits. »

Le révérend père Prieur, tout étonné, réplique « qu'il ne connoit point la chapelle dont on luy parle ny en ayant aucune dans l'église sous l'invocation de saint Georges ; — que l'église ayant été changée, on ne peut aujourdhuy découvrir ou pouvoit être cette ancienne chapelle ; que cependant il ne s'opposoit pas que ledit Bonamy entrât dans l'église et y fit tels actes qu'il jugeroit à propos. »

Ils entrent donc, et M^tre Bonamy procède au cérémonial accoutumé. Puis il fait remarquer à ses deux confrères « que dans la maîtresse vitre est peinte l'image de saint Georges ; que dans une chapelle à côté du chœur, il y a une pierre tombale sur laquelle est gravée la figure d'un chevalier ; qu'autour de ladite pierre est une inscription fort difficile à lire, et que sur ladite pierre il y a différents écussons, entre autres celuy de Rochefort, celui des anciens barons de la Roche-Bernard, et celui de Rieux, laquelle pierre tombale le Prieur a dit avoir appris par tradition qu'elle avoit été trouvée dans les ruynes d'une ancienne chapelle proche l'ancien dortoir, et qu'elle a été transportée dans la chapelle où elle est aujourdhuy, fondée sous l'invocation de sainte Appoline. »

M^tre Bonamy déclare, *à haute et intelligible voix*, qu'il prend possession « des mouvances et autres droits féodaux appartenant à l'ancienne baronnie de La Roche-Bernard. » Les notaires rapportent acte du tout ; et quand on prie le révérend père Prieur de signer le procès-verbal, il refuse, comme il a refusé les honneurs. — Décidément, c'est comme à Saint-Gildas-des-Bois. Le clergé séculier est de meilleure composition.

Les opérations de M^tre Bonamy sont terminées. Il déclare donc aux notaires, « et pour se résumer, que tous les actes par luy ci devant faits sont pour valoir et acquérir au dit seigneur de Cucé bon et valable possession de ladite ancienne baronnie de La Roche-Bernard, moulins, domaines, fiefs, droits utiles et honorifiques en dépendants. » Il ajoute même « que le droit de déprix de poissons consiste à obliger les poissonniers passant par le château de la Bretesche de faire le déprix de leur poisson au dit château, et en défaut sont amandables et peuvent être suivis en la juridiction et ailleurs. »

Une autre prise de possession devait avoir lieu à Nantes, dans l'église des Jacobins, au nom du Baron de La Roche-Bernard.

M^tre Petit des Rochettes (muni d'une procuration en règle datée du 25 avril 1744), avocat à la cour, procureur au siège présidial et ancien échevin de la ville de Nantes, demeurant rue Basse des Jacobins, se

transporte à l'église des Jacobins, avec deux notaires, et prend possession « d'un droit d'enfeu pohibitif, dit *l'enfeu des princesses*, lequel doit être scitué sous la lampe et à l'endroit le plus considérable du chœur, et du service de messes et autres prières. »

Ils sonnent à la porte du parloir. Le père Prieur Alexis Janvier les reçoit. Maître Petit des Rochettes expose le sujet de sa visite.

Le Prieur répond qu'il a été anciennement fait une fondation en leur église, par laquelle il leur est dû, sur la baronnie de La Roche-Bernard, une rente de 60 liv. par an; qu'il y a dans le chœur un enfeu qui s'appelle l'enfeu ou le tombeau des princesses, lequel n'est plus aujourd'hui sous la lampe; que vraisemblablement l'enfeu des princesses dépend de la fondation ci-dessus parce qu'il se chante des libera sur ce dit enfeu; — mais que n'ayant pas une certitude entière à ce sujet, attendu que les titres de la communauté furent gastés par les eaux qui entrèrent chez eux en 1711, il ne peut donner de consentement positif. Et cependant il déclare ne pas s'opposer. En même temps il requiert le dit seigneur marquis de Cucé de donner une nouvelle reconnaissance de la rente de 60 livres.

Maître des Rochettes et les deux notaires voient « un grand carreau de grison carré, d'un pied et demi de large, au milieu duquel il paraît qu'il y a eu un anneau qui n'existe plus »; c'est le tombeau des princesses.

Le Procureur de M. de Boisgelin remplit sa mission, dans les formes usitées, et les notaires rédigent le procès-verbal, que le Révérend Prieur ne fait aucune difficulté de signer.

Restait une dernière formalité; — un général d'armes allait, par trois dimanches consécutifs, se rendre dans chacune des localités qu'avaient déjà visitées les procureurs chargés de la prise de possession. — A la sortie de la grand'messe, le sergent devait donner lecture de l'acte de vente de la baronnie. Les procès-verbaux de chaque sergent forment à eux seuls une liasse volumineuse. Tous ces procès-verbaux contiennent la formule consacrée suivante : « Le peuple sortant en grand nombre, s'arrestant autour de moy, pour me voir et entendre, j'ay, à haute et intelligible voix, ban et cry publicq, banny et proclamé, et fait lecture du contrat de vente. »

Toutes ces formalités remplies, le marquis de Cucé, messire Regnault-Gabriel de Boisgelin, était définitivement seigneur de la haute et ancienne baronnie de La Roche-Bernard.

On se demandera peut-être à quelle cause attribuer cet état de ruine dans lequel se trouvait le château de la Bretesche, et généralement tous les immeubles dépendant de la baronnie au moment de la prise de possession de M. le marquis de Cucé.

L'histoire répond que, depuis le commencement du XVIe siècle, le château et la baronnie de La Roche-Bernard avaient subi bien des vicissitudes et étaient passés par bien des mains. Parfaitement entretenu sous le seigneur Dandelot de Coligny, qui y avait importé les produits de la renaissance italienne, refuge des Calvinistes persécutés pendant les guerres de religion, puis pillé et démantelé par les ligueurs en 1591, il ne paraît pas que le château de la Bretesche ait été réparé et installé de nouveau par le comte de Laval, qui mourut avant l'édit de Nantes, c'est-à-dire avant la pacification. Il ne paraît pas davantage qu'il ait continué à l'être, sous le règne de Louis XIII, lorsque nous le trouvons aux mains du duc de Chevreuse, qui le vend à Charles du Cambout, marquis de Coislin, en 1636.

Ce marquis de Coislin mourut au château de la Bretesche, en 1648, et fut enterré dans l'église paroissiale de Missillac.

Son petit-fils Armand lui succéda dans la baronnie de La Roche-Bernard. C'est lui qui obtint de Louis XIV, en 1663, des *lettres-patentes,* érigeant le marquisat de Coislin en duché-pairie.

Il est probable que quand l'inventaire, cité plus haut, nomme la chambre de *M^{r} le duc* et la chambre de *Mme la duchesse,* il s'agit de cet Armand de Coislin et de sa femme Madeleine de Halgoët.

Le duc de Coislin, comme la plupart des hauts seigneurs de cette époque, vécut dans les armées et à la cour du grand roi. Saint-Simon note son extrême politesse, et à ce propos raconte un certain nombre d'anecdotes fort risibles.

Il mourut à Paris, en 1702 ; et, après lui, son fils Pierre du Cambout, en 1710.

La baronnie de La Roche-Bernard, comprise dans le duché de Coislin, revint donc à Charles du Cambout, évêque de Metz, frère du précédent.

L'évêque de Metz, Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, homme de cour s'il en fût, en ayant toutes les qualités et la plupart des défauts, était « ce petit homme, gros et court, que nous dépeint le duc de Saint-Simon, singulier au dernier point, d'une figure comique et de propos à l'avenant..... mêlé avec la meilleure compagnie qu'il divertissoit en se divertissant le premier, avec cela dangereux et malin, et un fort médiocre prestre. »

Aux yeux du clergé orthodoxe, l'évêque de Metz avait bien d'autres torts, entre autres celui d'avoir, dans un mandement, plaisanté la bulle *Unigenitus,* et d'être un adversaire des Jésuites.

Comme le plus grand nombre de ses confrères, il ne résidait guère dans son diocèse, vivant à la cour. Il résidait encore moins dans sa terre de La Roche-Bernard et au château de la Bretesche, qui resta à peu près abandonné jusqu'à sa mort arrivée en 1732.

Son neveu, Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, son héritier

au 8e degré, ne resta pas longtemps propriétaire de la baronnie. C'est à lui que M. le comte de Boisgelin l'achetait en 1744, dans l'état de délabrement signalé par le procès-verbal authentique de prise de possession.

Notre collègue M. Kyviler, dans sa biographie des de Coislin, fait allusion au testament de Monseigneur l'Évêque de Metz, sans qu'il paraisse qu'il en ait eu le texte sous les yeux.

Nous avons rencontré, dans les archives départementales (liasse de Boisgelin), une copie manuscrite du codicile. Nous ne croyons pas trop sortir de notre sujet en en donnant ici des extraits textuels, à titre de documents d'histoire locale.

TESTAMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE METZ.

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

» Comme rien n'est plus certain que la mort et de plus incertain que l'heure d'ycelle j'ay voulu de peur d'être surpris faire mon testament et disposition de ma dernière volonté.

» 1o Je veux vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut.

» Je recommande mon âme à Dieu, dont j'ay besoin de la très grande miséricorde, eu égard au nombre infini de péchés et de crimes que j'ay commis. Je prie la sainte Vierge, mon bon ange, St Henry et Charles d'intercéder pour moy.

» Je veux mon corps estre enterré dans mon église si je meurs dans mon diocèse, et aux pères de Nazareth si je meurs à Paris ou à la Cour.

» Je donne à la cathédrale de Metz 30,000 liv., dont 7,000 seront employés à fonder une messe quotidienne à perpétuité; et le surplus à une suspension d'argent au-dessus du grand autel.

» Je donne mes manuscrits qui sont en dépôt à l'abbaye de Saint-Georges-des-Prés de Paris, étant persuadé qu'ils en feront bon usage pour l'église et pour l'estat, et qu'ils prieront Dieu pour moy.

» *Idem* à l'hôpital du Bon-Secours de la ville de Metz, 40,000 livr. pour mettre en fonds pour les besoins dudit hôpital.

» *Idem* à la maison de Refuge de cette ville, 40,000 liv.

» *Idem* à la charité, dite paroisse de Sainte-Croix, 20,000 liv.

» *Idem* à l'hôpital de Saint-Nicolas, 10,000 liv.

» *Idem* pour le Petit-Séminaire de Saint-Sulpice, 40,000 liv.

» *Idem* aux pauvres honteux de cette ville, 10,000 liv.

» *Idem* aux chateleynies et autres terres de mon domaine de mon évêché, une année de leur produit, qui sera distribué suivant la quantité des pauvres, par les soins des curés, maires et gens de justice sous les ordres de mon exécuteur.

» *Idem* à l'hôpital de la Charité, 12,000 liv.

» Et je donne dans tous les villages dépendant de mon duché la somme de 50,000 liv., qui seront distribués par les soins de M. de la Chauvelière, sénéchal de Pontchâteau, de concert avec les curés et gens de justice.

» *Idem* 30,000 liv. à Saint-Lebant, qui seront distribués dans les villages qui en dépendent, par les ordres de Monseigneur l'évêque de Troyes.

» *Idem* aux pauvres de Villemer, 4,000 liv.

» *Idem* aux pauvres de Mauchasies, 3,000 liv.

» *Idem* aux pauvres de la terre du Cambout, 4,000 liv. à distribuer par M. de la Chauvelière.

» *Idem* aux religieux de Nazareth de Paris, 3,000 liv. pour une messe à perpétuité. »

Suivent de nombreux legs à des particuliers.

L'exécuteur testamentaire désigné est M. *Pierre*, président à mortier au parlement de Metz, auquel l'évêque lègue un *diamant* de la valeur de 10,000 liv.

1er may 1713. — 17 janvier, 28 novembre 1722.

GÉNÉALOGIE DES BARONS DE LA ROCHE-BERNARD.

(Par M. l'abbé Le Mené.)

La Roche-Bernard, située sur la rive gauche de la Vilaine, doit la première partie de son nom à un rocher que baignent les eaux de la rivière, et la seconde partie au nom de son premier seigneur connu.

La Roche-Bernard, aujourd'hui chef-lieu de canton du Morbihan, était avant la Révolution le siège d'une baronnie qui relevait du comté de Nantes et qui renfermait Assérac, Pénestin, Camoël, Férel, Herbignac, La Chapelle-des-Marais, Missillac, Nivillac, Saint-Dolay, Théhillac, Sévérac, Saint-Gildas et Drefféac.

Ses possesseurs siégeaient aux États comme hauts barons.

Armes : *D'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

Iᵉʳ Degré.

Le premier seigneur connu de La Roche est **Bernard**, dont le nom est d'origine teutonique. Il pourrait bien être l'un de ces chefs normands qui, après avoir dévasté les environs de la Vilaine, aurait fini par s'établir sur ses bords. Il vivait au xᵉ siècle et dans les premières années du xiᵉ. Il mourut tué par ses ennemis, et laissa deux fils pour le moins. (Pr. i, 363, 373.)

IIᵉ Degré.

1° *Rivallon*, fils de Bernard, poursuivit les ennemis de son père et les tua; mais il mourut lui-même peu après, vraisemblablement de ses blessures. (Pr. i, 373.)

2° Simon de la Roche, mêlé, dit-on, à la mort de son frère (Cart. Rot. p. 445), donna la terre de Camarel à l'abbaye de Redon et assista, en 1026, à la donation de Belle-Ile au même monastère (Pr. i, 373, 357). Sa principale œuvre fut, en 1026, la fondation de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, à cinq lieues de son château de la Roche (*Ib.* 363.) Il y fut enterré.

IIIᵉ Degré.

Bernard II de la Roche, fils de Simon et petit-fils de Bernard I, donna, en 1063, à Redon la dîme de tous ses revenus, à condition qu'un prêtre de l'abbaye dirait à perpétuité la messe à la Roche (Pr. i, 422.) Vers le même temps, il fut témoin d'une donation faite par un certain Présel, et concourut, en 1089, au jugement intervenu entre les moines de Redon et les chapelains du Duc. (*Ib.* 416, 466.) Il ratifia, en 1095, des donations faites à Redon et y ajouta l'emplacement nécessaire pour bâtir une église et faire un *bourg* auprès de son château (C. Rot. 314, 340). Quelques années après, le vieux Bernard, sentant approcher sa fin, se fit transporter à Saint-Gildas-des-Bois avec le secours de ses enfants, et y prit l'habit religieux en faisant plusieurs dons au monastère. Il y reçut la sépulture.

IVᵉ Degré.

1° Rivallon de la Roche, fils de Bernard II, figura, du vivant de son père, vers 1096, dans une donation faite au prieuré de Pontchâteau (Pr. i, 473). Il perdit son père vers 1100, fut témoin de la retraite d'Alain-Fergent en 1112, vit la réconciliation de l'église de Redon en 1127, et assista, en 1131, à une donation faite à Redon par Olivier de Pontchâteau (*Ib.* 565). Il avait eu trois fils, Bernard, Guéhenoc et Judicaël, qui n'ont pas laissé de traces.

2° *Simon* de la Roche, mentionné dans les donations de son père Bernard, épousa la sœur de Josselin II, vicomte de Porhoët, et sous-

-crivit, en 1112, à deux donations faites à l'abbaye de Redon (Pr. I, 515, 526, 527).

3° *Conan* de la Roche est mentionné par son père.

4° *Daniel* de la Roche est dans le même cas.

V° Degré.

1° « JOSSELIN, seigneur de la Roche, » était peut-être fils de Simon. Il fit quelques libéralités à l'abbaye de Blanche-Couronne (Pr. I, 912), ainsi qu'au prieuré de Pontchâteau, en présence de sa femme Agathe, de son fils Olivier, de sa sœur Agnès, dame de Pontchâteau, et de sa nièce Hilarie (*Ib.* 531). L'acte, tel qu'il est reproduit par D. Morice, est daté de MCXVI (1116); mais il y a ici une erreur de copiste, parce qu'en 1116 ce n'était pas encore Josselin, mais Rivallon qui était seigneur de la Roche, puis parce que sa femme Agathe, qui vivait encore en 1199, ne pouvait pas être mère dès 1116, et parce qu'enfin les personnages énumérés dans l'acte vivaient dans la deuxième moitié du XII° siècle et la première moitié du XIII° : il faut donc lire MCLVI (1156), ou MCLXVI (1166), ou quelque date voisine, et fixer Josselin à la même époque.

2° *Agnès* de la Roche épousa Olivier de Pontchâteau.

3° *Eudon* de la Roche persécuta les moines de Redon et leur enleva trois navires chargés. Excommunié pour ce fait par l'Archevêque de Tours et par le Pape, il revint à résipiscence vers 1158 ou 1160 et s'engagea à réparer les dommages sous le contrôle des Évêques de Nantes et de Vannes. Il vivait encore en 1202 (Pr. I, 605, 797).

VI° Degré.

1° « OLIVIER, seigneur de la Roche, » fils aîné de Josselin, après avoir été témoin de quelques donations, assista, en 1184, à la fondation de l'abbaye de Bon-Repos (Pr. I, 588, 653, 697). Plus tard, vers 1199, il fit une donation à Saint-Gildas-des-Bois « pour l'âme de son père Josselin, avec le consentement de sa mère Agathe et de ses frères Alain et Guillaume. » (*Ib.* 769.) Il mourut en 12...

2° *Alain* de la Roche, mentionné en 1199 par son frère Olivier, fut témoin d'une donation en 1218, et souscrivit aux privilèges de Saint-Aubin-du-Cormier en 1225 (Pr. I, 838, 854).

3° *Guillaume* de la Roche parut dans l'acte de 1199.

4° *Yseuld*, sœur des précédents (*Ib.* 531).

VII° Degré.

1° « JOSSELIN II, seigneur de la Roche-Bernard, » petit-fils de Josselin I[er] (Pr. I, 912), vivait dans la première moitié du XIII° siècle. Il épousa Stéphanie ou Tiphaine de N..., qu'il perdit le 20 mai 1239.

La même année, en partant pour la croisade avec Pierre de Dreux, il donna une saline à l'abbaye de Blanche-Couronne, où sa femme était inhumée (*Ib.* 912). Il se remaria à Mahaud de Montfort, qui lui donna un fils nommé Alain (*Ib.* 1074). Ce n'est que par conjecture qu'on met sa mort vers 1250.

2° *Alain* de la Roche donna, en 1246, aux Templiers un four à Couëron (Pr. I, 929).

VIIIe Degré.

Ce degré occupe le milieu du XIIIe siècle, mais les documents font presque complètement défaut.

Guillaume de la Roche, qu'on ne sait à qui rattacher, vendit, en 1252, son droit de passage sur la Vilaine, et parut encore dans un acte de 1267 (Pr. I, 953, 1006).

« *Alain* de la Roche, fils de Josselin II et de Mahaud de Montfort, » fit avec Guillaume de Lohéac un échange des terres qui lui étaient échues dans les dépendances de Montfort (Pr. I, 1074).

Thomase de la Roche-Bernard épousa, vers 1268, Alain VI vicomte de Rohan, et mourut en 1310 (Pr. I, 1232).

IXe Degré.

EUDON ou Éon de la Roche-Bernard parut comme écuyer vers 1275 (Pr. I, 1039). Il épousa, en 1279, Hermine de Lohéac, qui hérita de ce fief, vers 1289, à la mort de Guillaume de Lohéac, son père. Éon reconnut, en 1294, devoir au Duc, pour son fief de la Roche, trois chevaliers d'ost, dont Thébaud de Rochefort devait la moitié, à cause de la terre d'Assérac (Pr. I, 1111). Un contre-scel de ce seigneur, de l'année 1298, porte un aigle à deux têtes (N° 178). Il maria deux de ses enfants en 1301, et ne mourut que plusieurs années après (Pr. I, 1174).

Xe Degré.

1° *Bernard* de la Roche, fils aîné d'Eudon et d'Hermine de Lohéac, devint seigneur de Lohéac du chef de sa mère vers 1289, et reconnut, en 1294, devoir au Duc trois chevaliers d'ost pour cette terre. Il épousa, en 1301, Amice de Léon, et mourut, vers 1306, sans postérité (Pr. I, 1110, 1174, 1205).

2° PAYEN ou Péan de la Roche fut seigneur de Lohéac en 1306, après son frère : un sceau de 1306 porte mi-partie de Lohéac et de la Roche (N° 215). Il devint, en outre, seigneur de la Roche-Bernard après son père. De son mariage avec Isabeau, fille de Guy IX, seigneur de Laval et de Vitré, il eut un fils nomme Eudon ou Jean. Lors de la guerre de succession, en 1341, il embrassa le parti de Charles de Blois et périt au siège de la Roche-Derrien, en 1347 (H. I, 263, 275, 276).

3° *Catherine* de la Roche épousa, en 1301, Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville (Pr. I, 1174).

XIe Degré.

Eudon ou Éon (*aliàs* Jean), fils de Payen et d'Isabeau de Laval, devint, en 1347, seigneur de Lohéac et de la Roche. Il épousa Béatrix de Craon, fille d'Amaury, et en eut un fils et quatre filles, mentionnés plus loin. Sous le nom de *Lohéac*, il servit, comme son père, la cause de Charles de Blois, et périt à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364 (H. i, 308, 311). Sa veuve vivait encore en 1394 (Pr. ii, 424).

XIIe Degré.

1° *Guillaume* de la Roche, dit de Lohéac, fils d'Eudon, mourut avant son père, en 1356, laissant une veuve, Amicie de Rostrenen.

2° *Isabeau* de la Roche, dite de Lohéac, recueillit l'héritage paternel en 1364 et le porta à Raoul VII, seigneur de Montfort et de Gaël, qu'elle perdit en 1395 (Pr. ii, 422).

3° *Marguerite* de la Roche, dite de Lohéac, épousa Jean II de Malestroit, puis Guillaume de Montauban (Pr. ii, 422).

4° *Catherine* de la Roche, dite de Lohéac, eut la Roche-en-Savenay et épousa Renaud de Thouars, seigneur de Pouzauges.

5° N.

Les seigneurs de la Roche-Bernard furent désormais :

1395. Raoul VIII de Montfort.
1419. Guy XIV de Laval.
1453. Jean de Laval.
1476. Guy XVI de Laval.
1518. Catherine de Laval, femme de Claude I de Rieux.
1532. Claude II de Rieux.
1548. Claudine de Rieux, femme de Fr. de Coligny, Sgr d'Andelot.
1561. Paul de Coligny.
1586. Guy de Coligny.
1605. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.
1636. César du Cambout.
1641. Armand du Cambout.
1702. Pierre du Cambout.
1710. Henri du Cambout.
1732. Charles de Lorraine, comte d'Armagnac.
1744. Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé.

VOLUTE DE CROSSE EN IVOIRE

CONSERVÉE A LA CATHÉDRALE DE VANNES.

(Par M. l'abbé Le Mené.)

Une disposition du droit canonique impose aux Évêques l'obligation de léguer au chapitre de leur cathédrale leurs attributs épiscopaux, à moins qu'ils ne les aient payés de leur propre patrimoine. C'est la raison principale pour laquelle plusieurs églises cathédrales ont reçu et conservé jusqu'à nos jours divers insignes de leurs anciens Évêques.

Pour ne citer ici que Vannes, un ancien inventaire de 1488 mentionne au trésor du chapitre, entre autres choses, *une crosse d'argent doré munie de pierres précieuses*, et une *autre crosse*, sans autre détail. Un inventaire de 1555 parle « d'*une croce episcopalle d'argent, le hault doré,* » et d'une autre « *croce épiscopalle d'argent, doré aux hault et aux jointures.* » Au siècle suivant, un inventaire de 1646 ne mentionne plus une seule crosse : elles avaient dû être aliénées dans l'intervalle. En revanche, l'inventaire de 1744 cite quatre crosses nouvelles, savoir : « *le haut d'une crosse en yvoir..., deux crosses d'argent... et une crosse d'yvoir.* » En 1788, à la veille de la Révolution, trois de ces objets avaient disparu et on ne possédait plus « qu'*une crosse d'yvoire, dite celle de S. Patern.* » Cette crosse unique, après avoir été longtemps égarée ou cachée, vient d'être retrouvée dans un grenier de la sacristie de la cathédrale.

Elle n'est pas entière : elle se compose seulement de la volute, du pommeau et du commencement du bâton. La volute, d'une seule pièce, mesure 0,12 centimètres de largeur et se termine en tête de serpent; au milieu de la volute, on voit un animal féroce qui s'élance sur une licorne et se met à l'écharper : image sensible de la lutte du démon contre l'âme. Le travail n'est pas d'un fini parfait, mais l'ensemble et la disposition des deux animaux ne manque ni de naturel ni de grâce. L'artiste n'a figuré les yeux ni du serpent ni des animaux : est-ce parce qu'il y aurait suppléé par la peinture ? c'est possible, mais il n'en reste aucune trace.

A quelle époque faut-il rapporter le travail de cette crosse ? On est tenté de l'attribuer au XII[e] siècle : cette crosse rappelle quelques-unes de celles qui ont été dessinées par le P. Arthur Martin, et qui remontent à cette époque ; de plus la queue de l'animal féroce passée entre les jambes rappelle une disposition fréquemment adoptée à cette époque pour le lion de saint Marc et le bœuf de saint Luc.


UNIV.
OF
MICH.


AGRANDISSEMENT PERFECTIONNÉ DES PORTRAITS CARTES
PHOTOGRAPHIE
H. TAULOIS
RUE BILLAULT
VANNES

Dans tous les cas, cette crosse ne remonte pas au ve siècle, c'est-à-dire à saint Patern, et on ne sait vraiment pourquoi, en 1788, quelques personnes l'attribuaient à ce saint Évêque. D'ailleurs, cette attribution était alors toute récente, car l'inventaire de 1744 ne parle pas de saint Patern, et les inventaires antérieurs ne parlent même pas de l'existence de la crosse d'ivoire. Son arrivée à Vannes était donc fort peu antérieure à 1744, et elle a pu être acquise par le chapitre comme objet de curiosité ou laissée par quelque chanoine comme souvenir de son passage.

SUR QUELQUES-UNS
DE
NOS LÉPIDOPTÈRES NUISIBLES (Suite).

(Par M. W. J. Griffith.)

Cnethocampa processionea L. — *La Processionnaire.* — Cette espèce est heureusement très rare chez nous, et son nom vulgaire provient de ce que les chenilles quand elles marchent se suivent les unes les autres, formant ainsi une véritable procession.

La chenille est d'un gris verdâtre ; elle est garnie de poils longs, peu touffus, et peut se reconnaître facilement par la manière de marcher que je viens d'indiquer. Aussitôt écloses elles filent une toile en grosse bourre d'un gris jaunâtre placée contre le tronc des chênes, souvent à peu de distance de la terre, et ordinairement elles choisissent un arbre situé près de la lisière des bois ou près des allées, qu'elles habitent en commun. Elles ne quittent leur asile que pour chercher leur nourriture ou pour changer de domicile, ce qui leur arrive chaque fois qu'elles changent de peau. Parvenues à toute leur taille, elles filent chacune un cocon particulier dans la toile commune pour y subir leur métamorphose. L'insecte parfait paraît en août ; peu à près il dépose ses œufs sur le tronc des chênes, et les chenilles commencent leurs dépradations au printemps suivant.

Il va sans dire que lorsque ces chenilles sont très nombreuses, les chênes souffrent énormément d'être dépourvus de leurs feuilles à l'époque de l'année ou elles viennent justement de se développer.

Selon M. M. Girard (1), le meilleur moyen de détruire ces ravageurs est de goudronner les toiles, ou, mieux encore, de les flamber à la torche ; selon M. Berce (2), il vaudrait mieux attendre que les chenilles

---

(1) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.
(2) Faune entomologique française : Lépidoptères.

se soient chrysalidées et alors enlever les toiles. Dans un cas ou dans l'autre, c'est en été que cette opération doit être faite, car alors les nids sont pleins, tandis qu'en hiver ils sont vides.

Il faut éviter avec le plus grand soin de déchirer ou d'ouvrir les toiles, car le contact des poils de ces chenilles avec la peau produit des urtications fort douloureuses et, si on les néglige, de longue durée.

J'ai déjà eu l'occasion de parler des démangeaisons produites par les poils des chenilles des *Liparis chrysorrhœa* et *auriflua,* et du *Bombyx rubi*, mais elles ne sont rien en comparaison de celles produites par cette espèce.

Les poils des chenilles de la Processionnaire se détachent avec une extrême facilité et sont couverts de très petits crochets recourbés et d'une poussière excessivement fine. Emportés facilement par le vent, ces poils et cette poussière rendent le voisinage même des nids dangereux ; car, si l'on vient à en avaler, ils peuvent causer des inflammations intérieures qui peuvent devenir fort graves.

Pour soulager les urtications extérieures, l'on recommande des frictions avec de l'huile d'olive ou de l'alcali, et des lotions d'eau acidulée ou additionnée de quelques gouttes d'extrait de Saturne.

Un ennemi acharné de cette chenille est le *Calosoma sycophanta,* dont j'ai déjà eu occasion de parler au sujet du *Liparis dispar ;* non seulement ce coléoptère resplendissant leur fait une guerre à outrance à l'état parfait, mais sa larve s'établit dans les nids mêmes, où elle se repaît à loisir des chenilles et des chrysalides.

Bombycidæ.

Bombyx castrensis L. — *La livrée des champs.* — Ce lépidoptère est assez commun chez nous et paraît en juillet ou août.

La chenille porte une ligne dorsale blanchâtre, deux lignes subdorsales assez larges d'un brun orangé, et deux lignes latérales d'un gris argenté ; sur les lignes latérales il y a une tache noire sur les troisième, quatrième, cinquième et douzième segments, les poils sont tous d'un brun doré. Elle vit, en mai et juin, sur l'*Helianthemum guttatum*, *Erodium cicutarium*, *Artemisia maritima*, *Plantago lanceolata*, *Dancus carota* et plusieurs autres plantes sauvages qui ne sont pas spontanées chez nous, et est peu nuisible. Pendant leur jeune âge, elles vivent en société sous des tentes de soie ; plus tard, elles se dispersent et vivent solitairement sur les plantes susrelatées.

La chrysalide est contenue dans un cocon d'un jaune soufre et d'un tissu serré.

La femelle dispose ses œufs en bracelet autour des tiges des plantes nourratrices de la chenille et, selon M. Girard (1), des graminées.

(1) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

Bombyx neustria L. — *La Livrée.* — Ce Bombyx est commun chez nous au commencement de juillet.

La chenille porte une ligne dorsale blanche, deux larges lignes subdorsales oranges, au milieu desquelles se trouve une ligne longitudinale noire et bleue, et deux lignes latérales d'un bleu argenté; sur les lignes latérales il y a une tache noire sur les troisième, quatrième et douzième segments; les poils sont brun foncé sur le dos, d'un brun doré sur les côtés, et ils ne sont pus aussi longs que dans le *castrensis.* Elle vit en mai et juin et a les mêmes mœurs que la chenille de l'espèce précédente; mais sa nourriture diffère totalement, car elle dépouille quelquefois parfaitement les arbres fruitiers de leurs feuilles et est ainsi très nuisible; elle s'accommode aussi fort bien de presque tous les arbres forestiers.

La chrysalide est contenue dans une coque molle, saupoudrée d'une poussière jaune, et placée entre les feuilles ou sous les corniches.

La femelle dispose ses œufs, qui passent l'hiver, autour des petites branches sur une couche d'enduit brunâtre.

Pour amoindrir les ravages causés par cet insecte, il faut chercher les chenilles et les écraser, brûler les chrysalides avec leur coque, et, en hiver, goudronner les bracelets d'œufs, ou couper les petites branches sur lesquelles elles se trouvent et les brûler.

Bombyx quercus L. — *Le Bombyx du chêne. La Minime à bande* Geoffroy. — Ce beau lépidoptère paraît en juillet et se trouve en grande abondance dans les champs, les jardins, le long des haies et sur les lisières des bois. La femelle vole quelquefois au crépuscule, mais d'ordinaire elle est sédentaire. Vers quatre heures de l'après-midi, quelquefois avant, si le temps est un peu couvert, le mâle vole avec une extrême vitesse à la recherche de la femelle. Son vol ressemble au vol de presque tous les *Bombyx*, c'est-à-dire qu'il paraît vouloir se heurter contre tous les obstacles qu'il rencontre sur sa route.

C'est ici la place de dire un mot sur la faculté extraordinaire qu'ont certains mâles de lépidoptères de découvrir leurs femelles à des distances incroyables. L'on n'a qu'à mettre une femelle non fécondée de cette espèce dans une boîte et la placer à une fenêtre, même dans l'intérieur d'une grande ville, pour voir arriver les mâles en foule; et ceux-ci montrent tant d'empressement pour arriver à l'objet de leur convoitise, que l'on peut facilement les prendre à la main! Si, au contraire, l'on prenait une femelle déjà fécondée, l'on aurait beau poser la boîte dans un endroit où les mâles abondent, pas un d'eux n'y ferait la moindre attention.

Mais, si ce fait paraît extraordinaire pour le lépidoptère en question, espèce très commune et qui se trouve partout où il y a des arbres et des haies, il devient encore bien plus extraordinaire de voir des espèces

qui n'habitent que les grands bois et les forêts, comme l'*Aglia tau* L., suivre une femelle captive jusqu'au centre même de Paris !

Or, il est à remarquer que les mâles qui recherchent ainsi le plus activement leurs femelles sédentaires sont ceux qui ont les antennes très fortement pectinées (les Bombyces), ce qui a fait croire à bien des entomologistes que ces organes sont le véritable siège de ce sens inconnu.

La chenille est noire, avec les poils d'un gris roussâtre ; les spiracles sont blancs, surmontés d'une bande latérale de la même couleur ; plus haut, sur les troisième et quatrième segments se trouve une tache blanche ayant le centre rouge. Elle éclot en août, et passe l'hiver collée contre les tiges des arbustes ; au mois de juin suivant, elle file un cocon oviforme, d'un tissu très serré et ressemblant à du carton brun, qu'elle attache aux tiges. Elle vit sur une foule d'arbustes, quelquefois sur le chêne, et est parfois nuisible aux lilas.

LASCIOCAMPA QUERCIFOLIA L. — Cette espèce n'est pas rare chez nous ; mais grâces à sa couleur brune et à la manière dont ses ailes sont disposées pendant le repos, elle est bien souvent passée sans être aperçue ; cette disposition des ailes et sa couleur de feuille morte lui ont, et à bonne raison, valu le nom vulgaire de *la Feuille morte.*

La chenille est quelquefois grisâtre, quelquefois roussâtre ; sur le douzième segment, il y a une espèce de caroncule ; les incisions des segments deux à quatre sont bleu foncé, et il y a une bande latérale plus ou moins blanchâtre et assez variable en forme ; de chaque côté, au-dessus des pattes, il y a des appendices charnus. Elle vit solitairement sur les arbres fruitiers, sur l'aubépine (*Cratægus oxyacantha*), le prunellier (*Prunus spinosa*) et les saules ; elle passe l'hiver collée contre les branches des arbres et n'est que médiocrement nuisible.

La chrysalide est contenue dans un cocon ovale, mou et saupoudré de blanchâtre, et l'insecte parfait paraît en juillet.

Saturnidæ.

SATURNIA PYRI Bkh. — *Attacus pavonia major* L. — *Le grand Paon de nuit.* — Ce magnifique insecte est le plus grand des lépidoptères d'Europe, atteignant quelquefois entre quatorze et quinze centimètres d'envergure ; il est rare dans le Morbihan, et ne paraît guère s'éloigner du rivage de la mer.

La chenille est d'un beau vert, avec les segments bien séparés et très renflés ; sur chaque segment il y a des tubercules d'un bleu de turquoise, d'où part un petit bouquet de sept poils, dont celui du milieu, plus long que les autres, est terminé par un petit bouton. Elle vit, en été, sur les arbres fruitiers, auxquels elle est parfois nuisible, ainsi que sur l'orme (*Ulmus campestris*) et la ronce (*Rubus fruticosus*).

La métamorphose a lieu en août, dans un cocon de matière soyeuse et très résistante en forme de poire, et la chrysalide reste souvent deux, quelquefois même trois ans sans éclore.

Bombycoïdæ.

ACRONYCTA PSI L. — *Le Psi* (1). Cette espèce est abondante chez nous, depuis la fin de mai jusqu'en août, et on la trouve plus souvent appliquée contre le tronc des arbres qu'au vol.

La chenille est d'un gris noirâtre avec une large bande dorsale jaune; il y a une pyramide charnue, garnie de poils, sur le cinquième segment et une plus petite sur le douzième segment. Elle vit, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de l'automne, sur l'orme (*Ulmus campestris*) et divers autres arbres forestiers et fruitiers, et est souvent nuisible.

La chrysalide est contenue dans un cocon posé sous l'écorce ou sous la mousse; elle passe l'hiver et n'éclot qu'à la fin du mois de mai suivant.

ACRONYCTA TRIDENS W. V. — Bien plus rare que le précédent, auquel il ressemble beaucoup à l'état parfait.

La chenille, cependant, diffère beaucoup de celle du *psi;* elle est de couleur orange rougeâtre sur le dos, et a une petite pyramide charnue, garnie de poils, sur le cinquième segment, et une autre, blanche et noire, sur le douzième segment. Elle vit, en août et septembre, sur les pommiers et les poiriers, ainsi que sur l'orme (*Ulmus campestris*), le prunellier (*Prunus spinosa*), l'aubépine (*Cratægus oxyacantha*) et divers autres arbustes.

La chrysalide, contenue dans un cocon semblable à celui de l'espèce précédente, passe l'hiver et n'éclot qu'à la fin de mai ou en juin.

ACRONYCTA ACERIS L. — *L'Omicron ardoisé.* — Cette espèce paraît en mai et juin et est assez abondante.

La chenille est jaunâtre, avec de longs poils oranges implantés directement sur la peau, et avec une tache blanche en losange, bordée de noir, sur le sommet de chaque segment. Elle vit, pendant les mois de juillet et d'août, sur le marronnier d'Inde (*Æsculus hippocastanum*), l'orme (*Ulmus campestris*), le platane (*Acer pseudo-platanus*), l'érable (*Acer campestre*) et le tilleul, et est souvent nuisible à ces arbres. M. Berce (2) dit avoir vu tous les jeunes marronniers sur une route nouvellement plantée dépouillés de leurs feuilles par ces chenilles, qui erraient à terre de tous les côtés, faute de nourriture.

---

(1) Ainsi nommé de deux lignes horizontales, noires, traversant la ligne coudée de manière à former la lettre Ψ.

(2) Faune française : Lépidoptères.

Vers la fin d'août la chenille file son cocon dans un trou de mur ou sous quelque abri, et la chrysalide n'éclot qu'au printemps suivant.

Pour amoindrir les dégats causés par ces trois chenilles d'*Acronycta* il faut ramasser les chenilles et les écraser.

Apamidæ.

MAMESTRA BRASSICÆ L. — *La Noctuelle du chou.* — *La Brassicaire* Engramelle. — *L'omicron nebuleux* Geoffroy. — Ce lépidoptère paraît en mai et juin et est trop abondant partout.

La chenille est rase, cylindrique, avec la tête globuleuse; elle varie beaucoup en couleur étant quelquefois gris foncé et quelquefois grisâtre ou verdâtre; il y a une ligne dorsale plus foncée que la couleur du fond, et une ligne blanchâtre au niveau des spiracles; la ligne subdorsale est blanchâtre et ordinairement peu visible; les spiracles sont blancs. Elle vit, de juillet à la fin de septembre, sur le chou (*Brassica oleracea*) et diverses autres plantes potagères et est excessivement nuisible, attaquant pendant sa jeunesse les feuilles extérieures et pénétrant ensuite jusqu'au cœur, creusant entièrement celui-ci sans laisser d'indice extérieur. On dit qu'elle attaque également les plantations de tabac (*Nicotiana tabacum*).

La chrysalide, contenue dans une coque en terre peu solide, est enfoncée assez profondément en terre où elle passe l'hiver.

Pour combattre ces chenilles, M. Maurice Girard (1) conseille de saupoudrer les choux avec de la chaux et ensuite de les arroser; ou encore de les arroser très copieusement avec de l'eau de savon très concentrée.

Selon Roesel, les jardiniers et les paysans dans certaines contrées de l'Allemagne ramassent, avec grand soin, des paniers pleins de cette chenille qu'ils enterrent ensuite; mesure qui, comme il le dit bien, est aussi efficace que si l'on essayait de noyer un crabe, car, comme je l'ai déjà dit, la métamorphose du *brassicæ* a lieu sous terre.

Noctuidæ.

AGROTIS (2) CLAVIS Hufn. — *A. segetum* W. V. — *La Moissonneuse* Engramelle. — Cette espèce parait en mai, juin, juillet et septembre, et est abondante.

---

(1) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

(2) Les chenilles de ce genre sont « rases, cylindriques, peu atténuées aux extrémités, vermiformes, de couleurs sales et livides, et d'un aspect huileux, avec les points ordinaires subverruqueux et luisants, et une plaque écailleuse sur la nuque..... Leurs chrysalides sont luisantes, cylindrico-coniques, et enterrées plus ou moins profondément sans coques sensibles ou dans des coques très peu solides. » (Duponchel : *Catalogue méthodique des Lépidoptères de France*). Ces chenilles sont les *Vers gris* des agriculteurs.

La chenille est d'un vert grisâtre, avec une ligne dorsale plus pâle; la ligne subdorsale est d'un brun pâle; les spiracles et les points ordinaires (1) sont noirs. Elle vit, en juillet et août, sur presque toutes les plantes basses, se cachant au pied du végétal attaqué. Elle fait quelquefois un tort considérable aux betteraves dans le nord de la France, et attaque aussi les racines de turneps, de dahlias, de balsamines et de reines-marguerites; selon Kollar (2), elle a souvent ravagé des étendues considérables de blé et de seigle dans le nord de l'Allemagne, en Pologne et en Russie.

A. EXCLAMATIONIS L. — *La Double-tache* Geoffroy, Engramelle. — Ce lépidoptère, qui vole en juin et juillet, est aussi abondant que l'espèce précédente.

La chenille est d'un gris sale, avec la ligne subdorsale et la ligne stigmatale plus pâle; les spiracles et les points ordinaires sont noirs. Elle vit, en août, sur les racines de presque toutes les plantes basses, entre autres des turneps, des raves, des choux, des colzas, des œillets, des reines-marguerites, des laitues, des chicorées, des escaroles et des artichauts.

M. Maurice Girard (3) conseille, pour la destruction des chenilles d'*Agrotis*, de tasser fortement la terre au pied des plantes attaquées, ce qui en étouffe la chrysalide, ou, au moins, met obstacle à la sortie du papillon; il conseille aussi d'arroser au pied des plantes avec une solution concentrée, de sulfo-carbonate de potasse, en ayant soin de s'être rendu compte préalablement de la dose qui ne nuira pas à la plante.

TRIPHÆNA COMES Hubn. — *Orbona*. F. — Cette jolie espèce est très abondante de juin à septembre.

La chenille (4) est d'un brun jaunâtre, marbrée de brun plus foncé sur le dos; la ligne stigmatale est beaucoup plus pâle; les spiracles sont blanchâtres entourés de brun foncé. Elle hiverne et ne mange que la nuit, se cachant le jour sous les plantes ou les pierres. Elle est polyphage, attaquant presque toutes les plantes basses, et est surtout nuisible aux primevères cultivées, aux oreilles d'ours, aux juliennes et aux giroflées; parfois même, elle ronge les bourgeons des arbres fruitiers.

Arrivée à tout son développement, elle s'enfonce profondément en terre; la chrysalide, lisse et luisante, est contenue dans une coque de terre peu solide.

---

(1) Pour les points ordinaires ou trapézoïdaux, voir la Faune française de M. Berce, vol. III, planche C.

(2) *On Insects injurions to Gardeners.*

(3) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

(4) Les chenilles de ce genre sont épaisses, rases et cylindriques; les lignes ordinaires sont distinctes; et sur le onzième segment, il y a deux taches cunéiformes.

TRIPHÆNA PRONUBA L. — *La Fiancée* Engramelle. — Encore une espèce abondante et qui se trouve aux mêmes époques que la précédente.

La chenille est grisâtre, ou d'un jaune verdâtre obscur; la ligne dorsale et les lignes subdorsales sont plus pâles; entre la première et les dernières il y a, sur les segments trois à onze, des taches noires assez grandes; la ligne stigmatale n'est qu'assez vaguement marquée. Comme sa congénère, elle hiverne, et arrive à tout son développement en mars ou avril; elle attaque la plupart des plantes basses, notamment la laitue, l'oseille, l'épinard, le chou d'hiver et le chou-fleur. Cette chenille est quelquefois très nuisible dans les jardins, car elle pénètre dans l'intérieur de la tige, voire même souvent jusqu'au cœur du végétal attaqué; ses habitudes nocturnes rendent aussi sa découverte fort difficile.

La métamorphose a lieu dans les mêmes conditions que celle du *comes*.

Il ne faut négliger aucune occasion de détruire ces deux papillons, dont la couleur jaune des ailes inférieures et le vol peu rapide rendent la découverte des plus faciles; ils viennent, aussi, très souvent à la lumière.

Orthosidæ.

TRACHEA PINIPERDA Panz. — *La Noctuelle du Pin.* — Cette jolie noctuelle, heureusement rare chez nous, paraît en mars ou en avril.

La chenille est longue, rase et lisse, d'un vert foncé vif, les lignes dorsales et subdorsales sont blanches et larges; la ligne stigmatale est blanche, étroite, et bordée inférieurement d'une ligne d'un rouge ferrugineux; la tête et les pattes écailleuses sont roses. Elle vit, en mai et juin, sur les pins et les sapins, et est très nuisible à ces arbres utiles, mais, paraît-il, beaucoup plus en Allemagne qu'en France.

La chrysalide est contenue dans une coque de soie, mêlée de débris de feuilles sèches.

Pour amoindrir les dégâts causés par cet insecte, il faut battre sur les branches et recevoir les chenilles, soit dans un grand parapluie, soit dans des draps tendus au pied des arbres. Selon M. Maurice Girard (1), un très bon moyen de destruction est de conduire des porcs aux bois infestés, comme ces animaux fouillent la terre au pied des arbres, et dévorent les chrysalides et les chenilles enterrées pour l'hivernage.

TŒNIOCAMPA STABILIS. W. V. — Ce lépidoptère paraît dès le mois de mars; il est abondant et bien répandu dans le département.

La chenille (2) est d'un vert pâle, pointillée de jaune; la ligne dorsale et les lignes stigmatales sont jaunâtres et bien marquées; les lignes

(1) Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles.

(2) Les chenilles de ce genre sont longues, rases, et revêtues de couleurs gaies; elles sont atténuées antérieurement et un peu renflées postérieurement. Elles se chrysalident dans des coques de terre peu solides.

subdorsales sont indistinctes, la partie antérieure du deuxième segment et un trait traversant le douzième segment sont jaunâtres. Elle vit, en mai et juin, sur la plupart des arbres et arbrisseaux forestiers, elle attaque également les arbres fruitiers et les dépouille de leurs feuilles.

TŒNIOCAMPA MINIOSA. W. V. — Cette espèce paraît en mars ou avril et n'est pas si abondante chez nous que la précédente.

La chenille est bleue; la ligne dorsale et les lignes subdorsales sont jaunes; la ligne stigmatale est jaunâtre, bordée supérieurement d'une rangée de points blanchâtres. Elle vit, au mois de mai, principalement sur le chêne *(Quercus robur)*, mais elle est souvent nuisible aux autres arbres forestiers et fruitiers.

TŒNIOCAMPA CRUDA. W. V. — *Ambigua* Hubn. — L'insecte parfait est assez abondant et paraît aux mêmes époques que celui de l'espèce précédente.

La chenille est d'un vert pâle, quelquefois grisâtre ou brunâtre; la ligne dorsale et les lignes subdorsales sont d'un blanc verdâtre, ces dernières bordées supérieurement d'une rangée de points d'un vert foncé; la ligne stigmatale et les incisions des segments sont jaunâtres. Elle vit, en juin et juillet, sur le chêne *(Quercus robur)*, l'orme *(Ulmus campestris)* et le tilleul *(Tilia Europœa)*, et, comme ses congénères, est souvent nuisible aux arbres fruitiers.

Cosmidæ.

COSMIA TRAPEZINA. L. — Cette espèce, qui paraît en juillet, est assez abondante aux environs de Vannes.

La chenille est rase, aplatie en dessous, atténuée antérieurement, et a la tête petite et globuleuse; elle est de couleur verdâtre; la ligne dorsale et les lignes subdorsales et stigmatales sont blanches; les points ordinaires sont vert foncé. Elle vit, en mai et juin, à découvert (1) sur presque tous les arbres forestiers, mais surtout sur le chêne (*Quercus robur*) et le bouleau (*Betula alba*); elle est souvent aussi nuisible aux arbres fruitiers. Elle est très carnassière, dévorant des chenilles d'autres espèces plus faibles qu'elle, et, en captivité, s'accommodant parfaitement de ses semblables (2).

La chrysalide, couverte d'une efflorescence pruineuse, est contenue dans une coque mêlée de soie et de terre, placée à la surface du sol ou sous les pierres.

---

(1) Les chenilles des *Cosmia pyralina* W. V., *diffinis* L. et *affinis* L. vivent cachées entre quelques feuilles réunies avec de la soie.

(2) La chenille du *Scopelosoma satellitia* L., espèce qui se trouve aussi dans nos limites, est également très carnasssière.

Hadenidæ.

Phlogophora meticulosa. L. — *La Craintive* Engramelle. — Ce papillon a plusieurs générations par an et se trouve depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre.

La chenille est cylindrique, rase, veloutée, à tête globuleuse, verdâtre ou brunâtre, avec de nombreux points pâles ; la ligne dorsale est blanche et très fine ; les lignes stigmatales sont plus pâles que la couleur du fond ; les spiracles sont blancs ; la région dorsale est marquée de chevrons nébuleux. Elle vit, pendant presque toute l'année sur une foule de plantes basses, et est quelquefois nuisible aux primevères cultivées.

La chrysalide est luisante, cylindrico-conique, et est contenue dans une coque peu solide, à peine enfoncée en terre.

Hadena chenopodii W. V. — *La Noctuelle de la luzerne.* Cette noctuelle est abondante en mai, juillet, août et septembre, et se prend au crépuscule dans les champs de luzerne.

La chenille (1) est verte ; les lignes subdorsales sont quelquefois noirâtres, mais souvent de la couleur du fond ; la ligne stigmatale est rouge bordée de blanc. Elle vit, depuis juillet jusqu'en octobre, sur diverses plantes basses, entre autres sur les *Chenopodium*, *Rumex*, *Atriplex*, *Polygonum*, *Sonchus* et aussi sur les *Genista*. Cette chenille est surtout nuisible aux épinards, aux œillets d'Inde, aux reines-marguerites et aux géraniums.

Hadena atriplicis L. — *La Noctuelle de l'oseille.* — Paraît en juin et juillet, et se trouve ordinairement appliquée le long des murs de clôture ou au pied des arbres, et est assez abondante.

La chenille est d'un vert brunâtre terne ; la ligne dorsale est noire ; la ligne stigmatale est large et d'un rougeâtre pâle ; les spiracles sont blancs. Elle vit, de juillet à octobre, sur la persicaire (*Polygonum persicaria*), l'oseille (*Rumex acetosa*), l'arroche des jardins (*Atriplex hortensis*) et est nuisible aux oseilles, aux épinards, aux bettes et aux amaranthes.

Le papillon n'éclot rarement avant l'année suivante.

Hadena oleracea L. — *La Potagère Engramelle.* — Cette espèce, malheureusement trop abondante, a deux générations par an et se trouve depuis le mois de mai jusqu'en novembre

La chenille est d'un brun jaunâtre pointillé de blanc ; la ligne dorsale est brune ; les lignes subdorsales sont pâles, la ligne stigmatale est d'un jaune gai, bordée supérieurement de noirâtre. Elle vit, pendant presque

(1) Les chenilles de ce genre sont rases, cylindriques, avec la tête globuleuse ; les chrysalides, contenues dans des coques de terre peu solides, sont plus ou moins profondément enterrées.

toute l'année, sur presque toutes les plantes potagères et est surtout nuisible aux choux et aux dahlias ; elle mange aussi les feuilles des framboisiers et des groseilliers, et, grâce à ses habitudes nocturnes, est difficile à trouver.

Pour amoindrir les dégâts causés par ces trois dernières chenilles, l'on doit employer les moyens indiqués pour la chenille du *Mamestra brassicæ ;* en outre, les papillons de toutes les espèces de cette famille indiquées ici viennent beaucoup à la miellée, et peuvent ainsi être facilement détruits.

Xylinidæ.

Calocampa exoleta L. — *L'Antique* Engramelle. — *La Noctuelle épuisée.* — Ce lépidoptère paraît vers la fin d'août ou en septembre et n'est pas abondant chez nous. Du reste, sa forme allongée et sa couleur de bois mort le rendent difficile à découvrir quand il est posé contre le bois ; alarmé, il se laisse choir à terre en resserrant les ailes supérieures autour du corps, et, dans cette position, peut être parfaitement confondu avec un morceau de bois mort.

Mais, si l'insecte parfait n'est revêtu que de couleurs sombres, il n'en est pas, comme le nom scientifique générique l'indique bien, de même avec la chenille. Celle-ci est rase, lisse, très allongée, atténuée aux extrémités, et la tête est petite et globuleuse ; elle est d'un vert pomme ou d'un beau vert glauque ; les lignes subdorsales et stigmatales sont jaunes, ces dernières coupées dans toute leur longueur par un filet rouge ; sur chaque côté de la région dorsale il y a une rangée de taches blanches, bordées de noir, et réunies deux par deux par un trait noir ; sur chaque côté de le région abdominale il y a une double rangée de taches blanches, bordées de noir, mais qui ne sont pas réunies par des traits noirs. Elle vit, en juin et juillet, sur une foule de plantes basses, entre autres les *Scabiosa succisa*, *Ononis arvensis*, *Silene otites* et les *Dianthus;* elle attaque aussi les *Genista* et est nuisible dans les jardins aux laitues, aux pavots, aux scabieuses et aux œillets ; et, selon le révérend W. G. Wood (1), aux épinards et aux asperges.

La métamorphose a lieu au commencement de juillet, et la chrysalide, contenue dans une coque très fragile, est profondément enfoncée en terre. Quelques-unes des chrysalides passent l'hiver et ne donnent leurs papillons qu'au printemps suivant, époque de l'accouplement.

Plusidæ.

Plusia gamma L. — *Le Lambda* Engramelle. — Cette noctuelle, malheureusement par trop commune, vole le jour et au crépuscule, avec une grande rapidité, autour des trèfles, des luzernes et d'autres plantes basses, depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre.

(1) *Illustrated Natural History*, vol. III.

La chenille n'a que douze pattes (1), les deux premières paires ventrales faisant défaut, ce qui la force d'arquer ses segments antérieurs pendant la marche. Elle est très atténuée antérieurement, à tête petite et globuleuse et de couleur verte; la ligne dorsale est d'un vert bleuâtre, bordée de chaque côté d'un filet blanc; entre la ligne dorsale et les lignes subdorsales il y a de chaque côté une ligne étroite de blanc verdâtre; les lignes stigmatales sont jaunâtres, bordées supérieurement de vert foncé. Elle vit à découvert en avril, et encore de juillet à septembre sur presque toutes les plantes basses, et est excessivement nuisible dans les jardins potagers et dans les champs de trèfles et de luzerne.

La chrysalide, contenue dans une coque de soie d'un tissu léger, est fixée soit aux feuilles, soit aux tiges des plantes dont la chenille se nourrit.

Selon Réaumur (2), ces chenilles furent d'une effroyable abondance en France, en 1735; elles couvraient les grandes routes en voyageant à la recherche de leur nourriture, ne laissant derrière elles que les tiges et les nervures des plantes basses.

Ce fut surtout dans les jardins potagers que leurs ravages furent les plus terribles, et, comme l'on se figura que non seulement ces chenilles étaient venimeuses, mais qu'il était même excessivement dangereux de manger le peu de végétaux qu'elles laissaient après leur passage, l'entrée des légumes à Paris fut interdite pendant plusieurs semaines.

Le même observateur patient (3) a prouvé qu'un couple de ces insectes pouvait produire 80,000 chenilles dans une saison, et que, dans un jardin contenant une vingtaine d'insectes parfaits, les chenilles, au mois de juillet de l'année suivante, pouvaient atteindre le chiffre de 800,000 (4) !!

Mais, si effroyable que paraisse ce chiffre colossal, M. Chaboz (5) a prouvé que, dans certaines circonstances, il peut être dépassé. Ce Monsieur a obtenu d'une seule ponte 551 œufs, et il calcule que, en prenant la ponte à 550 œufs, dix femelles produiraient une progéniture de 5500, donc 2750 mâles et 2750 femelles, et que, au mois de juillet suivant, le nombre de chenilles pourrait atteindre le chiffre épouvantable de 1,512,500 !!!

(1) Les chenilles passées en revue jusqu'à présent avaient toutes seize pattes, c'est-à-dire six pattes écailleuses, ou vraies pattes, et dix pattes membraneuses, ou fausses pattes; le nombre de pattes écailleuses est toujours de six, le nombre des pattes membraneuses varie entre dix et deux.

(2) Des chenilles qui ont fait de grands désordres, en 1735, dans les légumes du royaume.

(3) Mémoires pour servir à l'Hist. nat. des Insectes.

(4) Réaumur évaluait la ponte d'une femelle à 400 œufs; admettant qu'il y aurait 200 mâles et 200 femelles celles-ci, produiraient 80,000 œufs chacune, et, en conséquence, dix femelles produiraient 800,000 œufs.

(5) Séance de la Société entomologique de France, 13 novembre 1878.

Bien entendu, ces deux calculs sont fondés sur la supposition que chaque œuf devienne chenille et que chaque chenille devienne papillon jusqu'à la deuxième génération, fait qui, grâce aux Ichneumonides et aux nombreux autres ennemis des lépidoptères à tous leurs états, paraît être plus que problématique ; mais si chaque femelle ne produisait qu'un dixième du nombre des chenilles cité dans ces deux calculs, il est facile de se rendre compte des ravages faits par cette chenille dans les jardins potagers.

Il ne faut donc manquer aucune occasion de détruire cette chenille, ainsi que l'insecte parfait, soit au filet, voltigeant le jour sur les luzernes, les trèfles et autres plantes basses, soit en l'attirant à la lumière.

Le *Rygchium* (*Odynerus*) *oculatus* Spinola, espèce de Hymenoptère, de la tribu des Euménides ou guêpes solitaires, qui creuse son nid dans les vieux murs et les talus qui bordent les champs, nourrit sa progéniture des chenilles de cette noctuelle, réduites à un état d'anesthésie par la piqûre de l'aiguillon envenimé de la femelle.

Lorsque j'ai entrepris ce modeste essai, j'étais loin de penser qu'il prendrait un tel développement ; je me trouve donc forcé de remettre l'importante section des Géomètres à une autre occasion.

Il ne me reste maintenant qu'à ajouter quelques mots sur la marche que j'ai suivie dans cette partie de cet essai.

Dans bien des cas, je n'ai pas cru nécessaire de donner les caractères génériques des chenilles, ces caractères étant donnés dans la Faune française de M. Berce.

En parlant des segments des chenilles j'ai, sauf avis contraire, considéré la tête comme le premier segment.

En traitant des végétaux attaqués par les chenilles, j'ai eu soin de n'indiquer que ceux qui se trouvent dans nos limites départementales, tâche rendue bien facile grâce à l'excellent catalogue des plantes phanérogames observées dans le département, par notre savant et regretté collègue M. Arrondeau.

Noms des auteurs cités en abrégé dans cet essai.

Bkh.	Borkhausen.	Hufn.	Hufnagel.
Esp.	Esper.	L.	Linné.
F.	Fabricius,	Panz.	Panzer.
God.	Godart.	Rott.	Rottenburg.
Hubn.	Hubner.	W. V.	Wiener Verzeichniss (1).

Rennes, le 25 octobre 1879.

(1) Catalogue de Vienne.

RAPPORT SUR LES BIBLIOTHÈQUES.

MESSIEURS,

Conformément à mon habitude, je divise ce rapport en deux parties, dont la première concerne la bibliothèque publique de Vannes, tandis que la seconde est relative à la bibliothèque particulière de notre Société.

Quant au premier de ces établissements, j'ai fort peu de chose à dire, cette année, attendu que le travail de classement et d'estampillage est, depuis le précédent exercice, une œuvre enfin terminée. Ajouter ici, comme cela devrait être, les reliures et les augmentations de cette bibliothèque est chose impossible, parce que les deux chapitres du budget affectés à cette double amélioration ne sont point épuisés. Mais, s'ils le sont à l'époque où s'imprimera ce rapport, je pourrai alors donner les résultats définitifs et complets, sur les reliures et les acquisitions.

Je m'étendrai davantage au sujet de notre bibliothèque particulière. Voici d'abord les augmentations dont elle a été l'objet :

Abonnement	à la Revue archéologique....	27f 25	108 25
—	à la Revue de Bretagne et de Vendée..............	15 25	
—	au Bulletin monumental.....	15 25	
—	à l'Association bretonne.....	15 »	
—	à l'Association pour l'avancement des sciences......	20 »	
—	à l'année scientifique de M. Lis. Figuier..............	3 50	
—	au Spécies général et iconographique des coquilles vivantes, 1 livraison.......	12 »	

Je fais remarquer que ce dernier abonnement disparaît pour l'exercice 1880, parce que la publication qui en faisait l'objet est achevée. Pour le remplacer, je proposerai à la commission de s'abonner à la *Société des Bibliophiles bretons*, dont nous connaissons maintenant la valeur des publications.

A ces abonnements viennent s'ajouter, pour 191 fr. 75, les acquisitions à titre onéreux et dont le détail suit :

La vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne armorique, etc., par F. Albert Le Grand, de Morlaix. Nantes, Pierre Doriou, 1637, 1 vol. in-4° rel.

Mémoires de Brantôme, contenant les vies des hommes illustres et capitaines étrangers de son temps. Leyde, Sambix, 1655, in-12 rel.

Mémoires de du Guay-Trouin. Saint-Malo, 1822, in-12 br.

Flint chips. A Guide to pre-historic archœology, by Edward T. Stevens. London, 1870, in-8° rel.

Œuvres du P. Baudory, jésuite originaire du diocèse de Vannes. Paris, Delalain, 1809, in-12 rel.

Nobiliaire de Bretagne, par le chevalier de Beauregard. Paris, Bouchard, 1840, in-8° br.

Quelques mots en réponse à la dissertation de M. P. Varin, sur la colonisation de la péninsule armoricaine, par M. Aur. de Courson. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1841, in-8° br.

Grand annuaire-almanach illustré pour toute la France et le Morbihan. Vannes, Cauderan, 1879, in-8° br.

Petite chouannerie, par Rio. Paris, Fulgence, 1842, in-8° rel. (édition sans carton.)

Annuaire de l'archéologue français pour 1878 et 1879, par Antyme Saint-Paul. Paris, 2 vol. in-12 br.

Nouveau commentaire sur l'édit d'Avril 1695. Paris, 1757, in-12 rel.

Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France, par Alfred Maury. Paris, 1867, in-8° br.

Les drames de Nantes, par Édouard Sylvin. Nantes, 1875, in-4° br.

Inscriptiones Britanniæ christianæ, par Hübner. Berlin, 1876, in-4° rel.

Le spectateur français avant la Révolution, par de la Croix. Paris, an IV, in-8° rel.

Étrennes bretonnes pour 1786. Rennes, Vatar, 1786, in-32 rel.

Étrennes lorientaises pour 1809. Lorient, Coat-Saint-Haouen, in-18 rel.

Classes et noms des plantes, par le S[r] Buissa. Paris, 1774, in-12 br.

Le même ouvrage, édit. de 1779, in-12 rel.

Supplément à l'abrégé des plantes usuelles, par Chomel. Paris, Didot, 1738, in-12 rel.

Proprium Trecorense. Morlaix, Guyon, 1770, in-12 rel.

Institutiones juris civili, par Isaac Prouho. Nantes, 1691, in-18 rel.

Histoire d'Arthus III, duc de Bretaigne et connestable de France, par Théodore Godefroy. Paris, Pacard, 1622, in-4° rel.

Institution au droit françois, par rapport à la coutume de Bretagne, par René de la Bigotière, S[gr] de Perchambault. Vannes, de Heuqueville, 1695, in-4° rel.

Réponse à quelques objections sur la brochure « La petite mer appelée Morbihan. Guerre de César contre les Venètes. Locmariaquer, » par Tranois. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1855, in-4° br.

Discours de M. le baron Fabre, général commandant le département du Morbihan, 29 octobre 1830, br. in-4°

Mémoire pour messire Jean-Joseph de Villeneuve, abbé de Saint-Gildas de Rhuys, contre les juges royaux de la sénéchaussée de Rhuys, 1771, in-4° br.

Récits de l'histoire romaine au v[e] siècle. — Derniers temps de l'empire d'Occident, par Am. Thierry, 2[e] éd. Paris, 1862, in-12 br.

Tableau de l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident, par A. Thierry. Paris, 1862, in-12.

La vie et les œuvres de M. Jean-Marie-Robert de la Mennais, par S. Ropartz. Paris, s. d., in-12 br.

Les romans de la Table ronde ou les contes des anciens Bretons, par M. Hersart de la Villemarqué. Paris, 1840, in-12 br.

Les vies des Saints de Bretagne, par dom Guy-Alexis Lobinau, éd. de l'abbé Tresvaux. Paris, 1836, 6 vol. in-8° rel.

Éléments de géologie sacrée, par l'abbé Daniélo. Vannes, de Lamarzelle, 1851, in-12 br.

Principes d'agriculture rationnelle, par Crussard. Vannes, de Lamarzelle, 1864, in-8° br.

Nouvelles veillées de l'Armor, par M. du Laurens de la Barre. Vannes, Cauderan, 1865, in-12 br.

Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, par l'abbé de Vertot. Paris, 1720, 2 vol. in-12 rel.

Mélanges politiques et littéraires. Essais, par M. Henri de Virel. Vannes, de Lamarzelle, 1849, in-8° br.

Vie de Sainte Anne. Sainte Anne d'Auray, ses miracles, etc. Vannes, de Lamarzelle, 1848, in-18 br.

Ham, par un ancien attaché à la présidence du conseil des derniers ministres de la Restauration. 2[e] éd. Paris, 1834, in-8° br.

Profil politique de M. Guizot, par Satan. Paris, 1849, in-12 br.

Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier, par de Montlosier. Paris, 1815, in-8° br.

Suite des éloges des Académiciens de l'Académie royale des sciences depuis 1722, par de Fontenelle. Paris, 1733, in-12 rel.

Histoire universelle de tous les peuples du monde ou Revue politique des nations, par A. de Théis. Paris, 1830, 2 vol. in-8° br.

La France illustrée : Finistère et Ille-et-Vilaine, par Malte-Brun. 2 liv. in-4°.

Abrégé d'astronomie, par de la Lande. Paris, 1775, in-8° rel.

Traité du domaine congéable, par Aulanier. Rennes, 1824, in-8° br.

De l'esprit des lois, par Montesquieu. Genève, 1750. 3 vol. in-12 rel.

Considérations sur l'esprit des lois, ou l'art de lire ce livre, de l'entendre et d'en juger, par l'abbé D. L. P. Amsterdam, 1751, in-12 rel.

Vies des justes parmi les filles chrétiennes, par l'abbé Carron. Paris, 1828, in-12 rel.

La vie du P. Jean Eudes, par le Père de Montigny, jésuite né à Vannes. Paris, 1827, in-12 br.

Triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu nommée Armelle Nicolas, par une religieuse Ursuline de Vannes. Vannes, J. de Heuqueville, 1707, in-8° rel.

Histoire de la langue des Gaulois et de celle des Bretons, par Miorcec de Kerdanet. Rennes, 1821, in-8° br.

Œuvres de Philon, juif, traduites par Bellier, revues par Morel. Paris, 1612 et 1619, 2 vol. in-8° rel.

Tragédies de Corneille, 2e partie. Rouen, 1664, in-12 rel.

Première lettre à M. le comte de Blois sur la colonisation de la Bretagne armoricaine, par M. A. de Courson. Quimper, 1841, in-8° br.

Précis de la campagne faite en 1815 par l'armée royale de Bretagne commandée par le comte de Sol de Grisol. Rennes, 1815, in-8° br.

Un assez grand nombre d'ouvrages et de Nos de journaux imprimés à Vannes et à Lorient.

D'autre part, les Sociétés savantes avec lesquelles nous échangeons nos publications ont continué à nous enrichir. Ici, je suis heureux de pouvoir constater que j'ai réussi, dans le courant de 1879, après plusieurs tentatives demeurées infructueuses, à obtenir, de la *Société nationale des Antiquaires de France*, l'échange depuis longtemps désiré et voté par notre Société. Plusieurs d'entre vous ont déjà vu figurer, dans notre bibliothèque, les vingt volumes de bulletins et mémoires que ce succès nous a procurés, et je n'ai pas besoin de faire remarquer la grande valeur de cette collection, que j'espère bien compléter par des acquisitions ultérieures.

J'ajouterai encore que, continuant, comme on le voit par la liste qui précède, à recueillir toutes les publications faites dans ce pays, j'ai réussi à réunir une collection déjà considérable; mais, à cet égard, j'ai à exprimer le regret de ne pouvoir, borné par mon budget, me procurer les publications actuelles au fur et à mesure de leur apparition. Je regrette surtout de n'avoir pas obtenu l'échange de nos publications contre tous les journaux qui s'impriment dans notre département. Des quatre, dont les directeurs avaient correspondu à notre appel primitif, un seul continue à nous être servi, le *Petit Breton*, successeur du *Journal de Vannes*. Autant qu'il m'est possible, je complète les collections des autres par des acquisitions de rencontre. Si j'attache tant d'importance à ces publications, c'est qu'elles constitueront pour l'avenir des sources abondantes de l'histoire du temps présent.

En terminant, je fais remarquer aussi que deux motifs tout puissants m'ont fait ajourner l'achèvement des catalogues de notre bibliothèque, œuvre à laquelle la dernière main est probablement loin d'être mise. Ces motifs d'ajournement sont, d'abord, le projet de cession qui a surgi tout à coup au début de l'année dernière et devait, s'il s'était réalisé, rendre ce travail parfaitement inutile, et ensuite, l'exiguïté du local affecté à cette bibliothèque. Cette dernière considération appelle, dès à présent, un examen sérieux du bureau qui, je l'espère, prendra des mesures pour me procurer un supplément indispensable de local. — Cependant, pour remédier, autant que possible, au défaut des cata-

logues, je me propose de terminer cette année celui qui peut l'être, dans les conditions actuelles, et n'aurait, en cas de déplacement de la bibliothèque, que de légères modifications à subir; je veux dire le *catalogue méthodique*.

Vanne, 13 janvier 1880.

L'abbé Luco,
Conservateur des Bibliothèques.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Messieurs,

Les dépenses acquittées en 1879 se décomposent comme suit :

Préparations d'oiseaux	6	50
Amélioration et augmentation du matériel	190	65
Achat d'une hermine et d'un cygne	10	»
Achat d'ouvrages nécessaires au classement des collections et que le budget de la bibliothèque n'eut pas permis d'acquérir. 1° Les deux dernières livraisons du species des coquilles de Kiener; 2° traité des roches par Coquand; 3° Encyclopédie de Chenu : le 2e volume de la botanique et les deux volumes des papillons	40	»
Total	247	15

Grâce au don de Mme Le Vannier, vos collections minéralogiques se sont enrichies d'un grand nombre d'exemplaires, et j'ai pu commencer une collection élémentaire de roches, qui jusqu'ici nous manquait. Elle comprendra une double série, l'une générale, l'autre départementale.

Je réserve pour la géologie six vitrines que l'on pose en ce moment dans les embrasures des fenêtres des deux salles. Je compte y placer, au fur et à mesure que je me les procurerai, des types des fossiles des principales couches terrestres.

Je n'ai point la prétention de faire une collection savante, j'essaierai seulement de rendre possible, pour ceux qui voudraient la tenter, l'étude si attrayante de la minéralogie et de la géologie. Ces collections ne coûteront, d'ailleurs, j'espère, aucun déboursé.

Vannes, le 28 janvier 1879.

Le Conservateur, J. Revelière.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

M. le Conservateur démissionnaire n'ayant pas présenté son rapport, la Commission des publications a décidé l'impression de la liste suivante qui, à raison de son étendue, n'avait pu figurer aux procès-verbaux mensuels.

Liste sommaire *des Objets composant la Collection de M. Le Vannier, offerts au Musée par Mme veuve Le Vannier.*

Une hache en pierre polie. — Une en bronze. — Une lance en fer. — Une affiche chinoise. — Une empreinte du sceau de « Huchet de Cintré, seigneur de Coatby. » — Douze assignats. — 434 monnaies, jetons ou médailles, en partie détaillés ci-après, dont 84 en argent, et un grand nombre de fragments de moindre importance.

	argent	bronze
Monnaies romaines (classées)	»	44
— (non classées)	»	17
— armoricaines ?	2	»
— baronniales (non classées)	1	21
MONNAIES FRANÇAISES.		
Carlovingienne (Metullo)	1	»
1328. Philippe VI	1	»
1381. Charles VI	1	»
1548. Henri II	3	»
1575. Henri III	1	1
1589. Henri IV	1	2
Louis XIII	»	4
1677. Louis XIV. Pièce de 6 livres (fausse)	»	1
— Pièce de 12 sols	1	»
— Pièce de 6 sols	1	»
— Liards	»	4
1735, 1737, 1772. Louis XV. Pièces de 6 livres	3	»
— Louis XV. Pièces de 1 écu, 12 sols, 6 sols	3	»
— — Sol et denier	»	2
1791. Louis XVI. 30 sols, 15 sols	2	»
1791. — 2 sols payables en assignats	»	1
1791. — Sols et deniers	»	13

	argent	bronze
	—	—
1792. Louis XVI. 6 livres (fausse)	»	1
1793. — 6 livres	1	»
An X. Gaule-Subalpine. 5 francs	1	»
1808. Napoléon Ier 1 franc	1	»
1810. — 5 francs (fausse)	»	1
1813. — 5 sols	1	»
1815. — 1 décime	»	1
— 10 centimes	»	2
1815. Louis XVIII. 1 décime	»	1
1818. — 10 centimes (Guyane)	»	1
1818. — 1/4 franc	1	»
1821. — 1/2 franc	1	»
1825, 1828. Charles X. 5 et 10 centimes	»	4
1828. — 1/4 de franc	1	»
1839, 1843, 1844. Louis-Philippe Ier. sols coloniaux	»	3
1846. — 50 centimes	1	»
1847. — 5 centimes	»	1
1848. 1849, 1850. République. 1 centime	»	3
1850 — 20 centimes	1	»
1861. 1862. Napoléon III. 1 et 2 centimes	»	2
1867. — 20 centimes	1	»
1869. — 1 franc	1	»
1870. République. 10 centimes	»	1
1871. — 5 centimes	»	1
1871. — 50 centimes	1	»

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

	argent	bronze
Autriche	2	6
Bade	»	1
Belgique	»	8
Brésil	»	3
Buénos-Ayres	»	3
Canada	»	3
Ceylan	»	2
Chili	1	1
Chine	1	4
Compagnie des Indes	»	7
Danemarck	4	3
Espagne	9	15
États-Pontificaux	2	9
États-Unis	4	3
Grande-Bretagne	2	29

		argent	bronze
Grèce		2	1
Gibraltar		»	1
Gênes		»	1
Hambourg		2	»
Haïti		»	5
Hollande		»	1
Hong-Kong		1	»
Italie		1	2
Java		»	1
Luxembourg		»	2
Mecklembourg		»	3
Mexique		1	4
Nuremberg		»	3
Norwège		»	4
Portugal		»	4
Prusse		1	6
Pérou		1	»
Piémont		»	2
Pondichéry		1	»
Parme		3	1
Russie		2	5
Suède		2	2
Suisse		1	6
Tunis		»	2
Terre-Neuve		»	3
Turquie et Arabie	or 1	2	5
Uruguay		»	1
Venise		»	1
Westphalie		1	»
Wurtemberg		»	2
Zélande		»	1
TOTAL		213	

JETONS, MÉDAILLES OU REPRODUCTIONS DE MÉDAILLES.

			argent	bronze
XIIIe siècle.		Godefridus de Luzinem	»	1
1587.	Jeton.	Subducendis rationibus	»	1
1607.	—	Maurice de Nassau	»	1
1610.	—	Louis XIII	»	1
1640.	—	Anne d'Autriche	1	»
1681.	—	États de Bretagne	1	»

		argent	bronze
1744.	Jeton. Louis XV	»	1
1755.	— Marine	»	1
1772.	— États de Bretagne	1	»
	Jetons en cuivre ou en bronze de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, — dates indéterminées.	»	35
	Poids	»	3
1792.	La fédération	»	1
1796.	F. Emmanuel de Rohan, grand-maître de Malte	1	»
1798.	Napoléon, général en chef de l'armée d'Égypte	»	1
	Impératrice Joséphine	»	1
1804.	Napoléon, empereur	»	1
	Mémorial de Sainte-Hélène	»	1
	Victoires de Napoléon Ier	»	1
	Général Bertrand	»	1
	Henri IV et Louis XVIII	»	1
	Louis XVIII.— Érection de la statue de Louis XV.	»	1
	Charles X	»	1
1831.	Henri V (pièce de 5 francs)	1	»
	— *fides, spes*	»	1
1831.	Anniversaire du 30 juillet 1830 (Nantes)	»	1
1832.	Louis-Philippe (Nantes)	»	1
1839.	Pont de La Roche-Bernard	»	1
1842.	Louis-Philippe et le duc d'Orléans	»	1
1848.	République française	»	1
1848.	Général Cavaignac	»	1
1848.	Monseigneur Affre	»	1
1848.	Départ des colons pour l'Algérie	»	1
1848.	Napoléon, président	»	1
1851.	Palais de cristal	»	1
1752.	Louis-Napoléon III	»	1
	Napoléon III, empereur	»	1
1854.	Guerre de Crimée	»	1
1855.	Exposition de Paris	»	1
1858.	Napoléon III et Eugénie	»	1
1867.	Exposition universelle	»	1
1868.	Prince impérial	»	1
1869.	Centenaire de Napoléon Ier	»	1
1870.	Gouvernement de la défense nationale	»	1
1870.	Trochu	»	1
1870.	Garibaldi (revers différents)	»	2
1870.	Urich	»	1

ALLOCUTION DE M. LE MENÉ

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS,

Avant de quitter le poste d'honneur que vous avez bien voulu me confier, permettez-moi de vous offrir, suivant l'usage, un tableau sommaire de l'état et des travaux de la Société pendant l'année 1879.

Dès le commencement de l'année, j'appelais votre attention sur les fouilles à pratiquer dans les monuments celtiques, et notamment dans ceux de l'intérieur du pays. Malheureusement les pluies continuelles de l'année ont empêché tout travail sérieux, et je souhaite que l'année 1880 soit plus heureuse à cet égard.

A défaut de fouilles, nous avons eu plusieurs mémoires intéressants. M. G. de Closmadeuc a fait une étude approfondie *de la vie parlementaire aux États de Nantes en 1722*, puis il nous a fait assister à la *prise de possession de la baronnie de la Roche-Bernard par M. le marquis de Cucé de Boisgelin, en 1744*. M. Luco a donné la suite de ses *études sur les paroisses*, et a passé successivement en revue toutes les paroisses placées par ordre alphabétique entre Moréac et Pluherlin. Non content de ce travail, il en a commencé un autre qui promet d'être également intéressant : c'est l'*Histoire de l'imprimerie à Vannes*. M. Le Gall de Kerlinou a recherché avec persévérance les *Armes primitives des vicomtes de Porhoët*. De mon côté, j'ai continué l'histoire généalogique des grandes familles seigneuriales de notre pays, et je vous ai donné successivement les *Sires de Rieux* et les *Barons de la Roche-Bernard*.

Les études minéralogiques ont été représentées par une note de M. de Limur sur *des substances minérales nouvellement découvertes à Groix*, et par une traduction d'un article allemand *sur la Limurite*, due à M. le lieutenant Piercy.

Enfin les études entomologiques de l'infatigable M. Griffith nous ont valu de curieux articles *sur plusieurs de nos Lépidoptères nuisibles*, sans compter la suite de son *Catalogue des Coléoptères jusqu'ici observés dans le Morbihan*.

Nos musées ont eu aussi leur part de richesses : je citerai seulement un bas-relief provenant de l'ancien couvent de Nazareth, et un lot considérable de médailles et d'échantillons de pierres, donné par Mme veuve Le Vannier.

Le personnel de la Société a participé lui-même au progrès général ; au commencement de l'année il comprenait 130 membres, il en compte actuellement 134 dont 63 résidants et 67 non résidants.

Au point de vue administratif, l'année 1879 a vu se présenter une grave question : celle de la cession de nos Musées à la ville, en échange d'un local convenable et de plusieurs autres avantages ; l'affaire n'a pas encore reçu de solution définitive.

Un autre projet, auquel la société a prêté un concours empressé, concerne l'acquisition, par l'État, des monuments mégalithiques d'Erdeven, de Carnac et de Locmariaquer. Cette acquisition sera le moyen le plus efficace de les préserver d'une ruine imminente et de les faire passer à l'admiration de la postérité.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans vous remercier de nouveau de l'honneur que vous m'avez fait, et en cédant le fauteuil de la présisidence au collègue choisi pour me succéder, j'éprouve une joie véritable d'être déchargé de toute responsabilité, et de redevenir simple soldat comme par le passé.

Vannes, le 27 janvier 1880.

ALLOCUTION DE M. BURGAULT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A L'OCCASION DU DÉCÈS DE M. ABEL LE ROY.

Messieurs et chers Collègues,

Notre bureau remplissait, ce matin, un triste et pieux devoir en assistant au service religieux célébré pour l'un de nos sociétaires, M. Abel Le Roy, dont nous avions accompagné la dépouille mortelle à sa dernière demeure le 18 février.

M. Le Roy a droit à tous nos regrets, et ceux d'entre vous, auxquels il a été particulièrement donné d'apprécier les qualités de son esprit et de son cœur, s'associeront chaleureusement à mes paroles pour rendre hommage à sa mémoire.

Ennemi de l'ostentation, modeste à l'excès, il accomplissait en silence, avec une fermeté inébranlable mais sans raideur, ce qu'il considérait comme son devoir.

S'il avait des amis qui ne partageaient pas ses idées, tous savaient

apprécier la droiture de ses intentions, son calme dans la controverse et son respect du sentiment d'autrui.

Nul n'a été plus que moi à même de connaître l'abnégation de sa personnalité dans les fonctions qu'il a remplies. Son dernier dévouement s'est exercé dans l'administration des hospices.

Un grand chagrin s'était abattu sur lui durant la guerre : il avait perdu son frère à Strasbourg, un frère qu'il aimait d'une affection profonde. Cet attachement se reporta dès lors sur les pauvres, surtout sur les pauvres infirmes ou malades.

L'indigence étendue sur un lit de douleur ou ne pouvant plus se passer d'un refuge devint sa famille d'adoption.

Il lui consacra son temps; il pourvut souvent, en secret, à des besoins dont il n'eût même pas voulu parler à ses collègues hospitaliers.

Sous l'empire de cette disposition d'esprit, il assurait, dès 1878, son héritage aux hospices par une disposition olographe qu'il a répétée le 1er novembre dernier, au moment où il déclinait un nouveau mandat comme administrateur, alors que l'épuisement de ses forces physiques lui commandait le repos.

Sa grande préoccupation se trouvait ainsi satisfaite. Ce n'était pas assez pour lui.

Aucune des institutions auxquelles il s'intéressait, à Guer où il est né, à Vannes qu'il a si longtemps habité, n'a été oubliée dans son testament.

La Société polymathique participe à ses libéralités.

Ce n'est donc pas seulement un acte de justice que j'accomplis en faisant devant vous l'éloge de M. Abel Le Roy; c'est aussi un tribut de reconnaissance que j'apporte à son souvenir.

Je termine des réflexions qui peignent son caractère, son culte de l'amitié fraternelle, ses sentiments intimes et toute la fin de son existence.

Le nom de son frère se trouve constamment associé au noble usage qu'il a fait de sa fortune. Ils ont été inséparables dans la mort comme ils l'avaient été dans la vie.

Les mœurs de celui que nous venons de perdre étaient à la fois douces et austères, sa foi religieuse vive et tolérante, son commerce agréable et sûr.

Il n'a jamais rien promis en vain, et il tenait plus qu'il n'avait promis.

Chose bien rare !... dans les temps difficiles que nous traversons, il a eu des opinions connues sans s'être fait un ennemi.

PROCÈS-VERBAUX.

312e SÉANCE.

28 Janvier 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, Fontès, Mauricet, de Cadoudal, Le Gall de Kerlinou, Perrin, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Le Gal, Rosenzweig, de Closmadeuc, Revelière, Monteil et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Burgault, qui s'excuse de ne pouvoir assister à l'installation du nouveau bureau et qui offre à la Société, avec l'expression de ses regrets, celle de sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'élevant à la vice-présidence.

M. Lallemand, avant de quitter le fauteuil de la présidence, jette un coup d'œil sur l'année qui vient de s'écouler : son allocution, qui est l'historique complet des travaux de la Société en 1878, ne sera pas l'article le moins intéressant de notre Bulletin.

M. l'abbé Le Mené commence par remercier ses collègues de l'avoir honoré de leurs suffrages : puis il adresse à tous un appel qui ne peut manquer d'être entendu. Travaillons, dit-il ; le champ dans lequel se meut notre activité est vaste ; que chacun dans sa sphère et suivant ses tendances, apporte sa pierre à l'édifice et contribue à conserver, à augmenter peut-être le renom de la Société polymathique du Morbihan.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Commission du budget.

Les conclusions de ce rapport contenant approbation des comptes du trésorier pour 1878 et le projet de budget pour 1879, sont mises aux voix et adoptées.

Suivant les prévisions de la Commission, les recettes sont évaluées dans ce budget à 4,964 fr., et les dépenses à 4,450 fr.

La Société vote des remerciements à M. le Trésorier.

Lecture est donnée d'une lettre de M. P. du Chatelier. Cette lettre est accompagnée d'une photographie représentant le menhir sculpté de Kernuz : les quatre groupes qui décorent ce monument représentent, d'rapès M. du Chatelier, le Mercure gaulois conduisant une âme dans le monde nouveau qu'elle va habiter, Jupiter ou *Taranis*, Mars cornu ou *Esus cernunnos*, et enfin *Belenus et Belisama*.

Des remerciements sont votés à M. du Chatelier.

M. de Closmadeuc continue la lecture de son mémoire sur la vie parlementaire aux États de Bretagne, en 1722, à Nantes.

M. l'abbé Le Mené commence la lecture d'un travail sur les sires de Rieux.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

313e SÉANCE.

25 Février 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, de Cussé, de Lamarzelle, Revelière, de Limur, de Closmadeuc, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Le Gall de Kerlinou, Fontès, Mauricet, Rosenzweig, Monteil et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Donations, dépôts. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Dictionnaire topographique du département de l'Eure, Paris, 1878.

— — du département de la Mayenne, Paris, 1878.

Journal des Savants, nº de janvier 1879.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique de l'Ille-et-Vilaine, t. XII.

Mémoires de la Société des Deux-Sèvres, 2e série, t. XVI (1878.)

Congrès archéologique de France, XLIVe session, à Senlis, en 1877.

Bulletins de la Société des Deux-Sèvres, nos 4-9 (avril-septembre 1878.)

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, t. XVII (1878.)

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 11e année (1876-1877) et 12e année (1877-1878).

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, nº 12, décembre 1878.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, liv. 3 du t. XXXII.

Il dépose pour le Musée archéologique :

Soixante-dix médailles. Acquisition.

Huit monnaies françaises diverses. Don de M. Revelière.

Un écu au Soleil de Charles VII, roi de France, et une médaille commémorative en cuivre (1535).

Don de M. Piercy, lieutenant au 116e régiment de ligne.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations. — M. Morand, avoué à Vannes, est présenté comme membre résidant, et M. Rio, notaire à Carnac, comme membre non-résidant.

Correspondance, communications.— M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société que la 17e réunion des délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, les 16, 17, 18 et 19 avril prochain.

M. le Président expose que le bureau prévenu par M. le Conservateur du Musée archéologique du mauvais état de la Tour du Connétable et du danger que peuvent courir nos collections, a prié MM. de Lamarzelle, Prulhière et Bassac d'examiner la solidité du bâtiment et de faire un rapport à la Société.

M. de Lamarzelle donne lecture de ce rapport : la commission pense que l'évacuation immédiate de la Tour n'est pas nécessaire et qu'une amélioration peut être apportée à l'état actuel, surtout au point de vue de l'humidité, par quelques réparations.

La Société, après avoir entendu le rapport et les observations de M. le Conservateur, autorise celui-ci à faire dès à présent enlever du musée les objets susceptibles de s'y détériorer, et confie l'examen de toutes les questions qui se rapportent au changement du local à une commission formée de MM. Le Mené, Burgault, Mauricet, de Closmadeuc, Fontès, Huchet et des trois conservateurs.

M. de Limur signale à la Société une erreur commise dans le compte-rendu de la session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Paris en 1878.

Sa communication relative au bassin de Penhoët a été dénaturée : jamais il n'a parlé de commission nommée par la Société polymathique, pour examiner et étudier les découvertes de M. Kerviler; quant à la visite qu'il a faite à Saint-Nazaire, en compagnie de deux de nos collègues, elle ne lui a pas permis, ainsi qu'il l'a déjà constaté à la séance d'août, d'émettre une opinion sur le système du chronomètre préhistorique.

M. de Closmadeuc continue la lecture de son étude sur la vie parlementaire aux États de Bretagne de 1722, à Nantes.

M. Le Mené donne la liste des premiers seigneurs de Rieux, depuis leur origine jusqu'à leur alliance avec la famille de Rochefort. Tombés

au second rang depuis l'invasion des Normands du xe siècle, ils revinrent au premier plan à la suite de leur substitution aux Rochefort.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

314e SÉANCE.

25 Mars 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Rosenzweig, Fontès, l'abbé l'Hermite, Le Gall de Kerlinou, Guyot-Jomard, de Closmadeuc, Le Gal, Perrin, de Lamarzelle, Bassac, Lallemand, Monteil, Revelière, de Cussé et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Romania, no 29, janvier 1879.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, no 1er de 1879.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, no 5 (septembre-décembre 1878.)

Association française pour l'avancement des sciences, no 21.

Journal des Savants, no de février 1879.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, 1re et 2e livraisons du t. XXVI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. de 1878.

Album des fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue. Don de M. F. Moreau, père.

M. le Conservateur du Musée archéologique dépose pour ce musée une pointe de flèche en silex trouvée à Cano (Séné).— Don de M. Jubier.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admissions et présentations. — M. Morand est admis comme membre titulaire résidant ; M. Rio, comme membre non résidant.

M. Jéhanno est présenté comme membre non résidant.

Correspondance. — Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Conférence littéraire et scientifique de Picardie, demandant pour cette compagnie l'échange des publications.

Cette demande est accordée.

M. l'abbé Le Mené continue la lecture de la généalogie des sires de Rieux-Rochefort. Il passe en revue Jean II, Jean III, François, Jean IV, Claude I[er] et Claude II, le dernier représentant de la branche aînée.

M. de Closmadeuc continue également la lecture de son travail sur la vie parlementaire aux états de Bretagne de 1722, à Nantes.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

315[e] SÉANCE.

29 Avril 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Burgault, Lallemand, de Lamarzelle, Fontès, Marchais, Guyot-Jomard, Revelière, Mauricet, Bourdonnay, Brondel, Luco, et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque.

Journal des Savants, mars 1879.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1877. 1 vol. in-8° br., 1879.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. XV (1878).

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XI (1876-1877).

Société archéologique de Bordeaux, 1[er] fascicule du t. V., mars 1878.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 4 de l'année 1878.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, n[os] 10, 11, 12, de 1878, 1 et 2 de 1879.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1877.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, n° 2 de 1879.

Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 1[er] trimestre de la 4[e] année 1879.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2[e], 3[e], 4[e], trim. de 1877 ou du t. XVI[e].

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 98, 3[e] trimestre de 1878.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1er fascicule de 1878.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 1e, 2e, 3e et 4e trimestres de 1878.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XVIIe.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Chartes communales et franchises locales du département de la Creuse, 1877.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XXIIe, année 1878.

Congrès scientifique de France. 27e session tenue à Cherbourg, en 1860, t. Ier et IIe. — Don de M. Revelière.

Guide du touriste. — Rhuys, Locmariaquer, Gavr'Inis. Questions archéologiques. Croquis par M. E. Le Gal, membre de la Société polymathique (2 exemplaires). — Don de l'auteur.

Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts, t. Ier, IIe, IIIe, IVe, 4 volumes. — Nouvelles des arts : peinture, sculpture, architecture et gravure, par C. P. Landon, t. IIe 1 vol. — Don de M. Le Carpentier.

Ces volumes complètent un autre don déjà fait par M. Le Carpentier.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admission et présentations. — M. Jéhanno est admis au nombre des membres non-résidants.

M. Rondineau, préfet du Morbihan, M. le Cte des Essarts et M. Piercy, lieutenant au 116e régiment d'infanterie, sont présentés comme membres résidants.

Correspondance et communications. — L'Association bretonne informe la Société polymathique que son congrès de 1879 se tiendra à Landerneau, le 1er septembre.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu de M. le Préfet du Morbihan communication de différentes pièces relatives à un projet d'acquisition par l'État des terrains que couvrent les alignements de Carnac. Pour répondre au vœu de M. le Préfet et donner son avis sur la question des limites qu'il convient d'assigner à l'expropriation projetée, la Société charge MM. Lallemand, Prulhière, Gressy, Miln, Gaillard et Rio d'étudier le dossier communiqué par l'Administration, et de présenter un rapport.

M. le Président rend ensuite compte à la Société des travaux de la commission spécialement chargée d'étudier la question d'un changement de local pour nos Musées.

Après diverses observations de MM. Burgault et Bourdonnay, la Société autorise son bureau à proposer à l'administration municipale la

cession de ses musées et à étudier dès maintenant les conditions auxquelles pourra avoir lieu cette cession.

Le secrétaire commence la lecture du travail de M. Griffith sur quelques-uns des lépidoptères nuisibles.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

316e SÉANCE.

27 MAI 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, de Cussé, des Essarts, Revelière, Guyot-Jomard, Morand, Rosenzweig, Le Gall de Kerlinou, l'abbé Luco, Gressy, Gaillard et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Rapport sur les archives nationales, par M. Alfred Maury, 1878.

Revue des Sociétés Savantes des départements, n° de mai-juin 1878.

Journal des Savants, n° d'avril 1879.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 3 et 4 de 1879.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, n° 3 de 1879.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, 2e partie du t. X.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trim. de 1878.

Romania, n° 30, avril 1879.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1er et 2e trim. de 1878.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 4e, 5e et 6e livraisons du t. XXXII.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, n° 1 de 1879.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 25e année (1878).

Histoire de l'imprimerie en Bretagne, par Toussaint Gautier. Rennes, 1857. — Don de Mesdemoiselles Galles.

Fibrones interstitiels de l'uterus, par le docteur Abeille. — Don de l'auteur.

Généalogie et annales de la maison Dondel de Sillé, par M. Lecoq-Kerneven. Nouvelles études sur les origines de Lorient, réponse à M. Jégou. — Don de M. Dondel du Faouëdic.

Un article extrait d'un journal de minéralogie, en allemand. — Don de M. de Limur.

Pedenneu aveit santifiein en devéh, Vannes, de Lamarzelle 1838. — Don de M. Le Breton.

M. le Président dépose pour le Musée archéologique :

Plusieurs clous ou stylets et une médaille romaine pris dans une agglomération ferrugineuse, trouvés par M. Hubert, à Blain. — Don de M. Benoit.

Une monnaie romaine, trouvée au Guerno. — Don de M. Marigny.

Dix-sept médailles. — Don de M. Mareau, horloger à Vannes.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admissions et présentations. — M. Rondineau, préfet du Morbihan, M. le comte des Essarts et M. Piercy sont admis comme membres résidants.

M. Ollier, notaire à Erdeven, est présenté comme membre non résidant.

Communications. — M. l'abbé Luco annonce à la Société que M. Revelière et lui ont obtenu pour le Musée d'archéologie des bas-reliefs qui se trouvent à Vannes, dans l'ancien couvent de Nazareth et dont l'existence leur avait été signalée par les Étrennes bretonnes pour 1786. Ce petit volume parle aussi d'une crosse d'ivoire de Saint-Patern, mais cette crosse n'est qu'imaginaire.

M. l'abbé Luco annonce également que, entre autres ouvrages, il a acquis pour la bibliothèque de la Société : 1° *Les vies des saints de Bretagne*, par Dom Lobineau, édition du chanoine Tresvaux. — 2° *Guerhenneu santel é brehonnec guénett*, imprimés à Vannes, chez Vincent Galles, en 1734, et auxquels on a ajouté un cantique breton composé en 1749 sur la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Plouay, comprenant des renseignements historiques assez curieux. Il parle ensuite de deux autres ouvrages rencontrés par lui : 1° Une Tragédie des Trois Rois en vers bretons, imprimée à Vannes, chez Nicolas Galles, en 1745, sous ce titre : *Buhé eun Tri Roué; farce devot.* (Cette pièce doit être très rare); 2° Un exemplaire du *Dictionnaire français-breton*, de l'abbé Cillart, avec les stances sur la mort de plusieurs missionnaires du diocèse de Vannes.

En déposant, au nom de Mesdemoiselles Galles, l'*Histoire de l'Imprimerie en Bretagne*, M. l'abbé Luco fait part à la Société de son projet de faire une histoire plus détaillée de l'imprimerie dans l'ancien diocèse

de Vannes et de dresser un catalogue aussi complet que possible des ouvrages imprimés dans le pays. Notre collègue espère mener, prochainement, à bonne fin ce travail déjà commencé et, avec le temps, réunir dans notre bibliothèque particulière, un très grand nombre des articles qui composeront son catalogue.

Enfin, continuant la lecture de ses notices sur les paroisses de l'ancien diocèse de Vannes, M. Luco passe en revue Naizin, Nostang, Noyal-Muzillac, Noyalo, Noyal-Pontivy et le Palais.

M. Fontès communique à la Société, au nom de M. Audran, un grand nombre de pièces fort intéressantes, relatives à des fondations pieuses.

M. Gressy entretient la Société des travaux exécutés par M. Miln, à Carnac.

M. l'abbé Le Mené continue la lecture de son travail sur la famille de Rieux : il traite en particulier de la branche d'Assérac qui, sortie du maréchal de Rieux, tuteur d'Anne de Bretagne, a produit sept générations et dont le dernier rejeton a péri, en 1795, dans le champ des Martyrs, près d'Auray.

M. Guyot-Jomard donne lecture de son travail sur les noms de lieu et de famille en Bretagne.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

317e SÉANCE.

30 Juin 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Burgault, Lallemand, de Cussé, Revelière, Brondel, Le Roy, de Limur, Fontès, Guyot-Jomard, de Lamarzelle, l'abbé Luco, Prulhière, Mauricet, Rosenzweig, l'abbé Nicolas, de Cadoudal, Audran, des Essarts, Monteil, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Société :

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 99, 4e trim. de 1878.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er fascicule du t. XVI.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trim. de 1879.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 1re liv. de 1879.

Bulletin de la Société naturelle de Toulouse, 3e fasc. de la 12e année (1878-1878), 1er fasc. de la 13 année (1879.)

Bulletin de la Société américaine de géographie, no 2 de 1879.

Journal des Savants, mai 1879.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, no 2 de 1879.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, no 4 de 1879.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, no 1er de 1879.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 38e.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1879.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. V. (1878-1879.)

Mémoires de la Société des antiquaires du centre, t. VII (1877.)

Bulletin de la Société de médecine légale de France, 2e fascicule du t. V.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. 32, 2e sem. de 1878.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. 42e, année 1878.

Archiv fov mathematik og naturvidenskab publié par la Société royale de Christiania. 4 broch. in-8o de 1877 et 5 de 1878.

Le vray pénitent aux pieds du confesseur ; nouvelle édit. A Vannes, chez Christophle Galles, imprimeur du Collège, sur le Pont Notre-Dame. 1709. In-32 rel. — Don de Mlles Galles.

Le Morbihan. — Extrait du guide pittoresque du voyageur en France. Paris, Didot. — Règlement de police de la ville de Vannes. De Lamarzelle 1839. — Rapport à la Société d'agriculture de Vannes sur la colonisation des landes de Bretagne. Galles, 1849. — Discours prononcé à la cérémonie du couronnement de Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Freppel. — Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien. Paris, 1844. — Instruction pour le grade de compagnon. Galles, 1821. — Daniel O'Connell. — Eloge funèbre par le vicomte J. de Francheville, 1848. — Portrait de F. Lamennais, représentant du peuple. — Plusieurs brochures et circulaires concernant les élections à Vannes. — Don de M. Le Menahès et de Mesdames Le Fée. — Un silex taillé et fragments de poterie de l'île d'Er-Lannic. — Une pierre polie ovale et légèrement taillée en crête sur une de ses faces et suivant son grand axe. (Larmor-Baden). — Don de M. Déduyer. — Note sur un nouveau gisement du grenat chromifère ou uwarowite, dans les montagnes de Venasque (Pyrénées), par M. de Limur, juin 1879. Vannes, Galles, broch. in-4o, 2 exemplaires. — Don de l'auteur. — Règlement de vie à l'usage des écoles chrétiennes. Vannes, de Lamarzelle, 1846, in-18 rel. — Le flambeau du chrétien, par l'abbé Pascal, Vannes, de Lamarzelle, 1846,

in-18 br. — Don de M. Le Breton, commissaire-priseur. — Stations paléolithique et néolithiques de la Loire-Inférieure, par M. Pitre de l'Isle. Nantes, 1878. br. in-8°. — Don de l'auteur. — Menhir-autel de Kernuz, en Pont-l'Abbé, par M. P. du Chatellier. — Don de l'auteur. — Un écu en argent de Henri III roi de Navare (1588). Cette pièce par une erreur du graveur est marquée Henri II. — Acquisition. — Une monnaie de Gaston d'Orléans (dernier). — Une monnaie en argent. — Don de M. Le Gall de Kerlinou.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admission et présentation. — M. Ollier, notaire à Erdeven, est proclamé membre non résidant.

M. Hémery, receveur de l'enregistrement à Elven, est présenté en la même qualité.

Communication. — M. le Président annonce à la Société la mort de M. Haléguen, docteur-médecin à Châteaulin.

Il est fait mention d'un travail sur la mortalité à Vannes, par M. Chanon.

M. Rosenzweig donne lecture d'une lettre de M. du Halgouet, relative à des fouilles pratiquées à la butte du Quéninquet, en Guégon, et qui permettent de reconnaître en ce lieu l'existence d'un retranchement romain.

La Société décide que les prospectus d'un ouvrage intitulé : *La Renaissance en France*, seront distribués avec son bulletin.

La Société passe ensuite à l'examen du projet de cession de ses musées à la ville de Vannes. Ce projet discuté et voté article par article, est ainsi arrêté :

« Art. 1er — La Société polymathique cède et abandonne à la ville de Vannes la propriété de ses collections d'archéologie et d'histoire naturelle.

Art. 2. — La ville de Vannes s'oblige à fournir, dans le plus bref délai possible, des locaux convenables et suffisants pour l'installation desdites collections et leur accroissement futur.

Art. 3. — La Société polymathique conservera, comme par le passé, la jouissance et l'administration desdites collections; elle nommera elle-même les conservateurs.

Art. 4. — Les membres de la Société auront, comme par le passé, la libre entrée des musées ; le public y sera admis aux jours fixés par l'administration municipale, qui fournira durant les heures d'ouverture le personnel nécessaire à la surveillance.

Art. 5. — La ville se charge également de fournir, en dehors de l'Hôtel de ville, les locaux nécessaires pour l'installation de la bibliothèque publique, dont la garde demeurera confiée à la Société polymathique.

Art. 6. — La ville se charge du traitement du bibliothécaire et du concierge qui seront nommés par la Société.

Art. 7. — La bibliothèque sera ouverte au public aux jours et heures fixés par la municipalité, d'accord avec la Société; les membres résidants de la Société conserveront, comme par le passé, le droit au prêt des livres.

Art. 8. — La Société conserve la propriété de sa bibliothèque particulière et en communiquera les ouvrages au public, pourvu que la ville lui fournisse un local contigu à la bibliothèque publique.

Art. 9. — La ville fournira chaque année un crédit pour l'entretien des collections et pour les acquisitions courantes destinées à enrichir les musées.

(Chacun des deux musées reçoit actuellement 250 fr. par an).

Art. 10. — La ville fournira à la Société un local convenable pour ses réunions et pour le secrétariat.

Art. 11. — La Société fera remise à la ville des objets d'archéologie et d'histoire naturelle qu'elle recueillera ou se procurera d'une façon quelconque à l'avenir. Les dépôts restent et resteront toujours la propriété des déposants. »

L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté.

M. l'abbé Luco continuant la lecture de ses études historiques sur les paroisses de l'ancien diocèse de Vannes, passe en revue : Péaule, Peillac, Persquen, Plaudren, Plescop et Pleucadeuc.

M. de Limur signale la découverte, à Groix, de plusieurs substances minérales jusqu'ici inconnues dans le Morbihan.

Le secrétaire continue la lecture du travail de M. Griffith sur les lépidoptères nuisibles.

Pour le Secrétaire, LE GALL DE KERLINOU.

318e SÉANCE.

29 JUILLET 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Rosenzweig, Juglar, Rio, Gressy, Lallemand, de Closmadeuc, Fontès, Le Gal, Monteil, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Société :

Archives de la commission scientifique du Mexique, t. 1er, 2e, 1re et 2e livraisons du t. 3. — Imprimerie nationale 1864-1869, in-8o br.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 2e liv. de 1879.

Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 2e trimestre de 1879.

Annales de la Société académique de Nantes, 1878.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, n° 5 de 1879.

Journal des Savants, juin 1879.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, séances du 26 novembre 1878 au 18 mars 1879 inclus.

Revue des Sociétés savantes des départements; juillet-août 1878.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1877, en deux parties, 2 vol. in-8° br.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. 4e (1877-1878.)

Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, par l'abbé Vayssier. — Publication de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Rodez, 1879, 1 vol. in-4° br.

Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie, 2e partie du t. 1er de la 2e série (1878).

Note sur l'Artémia salina, par G. Briquet. Nancy, 1879, br. in 8°, — Don de l'auteur.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e liv. du t. 5, année 1879.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admission. — M. Hémery est proclamé membre non résidant.

Présentations.— M. l'abbé Alléosse, chanoine, et M. Duval, conseiller de préfecture du Morbihan, demandent à entrer dans la Société en qualité de membres titulaires résidants.

Communications. — A la suite d'une communication très étudiée de M. Lallemand et des observations judicieuses de M. Gressy, la proposition suivante a été mise aux voix et adoptée :

« La Société polymathique, consultée au sujet de l'acquisition des alignements de Carnac, a été d'avis que ceux du Menec, qui offrent une importance exceptionnelle comme étendue et comme conservation, sont naturellement désignés pour être acquis les premiers par l'État dans toute leur intégrité.

» Les alignements de Kermario et Kerlescan sont également fort importants, et la Société polymathique du Morbihan émet le vœu qu'ils soient, s'il est possible, ultérieurement acquis par l'État ».

M. le Mené lit son travail sur les barons de la Roche-Bernard, et mentionne particulièrement Bernard, la tige de la famille; Simon, le fondateur de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois en 1026; Josselin, croisé en 1239; Eudon qui épousa l'héritière de Lohéac, et enfin Isabeau qui porta les biens de sa maison à Raoul VII, seigneur de Montfort et

de Gaël, d'où la baronnie de la Roche passa successivement aux comtes de Laval, aux sires de Rieux, aux Coligny, aux Lorraine, aux Cambout et aux Boisgelin de Cucé.

M. Luco continue la lecture de son étude sur les paroisses et passe en revue Pleugriffet et Plœmel.

Pour le Secrétaire, LE GALL DE KERLINOU.

319e SÉANCE.

26 Aout 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Rosenzweig, l'abbé Luco, Revelière, de Cussé, Gaillard, de Lamarzelle, Fontès, Monteil, Lallemand, Juglar, Mauricet, Le Gall de Kerlinou.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Recueil des actes administratifs du département du Morbihan, Nos 12, 13, 14 de 1879.

Journal des savants, No de juillet 1879.

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, t. XXI, 1877-1878.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestres de 1878.

Catalogue de la Bibliothèque de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, 2e partie, 2e livraison.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, No 3 (mai et juin 1879.)

Romania, No 31, juillet 1879.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses de la 43e année (1876.)

Association bretonne, 21e session, tenue à Auray en 1878.

Académie de la Rochelle, sections des sciences, No 15, 1878.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1877-1878.

Menhir autel de Kernuz-en-Pont-l'abbé, déterré en Kerdavel-en-Plobannalec, par M. P. du Châtellier, extrait de la Revue archéologique, br. in-8o. — Don de l'auteur.

Journée du chrétien, contenant l'office du dimanche et des fêtes selon le rit romain, nouvelle édition mise dans un nouvel ordre. — Vannes, chez L. Galles, imprimeur, 1874. — Journée du Chrétien. *id.* Vannes, chez J.-M. Galles, imprimeur, 1855.—Annuaire du Morbihan pour l'année 1855, par Alfred Lallemand. (3e année de la reprise). — Deux exemplaires du Cours de Grammaire française, par F. C. Le Masson, 1855. — Vannes, de Lamarzelle, imprimeur-libraire. — Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ, par Lhomond. — Vannes, de Lamarzelle, 1842. — Almanach morbihannais pour l'année 1878. — Vannes, imprimerie-librairie Galles. — Don des héritiers Hauvet.

Ordonnances synodales du diocèse de Vannes, 1 vol. in-18 rel. — Vannes, Jacques de Heuqueville, 1695. — Don de Mme Bachelot.

Cantiques maçonniques de l'Orient de Vannes; année 1823, in-8o br.

Instruction pour le grade d'apprenti. Vannes, Galles, aîné, 1821.

— de compagnon. *id.*

— de maître. *id.*

Don d'un anonyme.

M. le Président dépose pour les archives le croquis du lutrin de l'église de Billiers, provenant de l'ancienne abbaye de Prières. — Don de M. de Lamarzelle.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentation. — M. Henri Martin est présenté en qualité de membre titulaire non-résidant.

Communications. — M. Gaillard demande à la Société d'émettre un vœu favorable à l'acquisition, par l'État, des dolmens de Locmariaquer, Plouharnel, Corcono, et des alignements d'Erdeven et de Plouharnel, qui sont situés sur des landes désertes. Dans des lettres dont il est donné lecture, MM. Henri Martin, Alexandre Bertrand, Pinczon du Sel, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, et Sourget, président de la Société archéologique de la Gironde, appuient, de l'autorité de leur nom et de leur science, le projet présenté par notre honoré collègue.

La société adopte ces conclusions.

Une lettre de M. Le Gal nous apprend qu'il n'a pu se procurer la photographie de la baleine trouvée au large de Groix, le 17 juillet, et déposée à la pointe de Kernevel (rade de Lorient). D'après les renseignements fournis par M. Malicorne, Receveur des Douanes, cette baleine avait 20 mètres de long, 9m 60 de circonférence, et son poids a été estimé près de 60,000 kilogrammes, les nageoires avaient 2 mètres de long sur 48 cent. dans la plus grande largeur ; la queue avait une envergure de 3m 50. Le dos couleur gris ardoise portait un aileron, le ventre, blanc, était plissé. Les mamelles de cette femelle étaient peu développées, son baleineau, dans un état de décomposition très avancée, pouvait avoir 1m 20 de long.

L'abbé Luco lit le commencement de son histoire de l'imprimerie dans le Morbihan. Après avoir écarté la prétention, non justifiée, de l'établissement de cet art à Vannes, dès 1480, il l'y montre, très probablement exercé, au commencement du siècle suivant, à l'occasion de la publication, à Paris, chez un imprimeur breton, en 1535, d'un missel du diocèse de Vannes. Puis, passant à la certitude historique, il décrit deux ouvrages imprimés à Vannes même, à la fin de ce siècle. Le 1er est un bréviaire vannetais, en deux volumes, sorti, en 1589, des presses de Jean Bourrelier, qui ne fut point ici, comme le dit un auteur moderne, un artiste ambulant, mais qui eut, dans cette ville, un établissement permanent, puisque, aux dates de 1591 et 1593, il fit, au chapitre de la cathédrale, des fournitures de papier, et qu'en 1597, il y publia le second ouvrage, qui nous reste de sa maison et est devenu la propriété d'un de nos collègues. M. Luco prouve ensuite, par l'avis d'un homme du métier, que les caractères typographiques, employés à l'impression du susdit bréviaire, servirent encore, de 1613 ou 1614, à la publication du plus ancien propre, maintenant connu, du diocèse de Vannes.

Pour le Secrétaire, LE GALL DE KERLINOU.

320e SÉANCE.

30 Septembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Nicolas, Rosenzweig, Luco, Le Gall de Kerlinou, Alléosse, Piercy, de Cussé, Fontès, Gaillard, Revelière et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et les Musées de la Société :

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XIII.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trim. de 1879.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1er fasc. de 1879.

Bulletin de la Société de Borda, 3e trim. de 1879.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, No 2 de 1879.

Revue des Sociétés savantes (sciences, etc.) t. IX et XI.

— No de septembre à décembre 1878.

Les trépanations préhistoriques, par M. le marquis de Nadaillac. 1 br. in-8°. Paris, 1879. — Don de l'auteur.

Exploration du tumulus de Kerheuret, en Pluguffan, par M. Paul du Chatellier. — Don de l'auteur.

Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy, par J.-B. Thuot. Guéret, 1879. in 8° br. 2 exemplaires. Don de l'auteur.

Une monnaie d'argent de Louis XVI. — Don de M. Mareau, horloger.

Des monnaies ou médailles, dont une d'or, cinquante-cinq d'argent et trois cent soixante-dix-huit de bronze; — douze assignats — une hache de pierre; une hache de bronze; un fer de hallebarde; — de nombreux fragments provenant de monuments antiques; — des échantillons de minéraux et de roches, principalement d'origine bretonne; — vingt-cinq espèces de coquilles. — Don de Mme Le Vannier.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admission. — M. Henri Martin, Sénateur et membre de l'Académie française, est admis comme membre titulaire non résidant.

Communications. — M. Gaillard donne lecture à la Société de plusieurs lettres qu'il a reçues de M. Mortillet, de MM. les Présidents de la Société académique de Brest, de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, de la Société académique de Cherbourg, de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Vendôme, et de la Société archéologique et historique de Saint-Brieuc. Ces compagnies savantes adhèrent aux conclusions prises par la Société polymathique dans sa dernière séance, et exprime le vœu de voir l'État acquérir les monuments préhistoriques de Carnac. M. Gaillard ajoute que notre nouveau collègue M. Henri Martin a, pendant son séjour dans notre pays, écrit dans ce sens à M. le Préfet du Morbihan, et qu'il y a lieu d'espérer que nos désirs seront réalisés dans un avenir prochain.

Le Secrétaire continue la lecture du travail de M. Griffith sur quelques-uns de nos Lépidoptères nuisibles.

M. Le Gall de Kerlinou donne lecture d'une étude tendant à établir que les anciens comtes de Porhoët chargeaient leurs écus de trois gerbes ou de trois épis de blé. Les épis ont été entrelacés pour former le collier d'un des ordres de chevalerie de Bretagne; les gerbes sont encore portées par la famille de Gibon, issue de celle de Porhoët. Un sceau du XIIIe siècle, donné par un Botherel, seigneur de Quintin, porte d'Avaugour au chef chargé de trois gerbes (Dom Lobineau), ce qui, rapproché de la coutume conservée par les ducs de Bretagne de se servir pour leurs actes secrets d'un scel chargé de trois gerbes, pourrait conduire à penser que l'écu breton portait ces figures avant l'adoption des hermines par Pierre de Dreux.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

321e SÉANCE.

28 OCTOBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Revelière, des Essarts, Fontès, Duval, l'abbé Nicolas, de Limur, l'abbé Alléosse, Bassac, de Closmadeuc, Le Gall de Kerlinou, l'abbé Luco, Rosenzweig, Lallemand et Huchet.

PROCÈS-FERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et les Musées :

Annuaire des Côtes-du-Nord (1879).

Session du Conseil général du Morbihan (août 1879).

Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

Bulletin of the american geographican Society (1879).

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (1879).

Bulletin de la Société des sciences et des arts agricoles et horticoles du Hâvre (1879).

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau (1877-1879).

Songes philosophiques (1re partie), par M. Mercier. (Londres, 1768).

Style criminel à l'usage des juridictions de la province de Bretagne. (Rennes, 1743.)

Une bible.

Controverses agitées en la Cour de Parlement de Bretagne et décidées par arrest du même Parlement, par Pierre Belardeau. (1re Pie, Paris, 1626.)

Nouveau dictionnaire civil et canonique de droit et de pratique. (Paris, 1717.)

La Cour Sainte ou Institution chrétienne des grands, avec les exemples de ceux qui dans les Cours ont fleuri en sainteté, t. Ier. (Lyon, 1669.)

V.-C. d'Argentré. *Redonensis provinciæ presidis. — Commentarii in patrias Britonum, etc.* (Paris, 1613.)

Les Lois Civiles dans leur ordre naturel : le Droit public et *Legum delectus*, par M. Domat, tome Ier (Paris 1777.) Don de Mme Le Vannier.

La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle, études sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne : *Paul Hay du Chastelet*,

— Jean Chapelain, — Armand du Cambout, 1er duc de Coislin, — Pierre du Cambout, 2e duc de Coislin, — Henri-Charles du Cambout, troisième et dernier duc de Coislin, — Jean-Jacques Renouard de Villayer, — Jean de Montigny, évêque de Saint-Pol de Léon; par M. René Kerviler.

Le Maine à l'Académie française : *François de la Mothe Le Vayer, précepteur du duc d'Anjou et de Louis XIV*; par M. René Kerviler.

Les Évêques à l'Académie française : *Antoine Godeau, Évêque de Grasse et de Vence, l'un des fondateurs de l'Académie française*; par M. René Kerviler.

Le chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire, réponse aux objections présentées au congrès tenu à Paris, en 1878, par l'Association française pour l'Avancement des sciences, par MM. de Mortillet et Sirodot; par M. René Kerviler. Don de M. René Kerviler.

Officeu eid er Sulieu ha Gouilieu principal ag er blai (Vannes, J.-M. Galles, 1849).

Choix de Cantiques à l'usage des Missions (Vannes, Lamarzelle, 1830).

Petite grammaire française à l'usage des Commençants, par l'abbé Brouster (Lamarzelle, 1852).

Évangiles pour tous les dimanche et les fêtes (Vannes, Lamarzelle).

Petit catéchisme historique, par l'abbé Fleury (Vannes, Lamarzelle, 1857) Don de M. Le Breton.

Heures et pratique des règles de la Congrégation de Notre-Dame (Vannes, veuve Jean-Nicolas Galles, 1804).

Instructioneu aveit en Adoration perpétuel ag er sacremant ag en Autér (Vannes, Jean-Marc Galles, 1788). Don de Mme Le Corff.

Un échantillon de silicate alumineux de Nickel (Nouvelle-Calédonie). Don de M. Brondel.

Un échantillon de zinc sulfuré. (Espagne). Don de Mlle Barbe.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance et communications. — L'institut des provinces de France informe la Société polymathique par la bouche de M. de Limur, son sous-directeur pour la 7e région, qu'elle tiendra son congrès à Vannes en 1881. La Société donne acte à M. de Limur de sa communication et charge son bureau de l'étude de cette question.

M. l'abbé Luco informe la Société qu'il existe à la pointe de Bilgroës, en la commune d'Arzon, un certain nombre de tombelles qu'il serait sans doute intéressant de fouiller. La Société renvoie cette question à la commission des fouilles.

La Société charge également sa commission des achats divers de statuer sur une demande d'échange de livres qui a été adressée à M. le Conservateur des bibliothèques.

Continuant la lecture de son *histoire de l'imprimerie dans le diocèse de Vannes,* M. l'abbé Luco fait les biographies des trois Moricet : Joseph (1618-1648), Antoine (1644-1678) et Julien (1676-1712), qui, de père en fils, ont exercé cet art dans notre ville. Autant qu'il lui a été possible de le faire, il a dressé le catalogue des ouvrages sortis des presses de chacun de ces imprimeurs. Malheureusement, ils sont trop rares ceux de ces ouvrages qu'il a pu recueillir pour la bibliothèque particulière de notre Société. Cette partie de son travail serait plus complète et acquerrait un plus grand intérêt, si nos collègues et quelques habitants de la cité avaient l'obligeance de rechercher, dans leurs bibliothèques, et de lui communiquer tous leurs ouvrages imprimés dans le pays. La peine serait petite et grand le service rendu à l'histoire de cet art, introduit de bonne heure et exercé avec distinction dans cette ville.

M. de Closmadeuc commence la lecture d'un travail sur la prise de possession de la baronnie de la Roche-Bernard, par le marquis de Cucé de Boisgelin.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

322e SÉANCE.

26 Novembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DE CUSSÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, Piercy, Le Gall de Kerlinou, Fontès, l'abbé Luco, Bassac et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et les Musées :

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.

Un numéro du Journal des Savants (octobre 1879).

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1878 (4e série, tome XI).

Deux fascicules. — Revue des Sociétés savantes (1re et 2e livraisons, 1879).

Causeries bretonnes (1879) ou remarques sur la formation de la langue celto-bretonne (1re livraison).

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (1879).

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille (1879).

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Deux bulletins de la Société d'agriculture, des sciences et arts de la Sarthe (tome XIX, 1867-1868).

Bulletin de la Société archéologique d'Orléans (1er trimestre de 1879).

Romania (tome VIII).

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Bulletin of the American Geographical Society (1879).

Notice sur la création et le développement des classes d'apprentis et d'adultes de la Société philomathique de Bordeaux (1878).

Quatre bulletins de la Société philomathique de Bordeaux (1875-1876-1877-1878).

Journal of the American geographical Society of New-York, vol. 7e et 8e (1878).

Un tympan de bois sculpté (dessus de porte), provenant de l'ancien couvent des Carmélites de Nazareth, à Vannes.

Une monnaie de Posthume. Don de M. Piercy.

Une médaille de cuivre de Louis XIV. Don de M. Duval.

Deux monnaies d'argent de Gordien, trouvées à Châteauderech, commune de Questembert. Don de MM. Audicq, aîné, et de Limur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance et communications. — M. l'abbé Luco donne lecture d'une lettre de M. Gaillard. — Notre collègue entretient la Société de la formation d'une commission chargée par M. le Ministre de l'instruction publique du classement des monuments mégalithiques de la France et de la nomination de M. Henri Martin, comme président de cette commission. Il annonce que la Société archéologique de Rennes s'est, dans une de ses dernières séances, associée au vœu que nous avons formulé pour l'acquisition par l'État des monuments de Carnac, de Locmariaquer, Plouharnel et Erdeven ; qu'enfin un exemplaire du lexique hébreu de M. l'abbé Kersaho a été déposé au ministère par M. Henri Martin, avec demande de souscription.

M. de Cussé informe la Société que le chapitre de la cathédrale de Vannes a retiré du Musée archéologique le coffret du XIIe siècle qu'il y avait placé en dépôt.

M. l'abbé Luco a le regret d'annoncer que la fouille tentée à la pointe de Bilgroës (Arzon) n'a pas été suivie de succès : aucun monument n'a été découvert, et nos collègues chargés de la direction du travail n'ont trouvé qu'un mortier celtique brisé.

M. le Trésorier a acquis pour la Société une demi-obligation foncière de cinq cents francs, trois pour cent, emprunt de 1879, comme emploi de la somme versée par M. Bouruet-Aubertot, pour le rachat de sa cotisation. Cette obligation porte le numéro 629,632.

M. le Secrétaire termine la lecture du travail de M. Griffith sur

quelques-uns de nos lépidoptères nuisibles. Cette étude intéressante ne pouvait être utilement résumée dans nos procès-verbaux ; les membres de la Société la trouveront insérée *in extenso* dans notre Bulletin.

Continuant la lecture de son histoire des paroisses de l'ancien diocèse de Vannes, M. l'abbé Luco passe en revue celles de Plumelec, Pluméliau, Plumelin, Plumergat, Pluneret et Pluvigner.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

323e SÉANCE.

30 Décembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, de Cussé, Le Gall de Kerlinou, de Closmadeuc, Bassac, Gaillard, Piercy, Revelière, des Essarts, Rosenzweig, l'abbé Luco et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque et les Musées :

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, tome XXXIX (4e série, tome XIX).

Catalogue raisonné des Coléoptères jusqu'ici observés dans le département du Morbihan, 6e cahier. — W. J. Griffith.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 19e vol. (1878).

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome IV, 2e et 3e liv. (1878-1879).

Société archéologique de Bordeaux, tome V, 2e, 3e, 4e fascicules (1878).

Recueil des Actes administratifs, Nos 15, 16, 17, 18, 19.

Bulletin de la Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord. (Séance du 15 octobre 1879.)

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, vol. 33, — 4e série, tome III, — 3e et 4e livraisons, 1879.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, Nos de juin-octobre 1879.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. de 1879.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1876, in-4°, br.

Bulletin de la Société entomologique, pour 1879. — Don de M. Revelière.

Annuaire du Morbihan, pour 1880, par M. Lallemand, 2 exempl. — Don de l'auteur.

Un tournois de Louis XIII (1617). — Don de M. Mareau, horloger.

Deux photographies représentant un projet d'hôtel de ville pour Vannes. — Don de M. Taulois.

Une pièce de 20 centimes de Vénézuéla. — Don de M. Alban de Francheville.

Diverses monnaies de bronze des colonies espagnoles et du grand duché de Luxembourg. — Don de M. Le Gall de Kerlinou.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations. — MM. du Boisdaniel et Poitrineau sont présentés en qualité de membres résidants. M. Jules Simon, sénateur et membre de l'Académie française, et M. Le Moussu, en qualité de non résidants.

Correspondance et communications. — M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Henri Martin annonce à la Société la formation, au sein de la commission des travaux historiques, d'une sous-commission chargée de dresser l'inventaire des monuments mégalithiques de France et lui demande son concours pour le classement des monuments si précieux du Morbihan.

M. le Président a déjà répondu à M. Henri Martin en l'assurant que la Société s'associerait, dans les mesures de ses forces, aux travaux de la commission qu'il préside.

A ce sujet, M. Gaillard émet l'idée pratique de faire appel aux instituteurs de France pour faciliter l'inventaire des monuments mégalithiques : il a déjà personnellement obtenu de plusieurs instituteurs morbihannais des travaux sommaires, entre autres, un plan qu'il soumet à la Société et qui est l'œuvre de M. Orhand, instituteur à Quibéron.

La Société approuve l'emploi des instituteurs pour dresser, chacun dans sa commune, l'inventaire des monuments mégalithiques, et émet l'avis que les travaux ainsi obtenus soient centralisés par des membres des Sociétés savantes départementales désignés à cet effet, par régions, par ces mêmes sociétés.

Elle charge son Président de transmettre la présente motion à M. le Président de la sous-commission des monuments mégalithiques.

M. Gaillard signale ensuite à la Société les destructions qui s'opèrent dans les menhirs de Kerzero, tête des alignements d'Erdeven, et qu'il a lui-même constatées.

La Société donne acte à M. Gaillard de sa communication et se joint à lui pour appeler sur de pareils actes de vandalisme l'attention de l'État,

spécialement intéressé dans cette question, par son projet d'acquisition des terrains où sont situés ces monuments.

M. Le Mené met sous les yeux de la Société une volute de crosse en ivoire, appartenant au chapitre de la cathédrale de Vannes; on y voit sculptée une licorne attaquée et à moitié terrassée par un animal sauvage, représentation figurée de la lutte du démon contre l'âme. Cette crosse, d'après d'autres monuments semblables mentionnés par le P. Arthur Martin, paraît remonter au XIIe siècle; elle figure pour la première fois aux inventaires du chapitre au siècle dernier, et quelques personnes prétendaient, on ne sait pourquoi, la faire remonter au Ve siècle, à Saint-Patern. Égarée ou cachée à l'époque de la Révolution, elle a été récemment retrouvée dans un grenier au-dessus de l'ancienne maison du sacriste.

M. l'abbé Luco annonce à la Société que M. le Président de la Société française d'archéologie lui a confirmé l'intention où était cette compagnie savante de tenir son congrès annuel à Vannes en 1881.

La Société vote des remerciements aux personnes qui ont bien voulu répondre à l'appel fait par M. le conservateur des bibliothèques, et communiquer à celui-ci des ouvrages imprimés à Vannes.

M. le Trésorier dépose les comptes de 1879 et le projet de budget pour 1880.

La Société avait en caisse au 31 décembre 1878 : 864 fr. 28. Elle a reçu en 1879 : 4,136 fr. 16, ce qui donne un total de 5,000 fr. 44. — Les dépenses se sont élevées à 3,655 fr. 62. — Il reste donc en caisse 1,344 fr. 82.

La Commission des finances, chargée de l'examen de ces comptes, est ensuite nommée : elle est formée de MM. Le Roy, Prulhière et Rozenzweig.

Lecture est donnée d'une note de M. l'abbé Euzenot. Notre collègue décrit les restes du castel féodal de Penquélen, en la commune de Quéven. Situé sur un plateau escarpé, ce castel se composait de deux enceintes, la première, la basse-cour, située à l'ouest, a la forme d'un demi-cercle allongé, dont le grand diamètre de l'est à l'ouest est de 18 mètres et le petit de 12. Un éboulement a ouvert, il y a quelques mois, l'accès d'un excavation profonde, sorte de souterrain où il serait dangereux de s'engager. Cette première enceinte est entourée d'un mur aujourd'hui peu apparent.

La seconde, à peu près circulaire, a un diamètre de 23 mètres du nord au sud et de 21 dans l'autre sens : elle est entourée de deux murs formés de terre et de pierre, épais de 3^m,50, hauts de 2 mètres et séparés par un fossé large de quatre. Au milieu de cette enceinte on voit les traces d'un petit donjon carré, long, sans motte et dirigé de

l'est à l'ouest. Des vestiges de construction au nord semblent indiquer que des logements existaient contre le rempart.

M. Piercy raconte les résultats de deux excursions récentes faites par lui à Questembert et au Guerno. Attiré par la nouvelle d'une trouvaille de médailles romaines, déjà parvenue à la connaissance de la Société, notre collègue se transporta au château d'Erech, où il put voir 6,000 environ de ces médailles, semblables à celles déposées à une de nos dernières séances. M. Audicq, propriétaire du château et des médailles, fit à notre collègue le plus gracieux accueil et lui promit de soumettre toute sa trouvaille à l'étude de la Société, aussitôt après la conclusion d'une difficulté soulevée au sujet de ces médailles. Il lui montra, non loin du château et sur le bord d'une voie romaine, le lieu de la découverte encore marquée par une grande quantité de fragments de briques romaines, vestiges certains d'un établissement en ce point. Un peu plus loin et sur le bord de la même voie, notre collègue put examiner une redoute carrée, située dans une lande, et qui fut, sans doute, un poste militaire. Tout auprès et dans la même lande, il vit aussi des pierres rectangulaires émergeantes qu'il a prises pour des pierres tombales. M. Audicq, propriétaire de cette lande, doit la faire défricher au commencement de 1880, et a promis de ne point perdre de vue ni la redoute, ni ces pierres. Enfin, avant de quitter ces lieux, M. Piercy visita les ruines de la chapelle du château d'Erech qui, entre autres pierres tombales, renferme encore celle d'un prêtre inhumé là pendant la Révolution, Julien Plantard, originaire de Questembert, chanoine de la Collégiale de Rochefort, et resté caché dans sa paroisse natale.

Dans une seconde excursion, M. Piercy ayant eu occasion de se rendre au Guerno, en profita pour se procurer des renseignements sur une autre découverte importante de monnaies romaines aussi, faite dans cette paroisse en 1878. Il apprit de M. le recteur que cette trouvaille était l'œuvre d'une pauvre petite fille qui gardait les vaches. Cet intelligent ecclésiastique s'était emparé du trésor et avait pris ses mesures pour en tirer le meilleur parti possible au profit de sa pauvre paroissienne. Plusieurs pièces ont déjà été vendues à des musées, mais il en reste encore un assez grand nombre, dont notre collègue a rapporté le catalogue. Nous pouvons compter sur l'envoi prochain à la Société de toutes celles qui se trouvent entre les mains de M. le recteur du Guerno.

Continuant la lecture de son histoire de l'imprimerie dans notre pays, M. l'abbé Luco fait la biographie de Vincent et de Pierre Doriou, père et fils, qui ont exercé, à Vannes et sur la place Main-Lièvre, l'art de la typographie. Originaire de Nantes et d'une famille d'imprimeur, Vincent apparaît ici dès 1642, y meurt, le 2 juillet 1675, et est remplacé par Marie Le Faucheux, sa veuve, et par Pierre Doriou, son fils. Celui-ci, baptisé, le 21 mai 1645, dans la chapelle de Saint-Jean, auprès de

la cathédrale, commence à tenir à son compte en 1678 et meurt le 26 octobre 1686. Marie Naudin, sa veuve, lui succéda, au moins jusqu'en 1695.

M. le Dr de Closmadeuc termine sa lecture sur *la prise de possession de la haute et ancienne baronnie de la Roche-Bernard, par M. le Comte de Boisgelin, marquis de Cucé*, etc., etc., en 1744.

La baronnie de la Roche-Bernard, propriété de la famille de Coislin depuis 1636, appartenait en dernier lieu à Monseigneur de Metz, qui la laissa par testament à son neveu Louis Charles de Lorraine, son héritier au 8e degré, en 1732. — Celui-ci la vendit à M. de Boisgelin en 1744.

La prise de possession de la baronnie par M. de Boisgelin fut consacrée par une série de procédures et de cérémonies, dont tous les détails sont extraits d'un dossier authentique conservé aux archives départementales.

Un procureur de Rennes, muni de pleins pouvoirs, et deux notaires royaux partent de Redon et se rendent successivement à Sévérac, à Saint-Gildas-des-Bois, à Saint-Dolay, à Missillac, au château de la Bretesche, à Nivillac, à la Roche-Bernard, à Assérac, à la chapelle de Penbé, à Herbignac, au monastère de Blanche-Couronne, etc. etc;

Sur tous ces points la prise de possession a lieu avec un cérémonial convenu et les procédures minutieuses relatées dans l'acte. La partie vraiment intéressante est celle qui comprend l'énumération de tous les droits seigneriaux dépendant de la baronnie, et la description des églises, chapelles, auditoires, halles, et autres édifices dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en possession, c'est-à-dire en 1744. Le château de la Bretesche était dans un état de délabremen incroyable, qui s'explique par l'abandon complet dans lequel l'avaient laissé ses derniers possesseurs. Les de Boisgelin ne tardèrent pas à le réparer complètement. Il fut saccagé et incendié sous la Révolution.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

324e SÉANCE.

13 Janvier 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE MENÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Revelière, Poitrineau, Duval, du Boisdaniel, Mauricet, Monteil, Fontès, Roger, d'Halewyn, l'abbé Alléosse, Gigon, de Limur, des Essarts,

Bassac, de Lamarzelle, l'abbé l'Hermite, l'abbé Luco, Lallemand, Rosenzweig, Perrin, de Closmadeuc, Marchais, Le Gall de Kerlinou, Burgault, Denis, Maigné, Buguel, de Froissy, Taulois et Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Admissions et présentations. — MM. Poitrineau, du Boisdaniel, Jules Simon et Le Moussu sont admis, les deux premiers comme membres résidants, les seconds comme non résidants.

MM. de La Gatinerie et Benoît sont présentés comme membres résidants.

On procède ensuite au renouvellement du bureau.

Pendant que le scrutin est ouvert pour l'élection du vice-président, MM. les Conservateurs du Musée d'histoire naturelle et des bibliothèques donnent lecture de leurs rapports.

M. Fontès est élu Vice-Président ;

M. Huchet, Secrétaire ;

M. du Boisdaniel, Trésorier.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Cussé qui prie ses collègues de ne pas le réélire Conservateur du Musée archéologique.

Sont élus conservateurs : du Musée archéologique, M. de Cussé ; du Musée d'histoire naturelle, M. Revelière ; des Bibliothèques, M. Luco.

M. Le Gall de Kerlinou est élu Secrétaire-adjoint ; MM. Marchais et Brondel, Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle ; M. Fontès, Conservateur-adjoint des Bibliothèques, et M. Le Roux, Bibliothécaire.

On renouvelle ensuite les commissions : MM. Prulhière et Lallemand sont nommés membres de la commission des fouilles ; MM. Rosenzweig, Mauricet et Le Mené, membres de la commission des publications ; MM. de Limur et Le Gall de Kerlinou, membres de la commission des achats divers.

En l'absence de M. de Cussé, la lecture de son rapport sur le Musée archéologique et l'élection des deux Conservateurs-adjoints de ce Musée sont renvoyées à une séance ultérieure.

Le Secrétaire, L. HUCHET.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

Aisne. — Société historique et archéologique, à Château-Thierry.

Alpes-Maritimes. — Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Aude. — Commission archéologique de Narbonne.

Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts, à Rodez.

Basses-Pyrénées. — Société des lettres, sciences et arts de Pau.

Bouches-du-Rhône. — Société de statistique, à Marseille.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.

Cher. — Société des antiquaires du centre, Bourges.

Côtes-du-Nord. — Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

— Société d'émulation, à Saint-Brieuc.

Creuse. — Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.

Deux-Sèvres. — Société de statistique, sciences, lettres et arts, Niort.

Doubs. — Société d'émulation, à Besançon.

Eure-et-Loir. — Société dunoise, à Châteaudun.

Finistère. — Société académique de Brest.

— Société archéologique du Finistère, à Quimper.

Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.

— Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, à Nîmes.

Gironde. — Société linnéenne de Bordeaux.

— Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

— Société d'histoire naturelle, à Toulouse.

Haute-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Haute-Vienne. — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Hérault. — Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine. — Société archéologique, à Rennes.

Indre-et-Loire. — Société française d'archéologie, Tours.

— Société archéologique de Touraine, Tours.

Landes. — Société du Borda, Dax.

Loire. — Société d'agriculture et d'industrie, Saint-Étienne.

Loire-Inférieure. — Société archéologique, Nantes.

— Société académique, Nantes.

Loiret. — Société archéologique de l'Orléannais, Orléans.

Loir-et-Cher. — Société archéologique du Vendômois, Vendôme.

— Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, Blois.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts, Angers.

— Société académique d'Angers.

Manche. — Société académique de Cherbourg.

— Société nationale des sciences naturelles, Cherbourg.

Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, Châlons-sur-Marne.

— Société des sciences et arts, de Vitry-le-François.

Meurthe. — Société académique de Stanislas, Nancy.

— Société philotechnique, Pont-à-Mousson.

Moselle. — Académie de Metz, Metz.

Nord. — Société dunkerquoise, Dunkerque.

— Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille, Lille.

Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, Beauvais.

— Comité archéologique de Senlis.

Rhône. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire. — Société d'histoire et d'archéologie, Châlon-sur-Saône.

— Académie de Mâcon, Mâcon.

Sarthe. — Société d'agriculture, sciences et arts, Le Mans.

Savoie. — Société d'histoire et d'archéologie, Chambéry.

Seine. — Société médicale d'émulation, Paris.

— Société philotechnique, Paris.

— Société numismatique et d'archéologie, Paris.

— Société nationale des Antiquaires de France, Paris.

Seine-et-Marne. — Société d'agriculture, sciences et arts, Meaux.

Seine-et-Oise. — Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure.— Commission départementale des antiquités. Rouen.
— Société nation[le] hâvraise d'études diverses (le Hâvre).

Somme. — Société des antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var. — Société académique, Toulon.
— Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Vendée. — Société d'émulation de la Vendée, la Roche-sur-Yon.

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Yonne. — Société des sciences historiques et naturelles, Auxerre.

Algérie. — Société archéologique de la province de Constantine, à Constantine.

Alsace. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

Angleterre. — Société cambrienne (the archæological association), Londres.

Écosse.— Société des antiquaires, Édimbourg.

États-Unis. — Smithsonian association, Washington.

Norwège. — Université royale de Norwège, à Christiania.

Bienfaiteurs de la Société polymathique.

MM. Thomas du Cordic.
Jean-Marie Galles.
Amand Taslé.
Jules Le Roy. — Abel Le Roy.

MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

BUREAU.

MM. Burgault, Président.
Fontès, Vice-Président.
Huchet, Secrétaire.
du Boisdaniel, Trésorier.
Révelière, Conservateur du Musée d'histoire naturelle.
L'abbé Le Mené, Conservateur du Musée archéologique.
L'abbé Luco, Conservateur des Bibliothèques.

Le Gall de Kerlinou, Secrétaire-adjoint.
Brondel, Marchais, } Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle.
Le Gall de Kerlinou, d'Hallewin, } Conservateurs-adjoints du Musée archéologique.
Fontès, Conservateur-adjoint des Bibliothèques.
Le Roux, Biblothécaire.

MEMBRE D'HONNEUR.

S. M. Dom PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil.

MEMBRES A VIE.

M. Miln, archéologue, Carnac (1878).
M. Bourdet-Aubertot, Arradon (1875).

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Mgr Bécel, Évêque de Vannes (1867).
Alléosse, Chanoine (1879).
Bassac, Géomètre (1872).
Benoit (1880).
du Bodan, Député, Ile-aux-Moines.
Bourdonnay, Avoué (1865).
Brondel, Directeur du service des enfants assistés (1876).
Buguel, Notaire (1869).
Burgault, Avocat (1847).
G. de Cadoudal, Lieutenant au 116e régiment d'infanterie (1877).
Caradec (Albert), Avocat, Conseiller général (1869).
Caradec (Ambroise), Président du tribunal civil (1858).

de Closmadeuc, Docteur-médecin (1858).

de Cussé, Propriétaire (1863).

Delandre, Directeur des Douanes (1864).

Denis, Notaire (1877).

Dumoulin de Paillart, Propriétaire à Kerthomas (Sarzeau) (1864).

Duval, Conseiller de préfecture (1879).

des Essarts, Propriétaire (1879).

Fontès, Dir. de l'enregistrement (1871).

de Francheville (Alban), Propriétaire (1868).

de Froissy, Ingénieur en chef des ponts et chaussées (1878).

Le Gal, Propriétaire (1878).

Le Gall de Kerlinou, Propriétaire. (1875).

de la Gatinerie, Capitaine d'état-major (1880).

Gigon, Propriétaire (1876).

Grau, Architecte (1876).

Guyot-Jomard, Commis de l'Inspection académique (1856).

d'Hallewin, Propriétaire (1870).

l'Hermite (1878).

Huchet, Avocat (1875).

Jollivet, Conseiller général (1864).

Lallemand, Juge de paix (1840).

Lallement, étudiant en droit (1877).

de Lamarzelle (Ernest), Architecte de la ville de Vannes (1864).

Le Roux, professeur (1880).

de Limur, Propriétaire (1830).

de Lisleferme, Lieutenant au 35e d'artillerie (1880).

L'Abbé Luco (1873).

Maigné, Architecte du département (1877).

Marchais, Pharmacien (1872).

Mauricet, père, Docteur-médecin, Membre fondateur (1826).

Mauricet, fils, Docteur-médecin (1862).

L'Abbé Le Mené, Chanoine titulaire (1872).

Monteil, Professeur au collège de Vannes (1876).

Montfort, Juge (1861).

de Montlaur, Propriétaire (1868).

Morio, Chimiste (1868).

L'Abbé Nicolas, Chanoine honoraire (1876).

Paul, Propriétaire (1880).

Perrin, Pharmacien (1866)

Mme Perrio, propriétaire à Kerhan, Arradon (1875).

Piercy, Lieutenant au 116e régiment d'infanterie (1879).

Poitrineau (1880).

Pozzy, Expert (1869).

Prulhière, Agent-voy. en chef (1870).

R. P. Recteur de l'École libre Saint-François-Xavier.

Revelière, Receveur de l'enregistrement (1873).

Roger, Vérificateur de l'enregistrement (1871).

Rosenzweig, Archiviste du département (1855).

de Sécillon, Propriétaire (1864).

de Sécillon, Chef d'escadron au 28e régiment d'artillerie (1877).

Taslé, ancien Notaire (1862).

Taulois, Photographe (1877).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

Audran, Notaire à Quimperlé.

de Bellevue, à Kerangat, Plumelec.

Blanchard de la Brosse, inspecteur des lignes télégraphiques françaises de la Cochinchine, Saïgon.

du Bouetiez de Kerorguen, Avocat, Lorient.

Boulanger, Place Carrière, 15, Nancy.

Bourdet, Docteur-médecin, Sarzeau.

de Bréhier, Propriétaire, Josselin.

Le Brigand, Propriétaire, Pontivy.

Cte de Brisay, Auray.

du Chatellier, Correspondant de l'Institut, à Kernus, en Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).

Damour, Membre de l'Institut, rue de la Ferme-aux-Mathurins, 10, Paris

DE DANNE, Propriétaire à Talhouët, en Pluherlin, par Rochefort-en-Terre.

LE DAUPHIN, Employé des postes, Gare du Nord, Paris.

L'abbé EUZENOT, Vicaire à Guidel, par Gestel.

ÉZANNO, Propriétaire, Carnac.

LE FLOCH, Juge de paix, Plouay.

FOULON, Docteur-médecin, Nantes.

DE FRANCHEVILLE, Propriétaire à Kergeorgette, Sarzeau.

FRÉNOY, Docteur-médecin, boulevard Latour-Maubourg, 49, Paris.

GAILLARD, Propriétaire, Plouharnel.

GALLES, Intendant divisionnaire, Rennes.

GAULTIER DU MOTTAY, Propriétaire à Plérin (Côtes-du-Nord).

LE GOUVELLO, château de la Porte, Sévérac,

DE GOUVELLO, ancien Membre de l'Assemblée nationale, Klévénan, Sarzeau.

GRESSY, Docteur-médecin à Carnac.

GRIFFITH, Propriétaire, rue de Paris, 32, Rennes.

GUIEYSSE, rue des Écoles, 42, Paris.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, Chanoine honoraire, au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Vte DU HALGOUET, château de Trégranteur (Morbihan).

HÉMERY, Receveur de l'enregistrement, Elven.

HÉMERY, Vérificateur de l'enregistrement, Douai.

HUBERT, Propriétaire à Plœmeur.

JAN DE LA GILLARDAIE, Inspecteur des contributions directes, Amiens.

JÉHANNO, Notaire, Auray.

DE KÉRIDEC, Sainte-Hélène (Morbihan).

DE KERRET, Propriétaire à Boutiguéry, par Fouesnant (Finistère).

L'abbé KERSAHO, Recteur à Locoal.

LALLEMAND, Receveur de l'enregistrement à Montrevault (Maine-et-Loire).

DE LAMARZELLE, à Keralier, Sarzeau.

Cte LANJUINAIS, à Kguehennec, par Saint-Jean-Brévelay.

LOROIS, Député du Morbihan, Arzal.

Henri MARTIN, rue de Passy, Paris.

DE LA MONNERAYE, Sénateur, Caro.

DE MONTCUIT, Propriétaire à la Grationnaye, Malansac.

MONTRELAY, Notaire, Lorient.

LE MOUSSU, Géomètre en chef du chemin de fer de l'État d'Auray à Quibéron, Saint-Brieuc.

DE NADAILLAC, château de Rougemont, par Cloyes (Loir-et-Cher).

OLLIER, Notaire, Erdeven, par Étel.

PANCKOUCKE, Propriétaire, Arradon.

PIRONNEAU, Substitut du procureur général, Nîmes.

PLATEL DE GANGES, Officier de marine, Lorient.

POCARD-KERVILER, Ingénieur attaché au port de Saint-Nazaire.

QUINQUARLET, Naturaliste, Carnac.

RAOUL, Notaire, Ponstcorff.

LE RAY, Port-Philippe (Belle-Ile-en-Mer).

RELLAY, Propriétaire, Hennebont.

ROUILLÉ, 8, rue Rochambeau, Paris.

SALMON-LAUBOURGÈRE, Président du tribunal civil, Dinan.

Jules SIMON, Sénateur, Paris.

DE SOUSSAYE, château de Keravéon, par Étel.

THOMAS-KERCADO, château du Plessis, Saint-Dolay.

DE TUAULT, Ploërmel.

RIO, Notaire, Carnac.

VATRIN, Instituteur, Lorient.

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

AIMÉ DE SOLAND, Président de la Société linéenne d'Angers.

DE BONSTETTEN, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

DE LA BORDERIE, ancien Député à l'Assemblée nationale.

DELPON DE VISSEC, ancien Préfet.

DELVAUX, Attaché à l'école des mines, Paris.

Dr GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des sciences, Nancy.

GRÉGOIRE, Ingénieur, Paris.

LE GUAY, Architecte, Paris.

Mgr GUILLOUX, Archevêque d'Haïti.

L'abbé HAMARD, Prêtre de l'Oratoire, Rennes.

JAQUEMET, Inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

JUGLARD (le Dr), Président de la Société de statistique, Paris.

JULIEN, Receveur de l'enregistrement à Étables (Côtes-du-Nord).

DE KERANFLEC'H, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

LAVISE, Aide-commissaire de marine, Brest.

LE LIÈVRE, Employé des postes, Nantes.

R. LUKIS, Membre de plusieurs sociétés savantes.

MOIGNO (l'abbé), Directeur du journal *les Mondes*, Paris.

MORIÈRE, Professeur à la Faculté des sciences, Caen.

PAVOT (Alb.), Sous-Intendant milit., Quimper.

POCARD-KERVILER, Capitaine de frégate en retraite, Vannes.

POWER, Jeannette, Membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

RIGOUT, Préparateur de chimie à l'école des mines, Paris.

DE SAINT-PIERRE, ancien Préfet, Avranches.

RIVIÈRE, rue du Bac, 90, Paris.

STÉPHAN (l'abbé), à Locoal-Mendon.

VERRIER, Professeur de mathématiques, Saint-Brieuc.

COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 1880.

Membres de la Commission du budget :
- ROSENZWEIG.
- PRULHIÈRE.

Membres de la Commission des fouilles :
- LE PRÉSIDENT.
- LE VICE-PRÉSIDENT.
- LE SECRÉTAIRE.
- LES 3 CONSERVATEURS.
- LALLEMAND.
- PRULHIÈRE.

Membres de la Commission des publications :
- LE BUREAU.
- ROSENZWEIG.
- MAURICET.
- DE CLOSMADEUC.

Membres de la Commission d'achats divers et réparations :
- LE PRÉSIDENT.
- LE SECRÉTAIRE.
- LES 3 CONSERVATEURS.
- LE GALL DE KERLINOU.
- DE LIMUR.

